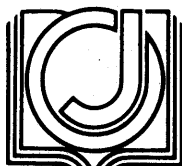


SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
DIRECTION : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-18

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

COMPTE RENDU INTÉGRAL

40^e SÉANCE

Séance du mercredi 7 décembre 1988

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. **Procès-verbal** (p. 2342).
2. **Loi de finances pour 1989.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2342).

Anciens combattants (p. 2342)

MM. André Méric, secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre ; Emmanuel Hamel, rapporteur spécial de la commission des finances ; André Rabineau, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.

Suspension et reprise de la séance (p. 2350)

MM. Edouard Le Jeune, André Boyer, Paul Malassagne, Roland Courteau, Jacques Habert, Robert Pagès, Hubert Martin, Raymond Poirier, Claude Prouvoyeur, Marc Bœuf, Guy Robert, Roger Husson, Pierre Matraja.

Suspension et reprise de la séance (p. 2361)

M. le secrétaire d'Etat.

Sur les crédits du titre III (p. 2366)

MM. Xavier de Villepin, Roger Husson, André Boyer, Robert Pagès, Jacques Habert, le secrétaire d'Etat, Charles Bonifay, Max Lejeune, Jacques Descours Desacres.

Rejet au scrutin public.

Crédits du titre IV. - Adoption (p. 2368)

Article 62 A (p. 2368)

MM. Jean Garcia, Roger Husson.

Adoption de l'article.

Défense (p. 2369)

MM. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense ; Jean Francou, rapporteur spécial de la commission des finances (exposé d'ensemble et dépenses en capital) ; Modeste Legouez, rapporteur spécial de la commission des finances (dépenses ordinaires) ; Xavier de Villepin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section commune).

3. **Modification de l'ordre du jour** (p. 2378).

Suspension et reprise de la séance (p. 2378)

PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE DAILLY

4. **Loi de finances pour 1989.** - Suite de la discussion d'un projet de loi.

Défense (suite) (p. 2378)

MM. Michel Alloncle, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Gendarmerie) ; Jacques Chaumont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Forces terrestres) ; Michel d'Aillières, en remplacement de M. Albert Voilquin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Air) ; Max Lejeune, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Marine) ; Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Jean Simonin, Robert Pontillon, Jean-Luc Bécart, Guy Cabanel, Jacques Golliet, Roger Husson, Louis Longequeue, Jacques Genton, Emmanuel Hamel, Pierre Matraja, Louis de Catuelan.

Suspension et reprise de la séance (p. 2399)

M. le ministre.

Article 33. - Adoption (p. 2405)

Article 34 (p. 2405)

Sur le titre V :

Amendement n° II-37 de M. Jean-Luc Bécart. - MM. Jean-Luc Bécart, Jean Francou, rapporteur spécial ; le ministre, Emmanuel Hamel, Michel d'Aillières, Xavier de Villepin, Max Lejeune, Robert Pontillon. - Rejet au scrutin public.

Amendement n° II-38 de M. Jean-Luc Bécart. - MM. Jean-Luc Bécart, Jean Francou, rapporteur spécial ; le ministre. - Rejet.

Amendements n° II-39, II-43 rectifié et II-45 de M. Jean-Luc Bécart. - MM. Jean Garcia, Jean Francou, rapporteur spécial ; le ministre. - Rejet des trois amendements.

Amendement n° II-40 de M. Jean-Luc Bécart. - MM. Jean-Luc Bécart, Jean Francou, rapporteur spécial ; le ministre. - Rejet.

Amendement n° II-41 de M. Jean-Luc Bécart. - MM. Jean-Luc Bécart, Jean Francou, rapporteur spécial ; le ministre. - Rejet.

Amendement n° II-42 de M. Jean-Luc Bécart. - MM. Jean-Luc Bécart, Jean Francou, rapporteur spécial ; le ministre. - Rejet.

Amendement n° II-44 de M. Jean-Luc Bécart. - MM. Jean-Luc Bécart, Jean Francou, rapporteur spécial ; le ministre. - Rejet.

Amendement n° II-46 de M. Jean-Luc Bécart. - MM. Jean Garcia, Jean Francou, rapporteur spécial ; le ministre. - Rejet au scrutin public.

Amendement n° II-47 de M. Jean-Luc Bécart. - MM. Jean-Luc Bécart, Jean Francou, rapporteur spécial ; le ministre. - Rejet.

Amendement n° II-48 de M. Jean-Luc Bécart. - MM. Jean Garcia, Jean Francou, rapporteur spécial ; le ministre. - Rejet.

Adoption du titre V.

Adoption du titre VI.

Adoption de l'article.

Crédits figurant à l'état D. - Adoption (p. 2410)

5. **Dépôt de rapports** (p. 2410).

6. **Ordre du jour** (p. 2410).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à onze heures quarante-cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

LOI DE FINANCES POUR 1989

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1989, adopté par l'Assemblée nationale [nos 87 et 88 (1988-1989)].

ANCIENS COMBATTANTS

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les anciens combattants.

La parole est à notre ancien collègue M. André Méric, secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

M. André Méric, secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs - mes chers collègues - c'est, croyez-moi, avec une profonde émotion que je monte aujourd'hui à la tribune de la Haute Assemblée. Pendant plus de quarante années, j'ai été votre collègue et j'en ai été très heureux !

En effet, à la Haute Assemblée, la fidélité à nos convictions politiques ne brise pas l'amitié, ni la solidarité, ni les relations humaines ; je crois que c'est cela qui donne au Sénat une autorité incontestée ; la haute tenue de ses travaux pousse tous ses membres, obligatoirement, vers plus de savoir et de culture. Cela aussi est une forme de sa grandeur !

Vous n'ignorez pas, mesdames et messieurs les sénateurs, que c'est un ancien combattant qui s'exprime devant vous, un ancien combattant qui, pendant plusieurs décennies, a défendu avec ténacité l'honneur des prisonniers de guerre déportés à Rawa-Ruska, et qui tient à vous exprimer une nouvelle fois sa profonde gratitude pour avoir voté unanimement, il y a peu de temps, en faveur de ces hommes qui n'ont jamais douté de la grandeur de la patrie, de la reconnaissance de la nation.

Vous savez que les multiples interventions en faveur du monde combattant au cours de ces quarante dernières années ont été toutes marquées du sceau de l'objectivité, pour la défense du droit à réparation.

Mes amis, celui qui vous présente ici, pour la première fois, le budget du département dont il a la charge depuis juin dernier, de par la volonté de M. le Président de la République et de M. le Premier ministre, est toujours le même ; il n'a pas changé.

Présenter les objectifs du secrétariat d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre devant le Sénat est un moment d'intense émotion et de fierté. Votre assemblée a toujours su se montrer intransigeante pour la défense des valeurs de liberté et de justice, qui ont conduit notre pays à se défendre et à combattre ; les sénateurs ont, au cours de notre histoire, largement participé à la défense de notre sol et de nos valeurs ; nombreux sont ceux qui ont combattu, ont participé aux luttes de la Résistance contre l'occupant, ont vécu la tragédie des camps de prisonniers et de la déportation, ont, partout dans le monde, défendu l'image de notre pays et porté haut son honneur.

Voilà pourquoi, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai peine aujourd'hui à dissimuler devant vous l'intensité de mon émotion.

Le projet de budget que je vais vous présenter est encore, cette année, au huitième rang des budgets de l'Etat, et cela malgré la baisse régulière du nombre des pensionnés.

Ce projet de budget est en diminution. J'y reviendrai tout à l'heure car je veux rectifier les nombreuses contrevérités que j'ai pu entendre ou lire ici ou là.

Depuis quelques mois, la démagogie coule à flot ; j'ai même lu quelque part que les pensions d'invalidité allaient diminuer de 2,35 p. 100 en 1989 ! Je ne crois pas que de telles attitudes soient de nature à soutenir mon département ministériel et à défendre les anciens combattants.

Il en est ainsi lorsque l'on oublie de regarder les réalités en face : réalité des contraintes qui pèsent sur le monde ancien combattant autant que sur l'ensemble du pays ; réalité des efforts accomplis par la nation en faveur du monde combattant.

Je vous parlerai d'abord des contraintes qui pèsent sur ce projet de budget.

Celui-ci s'inscrit évidemment dans le cadre du projet de budget de l'Etat, qui vise à réduire les déficits, à poursuivre la lutte pour la réduction des dépenses publiques, contre l'inflation, et qui donne la priorité au financement des actions que la nation a approuvées aux mois de mai et juin derniers.

Qui peut prétendre que les anciens combattants ne sont pas concernés par la volonté d'aider les plus démunis - Vous savez que la loi concernant ces derniers vient d'être promulguée ; c'est une avancée considérable - par la mise en œuvre des grandes priorités nationales que sont l'emploi, la solidarité, l'éducation et la formation, la recherche et la culture ?

Ce n'est pas non plus à votre assemblée que j'apprendrai que, chaque année, la croissance des besoins sociaux dépasse celle de l'enrichissement national et que les mécanismes de solidarité ne couvrent plus annuellement l'ensemble des besoins. Il n'est donc pas question d'ignorer de telles réalités et celles-ci s'imposent à tous, d'autant plus que votre Haute Assemblée s'est montrée favorable à cet effort de rigueur dans la gestion des finances de l'Etat.

Le même constat est fait dans les autres nations industrielles, mais il est encore plus évident dans un pays qui, comme la France, dispose de l'un des meilleurs systèmes de protection sociale du monde - il n'y a que les Français qui ne le savent pas.

Quelques données financières méritent d'être rappelées à votre attention pour marquer l'importance de la régression de la richesse par rapport aux dépenses sociales : en 1987, les dépenses sociales ont représenté 1 773 milliards de francs, soit le tiers du revenu national, et 36 p. 100 des ressources des ménages, et cela seulement pour la sécurité sociale et l'U.N.E.D.I.C. En six ans, leur taux de croissance a été supérieur à 83 p. 100, dépassant celui de la production intérieure brute.

Il nous faut à tout prix éviter que l'inflation ne renaisse. Il faut rétablir les grands équilibres économiques pour que chacun puisse mieux profiter des efforts de tous. C'est cela

aussi qu'il faut avoir à l'esprit lorsqu'on examine les requêtes qui nous sont présentées, même les plus légitimes. Les choix sont cruels à faire, mais nécessaires ; l'inscription des priorités dans un calendrier est indispensable car tout ne peut être satisfait dans l'immédiat.

Mme Hélène Luc. Il faut au moins ne pas diminuer le budget des anciens combattants !

M. Jean-Pierre Fourcade. Laissez-le parler !

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Je ne diminue rien du tout, madame Luc, et vous le savez mieux que personne. Mais vous avez l'intention de faire un peu de propagande !

Mme Hélène Luc. Si vous le diminuez de 2,53 p. 100 !

M. André Méric, secrétaire d'Etat. C'est ainsi qu'une politique plus généreuse, plus responsable mise en place depuis juin dernier permettra aux anciens combattants de bénéficier des mesures générales que le projet de budget de l'Etat met en œuvre : que ce soit la politique fiscale, la solidarité nationale renforcée par la mise en œuvre du revenu minimum d'insertion, les mesures pour l'emploi et celles qui visent à établir de meilleurs remboursements par la sécurité sociale, notamment pour les plus âgés et pour les plus malades, et aussi le plan de rénovation des maisons de retraite concernant les plus anciens d'entre nous.

Ces quelques évidences, qui rappellent les grands traits d'une politique générale, ne sauraient masquer les efforts réels que la nation continue d'accomplir plus directement à l'égard du monde combattant.

Avant de vous prouver que les anciens combattants ne sont pas oubliés - contrairement à ce que l'on dit généralement - permettez-moi d'analyser devant vous les causes de la baisse du budget que je vous présente. Elles sont de deux ordres.

C'est d'abord la diminution du nombre des pensionnés, et donc du montant de la dette viagère. Cette diminution est régulière et je dirai inévitable depuis de nombreuses années. En voici un exemple concret : de 1981 à 1988, le coût total du rattrapage du rapport constant - 14,26 p. 100 - décidé en 1981 par le Président de la République a été de 13 383 millions de francs ; c'est le total des mesures acquises et des mesures nouvelles reportées d'année en année.

Si j'ajoute que, sur la même période, la dette viagère n'a augmenté que de 4 milliards de francs, vous constaterez qu'en réalité la baisse trouve donc bien là sa source : c'est parce que le rattrapage est achevé depuis décembre 1987 que la baisse du nombre des pensionnés frappe pour l'année 1989 de plein fouet le montant de la dette viagère.

Cette baisse résulte, ensuite, des décisions qui s'appliquent à tous les départements ministériels et qui visent à réduire les dépenses publiques.

Il s'agit, d'une part, des économies forfaitaires de 4 p. 100 et, d'autre part, de la réduction des effectifs de 1,5 p. 100 qui frappe tous les départements ministériels et qui aboutit, cette année, à la réduction de 95 emplois, dont 22 à l'office national des anciens combattants et victimes de guerre. J'observe cependant, à ce titre, que mon ministère n'est pas, pour la première fois depuis cinq ans, contraint à une réduction plus importante. Souvenez-vous : en 1987, ce sont 237 emplois qui ont été supprimés, et 156 en 1988.

Je m'attacherai maintenant à détailler les mesures nouvelles que contient ce projet de budget.

Pour les pensions, mon projet de budget a retenu l'ouverture du droit à pension militaire aux veuves des harkis assassinés après les accords d'Evian.

M. Roland Courteau. Très bien !

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Le projet de loi de finances pour 1989 comprend d'ores et déjà 267 millions de francs de provision pour financer le rapport constant et assurer les revalorisations des pensions en fonction des augmentations prévues en cours d'année pour les fonctionnaires. On raconte que le secrétaire d'Etat actuel des anciens combattants est contre le rapport constant : je vous fais constater cette inscription !

MM. Marc Bœuf, Charles Bonifay et Michel Dreyfus-Schmidt. Très bien !

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Je suis heureux de vous confirmer l'inscription, à la suite de l'amendement que j'ai fait adopter en première lecture à l'Assemblée nationale, d'un crédit de 75 millions de francs pour les veuves de guerre.

J'engage ainsi un plan de cinq années destiné à revaloriser les pensions des veuves de guerre ; il était temps de respecter la loi du 23 mars 1928 et de revaloriser les pensions de veuve pour atteindre enfin l'indice 500. Elles auront attendu plus de soixante ans pour obtenir cet indice !

C'était une de mes priorités. Je suis satisfait d'avoir obtenu ce résultat.

En ce qui concerne l'information historique, j'ai, en effet, décidé de relancer cette action quelque peu malmenée ces deux dernières années. La direction des statuts et de l'information historique a été supprimée par mon prédécesseur. C'est un pan entier, attaché à l'œuvre de mémoire et de témoignage que nous devons conduire, qui a été volontairement réduit.

J'ai pris d'ores et déjà l'initiative de redonner une plus grande cohérence à la mission permanente aux commémorations et à l'information historique en lui confiant désormais les pèlerinages, l'état civil et les nécropoles, qui seront ainsi gérées comme il convient à des lieux de mémoire nationale.

M. André Boyer. Bravo !

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Je poursuivrai cette action en dépit des réticences et des difficultés que je rencontre auprès de ceux qui n'y croient peut-être pas ou ont été favorables à la destruction de l'œuvre entreprise par mon prédécesseur Jean Laurain, en 1984.

Le budget prévoit l'ajustement des crédits de l'information historique pour un montant de 1,7 million de francs, dont 200 000 francs, pris sur la réserve parlementaire de l'Assemblée nationale, soit une augmentation par rapport à 1987 de plus de 70 p. 100. Et il paraît qu'il n'y a rien dans mon projet de budget !

Quatre millions et demi de francs iront également aux nécropoles : 2,5 millions sont destinés à la poursuite de la nécessaire rénovation des nécropoles et des sépultures de la guerre de 1914-1918 alors que 2 millions seront consacrés à la construction de la nécropole de Fréjus, élevée à la mémoire de nos soldats morts en Indochine. Je peux vous annoncer également que j'ai obtenu que 2 millions de francs soient inscrits dans le collectif budgétaire de 1988. Je veux mener à son terme l'édification de ce lieu et les inhumations commenceront, d'ailleurs, dans les prochains jours.

Mon projet de budget contient encore d'importantes mesures nouvelles pour accélérer la modernisation de mes services, modernisation indispensable pour mieux assurer nos missions vis-à-vis de nos ressortissants, ceux du secrétariat d'Etat et ceux de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre : 5 millions de francs sont « provisionnés » pour doter notre administration de matériel bureautique, afin que nous disposions de moyens plus efficaces et plus rapides de gestion.

Le personnel profitera de mesures particulières. J'ai voulu donner la priorité aux petites catégories. C'est ainsi que soixante et un emplois d'agents d'entretien des nécropoles nationales seront transformés en emplois d'ouvriers professionnels de troisième catégorie.

Je veux également mettre l'accent sur la formation du personnel afin d'assurer l'existence d'un service public performant, mieux à même de remplir ses tâches, tout en recherchant une plus parfaite adéquation des moyens en personnel et en matériel aux missions qui sont confiées à ce département.

Le secrétariat d'Etat dont j'assume la responsabilité continue chaque année à délivrer des titres, des cartes et à assurer la gestion de près de un million de pensionnés. Il est un lieu de dialogue éminent avec un tissu associatif varié et dynamique qui joue, lui aussi, un rôle irremplaçable dans l'éducation civique et morale de notre pays.

La modernisation de mon département ministériel, que je viens d'évoquer, constitue l'une de mes priorités. Elle doit être conduite dans tous nos domaines d'action. C'est pourquoi je me suis attaché, dès mon arrivée, à ce que les centres d'appareillage fonctionnent dans de bonnes conditions au sein de ce département et à ce que leur modernisation soit poursuivie.

La mission de réinsertion sociale qui est la nôtre doit être accomplie avec rigueur et s'adapter aux technologies nouvelles : le centre d'étude et de recherche pour l'appareillage des handicapés, installé à Woippy, est l'un des plus performants du monde et reconnu comme tel partout - il n'y a que les Français qui ne le savent pas ! Il contribue à la moderni-

sation de nos centres d'appareillage et à rendre un meilleur service aux invalides de guerre et aux handicapés civils que nous recevons dans nos centres.

Dans le même esprit, je compte ouvrir dans le courant de l'année prochaine, à Lille, un second centre d'exposition des aides techniques et de l'appareillage, à l'image de celui qui a été créé voilà trois ans à Lyon et qui fonctionne à la satisfaction générale.

L'action sociale menée par mon ministère et, en son sein, tout particulièrement par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, assure, sous ma responsabilité, la solidarité à tous nos ressortissants : aide sociale et assistance administrative profitent ainsi à plus de trois millions et demi de personnes ! C'est un chiffre qu'il est bon de rappeler à ceux qui voient déjà disparaître nos missions !

Nous avons entrepris et nous allons poursuivre la modernisation de nos dix écoles de rééducation professionnelle ; il s'agit de les rénover mais, surtout, d'adapter les enseignements au monde du travail et aux nouvelles technologies pour mieux assurer le reclassement professionnel des handicapés et des mutilés. Je tiens à préciser que 75 p. 100 des stagiaires que nous accueillons dans nos écoles en sortent actuellement avec un emploi définitif. J'aimerais qu'il en soit partout de même !

Une autre mission, souvent oubliée, de mon secrétariat d'Etat réside dans la gestion des emplois réservés dans les administrations de l'Etat, les établissements publics et les collectivités locales. Je veux en améliorer l'efficacité. Plusieurs décrets sont en cours d'élaboration, qui visent à rationaliser les procédures d'examen, à diminuer les délais d'attente, à lier l'organisation des examens et l'inscription sur les listes de classement à l'existence de vacances effectives. J'entends ainsi agir sur les offres d'emplois émanant, notamment, des établissements publics pour qu'ils manifestent une plus grande solidarité dans l'accueil des handicapés, solidarité qui fait grand défaut actuellement.

Nous avons aussi entrepris et nous poursuivons la rénovation et la médicalisation de nos quinze maisons de retraite pour mieux accueillir et entourer d'affection nos anciens combattants et nos veuves de guerre, rejoignant ainsi la politique engagée par le Gouvernement en direction des personnes âgées.

Je voudrais évoquer encore le rôle irremplaçable de l'Institution nationale des invalides, qui assure une mission spécifique d'assistance et de réinsertion dans des conditions de qualité exceptionnelle, et ce grâce à un personnel hautement qualifié et d'un grand dévouement. J'attache le plus grand prix à ce que l'Institution poursuive son œuvre et dispose des moyens nécessaires à son action.

Cinq mois après mon arrivée Rue de Bellechasse, je veux vous faire part de projets que nous avons longuement étudiés et vous donner la liste de mes engagements. Trois projets de loi vous seront soumis prochainement.

En premier lieu, vous aurez à vous prononcer sur un projet de loi destiné à fixer les conditions d'attribution de la carte de combattant volontaire de la Résistance. Ce projet sera examiné prochainement par le conseil des ministres. Il vise à lever la forclusion de fait introduite à la suite de la décision du Conseil d'Etat du 13 février 1987, tout en y faisant figurer les indispensables verrous qui permettent de ne pas dévaloriser le titre et de poursuivre ceux qui produiraient des attestations de complaisance. (*M. Edouard Le Jeune applaudit.*)

En second lieu, j'espère obtenir l'accord du Gouvernement pour vous soumettre, dès le printemps prochain, un projet de loi portant sur le statut des prisonniers de guerre du Viêt-minh. Mesdames, messieurs les sénateurs, qui, jusqu'à présent, s'était occupé des prisonniers du Viêt-minh ? Je vous le demande !

Plusieurs sénateurs socialistes. Personne !

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Ces militaires ont été traités de façon inhumaine, torturés, massacrés. Ceux qui sont revenus de ce régime de terreur ont droit à la reconnaissance de la nation, comme tous ceux qui ont souffert pour la liberté de notre pays ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur celles de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Mme Hélène Luc. Il aurait fallu qu'ils n'y soient pas envoyés !

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Croyez-moi, je me battrais pour ce statut, avec l'opiniâtreté que vous me connaissez ! Ils ne doivent pas être oubliés !

Viendra également en discussion, à l'Assemblée nationale, la proposition de loi que le Sénat a adoptée concernant les prisonniers de guerre du camp de Rawa-Ruska. Ai-je besoin, là aussi, de vous parler de la détermination que je mettrai à faire adopter ce texte ? (*Sourires.*)

M. Roland Courteau. On la connaît !

M. André Méric, secrétaire d'Etat. J'ai également pris en charge les dossiers des anciens combattants d'Afrique du Nord. Il faut savoir que, quand on arrive dans un secrétariat d'Etat comme celui des anciens combattants et des victimes de guerre, les dossiers qu'il convient d'examiner sont très nombreux, ce qui exige beaucoup de temps. J'ai travaillé parfois dix-huit heures par jour, mangeant même dans mon bureau, mais aujourd'hui, je les connais, ce qui me permet de vous présenter un certain nombre de réflexions.

Les anciens combattants d'Afrique du Nord se sentent mal aimés et injustement abandonnés.

Mme Marie-Claude Beaudou. A juste titre !

M. André Méric, secrétaire d'Etat. A juste titre ? Nous en reparlerons ! C'est là un mauvais procès à l'égard de notre gouvernement et de moi-même, comme d'ailleurs de mes prédécesseurs.

De nombreuses revendications sont présentées. Elles portent, vous le savez, sur l'attribution de la carte de combattant, la retraite mutualiste, les chômeurs en fin de droits, l'abaissement de l'âge de la retraite, la campagne double, la pathologie propre à l'Afrique du Nord. Cela fait beaucoup !

M. Robert Vizet. Eh oui !

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Toutes ces revendications ont été étudiées, mais l'aboutissement de nombre d'entre elles dépend de plusieurs ministères. Je me suis attaché à sensibiliser les ministres concernés afin que nous puissions arriver à des propositions cohérentes. Ainsi la question des anciens combattants chômeurs en fin de droits et celle de l'abaissement de l'âge de la retraite ne seront-elles résolues que par des mesures plus générales, étudiées par le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.

Mme Hélène Luc. C'est pour cela qu'il ne faut pas diviser un budget !

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Dans un premier temps, j'ai pris des décisions concernant l'attribution de la carte de combattant d'Afrique du Nord et la retraite mutualiste.

Je vous rappelle que 2 500 000 Français ont servi en Algérie ; vingt-six ans après, 900 000 d'entre eux seulement ont reçu la carte d'ancien combattant. Il reste donc à en identifier 1 600 000. Il fallait accélérer la procédure.

Quel a été mon premier devoir ? J'ai demandé au ministre de la défense que nous puissions tout mettre en œuvre afin d'élargir la reconnaissance d'autres unités comme unités de combat. Vous devez savoir, en effet, que pour bénéficier de la carte d'ancien combattant, il faut avoir été dans une unité de combat pendant quatre-vingt-dix jours ou avoir trois faits d'arme.

Comme cette guerre d'Algérie avait pour objet d'assurer la sécurité et de rétablir l'ordre, l'armée a été chargée de mener ces opérations. Mais elle n'a pu tenir le planning du déplacement de ses unités.

M. Robert Vizet. Et les gendarmes ?

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Toutes nos difficultés pour délivrer la carte d'ancien combattant, dans le respect de la loi, proviennent de là. Nous ne pouvons pas accepter qu'on nous dise que tous les anciens combattants d'Algérie ont droit à la carte d'ancien combattant. En effet, tous les combattants des guerres de 1914-1918 et de 1939-1945 ne l'ont pas obtenue.

M. Robert Vizet. Tous ne la demandent pas !

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Alors, il faut respecter la loi !

M. Robert Vizet. Absolument, mais les gendarmes ont cette carte !

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Laissez-moi parler ! Vous parlerez tout à l'heure ; moi, je vous écouterai sans vous interrompre. Mais je vous répondrai ! (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Mme Marie-Claude Beaudeau. Ils ne demandent pas tous la carte !

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Dans l'attente d'une solution, et pour essayer d'activer l'attribution de cette carte, j'ai publié une circulaire ministérielle modifiant le barème des points pour l'attribution de la carte du combattant, selon la procédure exceptionnelle à laquelle j'ai droit. C'est ainsi que j'ai décidé d'abaisser le nombre de points de trente-six à trente. Dès lors, les demandes en instance vont pouvoir être réétudiées. Par ailleurs, j'ai décidé que les 200 000 dossiers qui avaient été rejetés seraient réexaminés afin de savoir si certains ne permettraient pas d'attribuer la carte. Que puis-je faire de plus en quelques semaines ? (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Jean-Pierre Fourcade. Très bien !

MM. Paul Malassagne et Edouard Le Jeune. C'est parfait !

M. André Méric, secrétaire d'Etat. J'en viens à la retraite mutualiste, à propos de laquelle on m'a « cherché des histoires » ! Vous savez que l'Etat bonifie de 25 p. 100 les rentes mutualistes. Or la forclusion est intervenue le 1^{er} janvier 1987 et le Gouvernement a déjà, par deux fois, repoussé le délai permettant aux anciens combattants d'Afrique du Nord de souscrire une rente auprès d'une société mutualiste.

J'ai proposé que le délai soit repoussé au 1^{er} janvier 1994 afin de me permettre de mieux tenir compte des prochaines améliorations de l'attribution de la carte du combattant. D'ores et déjà, j'ai obtenu, au cours d'une réunion interministérielle, qui s'est tenue à Matignon le 29 novembre dernier, que le nouveau délai soit repoussé immédiatement jusqu'au 1^{er} janvier 1990, à seule fin de mettre en œuvre le décret que j'ai préparé. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

J'évoquerai maintenant la question du rapport constant. Celle-ci constitue un contentieux permanent avec le monde ancien combattant. L'article L. 8 bis du code des pensions militaires d'invalidité prévoit que les pensions militaires d'invalidité sont revalorisées en fonction de l'évolution d'un indice de la fonction publique, fixé par référence à l'indice terminal de l'huissier de première classe d'un ministère.

Le Gouvernement respecte ces dispositions et les pensions suivent les revalorisations générales des traitements de la fonction publique. Tel a été le cas pour les augmentations dont ont bénéficié les fonctionnaires. Ainsi le point d'indice servant au calcul des pensions est-il passé, cette année, de 63,14 francs au 1^{er} janvier à 64,95 francs au 1^{er} octobre. De la même manière, dans le collectif budgétaire, sont inscrits 153 millions de francs pour tenir compte des nouvelles mesures acquises à la suite des négociations avec les syndicats de fonctionnaires.

Je n'apporte rien, paraît-il, pour le rapport constant. Or, 150 millions de francs sont consacrés à l'augmentation des traitements des fonctionnaires pour l'année 1988 pour couvrir l'augmentation des pensions. (*Bravo ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

Il existe cependant un contentieux qui, depuis le 1^{er} juillet 1987, brouille les cartes. Une partie des agents des catégories C et D a obtenu une revalorisation de deux points de son traitement. Or, cette revalorisation n'a pas bénéficié à l'huissier et n'a donc pas pu être répercutée sur les pensions.

Je constate, en ce qui me concerne, que ce contentieux est malsain ; l'article L. 8 bis du code des pensions militaires qui institue le rapport constant est une source permanente d'interprétations diverses, donc de discussions. C'est pourquoi j'ai donc décidé, avec l'accord de M. le ministre du budget, d'engager une réforme du système de référence destiné à fixer le point d'indice des pensions.

Je souhaite l'instauration d'un système équitable pour tous. Il ne faut plus que l'administration soit tentée d'éviter d'augmenter un fonctionnaire, surtout dans les plus petites catégories, pour faire échapper les pensions à une augmentation. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

Le niveau de vie des pensions et la juste réparation qui est due aux invalides de guerre doivent être garantis par un système clair et admis par tous.

MM. Michel Dreyfus-Schmidt et Roger Roudier. Très bien !

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Mon cabinet et mes services, en collaboration avec leurs homologues du budget et de la fonction publique, procèdent à des études approfondies sur cette question. Il est essentiel de savoir - je le redis solennellement devant vous - que ces modifications se feront dans le cadre d'une concertation avec le monde combattant, concertation à laquelle sera également associé le Parlement. J'ai d'ailleurs déjà rencontré, la semaine dernière, les grandes organisations du monde combattant sur cette importante question. La première réunion de concertation se tiendra le 15 décembre prochain.

Un sénateur socialiste. Bravo !

M. André Méric, secrétaire d'Etat. J'ai l'habitude de tenir parole. Il reste encore beaucoup d'actions à entreprendre, au-delà de ce que je viens de vous dire.

En matière d'action sociale, je souhaite que l'on puisse parvenir à la gratuité réelle de l'appareillage - c'est un problème très important - et à la reconnaissance de la qualité de ressortissants de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre pour les veuves d'anciens combattants - c'est aussi un problème très important.

Je souhaite également revoir certaines revendications des Alsaciens et des Mosellans qui me paraissent mériter notre attention.

M. Jean-Pierre Masseret. Très bien !

M. André Méric, secrétaire d'Etat. C'est pourquoi j'ai décidé de tenir une table ronde, le 21 décembre prochain, à Metz, avec les représentants des associations concernées.

La veille, je me serai entretenu avec des anciens combattants, notamment lors d'une visite à la maison du combattant de Strasbourg.

En ce qui concerne la carte du combattant, l'étude de la situation des anciens d'Afrique du Nord m'a amené à préparer des dispositions nouvelles qui devraient faciliter la reconnaissance de la qualité de combattant à certaines catégories de militaires qui, jusqu'à ce jour, avaient été oubliées : il s'agit des militaires de l'armée des Alpes, de Flandres-Dunkerque, des Vosges, des militaires internés au cours de la guerre 1939-1945, ainsi que des militaires français engagés sur des théâtres d'opérations extérieures : à Madagascar, en Mauritanie, au Zaïre, au Tchad et au Liban.

Dans ce tableau que je viens de vous brosser, toutes les actions citées témoignent, s'il en était besoin, de la santé et de la vigueur, du volontarisme même, de ce département ministériel, responsable d'une mission nationale ancienne, mais aussi capable de l'adapter et de se tourner vers l'avenir.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai parlé avec vous le langage de la franchise. Je vous ai dit dans quel état d'esprit j'ai conduit l'élaboration de mon budget et introduit les modifications que j'y ai apportées depuis que je l'avais reçu. Je fais appel à votre esprit de responsabilité - je sais qu'il est grand - et à votre réflexion, dont on peut mesurer la justesse, sur l'environnement de cette action que je mène pour les anciens combattants et victimes de guerre.

Je vous demande, en votant mon budget, de poursuivre avec moi l'action de réparation due au monde combattant mais aussi l'action nouvelle de témoignage tournée vers la jeunesse, vers l'avenir que nous offre l'Europe, c'est-à-dire vers la paix. (*Vifs applaudissements sur les travées socialistes.* - **MM. Jean-Pierre Fourcade, Paul Malassagne et Edouard Le Jeune** applaudissent également.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez rappelé, à juste titre, l'émotion qui avait gagné cet hémicycle lorsque vous étiez redescendu de cette tribune après votre intervention pour vos camarades déportés du camp de Rawa-Ruska.

Mes chers collègues, le 19 octobre dernier, la commission des finances avait décidé de réserver sa décision sur le budget des anciens combattants. C'est un budget important - M. le secrétaire d'Etat l'a rappelé - par le volume des crédits qu'il contient : plus de 26 milliards de francs cette année. C'est aussi un budget très important sur le plan de la psychologie collective, puisqu'il est l'expression de la gratitude de la nation envers ceux qui ont combattu pour elle, jusqu'au sacrifice de leur vie pour nombre d'entre eux.

Lors d'une première analyse, la commission des finances avait considéré qu'elle ne pouvait pas encore voter le budget et elle avait réservé sa décision. Le 19 novembre, la commission a procédé à un nouvel examen du budget des anciens combattants. J'ai le devoir de vous dire que, compte tenu des améliorations apportées lors de la discussion du budget à l'Assemblée nationale - je crois pouvoir interpréter le sentiment de la commission, qui n'avait pas alors encore eu connaissance des décisions annoncées par M. le secrétaire d'Etat à cette tribune - elle a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat, qui, en conscience, ne votera pas ou votera ce budget.

Monsieur le secrétaire d'Etat, à titre personnel, j'ai été sensible à l'accent de vos derniers propos. En effet, le budget des anciens combattants est naturellement, d'année en année, l'objet de contestations, puisqu'il représente l'hommage rendu par la nation à ceux qui ont combattu pour elle et à leurs descendants. Chaque année, ce budget est aussi - c'est normal dans une démocratie - l'objet d'un certain nombre de revendications. Aussi il n'est jamais examiné dans la sérénité qui s'imposerait.

Comme chaque année, ce budget ne comporte que 4 p. 100 de dépenses de personnel et de matériel, les 96 p. 100 restants étant destinés aux pensions d'invalidité, à la retraite du combattant et aux indemnités et prestations sociales diverses.

Ce projet de budget pour 1989 est certes en diminution de 2,25 p. 100 ; mais il s'élève tout de même à 26 300 millions de francs. C'est un montant très important.

Mme Hélène Luc. Il diminue tout de même !

Mme Marie-Claude Beaudou. Et les conséquences !

M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial. Pourquoi ce budget diminue-t-il, madame ? Parce que vous n'êtes pas maître du jour que Dieu choisit pour la mort de la vie et que le nombre de ressortissants du budget, de par la disparition de ceux qui ont combattu pour la nation, diminue d'année en année.

Mme Marie-Claude Beaudou. Vous irez leur expliquer cela !

Mme Hélène Luc. Si on attend encore longtemps, il ne restera plus d'anciens combattants !

M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial. Le nombre de ressortissants, au 1^{er} janvier 1987, était de 790 000, il n'est plus que de 743 000.

Mme Marie-Claude Beaudou. Vous faites bien de le dire !

M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial. Et, madame, ce ne sont pas les protestations du groupe communiste...

Mme Hélène Luc. C'est révoltant !

M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial. ... qui empêcheront que, du fait de la mort de ceux qui ont combattu pour la France en 1914-1918...

Mme Marie-Claude Beaudou. Répétez-le bien !

Mme Hélène Luc. Attendez qu'ils soient tous morts !

M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial. ... les pensionnés au titre de la guerre 1914-1918 ne soient plus que 13 293.

Les pensions au titre de la guerre de 1939-1945 diminuent également...

Mme Hélène Luc. C'est la dernière chose qu'il fallait dire !

M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial. ... en une seule année de 3 p. 100. Le nombre des pensions versées au titre des événements d'Afrique du Nord diminue aussi. Si le budget décroît, c'est donc fondamentalement parce que le nombre des ressortissants du budget du ministère des anciens combattants diminue du fait des décès de ceux que nous devons saluer, parce qu'ils ont combattu pour la nation.

Mme Hélène Luc. Votre salut aurait été plus sincère si vous leur aviez donné l'augmentation à laquelle ils avaient droit ! C'est inadmissible !

M. le président. Vous n'avez pas la parole, madame Luc !

Mme Hélène Luc. Je suis révoltée !

M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial. Cette évolution a donc permis de réduire les crédits relatifs aux pensions d'invalidité de 541 millions de francs par réduction des crédits au titre de la diminution des ressortissants pour 780 millions de francs. Cela n'a rien de déshonorant.

Mme Marie-Claude Beaudou. Si !

M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial. C'est la prise en compte dans les chiffres d'une réalité : la mort de ceux qui ne sont pas tombés au champ d'honneur lorsqu'ils combattaient. C'est aussi un ajustement des crédits au titre de la revalorisation de l'indice des pensions en application du rapport constant - plus 267 millions de francs.

Mme Hélène Luc. Si vous aviez appliqué pendant vingt ans ce rapport constant, on n'en serait pas là ! (*Exclamations sur les travées du R.P.R.*)

M. le président. Calmez-vous un peu, madame Luc.

Mme Hélène Luc. Tout de même !

M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial. Je dois par ailleurs rappeler que la commission des finances s'est félicitée d'un certain nombre de décisions qui ont été prises depuis le dépôt de ce projet de budget.

D'abord - vous l'avez annoncé, monsieur le secrétaire d'Etat, et c'est tout à fait exact - un crédit supplémentaire est consacré au financement de l'ouverture du droit à pension militaire pour les veuves d'anciens supplétifs algériens de l'armée française assassinés après les accords d'Evian, les harkis, assassinés après les accords d'Evian pour leur fidélité à la France. Nous pouvons avoir une pensée pour eux. La commission s'est donc réjouie de cette décision, monsieur le secrétaire d'Etat.

Ensuite, ainsi que vous l'avez rappelé, une décision de portée beaucoup plus générale a été prise pour la revalorisation des pensions de veuves de guerre. Vous l'avez estimée à 75 millions de francs en année pleine. Mais ce qui est important, c'est que ce que vous nous avez annoncé - nous connaissons votre sens de l'honneur ; cela signifie qu'une décision sera prise ultérieurement - n'est que le début d'un plan de revalorisation qui s'étalera sur cinq ans. Le coût de la mesure s'élève donc, pour 1989, à 75 millions de francs. Mais le coût total de ce plan de rattrapage sur la période 1989 - 1993 s'élèvera à 400 millions de francs. Cent quarante mille veuves et orphelins sont concernés par cette mesure. La commission des finances l'a approuvée et vous félicite d'avoir pris l'initiative de ce plan de revalorisation car, vous le savez, le taux normal des pensions de veuves de guerre est très faible : en moyenne, quelque 2 463 francs seulement par mois.

Mme Marie-Claude Beaudou. La honte !

M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial. Il s'agit donc d'une augmentation.

Certes, un nouveau contentieux a surgi au sujet du rapport constant après la majoration des pensions de 3,5 p. 100 en 1986 et de 2,36 p. 100 en 1987.

En effet, en juillet 1987, une série de mesures ont été prises au profit des fonctionnaires de la catégorie C, sans que cela concerne les huissiers de ministère en fin de carrière.

Or, cette mesure a été jugée inéquitable par le monde combattant puisqu'il n'y a pas eu revalorisation de l'indice des huissiers de ministère qui sert de référence à l'évolution des pensions.

Cependant, le Gouvernement a pris l'engagement - M. le ministre vient de le confirmer - de mettre en place une nouvelle commission. Clemenceau disait qu'il est des commissions qui sont créées pour que les affaires ne soient pas traitées. Ce n'est pas le cas de celle-ci puisque, d'une part, elle commencera à se réunir dès le 15 décembre et que, d'autre part, le ministre a annoncé que des décisions seront prises avant la fin du premier trimestre de 1989 pour que cesse définitivement le contentieux sur le rapport constant entre le ministère et les anciens combattants.

Vous vous souvenez sans doute, mes chers collègues, que, lors de la récente discussion de la première partie du projet de loi de finances, M. le ministre chargé du budget a évoqué ce problème et laissé entendre que sa préférence allait au rattachement des pensions d'invalidité à l'indice moyen de la catégorie C. Ce pourrait être une bonne décision, qui permettrait effectivement de mettre fin au contentieux entre le ministère et le monde des anciens combattants.

Le nombre des bénéficiaires de la retraite du combattant continue de décroître, de telle sorte que les crédits globaux affectés à la retraite du combattant en 1989 s'élèveront à 2 354 millions de francs, soit une diminution de 1,2 p. 100 par rapport au précédent budget. Cette diminution n'est, bien entendu, pas due à celle du taux de la retraite mais simplement à l'amenuisement progressif du nombre de ceux qui peuvent en bénéficier.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Ce n'est pas une augmentation non plus !

M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial. Les crédits de personnel s'élèvent à 772 millions de francs, soit une augmentation de 0,9 p. 100. Cette hausse résulte des dépenses informatiques, des charges supplémentaires incombant au secrétariat d'Etat aux anciens combattants à la suite du déménagement de ses installations de Bercy, enfin de la mise en œuvre d'une troisième tranche de reconstruction des nécropoles de la guerre de 1914-1918.

Le secrétariat d'Etat, vous le savez, a en charge la gestion de 710 000 tombes de militaires morts pour la France, réparties en 251 nécropoles nationales, 2 782 carrés communaux et - ne les oublions pas - 887 cimetières militaires à l'étranger.

L'état des sépultures construites en 1914-1918, voilà soixante ans, devient critique, d'où un effort commencé dès 1969 pour la remise en état des nécropoles de guerre. Un plan de cinq ans, 1987-1991, avait été établi sur l'initiative de M. Chirac, Premier ministre, et de votre prédécesseur, M. Fontès. Ce plan s'exécute et une troisième tranche est proposée pour 1989 afin de poursuivre l'effort engagé.

Vous nous avez fait part, monsieur le secrétaire d'Etat, avec une voix qui marquait votre émotion, de la décision que vous avez prise de faire en sorte que les anciens combattants d'Indochine voient certains des droits qu'ils expriment enfin concrètement reconnus.

J'insisterai sur la poursuite de l'opération de retour des corps des militaires tombés sous les plis du drapeau français dans la guerre lointaine du Viêt-nam. Un accord franco-vietnamien a permis, dans une première phase, de rapatrier plus de 7 000 corps puis, dans une deuxième phase, d'augmenter le nombre. Actuellement, 17 900 sépultures individuelles ont ainsi pu être relevées, ainsi qu'un ossuaire de 3 000 corps non identifiés, ce qui porte le nombre total de corps rapatriés à 28 000.

L'édification d'une nécropole nationale à Fréjus sera achevée avant 1990. Le coût total de l'opération est évalué à plus de 23 millions de francs. Enfin, l'accord franco-vietnamien a prévu une troisième phase de rapatriement vers la France. Celle-ci n'est pas achevée car elle suppose la recherche de sépultures éparses. Nous espérons qu'aucune difficulté ne sera mise à son application. La nation se doit de saluer le sacrifice de ces hommes et d'honorer leur mémoire.

Au total, les crédits de fonctionnement hors personnel, y compris la dotation aux frais de fonctionnement de l'Institution nationale des Invalides et de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre - l'O.N.A.C.V.G. - progressent de 1,4 p. 100. Le Sénat connaît le dévouement et l'activité du personnel de l'Office national des anciens combattants. Il faut rappeler d'un mot l'activité menée dans les quinze maisons de retraite de l'O.N.A.C.V.G., dont le programme de médicalisation sera accentué en 1989. Les opéra-

tions de rénovation de plusieurs maisons seront poursuivies, notamment à Beaurecueil, dans les Bouches-du-Rhône, à Messimieux, dans le Rhône, à Montmorency, dans le Val-d'Oise, sans oublier d'importants travaux qui vont être réalisés à Thiais, dans la région parisienne. L'aide ménagère à domicile est maintenue d'une année sur l'autre pour un montant de près de 6 millions de francs.

Vous avez également évoqué, monsieur le secrétaire d'Etat, l'action très remarquable, exemplaire même, conduite sous votre égide pour la rééducation professionnelle des pensionnés militaires d'invalidité et des victimes de guerre qui, du fait de leur invalidité, ne peuvent plus exercer leur profession habituelle.

Ces écoles sont très performantes ; leur capacité d'accueil est de plus de 2 000 stagiaires. Enfin, il faut noter que l'office national a décidé, en 1988, d'ouvrir plus largement ces écoles de rééducation professionnelle aux anciens militaires d'Afrique du Nord privés d'emploi et d'accueillir les enfants de harkis.

Enfin, l'office national et ses directions départementales veillent à ce que les anciens combattants et victimes de guerre bénéficient effectivement des aides qui leur sont garanties par la législation : prêts individuels et secours permettant de remédier aux situations d'urgence sont distribués par l'office national une fois obtenues les aides de droit commun. Ces dernières interventions sociales d'urgence ont fortement augmenté au cours de ces dernières années et le projet de budget pour 1989 prévoit, malgré les besoins croissants de l'office, des crédits d'action sociale qui sont en diminution de 1 400 000 francs. Toutefois - M. le secrétaire d'Etat l'a rappelé et l'objectivité me crée le devoir de confirmer son propos - cette réduction n'est pas sans lien avec la mise en place du revenu minimum d'insertion, qui permettra de subvenir aux besoins des anciens combattants les plus démunis...

M. Robert Vizet. C'est scandaleux !

M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial. ... actuellement pris en charge par l'office.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Quel scandale !

M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial. C'est donc non pas, globalement, une diminution de l'action sociale menée en faveur des anciens combattants, mais une modification des sources de son financement...

Mme Marie-Claude Beaudeau. On ne leur donnera pas plus !

M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial. ... dont le volume global augmentera, compte tenu des crédits inscrits pour la réalisation du programme du revenu minimum d'insertion.

Lors de la discussion de ce projet de loi, nous étions convenus, monsieur le secrétaire d'Etat - nous pouvons le dire - que, au sein des commissions statuant sur la distribution du revenu minimum d'insertion, le préfet, toujours en contact avec le directeur départemental des anciens combattants, s'assure que les anciens combattants ayant droit au revenu minimum d'insertion puissent en bénéficier.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Les nouveaux pauvres, ce sont les anciens combattants !

M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial. D'un mot, il me faut évoquer les crédits consacrés à l'Institution nationale des Invalides ; à cet égard, j'ai le devoir, monsieur le secrétaire d'Etat, au nom de la commission des finances, de vous rappeler que cette institution a fait l'objet, dans le rapport public de la Cour des comptes, d'un certain nombre d'observations. Si vous le pouviez, nous attacherions du prix à ce que vous nous teniez au courant des suites données à certaines de ces observations que, par manque de temps, je ne précise pas dans leur détail. Toutefois, la commission des finances souhaite que cette si noble institution des Invalides - et je me plais à saluer le dévouement et la compétence du personnel - donne des réponses satisfaisantes aux recommandations de la Cour des comptes.

L'action médicale et sociale s'élève à 2 688 millions de francs. La dotation pour les prestations assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale des pensionnés de guerre est en diminution.

Je dois également rappeler la réduction de 2 p. 100 - la commission des finances y a été sentimentalement sensible - du crédit prévu au titre de l'appareillage des mutilés. Le nombre d'appareils délivrés en 1987 s'est élevé à 334 494 dont 79 490 pour les mutilés de guerre et 255 004 pour les handicapés civils. Vous l'avez dit, monsieur le secrétaire d'Etat, il est incontestable que la qualité des techniques employées et leurs performances valent à la France une réputation internationale dans ce domaine.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, votre département ministériel n'est pas simplement chargé de manifester concrètement, par la distribution de crédits, la reconnaissance de la nation à ceux qui ont combattu pour elle, je le répète. Il a aussi pour vocation de maintenir la mémoire nationale et le culte du souvenir des morts. A cet égard, vous avez décidé de majorer les crédits d'intervention en faveur de l'information historique. Votre prédécesseur, M. Fontès, s'était lui-même consacré à faire progresser l'effort de la mémoire collective et la gratitude nationale envers ceux qui ont combattu. Vous poursuivez dans cette voie, nous ne pouvons que nous en féliciter.

En 1989, toute une série de cérémonies sont prévues pour le soixante-dixième anniversaire de l'année 1919, notamment de cet extraordinaire défilé de la victoire qu'ont connu nos pères le 14 juillet 1919, ainsi que pour le quarante-cinquième anniversaire de l'année 1944 et de la libération de la France.

Certes, les anciens combattants déplorent que certains points du contentieux demeurent, particulièrement qu'il ne soit pas répondu aux vœux des anciens combattants d'Afrique du Nord. Vous avez vous-même évoqué les intentions qui vous animent sur ces questions ; vous prévoyez notamment l'amélioration des conditions d'attribution de la carte du combattant, le bénéfice de la campagne double, l'extension de la reconnaissance d'une pathologie propre à l'Afrique du Nord, la levée de la forclusion pour la constitution de la retraite mutualiste du combattant, l'admission à la retraite anticipée pour les anciens d'Afrique du Nord bénéficiant de pensions à 60 p. 100 et plus, l'amélioration des conditions de vie des anciens d'Afrique du Nord et chômeurs en fin de droits, qui sera désormais rendue possible grâce au revenu minimum d'insertion.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Encore le revenu minimum d'insertion !

M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial. Enfin, vous avez, à juste titre, évoqué les problèmes qui restent encore en suspens pour les incorporés de force dans une formation paramilitaire, ainsi que pour les incorporés de force, prisonniers au centre même du camp de Tambow et dans ses annexes. En hommage à l'ancien combattant que vous êtes, à votre courage et à celui de vos camarades, le Sénat tiendra certainement à réitérer son attachement à l'inscription prochaine à l'ordre du jour de la proposition de loi qui doit particulièrement vous tenir à cœur puisque vous êtes vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, un ancien déporté de Rawa-Ruska.

Lors d'un premier examen, la commission des finances avait, je le répète, décidé de réserver son avis sur le vote de ce projet de budget. Toutefois, lors d'un second examen compte tenu des améliorations qui y ont été apportées - et, depuis, d'autres encore sont venues s'y ajouter - la commission des finances a décidé, en définitive, de s'en remettre à la sagesse du Sénat sur le vote du projet de budget pour 1989 du secrétariat d'Etat aux anciens combattants et de l'article 62 A qui lui est rattaché. (*Applaudissements sur les traversées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, sur certaines traversées de la gauche démocratique ainsi que sur les traversées socialistes.* - *M. le secrétaire d'Etat applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. André Rabineau, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous connaissez bien le monde des anciens combattants et des victimes de guerre, puisque vous l'avez vécu dans des conditions particulièrement dures. Je ne vous étonnerai pas en vous déclarant que les associations de victimes de guerre ont été déçues. Ces dernières pensaient à l'engagement pris par le Président de la République le 28 avril 1988 au cours de la

campagne présidentielle et concernant en particulier les divers « droits à réparation » - vous savez que c'est la position que nous avons toujours eue - en cours de règlement et reconnus par tous les gouvernements successifs. Le monde combattant, conscient des difficultés de l'époque, était prêt à prendre sa part dans la politique d'austérité. Il semblait toutefois que la disparition inéluctable des ayants droit libèrerait des crédits en réglant, partiellement tout au moins, les urgences restant en discussion.

La position constante de la commission, que vous connaissez bien puisque vous y avez appartenu, est que le droit à réparation reconnu par tous doit être honoré.

D'autre part, il serait normal que le titre d'ancien combattant, attribué suivant les critères propres à chaque conflit, confère des droits identiques.

Tout ne peut être réglé sur un seul budget. L'échelonnement sur plusieurs budgets a toujours été admis. L'exemple du rapport constant est révélateur : le chiffre reconnu et décidé par la commission tripartite a été ensuite apuré avec un peu de retard. Cela prouve le civisme des victimes de guerre, qui avaient accepté de ne discuter que de ce problème en admettant le report des autres points du contentieux.

Vous avouerez que le budget que vous présentez, monsieur le secrétaire d'Etat, non seulement ne profite pas des crédits dont je parlais précédemment, mais connaît une baisse sensible, en particulier dans la partie sociale des droits à réparation, ce qui n'exclut pas cependant des conséquences dommageables pour l'O.N.A.C. et son fonctionnement.

Ce que demande le monde combattant c'est non pas une subvention, une aide, mais, je le répète, un droit à réparation, lequel a toujours été reconnu depuis la III^e République. Le monde combattant n'a jamais refusé de contribuer à l'effort de redressement du pays, vous le savez.

Certes, les ressortissants sont moins nombreux. Pourquoi, sans augmenter les chiffres de l'an dernier, ne peut-on pas régler différents points du contentieux ? Or le budget social est amputé de 566 740 millions de francs, soit de 2,46 p. 100.

Bien entendu, les dotations affectées aux autres chapitres du budget baissent dans leur ensemble, mais cela se justifie peut-être.

L'expérience de la commission tripartite, qui avait été créée pour régler le contentieux du rapport constant, incite à renouveler ce précédent dès lors qu'un nouveau contentieux est soulevé.

Je sais qu'une décision en ce sens a été prise - vous l'avez annoncé et je vous en remercie ; la date de la première réunion a même été fixée.

Comme vous le savez, mes chers collègues, la discussion du projet de budget des anciens combattants a été difficile à l'Assemblée nationale. A l'issue du débat du 28 octobre dernier, les députés ont décidé de réserver leur vote. La discussion a repris le 18 novembre et ce budget a été finalement voté après l'adoption de deux amendements tendant à revaloriser les pensions des veuves de guerre et à augmenter les crédits affectés à l'information historique. Il s'agit bien d'une amélioration par rapport au projet de budget initial, mais elle ne règle pas malheureusement tous les problèmes des anciens combattants. Vous-même l'avez reconnu, monsieur le ministre, quoique vous ayez consenti un effort important.

Comme chaque année, je rappelle qu'il est bien question de « droits à réparation ».

Les crédits de la dette viagère sont en diminution pour la retraite du combattant et pour les pensions d'invalidité. Nous regrettons que le budget ne comporte aucune mesure nouvelle pour rétablir la proportionnalité des pensions d'invalidité dont le taux est compris entre 80 p. 100 et 100 p. 100.

Le nouveau contentieux concernant le rapport constant, issu de la revalorisation des traitements de fonctionnaires des catégories C et D de juillet 1987, devrait trouver une solution, monsieur le secrétaire d'Etat, puisque vous êtes d'accord pour recréer une commission tripartite. Je vous demanderai cependant que la décision intervienne rapidement car le monde combattant croit que le Gouvernement veut gagner du temps.

Le précédent de la commission tripartite incite à cet état d'esprit. Je rappelle que, pour la mise en application d'une décision prise après de longues discussions entre 1970 et 1980, dont le règlement devait s'échelonner sur trois ou

quatre ans maximum, il a fallu attendre la fin de la législature... puis la fin du septennat. Pouvez-vous nous donner un calendrier précis et sûr avant qu'un grand nombre de nos camarades ne disparaissent ? Vous nous avez affirmé que tout devrait aller vite, la première réunion devant se tenir le 15 décembre.

Un effort est consenti pour les veuves. Il est annoncé comme étant la première étape d'un programme quinquennal de rattrapage. Je me dois de rappeler tout de même que le retard constaté est une des conséquences du long délai mis dans la résolution du problème du rapport constant, la commission tripartite ayant accepté le report des autres différends. Il serait donc juste de raccourcir ce délai de cinq ans. Pourriez-vous agir dans ce sens, monsieur le secrétaire d'Etat. Je n'en doute pas, mais je vous demande de le confirmer devant le Sénat.

Je ne m'étendrai pas longuement sur le sujet des anciens prisonniers détenus dans des conditions particulières, je veux parler de ceux de Rawa-Ruska que vous avez connus comme moi ; je pense que vous obtiendrez à l'Assemblée nationale le même consensus qu'au Sénat.

Quant à ceux du Viêt-minh, qui ont souffert beaucoup plus - cela est reconnu par tous - ils mériteraient d'obtenir un statut particulier. C'est ce qu'avait proposé notre collègue Jean Brocard à l'Assemblée nationale. Ce serait remédier à une injustice flagrante. Vous pourriez faire en sorte, monsieur le secrétaire d'Etat, que cette proposition vienne à l'ordre du jour du Parlement. Les associations que nous avons reçues, mon collègue M. Huriet et moi-même, nous ont fait part de statistiques de disparitions effrayantes à la suite des sévices subis.

Vous avez parlé des anciens combattants volontaires de la Résistance, auxquels on demande de prouver cette qualité par un acte émanant de l'autorité militaire. Je pense que vous suivez également le dossier, mais il faudrait faire vite.

S'agissant des anciens d'Afrique du Nord, lors de votre audition, vous vous êtes engagé à simplifier la procédure, vous venez de le confirmer. Là encore, je vous demande d'agir vite.

En revanche, aucun progrès ne semble en vue s'agissant de l'application aux fonctionnaires du droit à la campagne double et en matière de retraite pour les chômeurs en fin de droits. C'est un problème crucial qu'il faudrait régler. La commission nouvellement créée devrait y parvenir, à mon avis.

En ce qui concerne la retraite mutualiste, la commission des affaires sociales avait adopté un amendement tendant à insérer dans le projet de loi portant D.M.O.S. un article additionnel visant à régler définitivement le problème de l'adhésion à un régime de retraite mutualiste ouvrant droit à une majoration de l'Etat. Cet amendement a été retiré en séance publique, et le Gouvernement s'est engagé à proroger le bénéfice du droit à majoration pour les combattants qui adhéreront postérieurement au 31 décembre 1988.

Je vous rappelle les points essentiels de cette affaire. Les anciens d'Afrique du Nord ont été autorisés à adhérer à la retraite mutualiste avec le bénéfice de la prise en charge par l'Etat de la majoration à taux plein - 25 p. 100 - en application de la loi du 29 décembre 1976 et du décret du 27 mars 1977 pour les adhésions contractées avant le 1^{er} janvier 1987. Ce système a été prorogé successivement jusqu'au 31 décembre 1987, puis jusqu'au 31 décembre 1988.

Il faut souligner l'incohérence d'un système qui prévoit une forclusion pour bénéficier de la retraite mutualiste majorée, alors qu'il n'y a pas de prescription pour demander la carte du combattant.

Par ailleurs, il serait souhaitable de relever le plafond actuel - 5 600 francs - de la retraite mutualiste ouvrant droit à majoration.

Je renonce cependant à vous proposer un amendement tendant à élever à 6 000 francs le montant maximal de la rente mutualiste ouvrant droit à majoration ; il ouvrirait droit également à l'application de l'article 40 de la Constitution, qui nous est opposé chaque année. (Sourires.)

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Pas par moi !

M. André Rabineau, rapporteur pour avis. J'en viens aux missions sociales et, en particulier, aux actions sociales de l'O.N.A.C.

Par l'intermédiaire de cet organisme, le secrétariat d'Etat aux anciens combattants mène une action sociale importante, dont la zone d'influence s'étend au-delà du monde combattant.

Des secours individuels sont attribués à d'anciens combattants en difficulté. La commission des finances vous a fourni des chiffres à ce propos. Je n'y reviendrai pas.

A ces anciens combattants âgés, l'O.N.A.C. offre en outre des maisons de retraite dont la gestion pose certains problèmes en raison du vieillissement de leurs pensionnaires. D'autre part, l'O.N.A.C. gère des écoles de rééducation professionnelle qui accueillent des anciens combattants, des pupilles de la nation et des invalides civils, en particulier des accidentés du travail.

La prise en charge des anciens combattants invalides est assurée par l'institution nationale des invalides. Sur ce sujet, il faut se féliciter de l'abandon du projet d'implantation d'une partie du C.E.R.A.H., centre d'études et de recherche pour l'appareillage des handicapés, à Paris, dans l'hôtel des Invalides, car ce projet comportait un risque important de dérive financière.

Comme vous l'avez dit, monsieur le secrétaire d'Etat, le C.E.R.A.H. a acquis une notoriété internationale et sa compétence profite tant aux anciens combattants qu'aux accidentés du travail et de la route.

S'agissant de l'information historique, le projet de budget pour 1989 ne prévoit pas d'innovation ni pour le centre de documentation du monde combattant, ni pour les musées.

Pour ce qui concerne le culte du souvenir, vous trouverez dans mon rapport écrit un rappel des célébrations organisées en 1988 par le secrétariat d'Etat aux anciens combattants ainsi que le programme des commémorations prévues en 1989, pour célébrer notamment le soixante-dixième anniversaire de l'année 1919 et le quarante-cinquième anniversaire de l'année 1944.

Un crédit supplémentaire de 200 000 francs a été voté à l'Assemblée nationale pour développer l'information historique, ainsi que l'avait demandé la commission des finances. Nous nous en réjouissons.

Le projet de budget pour 1989 prévoit la troisième tranche des travaux de reconstruction des nécropoles de la Première Guerre mondiale.

La commission propose qu'à l'avenir des crédits suffisants soient régulièrement inscrits dans le budget pour assurer l'entretien des sépultures militaires.

En outre, l'édification de la nécropole de Fréjus sera poursuivie en 1989 de façon à accueillir les dépouilles des combattants morts en Indochine.

Pour conclure ce propos, je voudrais vous faire part, monsieur le secrétaire d'Etat, des inquiétudes que nous éprouvons quant à l'évolution des moyens propres du secrétariat d'Etat aux anciens combattants et des institutions placées sous sa tutelle.

On assiste à une baisse continue des effectifs du personnel. Cette diminution est de 28 p. 100 depuis 1980 et elle se poursuivra en 1989.

Les effets négatifs de cette baisse sont partiellement palliés par un effort de modernisation - c'est vrai - et par le recours accru à des matériels informatiques et bureautiques. Il reste que certaines directions départementales ne sont pas encore pourvues de ces moyens modernes.

Enfin, le désengagement de l'Etat à l'égard de l'O.N.A.C. est patent. Grâce à des fonds de concours, à des avances remboursables, à des rémunérations pour prestations de service, l'O.N.A.C. peut poursuivre et développer ses activités, mais c'est grâce à des concours privés et publics, émanant notamment des collectivités locales, que cet organisme a pu réaliser des investissements, en particulier dans les maisons de retraite - travaux immobiliers - et dans ses écoles de rééducation professionnelle - équipement.

La commission des affaires sociales se demande si une telle politique peut être poursuivie à long terme sans dommage. Elle craint que les moyens des services des anciens combattants ne tombent en deçà d'un seuil critique qui ne garantirait plus un accomplissement normal de la mission impartie au secrétariat d'Etat.

Finalement, le crédit supplémentaire de 75 millions de francs dégagé pour les veuves n'est, selon nous, qu'une modeste opération de rattrapage, ainsi que je l'ai indiqué précédemment. La promesse d'une nouvelle négociation sur le

rapport constant constitue un élément positif certes, mais à condition qu'elle aboutisse rapidement. Ce budget n'apporte aucune réponse nouvelle aux nombreux problèmes des anciens d'Afrique du Nord ; il maintient une inégalité inadmissible entre ces combattants et les générations du feu précédentes. Le contentieux relatif « aux familles des morts » n'a même pas été évoqué.

Aussi la commission des affaires sociales a-t-elle émis un avis défavorable à l'adoption du projet de budget des anciens combattants pour 1989.

Toutefois, il est certain que les propositions que vous nous avez soumises et que les crédits que vous pensez inscrire au collectif vont dans le bon sens, celui que nous avions souhaité. C'est un premier pas. Continuez, monsieur le secrétaire d'Etat, car il reste beaucoup à faire.

Dans ces conditions, la commission des affaires sociales aurait sûrement fait un geste vers vous, monsieur le secrétaire d'Etat. Mais en tant que rapporteur, je ne peux que me faire l'interprète de ses prises de position. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à quinze heures. *(Assentiment.)*

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quinze heures.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le secrétariat d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du Rassemblement pour la République : 16 minutes ;

Groupe de l'union centriste : 16 minutes ;

Groupe socialiste : 21 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : 16 minutes ;

Groupe de la gauche démocratique : 16 minutes ;

Groupe communiste : 15 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe : 15 minutes.

La parole est à M. Edouard Le Jeune.

M. Edouard Le Jeune. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, quelle que soit la sympathie que l'on puisse avoir - on la lui a d'ailleurs très largement manifestée ce matin - pour M. le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre, qui est issu de cette assemblée, il faut bien se rendre à l'évidence, ainsi que l'ont fort justement fait remarquer MM. les rapporteurs de la commission des finances et de la commission des affaires sociales : les crédits de ce département ministériel, qui s'élèvent à 26,24 milliards de francs, régressent de 2,53 p. 100 par rapport à 1988, soit plus de 5 p. 100 en francs constants.

J'estime, pour ma part - comme l'ont souligné un certain nombre d'orateurs à l'Assemblée nationale et les rapporteurs de nos commissions - que l'économie substantielle réalisée sur la diminution du nombre des parties prenantes, qui a été évaluée à près de 840 millions de francs pour 1989, aurait pu être utilisée pour la mise en œuvre de mesures nouvelles susceptibles de satisfaire un certain nombre de revendications, souvent très anciennes, du monde combattant.

Le seul effort réalisé en 1989 consiste en une revalorisation des pensions des veuves et orphelins de guerre grâce à une enveloppe supplémentaire de 75 millions de francs. Vous vous êtes battu pour cela, monsieur le secrétaire d'Etat, et je vous en remercie.

Il est vrai que les veuves de guerre n'ont bénéficié d'aucune mesure spécifique depuis de longues décennies, alors qu'elles sont pourtant particulièrement dignes d'intérêt.

J'ose espérer que le calendrier de rattrapage de leurs pensions, échelonné sur cinq ans, sera respecté.

Vous avez également annoncé la tenue d'une table ronde avec les associations d'anciens combattants pour régler l'irritant problème du rapport constant, ainsi que le dépôt d'un projet de loi prévoyant l'assouplissement des conditions d'attribution des cartes de combattants volontaires de la Résistance. Je vais m'y attarder un instant.

J'avais déjà eu l'honneur d'attirer l'attention de votre prédecesseur sur ce sujet particulièrement important, sans obtenir satisfaction, je dois le préciser. M. André Jarrot, le président des combattants volontaires de la Résistance, avait fait un vigoureux plaidoyer lors de ce dernier budget. Il n'avait pas eu plus de chance puisque, lui non plus, n'avait pas obtenu satisfaction.

Comme vous le savez, un élargissement des conditions d'examen et d'attribution de ces cartes avait été mis en œuvre à compter de 1976. Par un arrêt en date du 13 février 1987, le Conseil d'Etat a précisé que seuls les dossiers fondés sur des services homologués par l'autorité militaire étaient recevables. Or, cette homologation expirait en 1951. Ainsi, indirectement, le Conseil d'Etat a rétabli une forclusion là où nous nous étions efforcés de la faire disparaître.

Je crois qu'il n'est pas possible de traiter différemment les résistants suivant qu'ils ont appartenu à telle ou telle organisation ou parce qu'ils n'ont pas souscrit à un contrat d'engagement dans l'armée : c'était la clandestinité, il s'agissait de combattants volontaires de l'armée des ombres. Il faut reconnaître cette spécificité.

Plusieurs organisations d'anciens combattants - celle à laquelle j'appartiens en particulier - estiment à juste titre que, dans la législation actuelle, les anciens résistants sont en réalité les plus maltraités de toutes les catégories de combattants.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous n'ignorez pas que le droit à réparation a été établi par la loi et qu'aucune forclusion n'a été opposée en dehors de celle que l'on oppose aux anciens combattants de la Résistance. Ce droit à réparation ayant un caractère imprescriptible, il y a là un déni de justice - le mot est non pas de moi, mais du chef de l'Etat - que je dénonce une fois de plus à cette tribune.

Vous avez annoncé, le 28 octobre dernier à l'Assemblée nationale, que le projet de loi sur l'attribution de la carte de combattant volontaire de la Résistance allait être examiné par le Parlement. Bravo ! Je m'en réjouis. A cette date du 28 octobre, vous avez aussi dit aux députés : « Ce projet de loi sera soumis au conseil des ministres dans quinze jours. » Monsieur le secrétaire d'Etat, cela n'a pas été fait.

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Je peux vous en donner la raison.

M. Edouard Le Jeune. Certes, il n'est pas toujours possible d'aller aussi vite que l'on voudrait, toutefois vous nous avez promis, dans votre exposé de ce matin, que ce serait fait sans tarder. Je vous crois très volontiers j'ai confiance en vous. Pesez de tout votre poids, monsieur le secrétaire d'Etat, pour que ce projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour de cette session.

Les résistants ont également d'autres préoccupations : ils souhaiteraient l'octroi d'une bonification de dix jours dès la première action contre l'occupant et l'obtention d'un titre de reconnaissance de la nation pour ceux qui ne peuvent prétendre à la carte de combattant, mais qui ont néanmoins participé à la Résistance, afin de permettre à ces titulaires de ressortir à l'Office national des anciens combattants et d'adhérer aux sociétés mutualistes de retraite des anciens combattants.

Pour ne pas allonger le débat, je dirai simplement que je m'associe aux propos de nos deux rapporteurs, qui ont traité de façon complète les problèmes des combattants d'Afrique du Nord.

Vous allez reprendre - avez-vous dit ce matin - l'étude de dossiers qui avaient déjà été classés. C'est un point très positif.

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Je suis content.

M. Edouard Le Jeune. Telles sont, monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les observations que je souhaitais formuler à l'égard de ce projet de budget ; j'espère que, très rapidement, justice sera rendue aux combattants volontaires de la Résistance, que je défends depuis longtemps, comme vous avez défendu les anciens de Rawa-Ruska.

Je connais, monsieur le secrétaire d'Etat, votre volonté de défendre les anciens combattants. Vous avez déjà beaucoup fait depuis que vous êtes arrivé Rue de Bellechasse. Pour cette raison, je vous apporte mon soutien. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Merci beaucoup.

M. le président. La parole est à M. André Boyer.

M. André Boyer. Monsieur le secrétaire d'Etat, ce n'est pas à vous que je rappellerai combien les sénateurs ont toujours été très attachés à tout ce qui concerne les anciens combattants. Si d'aventure, intervenant pour la première fois dans cette assemblée, je faisais preuve d'une telle prétention, vous en souririez intérieurement, j'en suis sûr, avec une indulgence amusée.

Dans cet hémicycle, vous avez été vous-même, pendant de longues années je le sais, un des plus ardents défenseurs de ces anciens combattants. Aucun de leurs problèmes ne vous est inconnu : égalité des droits pour l'amélioration des conditions d'attribution de la carte du combattant, bénéfice de la campagne double, reconnaissance du combattant volontaire, situation des veuves et des descendants, etc.

De ce fait, il pourrait paraître inutile de vous exposer les revendications du monde combattant. Je le répète, vous les connaissez mieux que quiconque et vous les considérez, comme nous tous, parfaitement légitimes. Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, comment ne pas s'interroger sur les moyens que vous avez de les satisfaire avec un budget qui paraît - mais vous vous en défendez - en régression sur celui de l'année dernière, lui-même déjà inférieur à celui de l'année précédente ? Comment ne pas craindre qu'une fois encore les anciens combattants connaissent une désillusion ?

Bien sûr, le rattrapage des pensions est terminé. Nous en avons donc fini avec ce débat permanent. Mais, malgré le brillant exposé de votre collègue M. le ministre chargé du budget sur le rapport constant, le 18 novembre dernier, le doute subsiste dans l'esprit des anciens combattants à propos de cet indice de référence.

Il avait toujours été admis, je crois, que les anciens combattants seraient rattachés pour leur pension aux indices de la catégorie C, parmi lesquels figure l'indice de l'huissier de ministère. Aussi était-il logique que les deux points d'indice accordés au 1^{er} juillet 1987 aux catégories C et D le soient également aux anciens combattants, afin que l'écart entre l'évolution des pensions et le traitement des fonctionnaires ne se creuse pas à nouveau. Sauf erreur, toutefois, cette augmentation de deux points d'indice ne concerne justement pas l'huissier de ministère. Ce contentieux est malsain, vous l'avez vous-même rappelé ce matin.

Il n'est pas souhaitable de continuer ces éternelles discussions. Comment, dès lors, ne pas souscrire à votre initiative de constituer un groupe de travail qui aura pour mission de trouver une solution définitive à l'application exacte du code des pensions afin que le rapport constant ne soit plus ainsi remis sans cesse en cause ?

Il faut néanmoins presser le pas pour que l'amendement relatif à l'indice de référence puisse être intégré dans le collectif budgétaire. C'est d'ailleurs ce qu'a déclaré le ministre chargé du budget au cours de la même séance du 18 novembre dernier à l'Assemblée nationale. J'ai noté avec beaucoup de satisfaction, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce groupe de travail a été créé et que sa première séance de travail aura lieu le 15 décembre prochain.

Les veuves de guerre, vous l'avez rappelé, monsieur le secrétaire d'Etat, ne perçoivent que moins de 1 700 francs par mois et leur pension n'a jamais bénéficié de revalorisation spécifique depuis soixante ans ; pourtant, la loi de 1928 leur accordait le fameux indice 500, sans condition d'âge.

Si l'on ne peut que se réjouir de l'inscription à votre budget de 75 millions de francs supplémentaires pour ces veuves, il faut tout de même préciser qu'il faudra attendre cinq ans pour que cet indice 500 soit rattrapé. Nous souhaitons un raccourcissement de ce délai.

Un autre problème préoccupant concerne la retraite mutualiste pour les anciens d'Afrique du Nord titulaires de la carte de combattant, avec participation de l'Etat à 25 p. 100.

Déjà, l'an dernier, la date de forclusion avait été repoussée au 31 décembre 1988 et vous avez effectué des démarches pour qu'elle soit repoussée une nouvelle fois cette année jusqu'au 31 décembre 1989. Ne pensez-vous pas qu'il serait plus juste, au lieu d'accorder chaque fois un nouveau délai d'un an, de répondre au souhait de ceux qui demandent que soit fixé une fois pour toutes un délai suffisant à tout combattant d'Afrique du Nord, à compter de la date de délivrance de la carte du combattant, pour se constituer une retraite mutualiste avec une participation de l'Etat maintenue à 25 p. 100 ?

Lors de la discussion de votre budget à l'Assemblée nationale, vous avez semblé favorable à un amendement de la commission des affaires sociales du Sénat pour essayer de régler ce problème. Cet amendement proposait d'accorder un délai de dix ans aux intéressés pour se constituer une retraite mutualiste, avec participation de l'Etat de 25 p. 100.

Mais votre collègue chargé du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle a indiqué que les conditions d'attribution de la majoration des rentes mutualistes d'anciens combattants sont fixées par décret et qu'il s'agit là d'une compétence réglementaire. C'est donc dans les limites de cette dernière que ces conditions peuvent être modifiées, comme l'a précisé M. Soisson, qui a, par ailleurs, reconnu qu'il s'agissait là d'un véritable problème de fond.

En demandant le retrait de cet amendement, il a ajouté que le Gouvernement s'engagerait à prendre les dispositions nécessaires pour proroger le délai qui expire normalement le 31 décembre 1988.

Vous ne vous étonnez donc pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous attendions de votre part l'assurance qu'une décision définitive sera prise afin de donner satisfaction aux anciens d'Afrique du Nord.

Certes, pour faciliter l'attribution de la carte du combattant aux anciens d'Afrique du Nord, le nombre de points permettant d'obtenir cette carte sera abaissé de 36 à 30, et votre circulaire visant à accélérer leur distribution représente déjà une amélioration. Mais il reste encore près de 120 000 dossiers en instance et nous risquons fort, l'année prochaine, de débattre à nouveau de cette retraite mutualiste si aucune mesure n'intervient pour en accélérer l'instruction. Cependant, votre déclaration de ce matin nous laisse espérer qu'il en sera ainsi.

Il existe d'autres problèmes en suspens qui n'ont pu être pris en compte dans votre budget, parmi lesquels l'octroi de la campagne double pour les anciens d'Afrique du Nord. Et se pose encore, fin 1988, la question du coût de cette aspiration des anciens d'Afrique du Nord, reconnue légitime par tous les gouvernements qui se sont succédé.

Déjà, le 10 octobre 1985, en réponse à une question d'actualité posée par notre collègue M. Rigou, le ministre chargé des relations avec le Parlement avait fait état de la création d'un groupe de travail interministériel élargi aux associations d'anciens combattants d'Afrique du Nord. Ce groupe de travail, qu'est-il devenu ? Quels ont été ses travaux ? Ses conclusions ? A-t-il, à ce jour, chiffré la mesure ?

La possibilité évoquée de faire appel à une nouvelle commission tripartite ne peut-elle apparaître, dès lors, comme une mesure dilatoire ? Nous souhaiterions, monsieur le secrétaire d'Etat, pouvoir être rassurés sur ce point.

Je voudrais enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, attirer votre attention sur le problème que pose encore l'appareillage des sourds de guerre.

La loi du 31 mars 1919 prévoit que cet appareillage et sa réparation éventuelle seront effectués gratuitement. Cette mesure a été confirmée par l'article 2 du décret du 25 octobre 1956, qui ajoute une indemnité pour les piles. Or, depuis une vingtaine d'années, le remboursement est aligné sur celui de la sécurité sociale et ne correspond plus du tout à la notion de « soins gratuits » prévue initialement par la loi.

L'an dernier, M. Rigou, au nom du groupe de la gauche démocratique, avait déjà précisé à votre prédécesseur que, depuis 1970, le coût de ces appareils avait été multiplié par quatre. M. Fontès avait reconnu que cette situation était anormale et ne respectait pas l'esprit de la loi. Une solution devait être envisagée. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Je pourrais encore ajouter à la liste des difficultés du monde combattant et souligner son inquiétude devant un budget qui ne l'apaise pas.

Mais je comprends bien, monsieur le secrétaire d'Etat, que, malgré les crédits supplémentaires qui ont été alloués en faveur des veuves de guerre et de l'information historique, malgré l'effort accompli par le Gouvernement, le budget que vous présentez, ne puisse, hélas ! répondre à toutes les attentes des anciens combattants.

Cependant, vous nous laissez espérer trois textes de loi, l'un sur l'attribution de la carte de combattant volontaire de la Résistance, l'autre sur la reconnaissance de la nation au profit des prisonniers détenus dans les camps du Viêt-minh, le dernier visant à la reconnaissance morale de la nation à l'égard des anciens détenus du camp de Rawa-Ruska, qui est en fait votre propre proposition de loi, monsieur le secrétaire d'Etat, adoptée à l'unanimité en 1987 par le Sénat.

Connaissant votre dévouement en faveur du monde combattant, je suis persuadé que vous mettrez tout en œuvre pour que ces trois textes puissent être votés au cours de la prochaine session parlementaire et pour que les problèmes encore en suspens par ailleurs trouvent, dans les délais raisonnables mais rapprochés, une solution satisfaisante pour les anciens combattants, qui ne demandent, vous le savez, que le respect de leurs droits. (M. Bonduel applaudit.)

M. le président. La parole est à M. Malassagne.

M. Paul Malassagne. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget des anciens combattants ne peut être examiné comme n'importe quel autre budget, car par lui s'exprime la reconnaissance de la nation ; par lui le pays témoigne sa fidélité à la mémoire de ceux qui ont défendu la France, mais aussi la démocratie ; par lui encore la représentation parlementaire marque sa solidarité avec celles et ceux dont la vie a été bouleversée par les guerres.

C'est pourquoi, malgré l'amitié qui nous lie avec vous comme ancien collègue de cette Haute Assemblée, nous nous devons, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous dire que le budget que vous présentez ne reflète pas suffisamment les principes de reconnaissance, de fidélité et de solidarité qu'attend le monde des anciens combattants. En diminution de 2,6 p. 100 par rapport au budget de 1988, ce budget ne comporte pas certaines des mesures que l'on pourrait être en droit d'attendre.

Certes, je le reconnais bien volontiers, la démagogie est facile et il faut se garder, ici plus qu'ailleurs, de faire de la surenchère et de porter atteinte à la nécessaire politique de rigueur budgétaire. Mais le Parlement ne peut transiger sur le principe de la juste application de la loi.

A ce sujet, monsieur le secrétaire d'Etat, pouvons-nous, en tant que législateurs accepter que les principes que nous avons votés, comme le rattrapage du rapport constant, l'amélioration du sort des veuves et des orphelins de guerre, les droits des anciens combattants d'Afrique du Nord et la proportionnalité des pensions soient dévoyés en raison d'une politique budgétaire à trop courte vue ? Certainement non, car il en va du respect que l'on doit à ceux sans qui la France ne serait pas ce qu'elle est. Aussi, nous n'avons pas le droit de les laisser, eux ou leurs proches, être marginalisés par des décisions financières inadéquates et contestables.

En le rappelant à cette tribune, je suis d'ailleurs en accord avec les propos que vous avez toujours tenus ici-même lors de l'examen des différents budgets des anciens combattants.

Je prendrai tout d'abord l'exemple du rattrapage intégral du rapport constant. Tout le monde sait que la loi de 1953 avait créé une situation claire en établissant un rapport constant entre le point de pension et le traitement des huissiers de première classe de ministère en fin de carrière, reposant sur l'indice 170 net et 190 brut. Mais comment qualifier la décision du ministère des finances d'augmenter l'année dernière le traitement des catégories C et D de fonctionnaires... à l'exclusion des huissiers de première classe ?

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Ce n'est pas moi !

M. Paul Malassagne. Non, c'est une décision du ministère de l'économie et des finances.

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Je n'étais pas membre du Gouvernement !

M. Paul Malassagne. Cette décision a eu pour effet d'exclure les pensions d'anciens combattants de cette revalorisation. De ce point de vue, une référence nouvelle, incontestée

et incontestable, me semble indispensable. C'est une question de dignité et de sérénité ! Le rapport constant devrait s'appliquer à toutes les catégories d'anciens combattants, y compris les grands invalides et les veuves de guerre.

Je note avec plaisir que, sur ce point, monsieur le secrétaire d'Etat, vous venez de prendre des engagements précis, et je vous en remercie.

Autre exemple, celui de la retraite mutualiste majorée par l'Etat pour les anciens combattants d'Afrique du Nord. On sait que ces derniers ont bénéficié d'un délai pour la souscription de cette retraite individuelle, délai prorogé une première fois jusqu'au 31 décembre 1989, puis à nouveau une seconde fois jusqu'au 31 décembre 1989. Mais faut-il chaque année repousser la date de forclusion ? Nous demandons, en accord avec toutes les fédérations d'anciens combattants, la suppression complète des forclusions, et ce d'autant plus que, dix ans après la fin des combats, 20 p. 100 seulement de ceux qui ont passé la Méditerranée et ont été affectés en Afrique du Nord ont pu obtenir, à la date d'aujourd'hui, la carte de combattant. C'est ce qui a été écrit dans une revue fédérale : « Il faut dire les droits des anciens combattants et les reconnaître même sans parler de retraite, le "fric" ne doit pas primer le droit en la matière ».

Ne croyez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il serait plus juste d'accorder aux anciens combattants d'Afrique du Nord la carte de combattant en leur laissant un délai raisonnable pour apporter la preuve qu'ils ont bien participé à des opérations de combat, à charge pour eux de préciser exactement les lieux et les dates de ces combats ?

Il serait ensuite facile aux autorités compétentes en la matière de vérifier les dires des intéressés. Le délai pour l'obtention de cette retraite - ce n'est pas pour demain, puisqu'ils sont encore assez jeunes - pourrait alors courir sur une période liée à la date d'obtention du titre d'ancien combattant.

Faute de temps, je ne peux qu'évoquer les autres problèmes qui exigeraient encore de la part du Gouvernement une attention particulière : le rétablissement intégral des indices de pension d'invalidité, l'abaissement de l'âge de la retraite pour les anciens combattants chômeurs en fin de droits, l'amélioration des conditions d'attribution de la carte de combattant volontaire de la Résistance, la reconnaissance de la nation au profit des prisonniers détenus dans les camps du Viêt-minh, comme cela a été fait pour ceux de Rawa-Ruska, en faveur desquels vous interveniez encore l'an dernier, monsieur le secrétaire d'Etat, comme ancien déporté, à cette même tribune.

J'ai noté avec plaisir que, sur ce dernier point, comme sur d'autres, vous veniez d'annoncer des décisions qui vont dans le bon sens, tout en veillant à garder la rigueur indispensable à la recherche de la vérité.

Sans doute allez-vous nous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que ces mesures sont coûteuses, encore que vous en ayez été l'ardent défenseur lorsque vous siégiez sur nos bancs ! C'est vrai, elles le sont ; nous en connaissons même le coût : 500 millions de francs pour le rattrapage du rapport constant au 1^{er} juillet 1987, 375 millions de francs pour la revalorisation du taux normal des pensions des veuves à l'indice 500, 1 400 millions de francs pour la proportionnalité des pensions à l'échelle des taux d'invalidité, 1 400 millions de francs pour la campagne double des combattants d'Afrique du Nord.

Mais, que je sache, aucune association d'anciens combattants ne demande tout et tout de suite ! C'est pourquoi je ne peux que regretter, monsieur le secrétaire d'Etat, que votre projet de budget ne comporte pas d'échéancier précis...

M. Adrien Gouteyron. Très bien !

M. Paul Malassagne. ... pour la mise en œuvre partielle, dès cette année, de certaines de ces mesures. Mais je conviens que, sur ce point, vous nous avez tout de même apporté, ce matin, quelques satisfactions.

Je ne poursuivrai pas plus loin mon propos, monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, car, en définitive, les chiffres doivent s'effacer devant notre volonté à tous de respecter le monde des anciens combattants.

C'est pourquoi, en guise de conclusion, et pour justifier mes propos, je citerai cette phrase prononcée, récemment, lors d'un congrès national d'anciens combattants : « La soli-

darité est un facteur de paix ; elle permet d'avancer dans la cohérence et participe à ce passage d'une place moins humaine à une place plus humaine. »

Monsieur le secrétaire d'Etat, si vous étiez encore un sénateur siégeant sur ces bancs, je pense honnêtement - je le dis sans aucune méchanceté - que vous voteriez, une fois de plus, contre le budget qui est présenté au Sénat aujourd'hui, le jugeant encore insuffisant. *(M. le secrétaire d'Etat fait un signe de dénégation.)*

Je le ferai à votre place (*Rires*), et peut-être, je l'espère, pour la dernière fois, si vous persistez dans la voie que vous avez tracée ce matin et qui est la bonne. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)*

M. le président. La parole est à M. Courteau.

M. Roland Courteau. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous sommes aujourd'hui amenés à débattre du projet de budget des anciens combattants.

Au-delà de nos divergences, de nos sensibilités, nous avons toujours témoigné, ici, d'un profond intérêt pour tous ceux qui ont combattu et qui représentent ce pays. J'en profiterai pour rendre hommage à celui qui, après quarante-trois ans passés au Sénat, est parti pour mener à bien une autre mission.

Mais, si les titres changent, les préoccupations demeurent. Je vous reconnais, monsieur le secrétaire d'Etat, la même foi et la même pugnacité à défendre ceux que, pendant des années, vous avez défendus avec dévouement et ardeur. Je peux donc aisément comprendre que c'est peut-être un autre budget que vous auriez aimé nous présenter aujourd'hui.

Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, les actions que vous avez menées. J'ai notamment pu mesurer les interventions que vous avez effectuées afin d'améliorer ce budget dans le cadre de la politique sociale que le Gouvernement s'attache à mettre en place.

Votre action a porté ses fruits puisque, réservé à l'Assemblée nationale, ce budget nous est proposé aujourd'hui augmenté de 75 millions de francs de crédits pour revaloriser la pension des veuves de guerre et de 200 000 francs pour accroître les dotations consacrées à l'information historique, 153 millions de francs étant, par ailleurs, inscrits au collectif budgétaire au titre du rattrapage du rapport constant pour 1988.

Sans esprit de polémique - car vous et moi, mes chers collègues, savons que les anciens combattants ne se prêtent pas aux discussions politiciennes - j'ai quand même fort envie de dire que, s'il reste encore beaucoup à faire en faveur des anciens combattants, et ce malgré l'immense effort accompli entre 1981 et 1986, c'est tout simplement parce que l'œuvre accomplie par les gouvernements avant 1981 et entre 1986 et 1988 n'a pas été suffisante.

En effet, pourquoi avoir rejeté, en 1987, le règlement du rapport constant ? Qu'a-t-il été fait au cours de ces deux dernières années pour modifier le décret du 28 mars 1977 portant sur la retraite mutualiste et qui engendrait régulièrement un contentieux en fin d'année ? Qu'a-t-il été fait pour régler le contentieux des anciens d'Afrique du Nord, celui des anciens prisonniers des camps du Viêt-minh ou encore la situation des familles des morts - veuves, orphelins ou ascendants ? Il reste donc beaucoup à faire !

Le groupe socialiste soutient vos efforts, monsieur le secrétaire d'Etat ; il souhaite que vous poursuiviez les actions que vous avez annoncées.

Vous venez de nous apprendre que vous alliez déposer prochainement deux projets de loi, l'un relatif aux conditions d'attribution de la carte de combattant volontaire de la Résistance, l'autre sur la reconnaissance de la nation au profit des prisonniers détenus dans les camps du Viêt-minh. Ces deux mesures sont de nature à nous rassurer, et nous vous remercions d'en avoir très vite pris l'initiative.

Nous avons également appris qu'un décret sera prochainement publié, qui permettra d'améliorer notablement les conditions d'attribution de la carte de combattant aux anciens d'Afrique du Nord, et que vous poursuiviez les concertations avec le ministère de la défense et les associations afin d'établir des modalités nouvelles et égalitaires d'instruction et d'attribution, le souci premier restant la pro-

rogation du délai pour l'obtention de la carte de combattant et la constitution de la retraite mutualiste avec participation de l'Etat à 25 p. 100. Les sénateurs socialistes sont également très attachés à cette mesure.

Il reste, monsieur le secrétaire d'Etat, un certain nombre de situations qui constituent les principaux éléments du contentieux « anciens combattants ». Leur trouver une solution contribuerait grandement à détendre un climat dont personne ne peut vous rendre d'être responsable.

M. Charles Bonifay. Très bien !

M. Roland Courteau. Vous venez de nous apporter un certain nombre d'éléments qui sont de nature à apaiser nos craintes.

Nous savons que tout n'est pas possible tout de suite, mais les engagements que vous venez de prendre, s'ils ne règlent pas, dans l'immédiat, les problèmes posés, ont le mérite de ne pas fermer les portes. Je ne m'y attarderai donc pas plus longtemps. Il est cependant impérieux de trouver rapidement des solutions.

Il convient, d'abord, de parvenir à une reconnaissance satisfaisante des droits des anciens combattants d'Afrique du Nord. Je rappelle que les conditions d'attribution de la carte sont à améliorer, et la mesure que vous venez d'annoncer est, à cet égard, très importante. Mais il reste le bénéfice de la campagne double et le problème de la pathologie spécifique aux anciens combattants d'Afrique du Nord.

Le nouveau contentieux du rapport constant figure également au premier rang de nos préoccupations. Nous vous demandons, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir nous fournir des précisions sur la concertation que vous engagez à ce sujet.

Telle est, en substance, monsieur le secrétaire d'Etat, la position du groupe socialiste. Je laisserai à mes collègues MM. Bœuf et Matraja le soin de développer certains aspects de la question qui nous occupe.

Nous souhaitons, monsieur le secrétaire d'Etat, que, dans la suite de la législature, vous n'oubliez pas vos engagements et que nous arrivions très vite à régler ce contentieux.

La pugnacité et la volonté politique que nous vous connaissons, et dont nous avons pu constater qu'en cinq mois elles avaient déjà porté leurs fruits, sont de nature à nous rassurer et à nous faire dire : continuez !

Le groupe socialiste vous accompagne sur cette voie. Avec l'assurance que tout sera mis en œuvre pour atteindre le bout du chemin, il votera votre budget. *(Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nos rapporteurs, MM. Hamel et Rabineau, l'ont dit et tous les orateurs qui m'ont précédé l'ont répété : le budget du secrétariat d'Etat aux anciens combattants accuse une baisse de 2,5 p. 100, ce qui ne manque pas d'avoir des conséquences qu'il faut examiner.

La réduction du budget pour 1989 est due, en partie, nous explique-t-on, à la disparition, hélas ! normale, des plus âgés de nos camarades anciens combattants. Mais cela ne nous console nullement, surtout si nous savons qu'avant leur mort ceux-ci n'ont pas obtenu la reconnaissance à laquelle ils avaient droit.

Certains de nos compatriotes qui ont combattu à l'étranger ou sur les théâtres d'opérations extérieurs, voici plus de trente ans, attendent encore que leurs services soient reconnus et validés !

Parmi ceux-ci, une catégorie - M. Malassagne l'a évoquée brièvement - me paraît particulièrement digne d'intérêt : les anciens combattants d'Indochine et, plus précisément, ceux qui ont combattu le Viêt-minh et ont été fait prisonniers.

De 1945 à 1954, nous avons déploré la mort ou la disparition, en Indochine, de 92 800 soldats du corps expéditionnaire français ou des troupes autochtones. Parmi ceux-ci, 30 000 environ ont disparu dans les camps de prisonniers. Il n'en est revenu qu'une dizaine de mille. Il ne reste plus, aujourd'hui, que 2 000 survivants.

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Deux mille cinq cents !

M. Jacques Habert. Vous dites 2 500 : je suis heureux de voir, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous êtes bien au courant de cette question.

Ces hommes, comme le dit le père Albert Stihle, qui fut lui-même l'un de ces prisonniers, sont « les survivants d'une tragédie que nos contemporains ne soupçonnent pas... les revenants d'un enfer. »

Il est inutile de rappeler ce que fut le régime carcéral dans ces camps du Viêt-minh. Au délabrement physique - dénuement, dénutrition, absence d'hygiène et de soins - s'ajoutaient les tortures morales, les mortifications les plus humiliantes, le lavage de cerveau, la dégradation psychique, l'abandon, le désespoir.

Pour ces soldats prisonniers, le séjour dans les camps a varié de huit ans, pour les plus anciens, à deux à quatre mois, pour ceux de Diên Biên Phu. Dans ce court laps de temps, ces derniers ont d'ailleurs subi les plus lourdes pertes : sur 10 700 prisonniers, le Viêt-minh n'a rendu que 3 500 survivants !

Alors, que demandent ces hommes, les 2 200 rescapés encore présents aujourd'hui ? Tout simplement de se voir reconnaître la qualité de ce qu'ils sont, c'est-à-dire des anciens prisonniers du Viêt-minh. Etant donné le caractère spécial du régime qu'ils ont subi, qui n'a eu aucun équivalent dans les camps de prisonniers en Europe, c'est un statut spécifique qu'ils réclament, une carte particulière, qui leur permettra d'obtenir les quelques compensations qui leur sont aujourd'hui déniées, notamment sur le plan médical.

En effet, si on les considère comme les autres prisonniers, ceux d'Allemagne, par exemple, ils ne peuvent nullement justifier des blessures qu'ils ont reçues, des maladies qu'ils ont contractées pendant leur séjour dans les camps ; le Viêt-minh, bien sûr, n'a jamais tenu de registre et interdisait aux médecins militaires d'exercer. Il faut donc, pour cette catégorie particulière de prisonniers, un « nouveau regard », a-t-on écrit, mais surtout un nouveau texte législatif.

Il nous a été dit - j'espère, monsieur le secrétaire d'Etat que vous allez nous le confirmer - que le Gouvernement avait accepté de reprendre à son compte un projet de loi visant à accorder aux intéressés le statut de « prisonnier détenu dans les camps du Viêt-minh ».

Si tel est le cas, nous nous en félicitons et nous espérons que ce projet pourra être déposé avant la fin de cette session, pour venir en discussion le plus tôt possible au Parlement. Je suis sûr, pour ma part, qu'avec votre large assentiment, mes chers collègues, sur tous les bancs de cet hémicycle, un tel projet ne manquera pas d'être voté.

Il est grand temps de rendre justice aux soldats oubliés du Viet-Nam, en particulier à ceux qui ont si douloureusement souffert dans ces camps de l'enfer.

Je viens de parler des Français qui sont allés combattre au loin ; parlons maintenant des étrangers qui sont venus de loin combattre chez nous.

Nombreux sont les soldats qui vinrent des anciennes colonies françaises d'Afrique pour lutter, de 1939 à 1945, sur les fronts d'Italie et de France. Beaucoup furent tués, d'autres blessés, mutilés ; ces derniers touchent actuellement une pension d'invalidité.

Mais, lors de l'accession de ces colonies, de ces pays à l'indépendance, dans les années soixante, les pensions ont été « cristallisées » - c'est le mot que l'on a employé - c'est-à-dire gelées à leur taux de l'époque.

Elles n'ont pas suivi les réévaluations successives dont ont bénéficié les pensions métropolitaines ; elles n'ont connu, pour leur part, que deux petites augmentations en quinze ans. C'est dire que ces pensions versées à l'étranger se trouvent aujourd'hui à un niveau dérisoire, très inférieur à ce qu'il est en métropole.

Ceux qui ont combattu pour la France - Marocains, Tunisiens, Algériens, Sénégalais, Congolais, Malgaches et autres ressortissants des pays d'Afrique noire et de l'Océan Indien - ressentent profondément cette inégalité. Ils demandent que leurs pensions soient revalorisées. Les anciens combattants français de l'étranger, qui, bien souvent, ont jadis combattu à leur côté, appuient leur demande.

Nous souhaitons vivement, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'un geste d'équité et de reconnaissance soit fait en faveur de ces hommes, devenus étrangers, mais qui n'ont pas hésité à s'enrôler sous nos drapeaux et les ont si bien servis. Rien n'est prévu dans le projet de budget que nous examinons. Le Gouvernement n'envisage-t-il pas de faire prochainement ce geste de justice ?

Plusieurs des intervenants qui m'ont précédé ont parlé des anciens combattants d'Afrique du Nord et de la plate-forme commune adoptée par les associations qui les regroupent. Je n'y reviendrai donc pas, pour ne pas allonger le débat, et me contenterai de dire que nous comprenons et éprouvons leurs revendications, encore que, pour la délivrance de la carte de combattant ou la reconnaissance de la campagne double, il ne conviendrait pas, naturellement, de leur donner plus d'avantages que n'en ont les combattants de 1939-1945 ou des autres guerres.

Je ne m'attendrai pas non plus - nos rapporteurs et d'autres en ont parlé - sur la querelle du rapport constant : un nouveau désaccord existe, dû à un nouveau décalage. Le vœu des associations d'anciens combattants est toujours le même : un nouveau mécanisme doit être mis en place. Sera-t-il appliqué en 1989 ?

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Oui !

M. Jacques Habert. D'autres revendications sont régulièrement formulées, notamment sur la retraite mutualiste, qui arrive à échéance le 31 décembre prochain. Il serait sans doute préférable que la forclusion n'intervienne que dix ans après la délivrance de la carte de combattant.

Par ailleurs, je souhaiterais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous réserviez un accueil favorable au vœu de l'ensemble de la mutualité combattante, qui propose que le plafond impossible, qui est actuellement de 5.600 francs, soit relevé à 6.000 francs, ce qui me paraît raisonnable.

Pour en terminer avec la retraite mutualiste, je tiens à vous signaler, mes chers collègues, et tout particulièrement à vous, monsieur le secrétaire d'Etat, qui avez si longtemps siégé à nos côtés dans cette assemblée parlementaire, la seule où les Français de l'étranger soient représentés, je tiens à vous signaler, dis-je, une injustice qui existe à l'encontre de nos compatriotes de l'extérieur.

Les Français métropolitains peuvent déduire de leurs impôts les versements effectués au titre de la retraite mutualiste. S'ils habitent l'étranger, ils ne peuvent le faire, même sur leurs revenus imposables en France. Il faut réparer cette anomalie, monsieur le secrétaire d'Etat, et nous comptons sur vous pour intervenir auprès de notre implacable ministre de l'économie et des finances... Les ministres des finances sont toujours implacables, malheureusement, quels que soient les régimes et les gouvernements. (Sourires.)

Enfin, il est une dernière requête que je souhaiterais vous présenter au nom des anciens combattants français de l'étranger. Cette fois, c'est auprès de M. le ministre des transports, que je vous prierai d'être notre interprète. En effet, vous le savez, les mutilés titulaires d'une pension d'invalidité ont droit à des réductions sur les transports, notamment les chemins de fer ; ils ont droit aussi à un accompagnateur. Les anciens combattants mutilés français à l'étranger n'ont droit à rien ! Ils ne bénéficient d'aucune réduction sur nos compagnies aériennes nationales. C'est une vieille revendication. Nous souhaitons qu'elle connaisse enfin son terme, ce qui serait juste. (M. le secrétaire d'Etat fait un signe d'approbation.)

Telles sont les observations que je souhaitais formuler sur ce projet de budget.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je connais la volonté et l'ardeur que vous mettez à défendre les anciens combattants. Nous vous avons souvent entendu dans cette enceinte, notamment lorsque vous parliez avec émotion des déportés du camp de Rawa-Ruska. Toutefois, le projet de budget que vous êtes amené à nous présenter cette année - ce n'est pas votre faute - n'est pas bon ; nos deux rapporteurs en ont souligné les graves insuffisances.

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Il est bon !

M. Jacques Habert. Notre groupe est enclin à suivre les conclusions des rapporteurs de nos commissions. Pour ma part, cependant, j'attendrai, avant de me prononcer, d'avoir entendu les réponses que vous donnerez aux questions

importantes que je vous ai posées. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I, de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Pagès.

M. Robert Pagès. Monsieur le secrétaire d'Etat, présentant votre projet de budget, ce qu'il contient et les orientations principales de votre secrétariat d'Etat, vous n'avez pas manqué de nous rappeler que, durant vos quarante-trois années passées au Sénat, vous avez toujours défendu le monde ancien combattant.

Je ne vous ai pas connu comme sénateur, car je viens de succéder, au Sénat, à mon ami André Duroméa, élu député au moment où vous faisiez vous-même votre entrée dans le Gouvernement de M. Michel Rocard, et pourtant je sais que vous avez réellement et sincèrement défendu les intérêts du monde ancien combattant devant le Sénat.

Ancien combattant vous-même, je sais aussi que vous connaissez les difficultés, l'importance, la force et l'audience de l'ensemble du monde associatif des anciens combattants et victimes de guerre.

Les sénateurs communistes et apparentés ont de l'estime pour l'ancien interné de Rawa-Ruska mais, disons-le franchement, monsieur le secrétaire d'Etat, comment voulez-vous que nous puissions approuver un budget en diminution pour la seconde année consécutive ? Vous n'avez pas pu, vous-même, affirmer que votre budget était un bon budget.

Au total, si l'on tient compte de l'ensemble des mesures nouvelles et de la majoration de crédits du titre IV de l'état B, pour un montant de 75,2 millions de francs, majoration obtenue après qu'est intervenue la réserve de votre projet de budget, celui-ci demeure en diminution de 607 millions de francs. Vous avez beau vouloir « relativiser cette baisse », elle est incontestable, et cela malgré la rallonge obtenue à l'Assemblée nationale. Ainsi, la chute des crédits pour 1989 est sans précédent.

Nous prenons acte des propositions que vous avez faites pour compléter le budget pour 1989 des anciens combattants : qu'il s'agisse de l'ouverture d'une négociation sur les modalités d'évolution du taux des pensions, de l'octroi d'un crédit de 75 millions de francs pour la revalorisation des pensions des veuves, de l'augmentation qui découle des dispositions salariales adoptées pour la fonction publique ou des quelques améliorations apportées aux conditions d'attribution de la carte du combattant aux anciens d'Afrique du Nord et de la prise en compte de la pathologie spécifique de ces derniers.

Si nous prenons acte de ces premiers succès, nous considérons que vos propositions sont encore très insuffisantes. On ne peut, chaque année, à l'occasion de l'examen du projet de budget des anciens combattants, faire de grands discours, à cette tribune, sur le thème de la « dette de la nation envers les anciens combattants », sans que les actes suivent. Disant cela, je veux m'adresser aussi aux groupes de la majorité sénatoriale et à leurs représentants qui se sont succédé, avant moi, à cette tribune.

Comment pouvez-vous, aujourd'hui, messieurs de la droite, vous faire les défenseurs des intérêts du monde ancien combattant, alors que, lorsque vos amis étaient au gouvernement - ils y ont été souvent depuis 1958 ! - vous n'avez jamais donné satisfaction à leurs légitimes revendications ?

Que n'avez-vous, hier, quand vous étiez au pouvoir, respecté totalement le rapport constant, l'égalité des droits des combattants en Afrique du Nord et assuré l'augmentation substantielle des pensions des veuves, pour ne m'en tenir qu'à ces seules légitimes revendications !

Par conséquent, les déclarations émanant des orateurs de droite que nous venons d'entendre sont inacceptables quand on veut bien se souvenir que le budget des anciens combattants pour 1988 du gouvernement de M. Jacques Chirac accusait déjà une diminution.

Elles sont enfin inacceptables parce que les crédits de 1988 n'ont pas respecté les engagements pris par M. Jacques Chirac, au nom du R.P.R. et de l'U.D.F., avant les élections législatives de 1986.

M. Roland Courteau. Très bien !

M. Robert Pagès. Vous êtes donc bien mal placés pour critiquer le projet de budget pour 1989 qui nous est soumis aujourd'hui, messieurs de la droite !

Si, lors de la séance du 18 novembre dernier de l'Assemblée nationale, un coup d'arrêt a été porté à la régression de ce projet de budget pour 1989, il faut avoir l'honnêteté de reconnaître que cela est à porter au crédit de l'action vigoureuse et unie des anciens combattants et victimes de guerre et de leurs associations, dont le mécontentement s'est exprimé publiquement de plus en plus fortement depuis ces deux dernières années.

M. Jean Garcia. Très bien !

M. Robert Pagès. Ces premières concessions sont le résultat notamment des actions que mènent les anciens combattants depuis des mois : je rappellerai les manifestations du 9 avril dernier avec le Front uni et du 1^{er} octobre dernier avec l'U.F.A.C.

Ce que veulent les anciens combattants, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ce sont des modifications importantes de ce projet de budget (*M. le secrétaire d'Etat fait un signe de dénégation.*) Votre budget doit être enrichi des crédits indispensables pour assurer de façon sérieuse le règlement du contentieux, notamment pour le rattrapage des deux points de retard du rapport constant, pour les veuves, orphelins et ascendants, pour les résistants et les anciens combattants en Algérie, Tunisie, Maroc.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Très bien !

M. Robert Pagès. Vous nous avez annoncé la mise en place d'une commission tripartite. Elle devrait, si j'ai bien compris, se réunir le 15 décembre. A ce jour, mon groupe n'a reçu aucune invitation. Sa non-représentation ne pourrait qu'inquiéter davantage les anciens combattants, qui refusent qu'une réforme des conditions du rapport constant conduise à plus d'injustice.

Les crédits du titre IV, en régression par rapport à 1988, année où ils étaient déjà en diminution notable par rapport à 1987, doivent être augmentés, monsieur le secrétaire d'Etat. S'agissant des résistants, nous vous demandons d'inscrire à l'ordre du jour des travaux du Parlement la proposition de loi de mon groupe proposant de réparer les dénis de justice et supprimant toutes les forclusions. Puisque d'autres groupes ont aussi déposé des propositions de loi ayant le même objet, il est temps de passer aux actes.

Qu'attendez-vous pour inscrire à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale de la présente session la proposition de loi, adoptée à l'unanimité par le Sénat, concernant les anciens de Rawa-Ruska ?

Je sais que cette proposition de loi vous est chère, monsieur Méric, puisque vous en étiez l'auteur et l'ardent défenseur ; aussi souhaitons-nous vivement que ce texte, adopté par le Sénat, ne tombe pas aux oubliettes, si peu de propositions de loi étant inscrites à l'ordre du jour des séances de l'Assemblée nationale et du Sénat ! J'attends que vous informiez le Sénat de votre intention à ce sujet.

Nous faisons aussi solennellement appel à vous pour que soit obtenu le rétablissement intégral d'une juste et réelle proportionnalité des pensions d'invalidité.

Enfin, lors du dernier congrès national de la F.N.A.C.A., qui s'est tenu en octobre dernier et auquel vous avez assisté, il vous a été possible de juger sur place l'état d'esprit et la détermination des anciens combattants d'Afrique du Nord à l'égard de votre projet de budget et de vos orientations : rien pour la campagne double, ni pour la carte du combattant d'Afrique du Nord ! Consentir à leurs aînés, le bénéfice de la campagne double doit leur être accordé. Pour la retraite, cette mesure ne coûterait rien au budget dans l'immédiat, puisque les intéressés n'auront, en général, leur retraite qu'à partir de 1995 ou 1996.

Je tiens à rappeler que c'était le 31 décembre de cette année, donc à la fin du mois, que devait intervenir la forclusion réduisant de moitié la participation de l'Etat dans la contribution des retraites mutualistes souscrites après cette date par les anciens combattants d'Afrique du Nord. La justice exige, monsieur le secrétaire d'Etat, que non seulement la date de forclusion soit de nouveau repoussée - vous avez annoncé ce report, ce dont je vous remercie - mais aussi que des dispositions légales et réglementaires soient prises pour

que la réduction n'intervienne que lorsque la rente aura été souscrite au-delà d'un délai de dix ans après l'obtention de la carte de combattant.

Monsieur le secrétaire d'Etat, certaines des propositions que je viens de présenter, dans le quart d'heure accordé à mon groupe, n'augmenteraient pas le budget des anciens combattants. D'autres entraîneraient, je le reconnais, des dépenses supplémentaires, immédiatement ou à plus long terme.

Les moyens de financer ces propositions existent, pour peu qu'il y ait aussi une volonté politique. Il est possible, en effet, de prélever sur la masse des crédits votés par la loi de programmation pour le surarmement nucléaire de la France. Bien entendu, il faut choisir entre le surarmement à outrance, non justifié, et les réparations aux victimes de la guerre !

M. Jean Garcia. Très bien !

M. Robert Pagès. Quel symbole ! Oui, quel symbole, au moment où les deux Grands s'engagent dans un processus de désarmement, que de prélever sur les crédits de surarmement pour satisfaire les légitimes revendications de celles et de ceux qui ont combattu pour que notre pays, l'Europe et le monde ne connaissent plus jamais la guerre !

Les sénateurs communistes et apparentés, faisant le choix de défendre les droits de toutes les générations du feu, ne peuvent adopter, dans l'état actuel des choses, les crédits que vous nous proposez, monsieur le secrétaire d'Etat. Nous attendons de ce débat d'autres avancées significatives. Si, à l'issue de nos travaux, il apparaissait que vous n'avez pas dégagé des crédits supplémentaires, nous nous trouverions dans l'obligation de voter contre votre projet de budget.

Vous le savez, le trop fameux article 40 de la Constitution ne nous permettant pas d'améliorer les crédits de votre secrétariat d'Etat, vous en avez seul la possibilité, monsieur le secrétaire d'Etat.

Que le Gouvernement prenne ses responsabilités en augmentant les crédits de manière significative, par voie d'amendement, sinon nous n'approuverons pas votre projet de budget. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Martin.

M. Hubert Martin. Monsieur le secrétaire d'Etat, je ne vous surprendrai pas en vous disant que les anciens combattants et autres victimes de guerre ne sont pas satisfaits du projet de budget que vous nous soumettez aujourd'hui.

Je me garderai bien, cependant, de vous mettre personnellement en cause dans les critiques qui peuvent être formulées à l'encontre de ce projet de budget. Comme l'ont souligné plusieurs de mes collègues, nous vous connaissons, en effet, nous connaissons votre passé d'ancien combattant, d'ancien prisonnier du camp de Rawa-Ruska, et nous gardons le souvenir de votre ardeur à défendre, à cette tribune, pendant tant d'années, la cause de ceux dont vous voici, maintenant, en charge. Mais la réalité d'aujourd'hui est là. Mise à part la revalorisation, accordée à la fin de la discussion budgétaire à l'Assemblée nationale, des pensions des veuves de guerre, dont l'indice passe de 463,5 points à 471 points, le projet de budget que vous nous présentez est désespérément vide de toute mesure nouvelle, et aucune des demandes les plus justifiées des associations d'anciens combattants ne se trouve satisfaite.

Certes, comme mes amis du groupe de l'union des républicains et des indépendants et de la majorité sénatoriale tout entière, je souhaite une réduction de la dépense publique et la résorption du déficit budgétaire.

Toutefois, je ne pense pas que l'effort nécessaire qui doit être accompli dans ce sens doive conduire à une telle rigueur envers ceux à qui nous devons beaucoup, à commencer par notre liberté et notre indépendance, d'autant plus que le coût des mesures qu'ils réclament est souvent modique et que, en outre, leurs rangs s'éclaircissent d'année en année.

J'observerai, d'ailleurs, que, sans aller jusqu'à une augmentation des dotations budgétaires accordées à votre département ministériel pour 1988, leur simple maintien, alors qu'elles diminuent de plus de 2 p. 100, aurait permis de satisfaire bien des demandes.

A ce point du débat, et pour ne pas le prolonger exagérément et inutilement, je m'abstiendrai de revenir en détail sur toutes les préoccupations des anciens combattants, qui ont

déjà été largement exposées par les orateurs qui m'ont précédé. Je me bornerai donc à insister sur quelques problèmes qui me paraissent particulièrement urgents à régler.

Je voudrais, notamment, évoquer la question de la levée des forclusions opposables à l'accueil des demandes de cartes de combattant volontaire de la Résistance. Je pense, en particulier, à certains maquis vosgiens, dont la libération n'est intervenue qu'au cours de l'hiver 1944 et devrait être retenue comme date pour les quatre-vingt-dix jours exigibles.

La situation actuelle est telle, à cet égard, que faute d'avoir appartenu à des organisations reconnues par l'autorité militaire, ou d'avoir souscrit un engagement dans l'armée, les résistants les plus authentiques ne peuvent se faire reconnaître cette qualité. Des promesses ont été faites pour que la rigueur de telles dispositions puisse être atténuée. Pouvez-vous nous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, si elles seront bientôt tenues ?

Je me proposais, par ailleurs, d'appeler votre attention, après MM. Malassagne et Habert, sur la situation des anciens combattants d'Indochine et spécialement de ceux qui, prisonniers du Viêt-minh, ont enduré, à des milliers de kilomètres de la métropole, des souffrances que trop de Français ignorent. Ce que vous avez dit tout à l'heure me rassure et je me réjouis qu'un projet de loi soit déposé, qui permette de reconnaître les droits des trop rares survivants.

Sur l'égalité des droits pour les anciens combattants d'Afrique du Nord, sur l'indexation aussi bien que sur la proportionnalité des pensions, sur le règlement du contentieux relatif aux familles des morts, sur l'application aux pensions des deux points d'indice accordés aux fonctionnaires de catégorie D à compter du 1^{er} juillet 1987, sur la retraite mutualiste, tout - me semble-t-il - a déjà été dit et redit, et je n'y reviendrai pas. N'oublions pas, cependant, la pathologie spéciale qui leur est propre ; c'est un médecin qui vous parle. Je n'en formule pas moins, avec la plus grande insistance, le souhait de voir satisfaites les revendications légitimes qui ont été développées.

Je voudrais maintenant, monsieur le secrétaire d'Etat, appeler votre attention sur cette catégorie de victimes de guerre dont on ne parle pas que sont les enfants des pères morts pour la France.

Réunis en congrès à Epinal, en mai dernier, les membres de la fédération « Les Fils des Tués » ont émis un certain nombre de vœux, nullement démagogiques, visant à obtenir, d'une part, que les orphelins de guerre majeurs aient accès, comme les autres ressortissants de l'office national des A.C.V.G., aux aides accordées sur le budget de celui-ci, d'autre part, qu'en matière d'emploi ils bénéficient de priorités d'embauche en cas de mise en chômage, ou de protection contre le licenciement pour raisons économiques, de facilités d'accès aux emplois réservés, ainsi que des dispositions applicables aux autres victimes de guerre et aux handicapés en ce qui concerne l'emploi obligatoire dans le commerce et l'industrie. Ils demandent aussi que soit rétablie la possibilité de cumuler la pension d'orphelin de guerre et l'allocation pour adulte handicapé.

Je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il vous soit possible d'obtenir de votre collègue chargé des affaires sociales qu'il satisfasse, en ce qui le concerne, les souhaits ainsi formulés, qu'il me paraissent parfaitement justifiés.

Avant de terminer, je me dois de reconnaître que votre budget recèle, malgré tout, des points positifs. Je tiens, en particulier, à exprimer ma satisfaction devant le volume des crédits affectés, d'une part, aux nécropoles de 1914-1918 et à la construction de la nécropole de Fréjus, et, d'autre part, à l'information historique à laquelle vous êtes justement attaché.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je suis allé en Australie et j'ai visité la nécropole des anciens combattants des deux dernières guerres. C'est tout à fait extraordinaire ! On y voit des scènes très réalistes et les enfants des écoles s'y rendent très régulièrement. Il est utile, en effet, que les jeunes se souviennent du passé.

Sur ce dernier point, je voudrais cependant vous dire mon étonnement, pour le moins, qu'une récente réforme des programmes d'histoire des lycées ait renvoyé l'étude de la Seconde Guerre mondiale tout à la fin de la classe de première. Les programmes - c'est bien connu - n'étant pratiquement jamais épuisés, il en résulte que la plupart des jeunes

Français sortiront du lycée sans avoir entendu sérieusement parler de la Seconde Guerre mondiale, ce qui est particulièrement fâcheux, c'est le moins que l'on puisse dire !

Je sais bien que ce problème n'est pas strictement de votre compétence. Peut-être, cependant, une intervention de votre part auprès du ministre de l'éducation nationale pourrait-elle heureusement corriger ce qui me paraît être pour le moins une erreur.

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Ce sera fait !

M. Hubert Martin. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous l'ai déjà dit, nous ne doutons ni de votre sincérité, ni de votre bonne volonté, ni de votre dévouement à la cause des anciens combattants et victimes de guerre. Aussi bien, le vote négatif que le groupe de l'union des républicains et des indépendants émettra tout à l'heure sur votre budget, dont les insuffisances sont reconnues sur toutes les travées de cet hémicycle, je vous demanderai de l'interpréter, avant tout, comme l'expression de notre désir de vous aider à obtenir du Gouvernement, dans son ensemble, la prise en compte des droits acquis, à des titres divers, par tous ceux dont vous avez désormais à assumer la tutelle et chez lesquels, vous le savez, règne un profond malaise. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

M. le président. La parole est à M. Poirier.

M. Raymond Poirier. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je ne voudrais pas m'appesantir sur le caractère insuffisant des crédits attribués aux anciens combattants en 1989. Chacun s'accorde à reconnaître qu'ils sont loin de répondre aux espérances du monde combattant.

On ne peut que regretter, en effet, qu'aucune des grandes revendications formulées par les associations d'anciens combattants et de victimes de guerre n'y trouve satisfaction, hormis la mesure que vous proposez en faveur des veuves de guerre ; encore conviendrait-il d'abaisser de cinquante-sept à cinquante ans l'âge requis pour l'obtention du supplément exceptionnel de pension pour les veuves remplissant les conditions de ressources.

Le contentieux relatif au rapport constant n'est pas réglé...

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Si !

M. Raymond Poirier. ... la proportionnalité des pensions n'est toujours que relative, les préoccupations des anciens combattants d'Afrique du Nord ne sont toujours pas prises en compte, notamment l'octroi d'un délai de dix ans après la date de délivrance de la carte du combattant pour se constituer une retraite mutualiste avec participation de l'Etat maintenue à 25 p. 100. De leur côté, nos camarades combattants volontaires de la Résistance devront encore patienter quelque temps avant que justice leur soit rendue.

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Il faut le dire au Conseil d'Etat !

M. Raymond Poirier. Mais je voudrais plus particulièrement attirer votre attention sur la situation, digne d'intérêt, des anciens combattants français d'Indochine, et singulièrement des anciens prisonniers et internés détenus par le Viêt-minh entre 1945 et 1954.

Comme vous le savez, au cours des très durs combats qui se sont déroulés sur ce théâtre lointain, nombreux furent les prisonniers du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient qui allaient connaître la dureté des camps du Viêt-minh et tenter de survivre dans des conditions particulièrement dramatiques.

Un certain nombre de nos collègues, aussi bien à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, ont déposé des propositions de loi pour attirer l'attention du Gouvernement sur la situation de ces anciens combattants et anciens prisonniers. Ils ont mis l'accent, à juste titre, sur le fait que les prisonniers des camps du Viêt-minh ont subi le viol de leur personnalité, tant sur le plan physique que sur le plan psychologique.

D'après des statistiques dignes de foi, on a enregistré une mortalité de près de 60 p. 100 chez les prisonniers français, taux très supérieur à ceux, pourtant déjà très élevés, qui ont été relevés chez les prisonniers de tous bords de la Seconde

Guerre mondiale. Parmi ceux qui ont eu la chance d'être libérés entre le 14 juillet et le 20 octobre 1954, après la tragédie de Diên Biên Phu, six sur dix ont dû être hospitalisés.

Je ne m'étendrai pas sur les conditions inhumaines subies lors des transferts ou au cours des séjours dans ces véritables camps de concentration. L'association nationale des anciens prisonniers internés d'Indochine a édité une plaquette comportant un certain nombre de photographies qui sont bouleversantes et nous montrent à quel point le totalitarisme, qu'il soit de droite ou de gauche, n'aboutit finalement qu'à l'aviilissement de l'homme et à la destruction de sa personnalité.

Voilà près de trente-quatre ans que ces événements se sont déroulés : force est de reconnaître que nombre de ces anciens prisonniers présentent encore, à l'heure actuelle, des séquelles physiques et morales de la terrible épreuve qu'ils ont endurée. Ces anciens prisonniers et internés souhaitent tout simplement la mise en place d'un statut permettant de réparer les graves injustices qui sont intervenues dans l'attribution et l'évaluation des pensions d'invalidité des survivants, en particulier les plus démunis d'entre eux.

Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous êtes très attentif à ce problème. Un avant-projet de loi a, semble-t-il, été mis au point, qui attribuerait un statut de prisonnier détenu dans les camps du Viêt-minh aux militaires capturés par celui-ci pendant la période allant du 16 août 1945 au 10 octobre 1954 et détenus pendant au moins trois mois, aucune condition de durée n'étant exigée en cas d'évasion.

Ce délai de trois mois pose un très grave problème ; en effet, les conditions de la détention des anciens prisonniers du Viêt-minh n'ont pas été identiques à celles des prisonniers des deux grandes guerres mondiales, mais elles ont été au moins aussi éprouvantes et meurtrières, sinon plus. Nombreux furent, en effet, les prisonniers en Indochine détenus moins de trois mois, mais qui ont connu un calvaire indescriptible. C'est ainsi que les soldats capturés à Diên Biên Phu le 7 mai 1954 ont commencé, pour certain d'entre eux, à être libérés à partir du 14 juillet, mais il faut bien savoir que les autorités du Viêt-minh se sont arrangées pour libérer ceux d'entre eux qui étaient dans un état de santé plus que préoccupant.

Pourquoi ne pas appliquer aux anciens prisonniers détenus dans les camps du Viêt-minh la clause en vigueur pour les anciens internés résistants selon laquelle aucune condition de durée n'est exigée de ceux qui se sont évadés ou qui ont contracté, pendant leur internement, une maladie ou une infirmité relevant, notamment, de tortures, susceptible d'ouvrir droit à pension à la charge de l'Etat ?

J'ose espérer que le Gouvernement sera particulièrement attentif à ce problème et que nous aurons l'occasion, très prochainement, de débattre du projet de loi auquel j'ai fait allusion tout à l'heure, afin qu'une fois pour toutes justice puisse être rendue aux anciens prisonniers et internés d'Indochine. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

M. le président. La parole est à M. Prouvoyeur.

M. Claude Prouvoyeur. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, mon intervention sera brève car de nombreux points concernant le budget des anciens combattants ont déjà été évoqués par les collègues qui m'ont précédé à cette tribune.

Le budget des anciens combattants qui nous est soumis a été l'un des cinq budgets dont la réserve avait été demandée à l'Assemblée nationale. C'est malheureusement la preuve, monsieur le secrétaire d'Etat, de l'insuffisance des crédits qui vous avaient été primitivement alloués.

Il en est d'ailleurs ainsi dans d'autres domaines. Mais n'est-il pas regrettable que la diminution du nombre des bénéficiaires dans l'attribution de certains crédits publics se manifeste toujours par une diminution corrélative de ces mêmes crédits publics, alors que, pour un département comme le vôtre, il eût été si facile d'améliorer les prestations si chichement mesurées d'ordinaire ?

Je ne reprendrai donc pas les chiffres qui ont été excellentement exposés par nos rapporteurs. En recul absolu de 2,6 p 100 pour les crédits, le projet de budget ne comportait guère de mesures nouvelles dans sa version initiale jusqu'à ce que nos clameurs vous amènent à améliorer quelque peu, entre autres, le sort des veuves de guerre.

Par ailleurs, je voudrais attirer votre attention, comme nombre de mes collègues, sur les revendications des anciens d'Afrique du Nord, qui ont malheureusement l'impression d'être régulièrement négligés. Quand les services militaires accomplis de 1952 à 1962 - cela représente plus de deux millions d'hommes - pourront-ils ouvrir droit à la campagne double et aux majorations d'ancienneté, comme cela avait été le cas pour d'autres conflits antérieurs qui ne se heurtaient pas, je vous l'accorde, aux mêmes problèmes de caractérisation du conflit ?

De même, en ce qui concerne les invalides, rappelons le refus de reconnaissance, jusqu'à présent, de pathologies spécifiques liées aux événements d'Afrique du Nord. Mais il me semblerait encore plus important d'accorder aux invalides pensionnés le droit de prendre leur retraite anticipée à taux plein avant soixante ans. Cela irait, me semble-t-il, dans le sens d'une certaine reconnaissance des services qu'ils ont rendus à la nation.

Je rappellerai néanmoins deux éléments de satisfaction dans un budget, monsieur le secrétaire d'Etat, qui ne les collectionne guère. Le premier, c'est la réponse de votre collègue chargé du budget sur le problème posé par le rapport constant. La solution proposée rattachant les anciens combattants à une évolution moyenne annuelle des indices de la catégorie C permettrait peut-être d'éviter certains oublis fâcheux de ces dernières années.

En tout état de cause, l'Etat devrait mieux respecter ses engagements et répercuter de manière plus régulière les augmentations générales de la fonction publique sur le niveau des pensions d'anciens combattants. Espérons que l'engagement pris par le ministre du budget le permettra.

Second sujet de satisfaction : il n'était que temps de reconnaître le droit à pension aux veuves d'anciens harkis, encore que la dotation de 400 000 francs soit bien limitée. Il n'était que temps de reconnaître la dette de la nation à l'égard des veuves de militaires qui ont choisi la France à un moment où il était bien difficile de faire ce choix, lequel a eu malheureusement des conséquences funestes pour un grand nombre d'entre eux.

Après avoir relevé ces deux points positifs, je me permettrai de conclure en regrettant qu'un budget ne soit pas un acte mieux préparé et plus volontaire. Si l'amélioration budgétaire est possible entre la réserve du budget et son vote ou entre le trajet Palais-Bourbon - Palais du Luxembourg, c'est, assurément, que la volonté politique manquait à l'origine pour satisfaire ces légitimes revendications. Telle est la raison pour laquelle je ne voterai pas ce budget. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste. - M. Mouly applaudit également.)*

M. le président. La parole est à M. Bœuf.

M. Marc Bœuf. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget des anciens combattants marque la volonté du Gouvernement d'engager une politique durable de prise en compte des préoccupations du monde combattant.

Mais qu'il me soit permis, avant tout, de me réjouir de la nomination de M. André Méric comme secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre. Sauf erreur de ma part, c'est la première fois dans l'histoire de la République qu'un sénateur est chargé des anciens combattants au Gouvernement. Ancien combattant lui-même, parlementaire au sein de notre assemblée, M. André Méric a défendu, par ses démarches incessantes, les revendications de ce monde qu'il connaît bien.

Oui, monsieur le secrétaire d'Etat, votre volonté politique, votre opiniâtreté à défendre les droits des anciens combattants ont le plus souvent été couronnées de succès. Depuis votre prise de fonctions, vos efforts - je le sais - ne se sont pas relâchés, bien au contraire. Vos propos de ce matin l'ont bien montré.

Votre projet de budget est effectivement difficile à présenter puisqu'il est en diminution de 2,53 p. 100 par rapport à 1988. Certains d'ailleurs ne se sont intéressés qu'à cette baisse, qui s'explique en fait par la réduction des dépenses due à la diminution significative, chaque année, du nombre des pensionnés et donc du montant de la dette viagère.

M. Charles Bonifay. C'est évident !

M. Marc Bœuf. Mais ce budget, inscrit en fait dans la durée des objectifs, en s'assurant que les moyens mis en œuvre permettront de les atteindre.

C'est un budget de remise en ordre, qui prépare l'avenir, afin d'assurer aux anciens combattants et victimes de guerre une revalorisation permanente de leur statut.

En nous rappelant les grandes missions de votre département ministériel, nous nous souvenons, monsieur le secrétaire d'Etat, des importantes mesures prises par le Gouvernement entre 1981 et 1986 et dont vous avez été l'un des grands défenseurs.

Je m'attarderai sur l'une d'entre elles : le rapport constant.

Rappelons que, dès 1981, le Président de la République s'était engagé à régler cette question au cours de son premier septennat, de manière à assainir le contentieux qui en résultait. En effet, au fil des années, un décalage avait été constaté dans l'évolution comparée des rémunérations de la fonction publique et du niveau de vie des pensionnés. Il avait donc été admis, dans un souci d'équité, d'essayer de mesurer cet écart. Celui-ci avait été fixé, en accord avec les associations d'anciens combattants et avec le Parlement, à 14,26 p. 100 en 1979.

De 1981 à 1986, un effort considérable a été fait, qui a représenté un rattrapage de 11,40 p. 100, sur les 14,26 p. 100 du départ, soit une somme totale de 2,5 milliards de francs.

L'engagement du Président de la République avait été tenu et l'objectif d'un rattrapage du rapport constant presque atteint.

Or, un nouveau contentieux a vu le jour en juillet 1987. Le désaccord résulte de la revalorisation, à compter du 1^{er} juillet 1987, du traitement des fonctionnaires des catégories C et D, revalorisation qui excluait l'indice des huissiers-chefs de ministère sur lequel était accrochée la revalorisation du rapport constant.

Nous regrettons profondément cette décision du gouvernement d'alors et de son ministre des finances, qui arrivait ainsi à pénaliser les anciens combattants.

Face à cette situation, nous notons deux satisfactions.

Première satisfaction : vous avez très vite constitué un groupe de travail avec les associations d'anciens combattants, des membres de l'administration, des parlementaires, pour trouver des solutions. Le nouvel indice de référence que vous proposez serait inscrit dans le code des pensions ; il constituerait donc une « référence incontestable » ; le critère retenu pourrait être celui de l'évolution moyenne des indices, non pas des catégories C et D, mais simplement de la catégorie C, c'est-à-dire de la catégorie la plus avantageuse des fonctionnaires.

Deuxième satisfaction : nous sommes heureux d'apprendre, monsieur le secrétaire d'Etat, que le collectif budgétaire attribue à votre ministère une somme de 150 millions de francs pour vos projets.

Ces exemples sont significatifs de l'attachement que vous portez, dans l'exercice de votre fonction, à la concertation. Depuis de nombreuses années, interlocuteur privilégié des anciens combattants, vous voulez en être leur porte-parole. Je suis persuadé aujourd'hui que tous verront, dans cette collaboration étroite de travail, la manifestation profonde de votre combat pour la reconnaissance de la nation aux anciens combattants et à leurs familles.

M. Charles Bonifay. Très bien !

M. Marc Bœuf. Mon collègue et ami M. Roland Courteau a abordé tous les dossiers qui restent en instance et pour lesquels vous vous êtes engagé à trouver des solutions satisfaisantes et équitables, compte tenu de la rigueur budgétaire.

Enfin, je souhaiterais, sur des points pour lesquels vous avez déjà apporté des éléments de réponse, obtenir quelques précisions qui, j'en suis sûr, seront de nature à apaiser nos craintes.

Je souhaiterais donc avoir des explications plus approfondies sur la diminution du personnel, notamment à l'office national des anciens combattants, sur l'état d'avancement des travaux de la nécropole de Fréjus et, enfin, sur un problème pour lequel je suis très souvent intervenu, à savoir la constitution d'une retraite mutualiste pour les anciens combattants d'Afrique du Nord.

Pour ce qui est des veuves de guerre, je sais que vos propositions et celles de M. Charasse ont permis d'augmenter les crédits qui leur sont réservés, à savoir un ajout de 75 millions de francs pour revaloriser leurs pensions, et je ne peux que m'en féliciter.

Mais je tenais surtout à vous remercier pour l'attention dont vous faites preuve enfin à l'égard de la relance de l'information historique, dont les crédits avaient diminué de plus de moitié. C'est vrai, cette information historique s'impose d'autant plus aujourd'hui que la lutte contre le révisionnisme historique, contre les falsificateurs de l'Histoire est plus que jamais à l'ordre du jour.

Le groupe socialiste vous fait confiance, monsieur le secrétaire d'Etat, et vous soutient dans la difficile voie que vous vous êtes tracée pour satisfaire au mieux le monde des anciens combattants. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Guy Robert.

M. Guy Robert. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le Président de la République s'était engagé dès 1981 à régler une partie non négligeable du contentieux concernant les anciens combattants, notamment pour l'application du rapport constant, le retour à la proportionnalité des pensions militaires inférieures à 100 p. 100 et le bénéfice de la campagne double pour les anciens combattants d'Afrique du Nord.

Force est de reconnaître cependant que ces promesses n'ont été que partiellement tenues jusqu'alors.

Certes, le rattrapage du rapport constant est effectif depuis 1987. Quelle ne fut pas cependant la surprise du monde combattant d'apprendre que les pouvoirs publics avaient créé un nouveau contentieux en refusant l'application du rapport constant à propos des deux points d'indice supplémentaires accordés le 1^{er} juillet 1987 aux fonctionnaires des catégories C et D !

Vous avez indiqué, monsieur le secrétaire d'Etat, lors de l'examen de votre budget à l'Assemblée nationale, que cette décision, qui relève de la responsabilité de votre prédécesseur, n'était pas volontaire, mais qu'elle était due essentiellement au caractère imprécis de la liaison existant entre les pensions de guerre et pensions d'invalidité et les traitements de la fonction publique, et vous avez annoncé la mise en place d'une table ronde ayant pour but de porter remède à la situation actuelle et, autant que faire se peut, de régler définitivement ce problème.

Le retour à la proportionnalité des pensions de 10 à 80 p. 100 est effectif depuis le vote de la loi de finances pour 1988. Mais nombreuses sont les associations d'anciens combattants et victimes de guerre qui considèrent qu'il n'y a pas véritablement de proportionnalité des pensions, les écarts entre les différents pourcentages étant par trop disparates, et qui souhaitent que soit rétablie, au titre de la solidarité, l'ancienne formule qui prenait en compte le dommage subi sans distinction de grade.

J'ose espérer que le Gouvernement sera particulièrement attentif à cette préoccupation digne d'intérêt.

Si votre budget comporte une mesure non négligeable en faveur des pensions des veuves et surtout ouvre la perspective du règlement, en cinq ans, du contentieux les concernant, les anciens combattants d'Afrique du Nord semblent avoir été oubliés dans votre projet.

Comme vous le savez, l'une de leur principale préoccupation consiste dans l'obtention de la campagne double, et ce dans le cadre de l'égalité de toutes les générations du feu.

Vous vous souvenez sans doute qu'un certain nombre de propositions de loi tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord avaient été déposées sur le bureau du Sénat et rapportées par notre excellent collègue et ami M. Raymond Poirier.

Il s'agissait d'établir une stricte égalité entre tous les combattants des conflits armés dans lesquels la France avait été impliquée et de faire bénéficier les anciens combattants d'Afrique du Nord des avantages dits de campagne double au regard de leurs droits à la retraite lorsqu'ils ont accompli leur service dans une unité combattante en Afrique du Nord, ces avantages ayant été reconnus aux anciens combattants des deux guerres mondiales et à ceux de la guerre d'Indochine.

Le Sénat s'apprêtait unanimement à voter ces textes lorsque le Gouvernement crut devoir invoquer l'article 40 de la Constitution, ce qui devait jeter la consternation au sein non seulement de notre assemblée, mais également de l'ensemble du monde combattant.

Devant le mécontentement général de toutes les associations représentant les anciens combattants d'Afrique du Nord, le gouvernement de l'époque - il s'agissait de vos propres amis, monsieur le secrétaire d'Etat - a confié à un groupe de travail interministériel l'étude du coût de la campagne double, dont les conclusions sont désormais connues.

Malgré la gigantesque manifestation organisée par le front uni des associations représentatives des anciens combattants d'Afrique du Nord, le Gouvernement n'a pas cru devoir prendre en compte leurs préoccupations puisque aucune mesure les concernant n'est inscrite dans le projet de loi de finances pour 1989, dont nous débattons à l'heure actuelle, ce qui est tout à fait regrettable.

Il serait tout à fait souhaitable que le plafond majorable de la retraite mutualiste du combattant puisse être porté à 6 000 francs au 1^{er} janvier 1989. Cette augmentation viendrait compléter l'effort important accompli par le gouvernement précédent, qui avait porté le plafond majorable à 5 600 francs en 1988.

Enfin, toutes les associations d'anciens combattants et de victimes de guerre et l'ensemble du monde combattant souhaitent que, lors de la délivrance de la carte d'ancien combattant, après modification législative sur les conditions d'octroi, l'attributaire ait un délai de dix ans pour se constituer une rente mutualiste au taux maximal consenti par l'Etat, pour tous les conflits en cause.

Tels sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les points sur lesquels je souhaitais attirer votre attention en regrettant, comme l'ont fait de nombreux collègues à cette tribune, le caractère particulièrement insuffisant des crédits dévolus à votre secrétariat d'Etat pour l'année 1989.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous connaissant bien pour avoir siégé à vos côtés dans cette assemblée, je ne voudrais surtout pas mettre en cause votre personne ni votre grande honnêteté intellectuelle et politique.

Les critiques que je viens de formuler s'adressent essentiellement à votre projet de budget. Le fait qu'une fois de plus les anciens combattants et victimes de guerre n'aient pas obtenu l'entière reconnaissance de leurs droits m'oblige, comme je l'ai fait dans le passé sous d'autres majorités, à ne pas voter les crédits du secrétariat d'Etat aux anciens combattants.

En agissant ainsi, je pense vous aider dans les démarches que vous ferez dans le sens d'une certaine légalisation. C'est ce que je vous souhaite de tout cœur. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I., du R.P.R., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

M. le président. La parole est à M. Husson.

M. Roger Husson. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, comme chaque année, à l'occasion de la discussion budgétaire, je saisis la possibilité qui m'est offerte de dresser un bref tableau de la situation du monde des combattants. Malheureusement, je ne peux que constater les diminutions importantes des crédits accordés à votre département ministériel.

J'observe que, pour 1989, cette diminution est particulièrement sensible et mal venue à un moment où sont fréquemment évoqués les besoins des anciens combattants du Viêt-nam et d'Algérie.

Aujourd'hui, tout le monde reconnaît pleinement les droits de ceux qui ont combattu pour la France dans ces régions du monde. Aussi n'est-il pas sérieux de proposer au Parlement une diminution de 2,5 p. 100 des crédits du secrétariat d'Etat aux anciens combattants.

Vous m'objecterez que le monde combattant est de moins en moins nombreux, puisque, malheureusement, la sélection naturelle intervient et qu'en conséquence il convient d'aligner les crédits.

Nous prenons les devants pour réfuter cet argument. Il nous paraît préférable de maintenir le montant des crédits afin de mieux servir les anciens combattants restants. Or, votre projet de budget présente des lacunes graves, qui ne permettent pas de tenir les engagements pris envers les associations. Le rapport constant n'est pas respecté. Les règles régissant l'évolution des pensions sont remises en cause.

Bien que pesant mes mots, monsieur le secrétaire d'Etat, je pense que tout cela n'est pas acceptable. D'ailleurs, soyons clairs et concis : 682 millions de francs manqueront cette année. Votre secrétariat d'Etat a chiffré les demandes du monde combattant à 639 millions de francs. Faites le calcul : il fallait impérativement maintenir le niveau des crédits de votre département ministériel. Ainsi, beaucoup de problèmes auraient pu, au moins financièrement, trouver les solutions tant attendues.

Un seul point positif apparaît à mes yeux : le crédit de 75 millions de francs qui est destiné aux veuves. Permettez-moi de souligner cet effort, bien qu'il soit encore insuffisant. Un premier pas doit toujours s'apprécier à sa juste valeur.

M. André Méric, secrétaire d'Etat. On n'a rien fait durant soixante ans. Ce n'est pas ma faute !

M. Roger Husson. J'en viens maintenant à la diminution de 4 p. 100 des crédits d'action sociale de l'Office national des anciens combattants, qui me paraît choquante. Cette baisse va à l'encontre des besoins de l'office et ne tient aucun compte des nécessités financières croissantes des services départementaux.

Je n'insisterai pas sur les questions d'attribution de cartes du combattant, d'égalité de droits, de retraite anticipée des anciens combattants d'Afrique du Nord. Nous n'avons rien à dire, car aucune mesure allant dans ce sens n'est prévue dans le projet de budget.

Pourtant, votre prédécesseur avait ouvert la concertation sur l'ensemble de ces sujets. Un programme a été élaboré par le front uni des organisations représentatives. Permettez-moi de m'étonner que les points de discussion pris en compte par votre secrétariat d'Etat ne fassent pas l'objet de mesures dans votre projet de budget pour 1989.

Je terminerai en évoquant la question du statut des anciens prisonniers du Viêt-minh. Ainsi que vous le savez, de nombreuses propositions de loi ont été déposées, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat.

Or, aucune n'a été inscrite à l'ordre du jour de nos assemblées. Vous vous êtes engagé, monsieur le secrétaire d'Etat, à nous proposer bientôt un texte prenant en compte les dramatiques conséquences de l'emprisonnement au Viêt-nam. Vous nous avez, aujourd'hui, confirmé cet engagement.

Voilà donc, en si peu de temps, ce que je souhaitais dire à propos du projet de budget des anciens combattants pour 1989. Vous comprendrez qu'au vu des chiffres que vous nous présentez, je ne puisse être satisfait des diminutions de crédits incompréhensibles.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous ai écouté avec attention quand vous avez défendu votre projet de budget. Depuis que je suis sénateur, je vous ai entendu défendre le monde des anciens combattants avec la même passion.

Moi aussi, je suis un ancien combattant. Permettez-moi de dire que nous avons à cœur en commun de défendre ce monde des anciens combattants.

Ayant suivi votre action au Sénat, j'estime que l'imperfection du projet de budget que vous nous proposez n'est pas de votre fait, car vous nourrissez trop de considération et de respect pour les anciens combattants. Chacun ici sait pourquoi.

Notre vote ne sera pas une manifestation de défiance à votre égard, mais le seul examen de chiffres est sans appel : le projet de budget des anciens combattants pour 1989 n'est pas acceptable, vous le savez.

En conséquence, le groupe du rassemblement pour la République votera contre les crédits du secrétariat d'Etat aux anciens combattants. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Matraja.

M. Pierre Matraja. Monsieur le secrétaire d'Etat, en écoutant les différents intervenants, l'expression d'un chanteur contemporain m'est venue à l'esprit : « Je t'aime, moi non plus » (*Sourires*).

On ne votera pas votre projet de budget non pas parce qu'on veut vous être désagréable, mais parce qu'on veut vous aider. J'admire cette façon de procéder ! Depuis le congrès de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, qui s'est tenu à Marseille et auquel j'ai assisté, vous avez voulu prendre en compte les revendications exposées dans le livret blanc qu'on nous a montré à la fin de votre

déclaration. Dans la mesure de vos possibilités budgétaires, vous avez essayé de donner satisfaction à certaines des revendications qu'il contenait.

Je voudrais, tout d'abord, dire que rien ne se fait très vite.

Aujourd'hui, j'ai entendu ceux qui, selon la formule chère à Pierre Dac dans *l'Os à moelle*, sont « pour tout ce qui est contre et contre tout ce qui est pour ».

Ceux qui ont parlé des anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale, d'Indochine, de Tunisie, du Maroc, d'Algérie oublient que cela s'est passé voilà quarante ou trente ans, alors que, monsieur le secrétaire d'Etat, vous n'êtes arrivé à ce département ministériel que depuis quelques mois.

Sur toutes les travées de cette assemblée, nous sommes responsables de ce qui se passe actuellement.

Si on avait fait un peu plus hier, vous auriez beaucoup moins à faire aujourd'hui, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Roger Roudier. Très bien !

M. Pierre Matraja. Par conséquent, le procès d'intention qui vous est fait, monsieur le secrétaire d'Etat, n'est pas justifié. Il n'est pas souhaitable. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Hubert Martin. Ce n'est pas un procès d'intention ! On l'aime bien !

M. Pierre Matraja. Mon cher collègue, lorsque vous parlez, je vous écoute. Maintenant, je vous demande de m'écouter, sinon les règles de la démocratie ne sont pas respectées comme je l'entends.

Anciens combattants, nous avons lutté, nous avons fait notre devoir et rempli nos obligations à l'égard de la mère patrie.

Beaucoup ont souffert, peiné et offert leur vie. Ils sont allés jusqu'au sacrifice suprême pour la défense des intérêts de la patrie. Nous devons aujourd'hui prendre conscience de la situation telle qu'elle est.

M. le Président de la République et M. le Premier ministre ont défini quelques priorités : l'éducation, les technologies, en indiquant qu'au fur et à mesure on avancerait le mieux possible.

Aujourd'hui, vous défendez devant nous un projet de budget qui est, certes, imparfait. A chaque jour suffit sa peine. Sur les bancs du Sénat, y a-t-il des surhommes qui, en deux coups de cuillère à pot - pardonnez-moi cette expression -, seraient capables de régler tous les problèmes.

M. Roger Roudier. Très bien !

M. Pierre Matraja. J'entends dire qu'il faut augmenter les dépenses et qu'en même temps il faut diminuer les recettes. Depuis trente-cinq ans que je suis maire, je n'ai pas encore réussi à appliquer ce système. (*M. Roger Roudier sourit.*)

Chaque fois que j'augmente les dépenses, je dois majorer les recettes. Il faut, par conséquent, avoir la tête sur les épaules pour régler certains problèmes.

Aujourd'hui, je veux, monsieur le secrétaire d'Etat, vous faire part de toute ma satisfaction devant le travail que vous avez accompli en quelques mois.

Vous étiez le président de notre groupe. Je connais votre façon de travailler et votre volonté. Vous êtes un ancien combattant et un ancien déporté. Il est évident que, si vous pouviez donner plus, vous donneriez encore et toujours plus pour faire plaisir aux anciens combattants, à ce monde auquel vous appartenez.

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Bien sûr !

M. Pierre Matraja. Pour le moment, vous ne pouvez pas faire mieux. Le Sénat doit comprendre cela. Votre projet de budget est courageux, même s'il est vrai que, comme vous, nous sommes nombreux dans cette enceinte à regretter que vous ne puissiez pas aller aussi loin que vous l'auriez souhaité.

Je perçois dans ce projet de budget des actions positives et des engagements à venir dignes d'intérêt.

Ainsi, vous avez inscrit dans votre projet de budget 75 millions de francs pour les veuves de guerre. C'est un point acquis. On n'aura plus à discuter de ce problème. Vous annoncez que cette mesure s'intègre dans un plan de cinq ans visant à atteindre l'indice 500 prévu par la loi du 23 mars 1928. Depuis cette date, cette question n'avait pas été abordée. Elle l'est aujourd'hui.

Cet engagement nécessitera, de votre part, une vigilance accrue et une volonté de tous les instants. Mais, nous le savons, vous en êtes capable et vous aboutirez à ce résultat.

Le soutien du groupe socialiste vous est totalement acquis. Nous estimons, en effet, que vous faites, en honnête homme que vous êtes, ce que vous pouvez pour aider le monde combattant.

Vous avez annoncé également, monsieur le secrétaire d'Etat, votre décision de redonner toute sa place à l'action de la mission permanente à l'information historique. C'est une bonne chose. Au cours des deux années qui viennent de s'écouler, il est vrai, cette action a été freinée au point qu'elle s'est retrécie comme une peau de chagrin. Vous avez manifesté votre intention de renforcer cette mission et certaines mesures sont déjà, me semble-t-il, en cours de réalisation. Aussi souhaiterais-je que nos collègues du Sénat, en leur âme et conscience...

M. Jean Chérioux. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Matraja ?

M. Pierre Matraja. Non, permettez-moi de continuer.

M. Jean Chérioux. Je note simplement que vous ne voulez pas que l'on vous interrompe !

M. Pierre Matraja. Je souhaite, disais-je, que nos collègues du Sénat considèrent en leur âme et conscience le travail que vous avez fait.

Il faut que les jeunes générations s'instruisent à la lecture de l'histoire de France. Quel autre département ministériel pourrait, aussi bien que le vôtre, assurer cette mission de témoignage ? Il est tout à votre honneur, monsieur le secrétaire d'Etat, de remettre à sa place cette action essentielle dans l'Europe de demain et dans la recherche de la paix.

Vous avez encore témoigné votre volonté de moderniser votre département ministériel. Vous nous dites engager des moyens nouveaux en matériel et poursuivre concurremment la formation de votre personnel. Nous nous en réjouissons car c'est la preuve vivante et matérielle de votre volonté d'assurer les missions de votre département ministériel dans les meilleurs délais et les meilleures conditions possible.

La mission sociale de votre département ministériel, monsieur le secrétaire d'Etat, s'exerce au niveau de la réinsertion sociale, des aides, des secours et aussi de la gestion des emplois réservés. Là aussi, vous voulez parvenir à des progrès nécessaires, et nous vous faisons confiance.

Vous avez souligné, de même, la nécessité de maintenir la fonction de l'Institution nationale des Invalides - le sénateur des Bouches-du-Rhône que je suis y tient essentiellement, car il existe un institut de ce type à Beaurecueil - fonction parfaitement remplie en dépit, je crois, de difficultés que vous cherchez à réduire.

Voilà quelques constats de satisfaction qui sont à mettre au compte, monsieur le secrétaire d'Etat, de votre gestion ; c'est pourquoi je voterai votre projet de budget avec mes collègues du groupe socialiste. En effet, j'ai l'intime conviction que vous arriverez l'année prochaine à donner un maximum de satisfactions dans ce domaine.

Je terminerai ce propos en rappelant un vieux proverbe chinois qui dit que, si une femme peut faire un enfant en neuf mois, neuf femmes ensemble ne peuvent faire un enfant en un mois ! (*Sourires. - Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, compte tenu des très nombreuses questions qui m'ont été posées, je sollicite une suspension de séance d'une quinzaine de minutes pour préparer mes réponses.

M. le président. Nous allons, bien sûr, accéder à votre demande.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinquante, est reprise à dix-sept heures.*)

M. le président. La séance est reprise.

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je remercie tout d'abord vos deux rapporteurs pour la qualité et la richesse de leurs exposés. M. Hamel notamment, au nom de la commission des finances, a tenu à rejoindre mes propos sur la réalité de la baisse de mon budget, et je l'en remercie.

Je tiens à le remercier également des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit à propos de mon action en faveur des veuves, de l'information historique, des nécropoles et du rapport constant.

A M. Rabineau, mon vieil ami de Rawa-Ruska, je dirai que j'entends calmer ses appréhensions. J'ai senti à la fin de son exposé qu'il commençait à être convaincu du résultat de mes efforts. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Je veux remercier aussi tous ceux d'entre vous qui se sont exprimés. Je répondrai à chacun des intervenants sur chaque question abordée.

J'ai eu plaisir à constater l'unanimité du Sénat pour rendre l'hommage qui leur est dû aux anciens combattants. J'espère bien retrouver à la fin de mon propos cette unanimité pour approuver, à l'issue de cette discussion, le projet de budget que je propose et, avec lui, les améliorations qu'il comporte pour le monde combattant.

Je ferai observer que, grâce à mon action, ce projet de budget a fortement évolué depuis mon arrivée.

Mes chers collègues, je ne suis arrivé Rue de Bellechasse que le 28 juin 1988. Je n'ai participé à aucune réunion préparatoire du budget, contrairement à ce que vous pouvez imaginer. J'ai trouvé un budget et j'ai essayé de l'améliorer ! Je tiens à attirer votre attention sur les évolutions qui ont eu lieu depuis le premier examen auquel ont procédé vos commissions les 19 et 20 octobre dernier.

M. Courteau a d'ailleurs rendu hommage à ma détermination, et je l'en remercie, comme je remercie MM. Bœuf et Matraja des propos qu'ils ont tenus à mon endroit, ainsi que vous tous qui avez salué l'action que j'ai menée en faveur du monde combattant.

Quand je suis arrivé Rue de Bellechasse, j'ai trouvé un budget qui couvrait les dépenses de la dette viagère et les dépenses qui assurent la vie de nos services. C'est tout. Ces dépenses réglées, je n'avais plus rien !

Ma première action a consisté à répertorier toutes les catégories d'anciens combattants. Je me suis alors aperçu qu'on n'avait plus parlé des veuves de guerre depuis soixante ans. Je me suis enquis immédiatement auprès de mes services de la situation des intéressées et j'ai décidé l'élaboration d'un plan de cinq ans à seule fin d'atteindre cet indice 500 qui avait été promis en 1928. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

Ce n'est pas ma faute si cet indice n'a jamais été atteint. Je vous en prie, soyons très objectifs les uns et les autres ! Dans le combat que j'ai mené en faveur des anciens combattants, j'ai toujours été très objectif et je n'ai jamais voulu faire de politique politicienne. Je vous demande d'agir de la même façon à mon égard.

Le deuxième poste que j'ai pu améliorer, en accordant une rallonge de 200 000 francs, lors de la discussion du budget à l'Assemblée nationale, concerne l'information historique.

Pendant deux ans, l'information historique avait vécu avec des crédits en diminution de 40 p. 100. Il fallait réagir. Toutes, je dis bien toutes les organisations d'anciens combattants, qui sont venues discuter avec moi dans mon bureau, m'ont demandé de remettre en marche la mission historique de mon département. Comme je suis un amoureux de l'histoire de mon pays, de ma patrie, j'ai conclu qu'il fallait agir immédiatement, ce que j'ai fait en augmentant les crédits de 70 p. 100 par rapport à 1988. L'information historique, n'est-ce pas quelque chose qui compte dans la vie de notre pays ? La lutte que la patrie a menée pendant toute son Histoire, il faut la faire connaître à la jeunesse, au monde entier ! (*Nouveaux applaudissements sur les travées socialistes.*)

Puis, les anciens combattants d'Afrique du Nord sont venus me voir. Je les ai reçus et je suis allé à leur congrès, qui s'est tenu à Marseille ; il y aurait beaucoup de choses à dire à ce sujet.

J'ai indiqué aux anciens combattants que, par circulaire ministérielle, j'avais réduit de 36 à 30 points le barème permettant d'obtenir la carte du combattant. J'ai ajouté que nous réexaminerions les 200 000 dossiers qui ont reçu un avis négatif. Pour cela, il nous faut trouver 44 personnes supplé-

mentaires de façon à ne pas perdre encore des années. Voilà ce à quoi je me suis trouvé confronté. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*) Et c'est à cela que j'apporte une première réponse, qu'on le veuille ou non.

Alors, ne me dites pas que mon budget ne comporte rien de valable, comme je l'ai entendu. Non, il comprend des dispositions valables, que j'ai prises à partir du moment où je suis arrivé au secrétariat d'Etat aux anciens combattants. Avant, je ne pouvais rien faire puisque ce n'était pas moi qui étais le responsable !

Toujours en ce qui concerne la retraite mutualiste des anciens combattants d'Afrique du Nord, j'ai en main la photocopie du décret que j'ai préparé et que j'ai porté sur le bureau du Premier ministre pour que, immédiatement, on prolonge l'action de l'Etat jusqu'en 1994. J'ai obtenu immédiatement qu'on la prolonge d'un an de plus. Je veux poursuivre cet effort. Alors, ne me dites pas que, dans le domaine de la mutualité, je n'ai rien fait !

Enfin, le rapport constant, lui non plus, n'a pas été oublié puisque, comme je l'ai déjà indiqué, la concertation est engagée et qu'elle aboutira. Je me suis aperçu, à un moment donné, qu'un gouvernement pouvait, par la modification de l'indice des fonctionnaires de référence, entraîner ou non un mouvement en faveur des pensions des anciens combattants et que, si cet indice n'était pas augmenté, les pensions ne bougeaient pas. C'est ce qui s'est passé en juillet 1987. Je n'en suis pas responsable. (*Nouveaux applaudissements sur les travées socialistes.*)

Avec M. le ministre du budget, j'ai cherché une nouvelle solution. Il y a quelques jours à peine, je l'ai soumise aux grandes organisations d'anciens combattants, et nous devons nous retrouver le 15 décembre.

J'entends associer à notre première étude les rapporteurs du Sénat et de l'Assemblée nationale, les présidents de la commission des finances et ceux de la commission des affaires sociales des deux assemblées. Nous présenterons ensuite le résultat de nos travaux au Parlement. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

M. Pagès lui-même a constaté les efforts réalisés depuis que mon budget a été débattu à l'Assemblée nationale. Je l'en remercie. J'espère qu'il en tiendra compte dans son vote et qu'il n'oubliera pas que je suis l'interlocuteur des associations, même de celles qui ne m'accueillent pas toujours décemment, comme ce fut le cas à Marseille. Qu'importe ! je reste le porte-parole du monde combattant !

Croyez-moi, mes chers collègues, j'en éprouve une très grande fierté, une fierté qui m'accable.

Il ne faut pas croire que, pour me mettre au courant des affaires du secrétariat d'Etat aux anciens combattants, il m'a suffi de m'asseoir à mon bureau. Non, je travaillais parfois dix-huit heures par jour, avec mes collaborateurs, pour prendre connaissance de tous les problèmes dans le détail. Au bout de cinq mois, je peux répondre à toutes vos questions. Et vous me dites que nous n'avons rien fait. Mais si, nous avons avancé ! Avec de la volonté, nous irons jusqu'au bout.

Vos rapporteurs ont répété après moi que le budget de mon département ministériel accusait une baisse importante. M. Hamel a souligné, à juste titre, que, malgré sa baisse, il restait à un niveau très important. Chacun connaît les causes de cette diminution, si on en présente d'autres, je dis : non !

La cause essentielle de cette baisse, vous ne pouvez la nier, réside dans la baisse des charges supportées au titre de la dette viagère du fait de la démographie des pensionnés, ainsi que dans la réalisation d'importantes économies, économies contre lesquelles j'ai voté lorsque je siégeais sur ces bancs, alors que vous, vous les avez adoptées, messieurs de la majorité sénatoriale !

Ai-je besoin de dire dans cette assemblée que la baisse d'un budget ne signifie nullement qu'il y a diminution de l'action ? Personne ici n'ignore les règles budgétaires. Le Sénat ne cesse de se montrer si rigoureux pour assurer des économies de gestion, la limitation des dépenses publiques. Telle est la situation de mon budget. Une baisse générale, mes chers amis, vous le savez, n'empêche nullement des augmentations individuelles, car, lorsque les traitements de la fonction publique augmentent, automatiquement, toutes les pensions augmentent, ce qui intéresse 4 millions de personnes.

M. Malassagne a eu raison d'insister d'ailleurs sur la nécessité de maintenir les grands équilibres et d'éviter toute démagogie et toute surenchère.

Croyez-moi, monsieur Prouvoveur, les choses ne sont pas aussi faciles qu'on le croit, je m'en suis aperçu. Si mon budget a baissé, certes, l'exercice du droit à réparation et l'adéquation entre les charges et les moyens, eux, n'ont pas bougé.

Je dirai à ce titre à M. Husson que les chiffres à eux seuls ne comptent pas. La réalité des mesures et l'ardeur de la volonté publique sont à la base de la défense du monde combattant.

Quant au contentieux qui n'a pas encore été résorbé, il fait l'objet d'études, de concertations et de mesures nouvelles, qu'il serait injuste d'oublier dans ce débat, mes chers collègues.

J'aimerais rappeler les mesures nouvelles qui sont inscrites dans ce projet de budget et qui s'inscrivent, comme l'a dit M. Bœuf, dans la durée.

Non ! monsieur Martin, il ne faut pas désespérer, et je vais vous en apporter la preuve.

Les moyens de nos services ont été mis en cause. Or, en 1989, nous compterons 5 600 000 francs contre 500 000 francs en 1988 et 1 200 000 francs en 1987. Par ailleurs, 7 millions de francs seront affectés à la modernisation du ministère contre 2 500 000 francs en 1988.

Afin de poursuivre l'équipement bureautique et informatique du secrétariat d'Etat, de son administration centrale et de ses services extérieurs, on augmente les crédits de fonctionnement et de matériel. Je ne me suis donc pas si mal défendu ! J'ai obtenu des crédits !

Un orateur m'a interrogé sur les personnels : j'en parle immédiatement.

Quand je suis entré en fonctions, j'ai pris contact avec les responsables du personnel et je me suis rendu compte qu'en cinq ans le nombre des personnels du secrétariat d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre avait diminué de 25 p. 100 !

Je n'y étais pas, à cette époque ! Pourtant, vous m'en faites supporter aujourd'hui la responsabilité ! Dans certains services, les effectifs avaient été réduits sans aucune planification. Si certains services étaient trop pourvus, d'autres ne l'étaient pas assez.

En outre, mesdames, messieurs les sénateurs, la promotion sociale ne pouvait plus avoir lieu. J'ai donc ordonné qu'une enquête soit réalisée par les inspecteurs généraux du secrétariat d'Etat. En outre, j'ai rassemblé immédiatement tous les directeurs départementaux et plusieurs directeurs interrégionaux ; je leur ai demandé de me faire connaître les mesures à prendre afin de rétablir les équilibres dans tous les services.

Je n'aurais rien fait et je mériterais votre désapprobation ! J'ai au contraire lutté contre une détérioration du service qui peut entraîner des difficultés tant au sein du secrétariat d'Etat aux anciens combattants que pour les anciens combattants eux-mêmes.

J'ai par ailleurs relancé l'action en faveur de la mémoire historique. A cette fin, 6 200 000 francs seront consacrés cette année à la poursuite de l'édification de la nécropole de Fréjus et à la rénovation des sépultures et nécropoles de la guerre de 1914-1918.

De même, j'affirme que l'information historique a été réadaptée et réaffirmée comme une des priorités de ce budget. Mesdames, messieurs les sénateurs, si les crédits s'élevaient à 3 500 000 francs l'an passé, ils atteignent 6 200 000 francs cette année. Tout est-il donc à rejeter dans le budget de mon département ministériel ?

J'indique à M. Prouvoveur que des mesures significatives sont également intervenues pour revaloriser les pensions militaires d'invalidité : nous disposons cette année de 343 millions de francs contre 321 millions de francs l'an passé. Tout cela, aussi, est le résultat de notre action !

Messieurs les sénateurs, vous nous accusez de ne pas avoir respecté le rapport constant. Or, avec l'accord de M. le ministre chargé du budget, j'ai fait inscrire dans le collectif budgétaire 150 millions de francs pour tenir compte des augmentations intervenues au sein de la fonction publique dans le courant de l'année 1988. Le rapport constant doit être appliqué ; je souhaite donner aux anciens combattants ce à

quoi ils ont droit sans laisser au Gouvernement une échappatoire dans ce domaine. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

MM. les rapporteurs ainsi que MM. Le Jeune, Boyer, Malassagne, Guy Robert, Husson et Prouvovoyeur ont reconnu qu'il y avait des oublis fâcheux ces dernières années. Je les remercie d'avoir tenu ces propos. Mais ce n'est pas moi qui les ai commis.

M. Paul Malassagne. Nous n'avons pas dit cela !

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Je le sais bien, et cela m'a fait un grand plaisir, surtout venant de votre part. Au fond, nous sommes de vieux amis ; nous ne siégeons certes pas sur les mêmes travées, mais nous avons pris nos fonctions en même temps. (*Sourires sur plusieurs travées.*)

Je parlerai encore un instant du rapport constant. Mon cher ami de Rawa-Ruska, j'ai effectivement engagé avec le monde combattant une concertation destinée à modifier le système de référence qui permet de faire évoluer les pensions militaires d'invalidité.

Le Gouvernement s'y était engagé à ma demande et à celle de mon collègue et ami M. le ministre délégué chargé du budget, lors des débats à l'Assemblée nationale.

J'ai invité les grandes organisations du monde combattant à en débattre avec moi. Je les ai reçues le 29 novembre et nous avons fixé la première réunion de la commission de concertation au jeudi 15 décembre. Elle sera composée comme je l'ai indiqué tout à l'heure. En plus des anciens combattants, assisteront à cette première réunion de concertation des représentants de la fonction publique et du budget. On n'avait jamais vu cela jusqu'à présent !

M. André Rabineau, rapporteur pour avis. C'est surtout le budget qui est intéressé !

M. André Méric, secrétaire d'Etat. M. Pagès sera rassuré, me semble-t-il, car, comme je l'ai indiqué, les rapporteurs et présidents des quatre commissions parlementaires concernées seront présents.

Mon cher ami, l'ensemble du Gouvernement et moi-même avons la ferme volonté de sortir de ce contentieux permanent et malsain, la solution devant passer par un système simple, transparent, équitable et incontestable.

Je ne veux imposer aucune solution *a priori*. C'est la concertation qui la dégagera dans la mesure où les associations d'anciens combattants feront parvenir leurs réponses.

Si je les reçois avant le 31 décembre, j'essaierai de les faire valoir, et elles seront publiées et rendues officielles dès 1989.

Je voudrais que vous teniez compte de ces informations, vous qui m'adressez des reproches alors que je n'y suis pour rien !

M. Rabineau doit être satisfait : ce gouvernement s'est donné une obligation de résultat en fixant au 31 mars 1989 la date butoir de la négociation et de son aboutissement. Il s'agit non de gagner du temps, mais de faire preuve de sagesse et de donner satisfaction au monde combattant. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Je remercie M. Malassagne et mon ami M. Matraja ainsi que les autres intervenants d'avoir abordé le sujet des veuves de guerre. Un crédit de 75 millions de francs est prévu pour la première année. En cinq ans, la dépense annuelle s'élèvera à 364 millions de francs. Cette somme diminuera ensuite au fur et à mesure des décès des veuves de guerre.

Je n'y peux rien. Ne me rendez pas responsable de la mort des autres ! J'aime trop la vie, moi qui continue de vivre ! Pour aller au cimetière, je prendrai le chemin des écoliers : un millimètre par jour ! (*Sourires.*)

Monsieur Martin, je précise que les orphelins de guerre ont droit à la protection et au soutien moral et matériel de l'Etat pour leur éducation, dans les conditions et limites prévues par la loi, jusqu'à leur majorité. Ils sont ressortissants de l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre. Chaque direction départementale est un lieu d'accueil, d'écoute et même, parfois, d'aide judiciaire. Des allocations de secours pourront leur être versées et des prêts accordés. Ils ont accès aux écoles de rééducation professionnelle et aux maisons de retraite. Des subventions leur sont accordées, en complément des aides de droit commun, parfois au-delà de la majorité, jusqu'au terme des études commencées avant l'âge de vingt ans, en cas de suppression des bourses nationales. Car nous leur faisons avoir immédiatement les bourses nationales !

Ils sont encore assistés dans leur démarche en vue de la recherche d'un emploi. Des aides matérielles complémentaires leur sont attribuées dans cette attente. Enfin, les orphelins de guerre, pupilles de la nation, bénéficient de la législation sur les emplois réservés. Depuis mon arrivée à la tête de ce département ministériel, je m'attache à en améliorer la gestion, qui en avait bien besoin.

MM. Rabineau, Pagès et Guy Robert ont évoqué, à juste titre, la proportionnalité des pensions. C'est une bonne mesure ! Je l'ai étudiée dès ma nomination. Elle est favorable aux petites pensions, qui en bénéficient depuis le mois de janvier 1988.

Mais, monsieur Rabineau, il faut étaler cette mesure dans le temps. En effet, la proportionnalité de 10 p. 100 à 80 p. 100 a coûté 100 millions de francs. Mais, pour passer de 80 p. 100 à 100 p. 100, il faudra compter 14 fois plus, soit 1 400 millions de francs par an. Pour dégager une telle somme, il faut négocier et établir un échéancier. Nous le préparons actuellement.

Je répondrai à MM. Habert et Pagès sur la « cristallisation » des pensions. Cette question relève de la compétence du ministère de l'économie, des finances et du budget ; j'ai interrogé les services de ce ministère à ce sujet et je vais vous donner lecture de leur réponse.

« Aux termes de l'article L. 58 du code des pensions civiles et militaires d'invalidité, la perte de la nationalité française entraîne la suspension des droits à pension. Pour éviter que les pensionnés des anciens territoires d'outre-mer devenus indépendants ne se trouvent privés de leurs droits, l'article 71 de la loi de finances pour 1950 a prévu que les pensions dont ils sont bénéficiaires seront remplacées par des indemnités annuelles non réversibles, calculées sur la base des tarifs en vigueur à la date de leur transformation, avec possibilités de dérogation.

« C'est ainsi que, dès 1965, le droit à la réversion des indemnités annuelles au profit des veuves et des orphelins a été accordé, sans toutefois porter atteinte au principe de la cristallisation de ces indemnités. Les demandes de pension d'invalidité ont également été déclarées recevables...

« En outre, une dérogation aux règles fixées par l'article 71 a été prévue à compter du 1^{er} janvier 1968 au profit de tous les tributaires qui ont établi leur domicile en France depuis au moins cinq ans et y résident depuis lors d'une manière habituelle. Cette disposition concerne donc les pensionnés domiciliés en France avant le 1^{er} janvier 1963. Ces mesures ont été prorogées d'année en année.

« Par ailleurs, à partir de 1971, ont été consenties des mesures de revalorisation des pensions cristallisées. Les revalorisations s'appliquent à l'ensemble des pensions concernées par ce texte.

« Ainsi, toutes les indemnités viagères servies au titre de l'article 71 en remplacement de pension ou de retraite du combattant ont été majorées en dernier lieu de 2,5 p. 100, avec effet du 1^{er} janvier 1987. »

Toute augmentation s'applique non seulement aux pensions militaires et d'invalidité, mais aussi aux pensions de retraite cristallisées. Or le poids de la majorité appliquée à ces dernières est largement prépondérant. Elle représente près d'un demi-milliard de francs, contre moins de 200 millions de francs pour les pensions d'invalidité et la retraite du combattant. Compte tenu des contraintes budgétaires, il ne m'a pas été possible d'envisager une majoration plus substantielle pour les prochains mois.

Je rappelle, enfin, que mes services accordent de très nombreux secours aux étrangers anciens combattants ayant servi dans les armées françaises. Pour le 14 juillet dernier, nous avons fait venir des anciens combattants de Madagascar, d'Ethiopie et d'anciennes possessions d'Afrique, et même des anciens combattants des Indes. Nous les avons accueillis pendant plusieurs jours dans la capitale de la France...

M. Pierre Matraja. Très bien !

M. André Méric, secrétaire d'Etat. ... nous les avons reçus, nous les avons assistés. Ils nous en ont très vivement remerciés. Je tenais à vous le faire savoir.

A propos de ma mission historique et des nécropoles, M. Hubert Martin m'a fait part de son contentement, et je lui en sais gré. M. Matraja également s'en est félicité. Il faut assurer au mieux certaines missions de témoignage.

MM. les rapporteurs ont relevé, à juste titre, la progression du projet de budget en matière d'information historique.

Vous avez également pu constater l'effort particulier qu'il vous est proposé de réaliser en ce qui concerne les commémorations et les nécropoles ; j'y apporte un souci constant.

Je donnerai quelques précisions supplémentaires afin de répondre à la question de M. Matraja. La commission des affaires sociales a regretté la dispersion des services en matière d'information historique.

M. André Rabineau, rapporteur pour avis. C'est vrai !

M. André Méric, secrétaire d'Etat. J'espère qu'en l'informant de ma volonté de regrouper les services chargés des nécropoles et de l'état civil j'aurai répondu à son attente ainsi qu'à celle de la commission des affaires sociales.

Je ne vois donc pas pourquoi vous ne voteriez pas le projet de budget de mon secrétariat d'Etat ! (*Sourires.*)

Pour les nécropoles de 1914-1918, je souhaite renforcer cette action et accélérer le programme de rénovation ; je remercie très vivement vos rapporteurs du soutien qu'ils m'ont apporté dans cette affaire.

M. Bœuf a souhaité connaître l'état d'avancement de la nécropole de Fréjus. Les premiers corps seront inhumés dans les prochains jours.

Que chacun sache que je compte poursuivre, construire et inaugurer, en 1989, ce lieu de notre mémoire nationale où reposeront tous ceux qui sont mort en Indochine.

Pour ce qui concerne la troisième phase de l'opération de rapatriement des corps, le Gouvernement compte respecter ses engagements internationaux. Les opérations de repérage des tombes éparses sont en cours. C'est une tâche délicate - vous en comprendrez facilement les raisons.

Je vous remercie, monsieur Martin, d'avoir abordé la question des programmes d'histoire.

Votre souci rejoint le mien, celui d'élever le niveau de conscience et de civisme de notre jeunesse. Je lancerai un appel pour le monde des anciens combattants sur ce problème précis. J'interviendrai, comme vous l'avez souhaité, auprès du ministre de l'éducation nationale, qui, dès demain, sera saisi de votre proposition.

Quant aux commissions départementales d'information historique, elles font un très grand travail d'éducation, que je compte renforcer grâce à l'augmentation de mes crédits.

Un problème important a été évoqué, celui des centres d'appareillage. Depuis que je suis ministre, je porte un intérêt constant, permanent à ces centres, que l'on voulait, à mon arrivée, retirer des missions de mon département ministériel. J'ai tenu à les conserver, et le Premier ministre m'a donné raison. Vos rapporteurs MM. Hamel et Rabineau ont, à juste titre, insisté sur leur importance.

M. André Rabineau, rapporteur pour avis. Parce que c'est la vérité !

M. André Méric, secrétaire d'Etat. L'activité de ce secteur étroitement lié aux missions assurées à l'égard de nos ressortissants est effectivement d'une très grande importance.

Ecoutez bien, mes chers collègues : depuis cinq ans - je n'y suis pour rien, puisque je viens d'arriver au secrétariat d'Etat - l'activité de nos 20 centres d'appareillage et des 93 centres annexes est renforcée par l'existence du Centre d'étude et de recherche pour l'appareillage des handicapés, le C.E.R.A.H., qui est installé à Woippy, près de Metz.

Vous avez, après moi, souligné que sa renommée était internationale. On a pu effectivement le constater lors de récentes conférences mondiales d'anciens combattants qui se sont tenues à Oslo et à Madrid.

J'ai l'intention de privilégier la recherche, qui constitue un véritable atout pour l'industrie de l'appareillage dans notre pays, afin d'affronter de manière compétitive la concurrence internationale. Je suis en train de mettre en place toutes les activités à cet effet. Ne me dites pas que nous n'avons rien fait ! Ne me le dites pas !

Il existe une antenne du C.E.R.A.H. en région parisienne, installée dans nos locaux de Val-de-Fontenay. J'ai décidé d'abandonner le transfert à l'Institution nationale des invalides, l'I.N.I., de cette antenne. En effet, outre les risques de dérive financière, ce transfert visait à démembrer le C.E.R.A.H., à le couper de ses liens nécessaires avec les autres services.

En revanche, la suggestion faite par votre commission des affaires sociales d'assurer son implantation dans Paris est à l'étude. En effet, j'envisage de rapatrier la direction interdé-

partementale, le centre d'appareillage et l'antenne du centre d'études et de recherche sur l'appareillage des handicapés, le C.E.R.A.H., dans Paris, dans un lieu proche des usagers. Je crois que tout cela contribuera au renforcement du service public.

Enfin, je souhaite développer le conseil et l'information en cette matière de réinsertion par l'action du centre d'exposition des aides techniques, qui a été créé à Lyon en 1985 et qui a donné d'excellents résultats. Maintenant, c'est à Lille qu'un nouveau centre va être créé.

Monsieur André Boyer, je voudrais faire avec vous le point sur les modalités de prise en charge des appareils correcteurs de la surdité destinés aux mutilés de guerre.

Ces derniers ont droit à la gratuité des appareils nécessités par les infirmités ayant ouvert droit à pension. Entre 1970 et 1986, le taux de remboursement des prothèses auditives s'élevait à 736,15 francs, l'allocation forfaitaire annuelle d'entretien étant de 120 francs. Un arrêté interministériel, en date du 18 février 1986, a doublé le taux de remboursement des appareils figurant sur une liste non exhaustive annexée à l'arrêté, soit 1 472,80 francs.

De même, l'allocation forfaitaire annuelle d'entretien a été multipliée par deux, elle s'élève donc à 240 francs.

Enfin, l'arrêté du 21 septembre 1987 a étendu le remboursement à tous les appareils appliqués sans condition de liste.

Cette réglementation interministérielle est valable pour les malentendants adultes, qu'ils soient ressortissants du code des pensions militaires, d'invalidité et des victimes de guerre ou bénéficiaires des divers régimes de protection sociale ; seuls les enfants de moins de seize ans révolus profitent de conditions de prise en charge plus favorables.

Mais la dernière revalorisation des taux de prise en charge, bien que substantielle, me paraît insuffisante, car elle ne comble pas l'écart existant entre la participation de l'Etat et le coût réel des appareils.

Cependant, le Gouvernement vient d'agir de manière significative en abaissant le taux de la T.V.A. applicable pour l'appareillage, qui passe de 18,60 p. 100 à 5,5 p. 100. Je crois que nous avons là un bon résultat.

J'entends poursuivre cette action afin de faire en sorte que la gratuité des soins à laquelle ont droit les anciens combattants et victimes de guerre, en vertu de l'article 128 du code des pensions, soit effectivement appliquée. Mais cette question concerne également mon collègue le ministre de la santé, avec qui je suis actuellement en contact pour parvenir à cette fin.

J'en arrive à la question relative à l'Institution nationale des invalides.

Votre commission des finances a abondamment analysé le rapport de la Cour des comptes sur le fonctionnement et le statut de cette institution. Je veux remercier M. le rapporteur de l'hommage qu'il a rendu au dévouement et à la compétence de son personnel. Cet hommage étant particulièrement mérité, je vous en remercie doublement.

En effet, l'Institution nationale des invalides accomplit, croyez-moi, une mission de tout premier plan au service des invalides de guerre.

Il y a tout d'abord un centre de pensionnaires fortement médicalisé, dont nous pouvons nous féliciter. Il y a aussi un centre médico-chirurgical spécialisé, particulièrement performant, qui fait, depuis de nombreuses années, œuvre novatrice pour les paraplégiques et les tétraplégiques. Il est également spécialisé dans le domaine du traitement des escarres.

Je compte poursuivre le développement de ce centre de soins en maintenant un équilibre entre les deux missions de l'institution. C'est au regard de cette volonté, mes chers collègues, que sont examinées les observations de la Cour des comptes, dont il est tenu le meilleur compte. Je souhaite que l'Institution nationale des invalides dispose d'une souplesse de gestion compatible avec sa vocation.

J'ajoute que, conformément à ma volonté de moderniser mon administration, j'étudie le statut futur de l'Institution nationale des invalides afin de lui permettre d'assurer, dans de meilleures conditions, ses missions.

Je vous prie de pardonner la longueur de mon propos, mais je tiens à répondre à tout le monde.

J'en viens à l'action sociale.

La baisse des crédits d'action sociale et notamment de la participation de l'Etat aux frais d'action sociale de l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre

s'explique par la réduction forfaitaire au titre des économies qui s'imposent à tous les départements ministériels. Cette mesure générale sera atténuée grâce à l'appel aux fonds propres de l'office.

J'ai obtenu que cette baisse pour l'appareillage des handicapés soit limitée à 2 p. 100 et non à 4 p. 100 comme les autres postes. Là aussi, il nous a fallu intervenir, il nous a fallu nous battre, mais nous avons obtenu satisfaction.

J'estime que nous pouvons assurer une action sociale à un niveau suffisant compte tenu de ces contraintes. L'amélioration des pensions des veuves de guerre va dans le sens d'une action sociale non négligeable, vous en conviendrez. La mise en place du revenu minimum d'insertion doit aussi nous y aider, notamment pour les familles durement frappées par le chômage, et elles sont très nombreuses.

Sur ce dernier point, j'ai donné aux services de l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre des consignes pour s'assurer que les anciens combattants pourraient bénéficier sans restriction de ce nouveau droit inscrit dans la loi. Nos services sont déjà en contact avec les préfets.

Je souhaite également faire en sorte que les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion puissent être accueillis dans nos services à l'occasion de mesures d'insertion, et la priorité sera donnée aux anciens combattants. Telle est la réponse que je voulais vous faire sur l'Office national des anciens combattants.

Je tiens à faire maintenant le point sur l'ensemble des questions qui m'ont été posées concernant les anciens combattants d'Afrique du Nord. Mon objectif est bien d'aboutir à l'égalité des droits, contrairement à ce que certains peuvent penser, et non de créer des conditions plus favorables pour certains.

Comme je vous l'ai indiqué au cours de mon exposé liminaire, j'ai axé mon action sur deux problèmes que je pense pouvoir résoudre rapidement.

MM. Boyer, Courteau et Pagès ont reconnu que la carte du combattant est une nette amélioration. J'ai signé une circulaire abaissant de 36 à 30 le nombre de points permettant de rouvrir les dossiers en instance et d'attribuer un plus grand nombre de cartes. M. Habert doit savoir que ce texte sera mis en œuvre en 1989.

M. Jacques Habert. Très bien !

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Je l'ai dit : en vingt-six ans, ont été attribuées 900 000 cartes ; il en reste 1 600 000 à accorder. Je ne peux pas le faire du jour au lendemain !

M. Paul Malassagne. Eh oui !

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Vous n'allez tout de même pas me reprocher cela ! Je sais que cette solution ne satisfait pas entièrement les anciens combattants d'Afrique du Nord. Je sais qu'ils souhaitent, comme je vous l'ai indiqué, que soit fait référence aux unités de gendarmerie. Cette question relève des attributions du ministère de la défense. Il en est saisi, je l'en ai saisi ! Je considère en effet que cette solution mérite d'être étudiée et je m'y emploierai. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*) De même, l'idée de M. Malassagne d'inverser la charge de la preuve mérite d'être étudiée et elle le sera.

M. Paul Malassagne. Merci.

M. André Méric, secrétaire d'Etat. J'ai également obtenu que soit prolongée d'une année la possibilité de souscrire une retraite mutualiste et de bénéficier ainsi des bonifications qu'accorde l'Etat. Je sais que le Sénat est attaché à cette question. Un décret va prochainement être publié. C'est déjà une étape. J'espère obtenir un plus grand délai. J'agis dans ce sens, croyez-le, avec toute ma bonne volonté !

Plusieurs d'entre vous ont souhaité que le plafond de la retraite mutualiste soit porté à 6 000 francs.

Comme les organisations d'anciens combattants m'en avaient parlé, j'ai posé la question. La réponse est en cours d'examen par mon collègue le ministre de la solidarité. Je souhaite, quant à moi, qu'une augmentation puisse effectivement intervenir au cours de l'année 1989. C'est ce que j'ai demandé à mon collègue.

D'autres questions sont à l'étude concernant les anciens combattants d'Afrique du Nord. Celle qui me préoccupe en priorité concerne les anciens combattants demandeurs d'emploi en fin de droits. Depuis plusieurs années, l'attention des

gouvernements successifs a été appelée sur la situation des anciens combattants d'Afrique du Nord qui ont perdu leur emploi.

Des propositions ont été faites pour l'ouverture anticipée des droits à la retraite. D'autres tendent à prolonger les droits servis aux personnes à la recherche d'un emploi. D'autres enfin - c'était la volonté du gouvernement précédent - ont songé à servir plus largement l'allocation de solidarité spécifique.

J'ai personnellement étudié le projet qui avait été élaboré à cet effet et j'ai constaté qu'il ne profiterait qu'à environ 1 500 personnes, ce qui est très en deçà des souhaits des anciens combattants.

Je ne saurais m'en satisfaire. C'est pourquoi j'ai sursis à toute décision en attendant de mesurer la portée exacte de la loi sur le revenu minimum d'insertion pour les personnes en cause. J'ai par ailleurs contacté mon collègue et ami M. le ministre de la solidarité afin que cette situation soit examinée en urgence pour les anciens combattants.

MM. Guy Robert, Pagès et André Boyer ont évoqué l'idée d'un groupe de travail pour le chiffrage. Cela a été fait. La double campagne qu'on nous demande également représente une dépense de 1 500 millions de francs par an.

J'entends donc examiner cette question en concertation avec les associations regroupées au sein du Front uni. Je comprends leur impatience. Mais vous conviendrez que le Gouvernement ne peut répondre à tout et à tous en même temps.

Le chiffrage qui a été effectué sur cette question nécessite, à l'évidence, un examen approfondi et, en tout cas, si le bénéfice de la campagne double était attribué aux anciens combattants d'Afrique du Nord, la mise en place d'un échéancier prévisionnel, comme le demandait tout à l'heure M. Malassagne.

Un échéancier s'impose bien, car il sera difficile d'atteindre en une seule mesure 1 500 millions de francs ! Ce sont en effet 1 500 millions de francs d'impôts de plus si on y ajoute toutes les autres demandes - j'ai fait le calcul comme vous ; vous trouviez d'ailleurs 1 500 millions de francs la première fois et, la seconde, 1 400 millions de francs ! (*M. le rapporteur pour avis lève les bras au ciel*) - c'est-à-dire plus de crédits que nous en servons au ministère pour l'aide sociale !

M. André Rabineau, rapporteur pour avis. Cela s'échelonne, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Il faut effectivement échelonner et prévoir un échéancier !

Je voudrais répondre à la question de la pathologie pour les anciens combattants d'Afrique du Nord.

Une commission médicale a été instituée en 1983 pour étudier une éventuelle pathologie propre aux anciens militaires ayant participé aux opérations d'Afrique du Nord, de 1952 à 1962.

Les membres de la commission sont convenus à l'unanimité de retenir deux affections qui feraient l'objet d'une étude approfondie : la colite post-amibienne et les troubles psychiques de guerre.

Les travaux de la commission ont permis au législateur d'améliorer la réparation des séquelles de l'amibiase. Tel a été l'objet de l'article 102 de la loi de finances pour 1988, aux termes duquel : « sauf preuve contraire, est imputable l'amibiase intestinale présentant des signes cliniques confirmés par des résultats d'examen de laboratoire ou endoscopiques indiscutables et spécifiques de cette affection et constatée dans le délai de dix ans suivant la fin du service effectué en Afrique du Nord entre le 1^{er} janvier et le 2 juillet 1962 ».

Quant aux troubles psychiques de guerre, ils ont fait l'objet d'un rapport du groupe de travail constitué au sein de la commission médicale. Outre l'expression clinique et les modalités d'expertise de ces troubles, ce rapport, déposé en décembre 1985, mettait l'accent sur le délai très variable de leur apparition. Il soulignait également l'absence de liens spécifiques avec un conflit donné, contrairement à ce qui avait pu apparaître à l'origine.

Depuis lors, une nouvelle commission médicale, élargie dans sa composition, a été créée le 31 mars 1988 afin d'offrir la possibilité aux tenants de la thèse d'une pathologie spécifique aux opérations d'Afrique du Nord, dans ce domaine,

de présenter leurs arguments à des confrères ayant eu à connaître des troubles psychiques de guerre apparus après les conflits anciens ou récents.

Le rapport de cette commission devrait permettre au Gouvernement d'apprécier les suites possibles à donner à l'ensemble des travaux qui auront ainsi été accomplis sur cette pathologie. Nous attendons la correspondance des médecins consultés, nous ne pouvons pas aller plus vite.

Plusieurs intervenants ont évoqué les projets de textes que j'ai annoncés, auxquels ils souscrivent. Je veux les en remercier.

Le projet de loi sur Rawa-Ruska sera soumis au Parlement au printemps prochain.

S'agissant de la carte de combattant volontaire de la Résistance, le texte que j'avais préparé a été retenu pendant des semaines au Conseil d'Etat. Il vient de nous parvenir et nous allons le « réhabiliter ». Dès qu'il sera prêt, nous le déposerons sur le bureau de M. le Premier ministre, puis devant le Parlement au cours du mois de janvier afin qu'il puisse être examiné à la session de printemps. Quant à la fin des forclusions, j'y suis favorable, dans la mesure où il me sera possible de poursuivre ceux qui ont fait de fausses attestations. Je crois que nous en serons tous d'accord !

M. le président. Monsieur le secrétaire d'Etat, ne pourriez-vous pas abréger quelque peu votre propos ?

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Je vais m'y efforcer, monsieur le président.

Je dirai cependant un mot sur les prisonniers du Viêt-minh. Comme je vous l'ai indiqué au début de mon intervention, j'ai procédé à la catégorisation de tous ceux qui méritaient de retenir l'attention du secrétariat d'Etat. Les prisonniers d'Indochine en font partie. J'ai reçu dans mon bureau toutes leurs associations, notamment celles des prisonniers du Viêt-minh.

J'ai déposé un projet de loi, que j'ai fait chiffrer : 60 millions de francs devront leur être consacrés. Ce projet est sur le bureau de M. le Premier ministre ; je ne puis aller plus vite que lui ! Je voudrais néanmoins dire à M. Habert que, dans ce domaine, je mettrai toute ma volonté pour que nous aboutissions.

Je passerai rapidement sur les questions de mon ami Marc Bœuf : il connaît mes sentiments et mes convictions.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je vais conclure, puisque M. le président m'y invite.

J'avais tenu, en préambule de la présentation de mon budget, à rendre par avance hommage à la sérénité qui caractérise les débats de la Haute Assemblée et au sens des responsabilités de ses membres. Je vous remercie d'avoir reconnu que mon budget, même s'il n'est pas satisfaisant, comporte sans nul doute des mesures significatives pour l'avenir du monde ancien combattant. J'ai en tout cas la volonté d'entreprendre un réel effort en sa faveur. Convenez d'ailleurs que, par rapport au projet initial, les mesures complémentaires obtenues à l'Assemblée nationale permettent une amélioration sensible.

Au-delà de ce projet de budget, des projets de loi importants vont être bientôt soumis au Parlement, je l'ai rappelé. Je ne négligerai pas non plus le recours à la voie réglementaire pour apporter des solutions à des situations qui auraient normalement dû être résolues auparavant. En outre, j'ai entrepris de dresser, pour les prochaines années, un ordre de priorités, en accord avec les fédérations d'anciens combattants et les ministères de la fonction publique et du budget, à seule fin que l'on ne butte plus sur de nouveaux obstacles.

Je souhaite établir une concertation avec tous les représentants des anciens combattants. Je suis prêt à tous les dialogues, vous le savez, je ne les ai jamais refusés. Mais la lutte en faveur des anciens combattants doit dépasser, comme je l'ai toujours affirmé à cette tribune, les rivalités politiciennes.

Je suis très ému, c'est vrai, par tout ce qui se passe autour de nous en ce moment, et je ne peux pas ne pas vous parler, avant de quitter cette tribune, d'un problème qui me chagrine beaucoup, à savoir le peu de respect que l'on porte, dans certains milieux, aux anciens combattants et victimes de guerre, ainsi que le peu d'autorité que certains concèdent à leur ministère.

On a parlé parfois de lobby, on a dit que les anciens combattants coûtaient trop cher. Je suis vraiment navré qu'avec le recul des années on ne porte plus le même respect

qu'au lendemain des différentes guerres aux victimes de ces dernières. Les anciens combattants, les déportés, les résistants, par leur courage et leur patriotisme, ont permis à la France de conserver ou de reconquérir son indépendance et sa liberté, qu'elle avait eu l'immense malheur de perdre. La France a dû payer le prix du sang !

Voilà ce qui devrait vivre dans toutes les mémoires, car le sang versé a été, en certaines circonstances, accompagné de la torture, de la déportation. Nous avons connu cette dégradation humaine, qui est inacceptable et qui est une honte pour l'humanité.

Aujourd'hui, lorsque je reçois les grands mutilés, les blessés de la face qui n'ont jamais retrouvé le visage de leur jeunesse, les aveugles qui vivent depuis des décennies et des décennies dans la nuit, ces hommes et ces femmes qui ne peuvent plus se mouvoir, ces hommes qui vivent dans le silence parce qu'ils ont perdu l'ouïe, les déportés qui sont hantés par le spectre des fours crématoires dans leurs nuits et dans leurs rêves, par les crimes fascistes et leurs horreurs, je me dis que tous ces gens ne peuvent plus et de doivent plus être considérés comme un lobby.

En matière d'anciens combattants et de victimes de guerre, mes chers collègues, il ne suffit pas d'honorer de temps en temps les morts, il faut aussi respecter les survivants. C'est avec ce souvenir que je suis venu devant vous, et le projet de budget que je vous ai présenté ainsi que les dispositions que j'ai soumises à votre approbation sont à la mesure du respect que l'on doit au monde ancien combattant. *(Applaudissements prolongés sur les travées socialistes ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique. - MM. Habert et Descours Desdres applaudissent également.)*

M. le président. Nous allons procéder à l'examen et au vote par titre des crédits concernant le secrétariat d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre et figurant à l'état B ; puis j'appellerai en discussion l'article 62 A.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III, plus 6 452 493 francs. »

M. Xavier de Villepin. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. de Villepin.

M. Xavier de Villepin. Je voudrais juste, d'un mot, compléter l'intervention très brillante de mon collègue et ami Jacques Habert, pour vous rappeler, monsieur le secrétaire d'Etat, que, le 16 novembre, nous vous avons rendu visite avec le président de la Fédération des anciens combattants résidant hors de France, qui comprend 90 associations dans 40 pays et regroupe 25 000 anciens combattants qui ont participé à beaucoup de guerres pour notre pays.

Permettez-moi de vous demander d'abord, monsieur le secrétaire d'Etat, votre soutien pour cette fédération. Ensuite, vous savez combien nous serions heureux de vous recevoir dans cette fédération de l'étranger, parce qu'un homme comme vous, avec votre passé, représenterait avec beaucoup de dignité notre pays. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste et sur les travées socialistes. - M. Habert applaudit également.)*

M. le président. Je vais mettre aux voix les crédits figurant au titre III.

M. Roger Husson. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Husson.

M. Roger Husson. Après les explications de M. le secrétaire d'Etat, je veux quand même rappeler qu'en 1986 et 1987 des éléments positifs avaient été présentés dans le budget des anciens combattants. Aujourd'hui, on en trouve aussi quelques-uns dans ce projet de budget ; mais, comme l'a dit un de mes collègues avant moi, monsieur le secrétaire d'Etat, si vous étiez non pas à votre place mais à la nôtre, vous ne voteriez pas un tel projet.

Quoi qu'il en soit, le groupe du rassemblement pour la République demande un scrutin public.

M. André Boyer. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. André Boyer.

M. André Boyer. Monsieur le secrétaire d'Etat, la majorité du groupe de la gauche démocratique n'avait pas l'intention d'exprimer un vote favorable sur votre projet de budget tel qu'il ressortait de sa présentation initiale.

Le débat à l'Assemblée nationale vous a cependant permis d'y apporter des améliorations. Vous avez pu, notamment, obtenir un relèvement automatique des pensions de réversion en faveur des veuves et des orphelins, amélioration qui se traduit par une inscription complémentaire de 75 millions de francs de crédits.

Par ailleurs, vous avez exprimé votre volonté de majorer les crédits de l'information historique et vous avez annoncé le dépôt de trois projets de loi concernant l'assouplissement des conditions d'attribution de la carte du combattant, le statut des anciens combattants du Viêt-minh et le sort des anciens de Rawa-Ruska. Vous avez également fait état de votre décision de réexaminer 200 000 dossiers d'anciens combattants d'Afrique du Nord antérieurement rejetés. Enfin, vous avez annoncé le report en 1994 de la date de forclusion pour l'attribution des pensions mutualistes, avec cofinancement par l'Etat.

L'ensemble de ces décisions apparaissent à la majorité de nos collègues comme très positives. C'est pourquoi, si l'ensemble de notre groupe n'a pas l'intention d'adopter vos crédits, une majorité d'entre nous émettra un vote positif, vous apportant ainsi un appui que votre long combat dans cet hémicycle justifie. *(Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique et sur les travées socialistes.)*

M. Robert Pagès. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Pagès.

M. Robert Pagès. Je dois dire d'emblée, monsieur le secrétaire d'Etat, que je regrette que n'ait pas été entendu l'appel solennel des sénateurs communistes et apparentés. En effet, force nous est de constater, avant de passer au vote des crédits de votre budget, que nous n'avons été saisis d'aucune proposition nouvelle visant à dégager des crédits supplémentaires.

Un petit geste avait été fait à l'Assemblée nationale. Nous pensions que, vous qui avez siégé durant quarante-trois ans sur les bancs de notre Haute Assemblée, vous annonceriez un geste supplémentaire, un geste encore plus significatif devant le Sénat. Il n'en est rien, et nous le déplorons sincèrement.

Les injustices criantes qui frappent les familles des morts demeurent. Les moyens, très limités, prévus pour revaloriser les pensions des veuves n'autorisent toujours pas ces dernières à bénéficier des 500 points d'indice. Rien n'est prévu pour accorder le bénéfice de la campagne double aux anciens d'Afrique du Nord, alors que cela n'aurait pas pesé sur le budget pour 1989. Rien n'est décidé pour accorder la retraite professionnelle anticipée à cinquante-cinq ans pour les anciens d'Algérie demandeurs d'emploi en fin de droits ou pensionnés à 60 p. 100 et plus.

L'amélioration tant attendue des conditions d'attribution de la carte du combattant de la troisième génération du feu reste aussi à entreprendre. La justice exige, pour le moins, que la carte soit attribuée automatiquement à tous les soldats stationnés dans des zones où la gendarmerie s'est vue reconnaître le droit à cette carte. Je relève aussi que n'est pas accordé le délai de dix ans à partir de la date d'attribution de la carte du combattant pour la constitution de la retraite mutualiste des anciens d'Afrique du Nord.

Nous avons enregistré positivement les quelques mesures que vous avez annoncées, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, mais elles ne suffisent pas pour satisfaire les grandes revendications du monde ancien combattant.

Les anciens combattants de 1914-1918, comme ceux de 1939-1945 et ceux d'Afrique du Nord, ne vivent pas seulement de discours, de diplômes ou de décorations !

La liquidation en trois ans du contentieux avec les anciens combattants aurait nécessité, selon l'U.F.A.C., environ 600 millions de francs pour 1989. C'est pratiquement la valeur du recul par rapport à 1988 !

Votre budget, vous le savez, provoque la colère des anciens combattants et de toutes les associations, regroupées à la fois au sein de l'U.F.A.C. et du Front uni, anciens prisonniers de guerre et anciens combattants d'Algérie, de Tunisie et du Maroc, A.R.A.C., F.N.A.C.A., U.N.C. et U.N.C.-A.F.N.

Comment justifier, par exemple, les coupes claires dans les crédits qui concernent l'aide sociale aux anciens combattants et à leurs familles ? Comment évoquer à leur sujet le revenu minimum d'insertion ?

Augmenter les pensions de deux points coûterait 180 millions de francs et, avec un effet rétroactif depuis juillet 1987, 440 millions de francs. Financer cette mesure est tout à fait possible en investissant les économies réalisées sur le budget du fait de la diminution des effectifs d'anciens combattants.

Monsieur le secrétaire d'Etat, comment tolérer, quarante-quatre ans après la Libération, les injustices, les anomalies qui frappent encore les Résistants ?

Les sénateurs communistes et apparentés ne sauraient voter un budget qui se révèle aussi peu respectueux des droits du monde combattant. Parce que votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, ne répond à aucune des grandes revendications de ceux dont Clemenceau, qui occupa ici même, sur nos bancs, la place de Victor Hugo, disait qu'ils « ont des droits sur nous », nous rejetterons votre budget. *(Applaudissements sur les travées communistes.)*

M. Jacques Habert. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Monsieur le secrétaire d'Etat, comme M. André Boyer, c'est avec une relative satisfaction que, dans ce budget, que nous comptons *a priori* repousser pour ses insuffisances notoires, soulignées par nos rapporteurs, nous avons, d'une part, constaté certaines améliorations intervenues depuis le débat à l'Assemblée nationale et, d'autre part, enregistré votre promesse du dépôt de trois projets de loi.

Pour ma part, j'ai relevé, notamment, le projet relatif à la reconnaissance et à l'éventuelle indemnisation des anciens prisonniers du Viêt-minh, car j'y suis particulièrement attaché.

A ce propos, il m'a semblé que vous parliez d'une proposition de loi, monsieur le secrétaire d'Etat. Comme je pense que le texte en question ne date pas du temps où vous siégiez parmi nous, et puisque vous êtes maintenant passé de l'autre côté de la barrière, il s'agit sans doute d'un projet de loi.

Ce projet, vous avez dit qu'il serait déposé, dès cette semaine, sur le bureau du Premier ministre. Fort bien ! Mais cela ne suffit pas. Pouvez-vous nous dire quand il sera déposé sur le bureau du Sénat ? C'est cela qui est important ! En effet, nous aimerions pouvoir nous en saisir sans délai.

Il faut noter que si nous le votions au Sénat - ce qui ne fait aucun doute - et si l'Assemblée nationale, ensuite, l'approuvait - ce qui est probable - ce projet n'aurait aucune implication financière pour l'année budgétaire 1989.

Pour déterminer notre vote, nous voudrions donc savoir si vous allez déposer immédiatement ce projet de loi sur le bureau de l'une des assemblées parlementaires.

Dans l'attente de cette précision, pour l'instant, la majorité du groupe que je représente, suivant les recommandations de nos commissions, ne votera pas votre budget ; d'autres, dont je suis, s'abstiendront, à moins que vous ne puissiez encore nous apporter une réponse plus encourageante et chargée de plus d'espoir.

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Je regrette que M. de Villepin ait été obligé de quitter l'hémicycle, car je voulais le remercier.

J'ai eu l'occasion de rencontrer des représentants des anciens combattants des Français de l'étranger. Je les ai reçus avec joie, avec plaisir, car j'ai vu le travail important auquel ils se livrent dans les sections à travers le monde entier, notamment aux Etats-Unis d'Amérique. Je promets à M. de Villepin de voir s'il m'est possible de faire ce voyage. Pour le moment, je suis débordé. J'aurais aimé le remercier de sa généreuse idée.

Monsieur Husson, vous m'avez dit que, à votre place, j'aurais voté contre ce budget. Mais non ! Vous n'en savez rien. Il m'est arrivé souvent d'entraîner le vote du groupe socialiste en faveur de propositions qui venaient de la droite,

parce que, moi, je ne suis pas un sectaire, contrairement au représentant du parti communiste que vous avez entendu tout à l'heure. (*Murmures sur de nombreuses travées.*)

M. Jean Garcia. Nous défendons les anciens combattants !

M. André Méric, secrétaire d'Etat. Moi, je ne fais pas de politique politicienne avec les anciens combattants !

Je vous demande de réfléchir à tout ce que je vous ai dit, tout à l'heure, avant de vous prononcer négativement ; je le fais avec toute l'amitié et l'objectivité que vous me connaissez. Je crois pouvoir me le permettre. J'en appelle à vous tous.

Monsieur Habert, j'ai fait la catégorisation des anciens combattants dans le monde entier, et c'est quand j'ai vu la situation des anciens prisonniers du Viêt-minh - je vous ai dit, tout à l'heure, combien il restait de survivants - que j'ai pris l'initiative de faire venir leurs représentants dans mon bureau pour discuter avec eux.

Ils m'ont apporté le texte d'un projet et des photographies, que j'ai conservées et qui ressemblaient étrangement à ce que j'ai connu dans les camps de concentration que j'ai fréquentés en Allemagne - j'ai eu, en effet, la chance d'en fréquenter non pas un mais trois !

Monsieur Habert, j'ai donc pris la décision de déposer ce texte. Je vous ai dit qu'il était entre les mains de M. le Premier ministre. Pourquoi ? Parce qu'il faut régler un certain nombre de difficultés législatives liées au fait que le projet suppose l'intervention de plusieurs autres ministres. Nous mettons tout cela au point.

Par ailleurs, vous savez que la présente session prendra fin le 22 ou le 23 décembre prochain. Nous ferons donc l'impossible pour que le projet en question vienne en discussion dès la prochaine session.

Je veux honorer les prisonniers du Viêt-minh parce qu'ils ont souffert et trop attendu. S'ils ont trop attendu, ce n'est pas ma faute, parce que, moi, j'ai mis le problème sur le tapis ! Je vous remercie de m'avoir rappelé à mes devoirs. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Charles Bonifay. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Bonifay.

M. Charles Bonifay. Je voudrais, d'abord, confirmer le vote favorable du groupe socialiste, sans revenir sur les explications qu'ont données MM. Courteau, Boëuf et Matraja.

Ce budget, qui est très particulier, est marqué, en fait, d'une forte charge émotionnelle. C'est pourquoi, personnellement, j'attacherais un grand prix à ce que, au-delà du groupe socialiste, beaucoup d'entre nous lui apportent leur approbation.

Je tiens également à rendre hommage au secrétaire d'Etat, M. Méric. Nous le connaissons. Nous savions sa passion, sa sincérité, sa chaleur, sa force de conviction. Il en a encore fait montre aujourd'hui.

Il a aussi apporté la preuve du travail qu'il a réalisé pendant cinq mois. A cet égard, il conviendrait tout de même de faire une démarcation très nette entre ce qui est de sa responsabilité et ce qui relève de la responsabilité d'autres que lui. Il veut bien assumer ses responsabilités, mais il veut aussi être jugé sur son action pendant ces cinq mois.

Je tiens à le remercier aussi d'avoir si clairement, si précisément, si complètement répondu à toutes les questions qui lui ont été posées. Il n'en a évité aucune, tout en remettant les choses à leur place.

Je sais bien qu'un vote est intervenu en commission, mais n'oubliez pas, mes chers collègues, ce qui a été obtenu après ce vote.

Beaucoup d'entre vous l'ont reconnu, même si je les sens encore figés dans leur position antérieure. Je les supplie d'être logiques avec eux-mêmes et de tenir compte de ces acquis au travers du vote qu'ils vont émettre.

Au fond, je demande à la Haute Assemblée - permettez-moi de le faire - de tenir compte à la fois de ce qui a été fait en si peu de mois et de la volonté d'agir dont témoigne ce secrétaire d'Etat, ce que, peut-être, on n'a pas toujours connu dans le passé.

Au-delà des stratégies strictement, étroitement politiques et compte tenu de la relativité des choses, y compris de la relativité de ce budget, je voudrais que, par un vote favorable,

notre Haute Assemblée adopte ce budget. Je crois sincèrement que ce serait tout à son honneur. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Max Lejeune. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Max Lejeune.

M. Max Lejeune. Mes chers collègues, ayant eu l'honneur d'être, autrefois, ministre des anciens combattants, je sais par expérience la difficulté qu'il y a pour un membre du Gouvernement à satisfaire les demandes des ressortissants de son ministère : les finances sont là, difficiles à fléchir ; les revendications sont fort nombreuses ; certaines sont particulièrement justifiées, d'autres sont particulièrement exagérées. Par conséquent, la tâche du secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants est très difficile, et devant le Parlement et devant ses commettants.

A l'examen initial de ce projet de budget, j'étais enclin au moins à m'abstenir. Les propos tenus par M. le secrétaire d'Etat, lors d'une réunion préparatoire, aux associations et aux parlementaires anciens combattants, ce qu'il a réalisé pour les veuves - ne l'oublions pas - et le dépôt d'un projet de loi pour les prisonniers du Viêt-minh me font un devoir de voter pour. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Jacques Descours Desacres. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Descours Desacres.

M. Jacques Descours Desacres. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, orphelin de guerre, ancien combattant, prisonnier de guerre, je me suis toujours efforcé, dans cette assemblée, par respect pour la mémoire de mon grand-père et pour celle de mon père, engagés volontaires respectivement en 1870 et en 1914, de faire ce que je pouvais pour obtenir des gouvernements successifs - peu importe leur couleur politique, ce qui compte, c'est la France - quelques améliorations. J'ai conservé le souvenir de mon enfance et celui d'une veuve de guerre qui, au lendemain de son mariage, perdait son mari.

Monsieur le secrétaire d'Etat, dans une conversation privée qui m'a ému autant que l'allocution que vous aviez prononcée ici, il y a quelques mois - rappelez-vous - à propos des anciens de Rawa-Ruska, j'ai pu constater que vous avez mis au premier rang de vos soucis le sort des veuves de guerre. C'est la raison pour laquelle, personnellement, je voterai votre budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes : - MM. Taittinger et du Luart applaudissent également.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe R.P.R.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 71 :

Nombre des votants	317
Nombre des suffrages exprimés	304
Majorité absolue des suffrages exprimés	153
Pour l'adoption	87
Contre	217

Le Sénat n'a pas adopté.

« Titre IV, plus 340 863 818 francs. » - (*Adopté.*)

Article 62 A

M. le président. « Art 62 A. - Dans le premier alinéa de l'article L. 50 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, l'indice de pension 471 est substitué à l'indice de pension 463,5 à compter du 1^{er} janvier 1989. »

Quelqu'un demande-t-il la parole ?...

M. Jean Garcia. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Garcia.

M. Jean Garcia. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, comme nous l'avons dit précédemment, le projet de budget des anciens combattants n'apporte pas, à notre avis, de réponse convenable aux nombreux problèmes du monde combattant que nous avons évoqués tout à l'heure.

Ce projet de budget - nous l'avons déjà indiqué - est en diminution pour la seconde année consécutive. Les anciens combattants ne se satisfont pas de bonnes paroles, comme l'a souligné tout à l'heure notre collègue Robert Pagès. Il faut des actes, monsieur le secrétaire d'Etat.

Notre position est conforme à celle des anciens combattants, dont les revendications sont justifiées. C'est ce qu'ils ont exprimé au cours des grandes manifestations du Front uni du 9 avril et du 1^{er} octobre avec l'U.F.A.C.

Les crédits proposés ne pourront pas satisfaire les droits et revendications légitimes des différentes générations du feu. Des crédits plus importants peuvent être trouvés - nous l'avons dit et nous l'indiquerons de nouveau lors de l'examen du projet de budget de la défense - en les prenant sur le surarmement.

Cela étant rappelé, l'article 62 A tend à faire passer le taux normal des pensions de veuves de guerre de l'indice 463,5 à l'indice 471. Ce relèvement entraîne donc l'augmentation du taux de réversion et du taux spécial, à hauteur de 75 millions de francs.

Cette majoration des crédits de la dette viagère dans le projet de budget des anciens combattants a été obtenue, il faut bien le dire, grâce à la détermination des députés communistes et apparentés appuyant l'action du monde combattant. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

Cela vous a conduit, monsieur le secrétaire d'Etat, à demander la réserve du vote de votre projet de budget et c'est ensuite qu'ont été obtenus ces 75 millions de francs supplémentaires. D'ailleurs, vous l'avez vous-même reconnu, en répondant, lors d'une question d'actualité du mercredi après-midi, à mon ami Jean Tardito, député communiste.

C'est parce que nous soutenons, en vue de défendre le monde des anciens combattants, toute mesure allant dans la bonne direction que notre groupe votera cet article 62 A. (*Rires sur les travées socialistes.*)

M. Michel Dreyfus-Schmidt. La logique est respectée !

M. Roger Husson. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Husson.

M. Roger Husson. Monsieur le président, de même que nous nous sommes abstenus sur le titre IV de l'Etat B, nous nous abstiendrons sur l'article 62 A, compte tenu des efforts qui sont consentis sur le plan social et des explications de M. le secrétaire d'Etat.

M. Fernand Tardy. Démagogue !

M. Roger Husson. Non ! Vous en faites plus que nous de la démagogie !

M. Jacques Carat. Vous êtes les champions !

M. Roger Husson. Depuis que je suis ici, je n'entends que ça !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix l'article 62 A.

(*L'article 62 A est adopté.*)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances relatives aux anciens combattants.

DÉFENSE

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de la défense.

La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, présentant pour la première fois devant votre Haute Assem-

blée le projet de budget du ministère de la défense, je voudrais évoquer les grandes orientations de notre politique de défense.

Maintenir l'identité de la France, assurer son indépendance, par conséquent garantir la liberté des Français, contribuer à l'équilibre et à la paix de l'Europe et du monde, tels sont les objectifs simples et accessibles à tous que s'assigne notre politique de défense. Au service de ces objectifs, nos armes ont donc, comme l'a rappelé le Président de la République, pour ambition d'empêcher la guerre et non de la gagner.

Notre doctrine de dissuasion est une posture essentiellement défensive, qui ne menace aucun peuple ni aucun pays. Mais nos capacités nucléaires et conventionnelles doivent être maintenues à un niveau suffisant pour décourager tout agresseur.

Par ailleurs, nous entendons montrer à nos alliés notre disponibilité à nous porter à leurs secours en cas d'agression. Pareil effort exige de la part de notre peuple tout entier un véritable esprit de défense ; il n'exclut en aucune façon que nous soyons ouverts aux conversations en matière de désarmement qui vont prendre un nouvel essor dans les semaines à venir. Je veux parler des conversations sur le désarmement conventionnel, qui devraient s'ouvrir dans quelques semaines à Vienne dans le cadre de la C.S.C.E. - conférence sur la sécurité et la coopération en Europe - et des conversations sur les armes chimiques qui se tiendront, à l'initiative du Président de la République, dès le mois de janvier prochain, à Paris, pour le renouvellement du protocole de 1925 sur les armes chimiques, puis à Genève, dans le cadre d'une convention générale d'interdiction de la fabrication de ces armes.

Je rappellerai d'abord le choix que nous avons fait en faveur de la dissuasion nucléaire dite « du faible au fort » et donc fondée sur un concept de stricte suffisance.

Le rôle stabilisateur des armes nucléaires, la France l'a reconnu d'autant plus aisément que l'Histoire lui avait permis de mesurer cruellement la limite des instruments traditionnels de l'équilibre politique et militaire dans l'exercice de sa sécurité - je suis persuadé que beaucoup d'entre vous ne l'ont pas oublié. La France en a fait, depuis plus de trente ans, le cœur de sa politique de sécurité.

En cela, elle a la conviction de ne pas servir seulement ses intérêts nationaux, mais aussi la cause de l'Europe : notre stratégie de dissuasion - précisément parce qu'elle a pour but, non pas de gagner la guerre, mais de l'empêcher - correspond aux données humaines, géographiques et politiques de notre continent, qui rendraient intolérable un conflit livré sur le sol européen, fût-il limité, et quelle qu'en soit la nature, classique ou nucléaire.

Pour la France, et pour l'Europe, la stratégie de dissuasion n'est pas seulement une nécessité de l'Histoire. Elle suppose un discours explicite pour mieux faire comprendre, pour convaincre progressivement les Européens eux-mêmes qu'il n'y a pas de substitut possible aux armes nucléaires dans l'exercice de la dissuasion. Elle implique un discours constant pour faire valoir aux Soviétiques ensuite - qui persistent à vouloir identifier l'amélioration des relations Est-Ouest à leur objectif de dénucléarisation de l'Europe occidentale - que nous ne renoncerons pas à des armes qui sont non seulement le moyen de notre indépendance nationale, mais encore un gage d'équilibre, de paix et de stabilité en Europe. Il n'y a de paix, de paix durable, que fondée sur un équilibre stable.

Ne l'oublions pas, nos programmes nucléaires sont dictés par un concept de stricte suffisance - je l'ai rappelé tout à l'heure - impliquant une adaptation régulière des moyens de notre stratégie de dissuasion. Ce minimum, nous ne pouvons envisager de le réduire, sauf à imaginer un bouleversement des données actuelles de l'équilibre des forces en Europe.

Nous ne pouvons pas davantage envisager de dissocier tel élément de nos forces de l'effort de renforcement cohérent que nous avons engagé, compte tenu de l'évolution des capacités défensives de l'adversaire potentiel. En effet, ces armes forment un tout. Comme l'a déclaré le Président de la République devant l'I.H.E.D.N. - l'institut des hautes études de la défense nationale - le 11 octobre dernier : « Les armes préstratégiques, terme qui a été finalement préféré à celui d'armes tactiques, et les armes stratégiques concourent ensemble à la dissuasion et ne sont pas séparables. La dissuasion forme un bloc dont on ne peut soustraire tel ou tel type d'arme nucléaire. »

La fonction des armes préstratégiques serait - vous le savez - de porter l'ultime avertissement touchant des objectifs militaires, signal catégorique que les intérêts vitaux de la France sont en jeu et que nous sommes déterminés à faire intervenir notre capacité de frappe stratégique si une ultime négociation n'avait pas lieu. En cela, ces armes d'ultime avertissement concourent à l'efficacité de la dissuasion.

Nos armes dites préstratégiques ne sauraient donc être assimilées à des armes de bataille ; je prends la liberté d'y insister très fortement. Quant aux armes à courte portée dont disposent les forces de l'O.T.A.N., elles posent une question qui concerne les pays qui font partie de l'organisation militaire intégrée de l'O.T.A.N. Elles relèvent d'une autre doctrine, celle de la riposte graduée. La France n'a donc pas directement à connaître des conditions dans lesquelles pourrait être assuré leur maintien à niveau.

Mais, dira-t-on, l'U.R.S.S. change, s'engage dans un processus d'ouverture à l'intérieur et de dialogue avec l'extérieur. Cela est incontestable. Dès lors, on se pose la question : les mêmes sacrifices et le même degré d'effort sont-ils nécessaires pour maintenir notre capacité dissuasive au niveau de suffisance ?

A cela, je répondrai d'abord que les signes positifs d'évolution à l'Est ne se sont pas encore traduits par une quelconque diminution du niveau de la menace conventionnelle, nucléaire et chimique, à laquelle se trouve confrontée l'Europe occidentale ; l'accord sur les forces nucléaires intermédiaires, que la France a salué comme le premier signe d'un ralentissement de la course aux armements, n'aura fait qu'éliminer, dans une catégorie d'armes déterminée, un déséquilibre qui avait été accentué par le déploiement des SS 20.

Pour le ministre de la défense que je suis, l'évolution en cours en U.R.S.S. se mesure d'abord aux faits, c'est-à-dire au niveau de la menace, et à l'attitude des Soviétiques dans les négociations de désarmement, lesquelles ne sont pas encore engagées.

L'année 1989 verra s'ouvrir à Vienne, dans le cadre de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe - la C.S.C.E. - une négociation sur la stabilité conventionnelle.

Au cours des travaux préparatoires, notre premier objectif, de nature principalement politique, était d'éviter que la future négociation n'apparaisse comme un processus de bloc à bloc, ce qui aurait porté atteinte à la fois à notre position spécifique dans l'Alliance atlantique et à notre conception des relations Est-Ouest. Cet objectif s'est traduit par l'exigence de liens sans équivoque entre la négociation conventionnelle à vingt-trois et le processus à trente-cinq de la C.S.C.E. J'ai bon espoir qu'à l'occasion du conseil de l'Alliance, qui se tient aujourd'hui et demain à Bruxelles, nous parviendrons à un compromis acceptable pour nos thèses en ce qui concerne les liens entre les trente-cinq et les vingt-trois.

S'agissant des zones au sein desquelles les principaux types d'armement à réduire devraient être décomptés, la France aurait préféré que, dans les propositions que l'Alliance entend présenter à l'ouverture des négociations, la zone centrale au sein de laquelle est concentré l'essentiel des forces offensives soit clairement dégagée, afin que les mesures de déconcentration puissent y avoir leur pleine efficacité. Tous nos alliés ne partagent pas cette approche et, pour tenir compte de leur sensibilité, cette zone pourrait, dans un premier temps, être présentée avec moins de netteté que nous ne l'aurions souhaité.

Cela nous incite donc à être particulièrement vigilants en ce qui concerne notre second objectif, de nature plus spécifiquement militaire, qui est de diminuer le volume des forces soviétiques immédiatement disponibles pour une offensive en Europe centrale, en soumettant celles-ci à des contraintes sévères de déconcentration.

Ces mesures devront prévoir des plafonds sur le volume des forces qu'un Etat peut déployer en dehors de son territoire national et la part de ces forces en unités d'active. Elles devraient être complétées par des mesures dites de stabilité, visant à limiter les capacités opérationnelles offensives des forces ainsi réduites, de même que les capacités de mobilisation et de renforcement qui permettraient une guerre prolongée.

Nous recherchons donc l'établissement d'une plus grande stabilité conventionnelle qui contribuera largement à réduire les tensions politiques et militaires sur notre continent. Mais

nous devons être clairs : si souhaitable que soit cet objectif, il ne doit pas nous faire oublier que le facteur essentiel de stabilité sur notre continent est et restera la dissuasion nucléaire.

Il n'existe pas de dissuasion purement conventionnelle, et si le prix de l'équilibre des forces classiques en Europe devait être l'amoindrissement de la crédibilité de la dissuasion nucléaire, je le dis tout net : nous devrions le refuser, car ce serait lâcher la proie pour l'ombre et sacrifier un système qui a garanti à l'Europe quarante ans de paix aux assurances incertaines et changeantes de jeux d'équilibre dont notre histoire, encore une fois, nous a appris la précarité...

M. Jacques Genton. Très bien !

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. C'est pourquoi la France ne saurait envisager d'inclure dans la future négociation de Vienne quelque élément que ce soit de ses forces nucléaires. La priorité en Europe, comme l'a rappelé le Président de la République, est au désarmement conventionnel. Tel est, d'ailleurs, l'objet de la négociation qui va s'ouvrir.

La question du désarmement nucléaire se pose aux deux grands, qui conviennent eux-mêmes que leurs arsenaux stratégiques surabondants devront être réduits. Un tel accord serait le bienvenu, accompagné de mesures propres à prévenir une surenchère dangereuse en matière de systèmes anti-missiles.

Pour ce qui est des armes chimiques, seul un désarmement global, total et vérifiable est à la mesure du problème posé par l'accumulation des capacités soviétiques et les risques de prolifération associés à ce type d'armements. La conférence internationale qui aura lieu à Paris du 7 au 11 janvier prochains, à l'initiative de la France, pourra - je l'espère - donner une impulsion nouvelle aux négociations en cours à Genève sur ce sujet, dont l'objet ambitieux et nécessaire est l'interdiction non seulement de l'usage, mais aussi de la fabrication de ces armes, et la mise en place d'un système de vérification et de contrôle approprié.

J'en viens, mesdames, messieurs les sénateurs, au projet de budget pour 1989 du ministère de la défense, qui s'élève à 182 360 millions de francs, en croissance de 4,64 p. 100 par rapport à 1988, soit légèrement plus que l'augmentation des dépenses définitives de l'Etat qui ressort à 4,5 p. 100. Il s'inscrit dans la perspective de l'important effort de modernisation qu'ont entrepris nos forces armées.

Avec une croissance des crédits de paiement du titre V de 7,9 p. 100 en francs courants et de près de 5,3 p. 100 en francs constants, le budget d'équipement est construit en cohérence avec la loi de programmation. Ainsi est respectée cette obligation de moyens dont parlait Michel Rocard lors des débats parlementaires sur la loi de programmation de 1987. Je souligne que cette croissance des crédits de paiement est sensiblement supérieure en 1989 à celle - 5,87 p. 100 en valeur - que prévoyait le budget pour 1988.

Avec 98 milliards de francs en crédits de paiement, le budget d'équipement marque d'abord la priorité qui demeure accordée à la force nucléaire stratégique, ce qui est cohérent avec la politique que je vous ai brièvement exposée en introduction.

Avec près du tiers des crédits consacrés aux équipements nucléaires, le budget confirme la priorité qui leur est reconnue. Un effort budgétaire très sensible est consenti en faveur du sous-marin nucléaire lanceur d'engins de nouvelle génération. Dès 1994, avec le *Triomphant*, la France disposera d'un sous-marin aux performances remarquables. Tout sera fait pour que les délais soient tenus.

Parallèlement, la délégation générale pour l'armement a su mettre au point, avec rapidité, le programme d'un missile de génération intermédiaire, le M 45, qui, avant même la mise en service du missile M 5 en 2002, permettra de conforter les capacités de pénétration des missiles des sous-marins nucléaires en équipant le *Triomphant* et ses successeurs d'une génération nouvelle de missiles dotés d'aides à la pénétration particulièrement performantes.

Composante majeure de nos forces nucléaires stratégiques, ce programme ne tolère aucun retard. Cet effort, marqué par un important surcoût dû à des incertitudes dans le domaine scientifique qu'il fallait explorer, notamment afin d'assurer aux sous-marins la plus grande discrétion possible, pèsera sur l'application de la loi de programmation dès le budget de

1989. Il sera financé au prix d'étalements ou de reports. Cela concerne, en particulier, le programme du missile léger mono-tête S4, dont la réalisation n'apparaît plus aussi urgente en raison des performances remarquables qui sont attendues de nos sous-marins et de leurs missiles.

Comme l'a indiqué le Président de la République, il importera de mener à bien la modernisation du Plateau d'Albion, mais la deuxième composante nucléaire ne saurait être développée au détriment de la première, qui représentera l'essentiel de l'effort au cours de la prochaine décennie. Une réflexion est en cours sur la forme de cette deuxième composante.

Dans le domaine des armes d'ultime avertissement, dont je vous ai entretenu tout à l'heure, le projet de budget pour 1989 permet de poursuivre, selon le calendrier prévu, tous les programmes. Je rappelle à cet égard que le programme Hadès se déroule tout à fait normalement. Le 22 novembre dernier, le premier tir de mise au point du missile a eu lieu avec succès. Ainsi, en 1992, la mise en service de la première unité Hadès complètera-t-elle la panoplie des armes d'ultime avertissement modernes, qui comporte aussi des Mirage 2000 porteurs du missile ASMP, dont le premier escadron est entré en service sur la base de Luxeuil en juillet 1988.

Notre capacité de dissuasion, ainsi modernisée, est devenue une donnée incontournable de la géopolitique européenne. Certains ont du mal à s'y faire, ils devront s'y résigner. Mais cet effort en faveur des équipements nucléaires - j'insiste sur ce point - ne s'effectue pas au détriment de l'indispensable modernisation des armements classiques.

Tout d'abord, le projet de budget permet la poursuite du développement du programme de l'avion de combat tactique et de son dérivé, l'avion de combat marine. Les premiers appareils devraient être disponibles à l'horizon 1996.

Ce programme est essentiel - chacun en convient bien - pour l'équipement de notre armée de l'air et de notre aviation embarquée. Ainsi l'armée de l'air et la marine nationale seront-elles dotées d'un avion moderne polyvalent, dont les capacités de pénétration et de survie ainsi que les possibilités d'effectuer des missions par tous les temps sont remarquables. Compte tenu des enjeux militaires, mais aussi économiques et industriels, essentiels pour l'avenir de nos industries aéronautiques et électroniques, il me paraît indispensable que ce programme bénéficie des financements nécessaires.

Le projet de budget pour 1989 permet à l'armée de l'air de poursuivre, dès à présent, sa modernisation avec, cette année, la commande et la livraison de trente-trois avions de combat Mirage 2000, ce qui correspond à l'objectif d'un maintien de quatre cent cinquante avions de combat en ligne. En outre, le transport aérien militaire bénéficiera bientôt de dix avions de transport de grande capacité, Hercules C130 - à côté des Transall C160 - et de quatre avions de détection A.W.A.C.S.

Le projet de budget pour 1989 permet aussi à l'armée de terre de moderniser de manière significative ses différentes composantes. Un effort sensible est accompli pour accroître sa mobilité avec la commande de huit hélicoptères AS332 Super Puma, en attendant les hélicoptères de transport NH90 et les hélicoptères antichars et d'appui de protection H.A.C. - H.A.P. de la fin de la prochaine décennie, dont le développement se poursuit, ainsi que de plus de 4 000 véhicules tactiques et logistiques.

Pour la composante « choc » et « arrêt », la commande des seize premiers chars Leclerc marque le début de la phase de l'industrialisation de ce char. L'évolution de ce programme - vous le savez - est marquée par de sensibles dérives de coûts qui m'ont conduit à prescrire une enquête du contrôle général des armées et de l'inspection générale de l'armement dont le résultat doit m'être communiqué dans les prochaines semaines. Par ailleurs, cinquante-sept canons de 155, dont dix-sept A.U.F.1 et quarante tractés, ainsi que dix-sept lance-roquettes multiples seront commandés, ce qui accroîtra sensiblement la puissance de feu de notre artillerie classique.

La marine poursuit le renouvellement de sa flotte de surface avec l'exécution du programme de frégates légères et le lancement de six frégates de surveillance dont les coques seront construites à Saint-Nazaire et qui seront armées au chantier de la direction des constructions et armes navales de Lorient.

Les programmes de sous-marins nucléaires d'attaque et du porte-avions *Charles-de-Gaulle* ne subissent qu'un très léger étirement. S'agissant de l'aéronavale, le programme d'avions de patrouille maritime Atlantic 2 de nouvelle génération se poursuit, avec la commande de cinq nouveaux appareils. J'ai pu me rendre compte du caractère très performant de cet avion en me rendant récemment à Nîmes-Garons.

En outre, plusieurs solutions sont actuellement en cours d'examen pour assurer la permanence des capacités d'intervention du groupe aéronaval.

J'en viens à la gendarmerie. Elle poursuit activement sa modernisation, d'abord dans le domaine des transmissions, essentiel pour une arme qui comprend, sur le seul territoire métropolitain, plus de 3 600 brigades. Toutes ces unités territoriales sont maintenant reliées au réseau Saphir ; ce programme sera achevé en 1990.

D'autres réseaux de transmissions sont mis en place pour des unités spécialisées : Corail pour les escadrons de gendarmerie mobile, Cristal pour les unités de recherche.

En ce qui concerne l'informatique, un effort important est fait pour les recherches criminelles et les rapprochements judiciaires avec les systèmes Centaure et Judex, pour les informations routières avec Sagac et pour l'informatique de gestion avec les systèmes Cartage et Araignée.

Un important effort est également consenti en faveur du logement de nos gendarmes puisque plus de 1 000 logements ou « équivalents unités logements » seront construits directement tandis que des subventions seront allouées aux collectivités locales pour la construction de 500 logements.

Le projet de budget assure la préparation de l'avenir par un important effort en faveur de la recherche. Ainsi, l'augmentation des ressources consacrées aux études amont est de 5,2 p. 100 par rapport à 1988. Ces recherches portent sur les technologies qui préparent la génération d'armements du siècle prochain.

Enfin, le projet de budget fait une grande part à l'espace.

Les deux programmes majeurs s'inscrivent dans un plan pluriannuel spatial militaire, élaboré dès 1984, se poursuivant de manière satisfaisante. Le nouveau système Syracuse 2 entrera en service en 1992 grâce à la coopération entre le ministère de la défense et celui des postes, des télécommunications et de l'espace. Mieux protégé contre les agressions, il permettra un allègement des stations au sol. Quant au premier satellite d'observation Hélios, qui fait l'objet d'une coopération tripartite avec l'Italie et l'Espagne, il sera mis en service dès 1993.

La conduite de cet effort d'équipement impose aussi de prendre en considération les aspects industriels, et c'est par là que je voudrais terminer l'examen des éléments relatifs aux équipements.

L'industrie française de défense a des structures contrastées, à la fois concentrées - les dix premières sociétés du secteur réalisent 75 p. 100 du chiffre d'affaires de l'armement national - et diffuses - plus de 4 000 entreprises ont une activité régulière dans l'armement. Face à des groupes industriels plus puissants et plus diversifiés dans d'autres pays européens - je pense à British Aerospace, en Grande-Bretagne, et à Daimler-Benz, M.B.B., en République fédérale d'Allemagne - les entreprises françaises apparaissent relativement dispersées et spécialisées. Cela peut être un atout. Mais c'est aussi souvent une faiblesse.

L'existence de plusieurs sociétés compétentes dans un même secteur permet non seulement de faire jouer la concurrence, mais aussi de conduire des politiques de coopération.

Le maintien en France de deux concurrents peut conduire soit à des choix distributifs alternés, soit à des coopérations entre eux sur la réalisation du produit.

C'est cette dernière solution, par exemple, qui a été retenue pour la fourniture du système radar du prochain avion A.C.T.-A.C.M.

Les propositions des deux industriels consultés, Thomson et Electronique Serge-Dassault, sont apparues très satisfaisantes. Je leur ai donc demandé de constituer une structure commune sous la forme d'un G.I.E. - groupement d'intérêt économique - dont le chef de file sera Thomson. Deux tiers des travaux seront confiés à Thomson et un tiers à Electronique Serge Dassault. Cette structure commune fera, dans les meilleurs délais, une proposition définitive permettant de

valoriser les compétences des deux partenaires et de satisfaire l'ensemble des besoins opérationnels exprimés par les armées en ce qui concerne le radar futur.

Des efforts pour unifier le marché européen des industries de l'armement sont entrepris dans le cadre du groupe européen indépendant de programmes, le fameux G.E.I.P., créé en 1976. Ces efforts devront se traduire dans la structure des entreprises et remodeleront profondément le tissu industriel français. Vous le savez, à l'intérieur du G.E.I.P., une commission de recherche, présidée par la France, vient d'être créée.

Les mesures arrêtées par le G.E.I.P. visent à réduire les obstacles de toute nature au développement d'une industrie européenne de défense. Ainsi, le G.E.I.P. a notamment décidé de favoriser les achats croisés entre pays membres, en s'inspirant de la politique initiée par la France et la Grande-Bretagne.

Il est important que notre réflexion industrielle se situe dans cette perspective internationale : l'augmentation des coûts unitaires de production que l'on peut observer en ce qui concerne les avions, les chars, les hélicoptères et toutes les catégories d'armement oblige à des coopérations internationales, notamment européennes, si nous voulons pouvoir amortir ce matériel sur des séries suffisamment longues.

J'en viens maintenant au titre III. Il augmente de 1,12 p. 100. Le budget traduit de la sorte le choix de privilégier l'amélioration de la condition des personnels de la défense. Il assure aussi le maintien des activités opérationnelles de nos forces.

C'est pourquoi j'ai tenu à ce que le budget pour 1989 témoigne de la reconnaissance par la nation tout entière de la spécificité du métier militaire. J'aurai l'occasion de le redire demain devant le conseil supérieur de la fonction militaire.

L'existence de ceux qui servent les armes de la France est marquée par des contraintes de disponibilité et de mobilité qui pèsent durement sur la vie personnelle et que beaucoup de nos concitoyens ont tendance à ignorer. Elles méritent une juste contrepartie.

D'un montant de 322 millions de francs, les mesures nouvelles en faveur des personnels de la défense revêtent une ampleur exceptionnelle. L'effort budgétaire est quasiment le triple de celui qui était prévu au budget de 1988.

En outre, le Gouvernement assure le financement, pour 239 millions de francs, de mesures décidées en février 1988 à la veille des élections présidentielles, par le précédent gouvernement, et qui jusqu'alors n'étaient pas financées.

Au total, l'effort financier en faveur des personnels s'élève donc à plus de 550 millions de francs.

Pour un coût de 134,8 millions de francs, l'augmentation de l'indemnité pour charges militaires constitue un effort significatif accompli en faveur de l'ensemble des personnels à statut militaire sur la voie de l'amélioration de leurs conditions de rémunération.

J'ai aussi tenu à ce que des mesures spécifiques soient prises pour les personnels subissant des contraintes de service opérationnel particulièrement pesantes.

Il me paraît en effet justice que les très fortes sujétions, sans commune mesure le plus souvent avec celles que connaissent les civils, liées à la présence sur le terrain, au service aérien, au service à la mer, soient plus justement compensées.

C'est pourquoi il vous est notamment proposé une augmentation de la solde à la mer, de la solde à l'air ainsi que des avantages dont bénéficient les militaires affectés ou en mission aux forces françaises en Allemagne.

Avant d'aborder l'étude des crédits de la gendarmerie, je tiens à nouveau, comme votre rapporteur le fera sans doute tout à l'heure, à honorer la mémoire des trop nombreux gendarmes qui sont morts victimes du devoir : dix-sept depuis le début de l'année, dont quatre en Nouvelle-Calédonie.

Le budget de 1989 permet un effort significatif en faveur de la gendarmerie.

Les personnels de l'arme bénéficieront, outre des mesures concernant tous les militaires - augmentation de l'indemnité pour charges militaires, prime de service en campagne des appelés - d'une augmentation de 12,8 p. 100 de la prime d'habillement.

En outre, afin d'améliorer l'encadrement et le déroulement des carrières des sous-officiers, trois cents emplois de gendarmes sont transformés en deux cent cinquante emplois de gradés et cinquante emplois d'officiers.

C'est la première fois depuis 1982 qu'est créé un nombre significatif d'emplois d'officiers de gendarmerie.

De plus, le récent conseil interministériel sur la sécurité routière du 27 octobre 1988 a décidé la création de quatre cents postes de gendarmes auxiliaires pour améliorer la sécurité routière.

J'ai, en outre, tenu à ce que plusieurs mesures significatives soient prises en faveur des appelés.

Le prêt des appelés sera augmenté en mars 1989 au titre des revalorisations périodiques.

Cependant, il m'est apparu important qu'une mesure particulière soit accordée aux appelés subissant de fortes contraintes de service opérationnel.

Il est juste que ceux qui effectuent de nombreuses manœuvres et exercices voient leurs efforts reconnus.

Pour un coût de 44 millions de francs, la prime de service en campagne créée par M. Charles Hernu en faveur des appelés va donc être sensiblement augmentée. Elle passera de dix francs par jour à près de dix-sept francs pour un appelé célibataire et à trente-quatre francs pour un appelé chef de famille. Ces mesures, chacun le comprend, ne constituent que l'amorce d'un effort qui n'a de signification que dans la longue durée.

En effet, le service national, fondé sur la conscription universelle et permettant la mobilisation de la réserve, a besoin d'être constamment modernisé car il est le lien le plus fort entre l'armée et la nation.

Comme l'école, le service national, qui brasse des jeunes de toutes origines, est une des matrices de l'unité nationale.

Chaque jour, je perçois combien les Français dans leur ensemble restent d'ailleurs attachés à cette institution éminemment républicaine.

Le service militaire n'a pas besoin de grandes réformes. Il suffit de le moderniser, de le diversifier par quelques mesures simples et pratiques pour qu'il devienne plus universel, plus juste, plus utile aux armées et plus valorisant aussi pour les appelés.

A cela, tout le monde devra trouver son compte.

Votre assemblée a déjà adopté, voilà quelques jours, dans le cadre du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social, un texte modifiant le régime des reports d'incorporation, portant à vingt-quatre ans l'âge limite pour ceux qui poursuivent des études.

Ainsi, l'incorporation dans les armées ne sera pas contradictoire avec la tendance à l'allongement des études supérieures. Plus largement, j'ai demandé à M. Chauveau, député, parlementaire en mission, de me faire des propositions permettant de mettre en phase le service national avec le mouvement de la société et l'évolution des besoins des armées.

J'attache, en particulier, beaucoup d'importance au fait que les acquis professionnels soient validés et que des mesures d'insertion soient prises à l'issue du service national en faveur des appelés.

Il dirai quelques mots sur les personnels civils qui relèvent du ministère de la défense et qui, quel que soit leur statut - fonctionnaire, contractuel, ouvrier d'Etat - participent pleinement à la modernisation de notre outil de défense.

Dans les forces, dans les services, comme dans les établissements industriels, leur place me paraît devoir encore être confortée.

Le budget de 1989 permet de revaloriser certaines indemnités et, surtout, par un sensible effort de « repyramidage », d'élargir les perspectives de carrière, notamment celles des ouvriers. Remplacer des emplois moins qualifiés par des postes qui le sont davantage me paraît aller dans le sens de l'effort nécessaire d'adaptation à l'évolution des technologies.

Comme dans la plupart des autres administrations publiques, le projet de budget de mon ministère pour 1989 conduit à une certaine déflation des effectifs. Ce point, je le sais, n'a pas manqué d'attirer l'attention de vos rapporteurs. Touchant au total 1,15 p. 100 des effectifs du ministère de la défense, cette diminution traduit l'effort de productivité qui est demandé à la défense comme à tous les autres grands services publics.

Ainsi, 3 413 emplois civils de la section commune seront supprimés, dont 2 205 pour la délégation générale pour l'armement ; 1 954 emplois de militaires engagés ainsi que 2 183 postes d'appelés sont également concernés.

Ces déflations ne sont pas négligeables. Elles font suite à d'autres réductions d'emplois déjà opérées dans les années passées. Je vous rappelle qu'en 1988, par exemple, 5 572 emplois du ministère de la défense avaient été supprimés. Je note aussi que dans l'armée de terre, la déflation - 1 424 emplois - est cette année moins forte que celle opérée en 1987 qui touchait 1 634 emplois - je le dis pour relativiser des craintes qui se sont exprimées.

Le nombre des emplois d'officiers concernés par cette déflation est très faible : 89 dans la seule armée de terre, si l'on tient compte des sureffectifs que M. le Premier ministre a bien voulu m'accorder. Ces chiffres me paraissent devoir relativiser les inquiétudes qui se sont fait jour ici et là.

En aucun cas, il n'y aura de ruptures de contrats.

Ces réductions d'emplois seront gérées, avec le souci de préserver les capacités opérationnelles des armées. Elles concerneront principalement des unités de soutien et de service.

Comme toute grande administration publique, le ministère de la défense a le devoir d'améliorer en permanence son organisation.

J'ai demandé aux chefs d'état-major de me faire des propositions d'ajustement des structures et des lignes de commandement qui permettraient de conforter l'aptitude opérationnelle de nos armées tout en opérant l'indispensable effort de rationalisation et de resserrement des structures que de nombreux parlementaires, y compris dans votre Haute Assemblée, appellent de leurs vœux depuis plusieurs années.

Ce resserrement des structures devra être conduit activement tout en ayant soin de ne pas remettre en cause la capacité opérationnelle des unités.

En outre, j'engagerai bientôt, le 12 décembre 1988, une concertation approfondie avec les organisations syndicales sur les perspectives du groupement industriel des armements terrestres - G.I.A.T.

Ce groupement est confronté aux mêmes défis que le reste de l'industrie de la défense. Il doit se tenir à la pointe des progrès techniques pour répondre aux nouveaux besoins opérationnels des armées, conforter ses positions internationales sur un marché qui devient de plus en plus concurrentiel, de plus en plus difficile, et nouer des alliances et des coopérations chaque fois qu'il est nécessaire.

Il importe donc qu'il puisse tenir la place qui lui revient dans notre industrie de défense et lutter à armes égales dans la compétition internationale.

J'ai beaucoup tenu - et je terminerai par là mes considérations relatives au titre III - notamment au cours des ultimes arbitrages, à ce que le budget pour 1989 concrétise le maintien strict des activités d'entraînement de nos forces armées.

Retenant des hypothèses économiques jugées raisonnables, un baril à 17,80 dollars avec un dollar à 6,20 francs, le projet de budget permettra de respecter les indicateurs d'activité conformes aux exigences d'entraînement de nos armées : quinze heures de vol par pilote d'avion de combat de l'armée de l'air et par mois, cent jours de mer pour les bâtiments de la marine nationale, cinquante jours de sorties avec matériels organiques pour les exercices de l'armée de terre.

Ainsi est assurée l'amélioration de la capacité opérationnelle de nos unités.

Nos forces armées au cours des derniers mois ont été durement mises à contribution dans des opérations extérieures souvent difficiles, qu'elles ont accomplies avec un brio auquel je tiens à rendre hommage.

Elles ont contribué à la restauration de l'Etat et de l'intégrité territoriale du Tchad, au maintien de la liberté de navigation dans le Golfe et au retour à la stabilité dans cette région.

Au cours de ces opérations au Tchad, au Liban, dans le Golfe, nos forces armées ont montré qu'elles étaient dignes de la confiance du pays.

Ce projet de budget pour 1989 ne constitue qu'une étape du long processus de modernisation de nos forces armées, qui, par nature, ne se conçoit que dans la durée. Conformé-

ment à l'article 4 de la loi du 22 mai 1987 relative à l'équipement militaire, un projet de loi d'actualisation sera présenté au Parlement lors de sa deuxième session ordinaire en 1989. Ainsi seront tracées les perspectives financières de notre effort de défense jusqu'en 1993.

Notre effort ne s'est pas relâché. En témoigne l'augmentation en pourcentage, en volume, en francs constants des crédits du titre V, qui, cette année, a atteint 5,3 p. 100.

Il faudra conforter la cohérence entre les enveloppes financières et les programmes eux-mêmes. Depuis le vote de la loi, des décisions non prévues ont été prises, par exemple, l'achat du quatrième A.W.A.C.S. ou l'acquisition des frégates de surveillance. Des dépassements de coûts ont été constatés.

D'autres programmes apparaissent nécessaires. Je pense au plan O.R.I.O.N., qui correspond au resserrement géographique de l'armée de terre, et qui répond à une véritable priorité.

Pour cela, il convient donc de faire le point. En outre, cette réflexion devra prendre en compte l'évolution des technologies d'armement et de l'environnement international.

Ainsi pourra être assurée l'adéquation de notre effort de défense à l'évolution des menaces.

La défense moderne ne repose pas seulement sur les armements technologiquement avancés. L'esprit de défense, corollaire du patriotisme républicain, est plus nécessaire que jamais à l'ère de la dissuasion nucléaire. Il implique que notre peuple tout entier se reconnaisse en son armée.

L'union entre l'armée et la nation est la base de notre concept de défense. Elle est l'axe des efforts que j'entends conduire pour que le peuple se reconnaisse dans son armée et que celle-ci se sente pleinement au service du peuple.

Il reste beaucoup à faire pour dissiper les préjugés et mieux intégrer la chose militaire à la culture de notre temps. La France, aujourd'hui, est bâtie comme une forteresse imprenable. Elle a la chance d'être un pays préservé - on le mesure quand on voyage à travers le monde - et de pouvoir le rester longtemps grâce à sa posture de défense fondée sur la dissuasion nucléaire. Encore faut-il que nos concitoyens en mesurent pleinement la chance inestimable et le prix inévitable.

La défense de notre pays, comme tout système d'assurance, a un prix. La prime d'assurance n'est chère qu'avant l'accident. Il importe que notre peuple soit résolu à défendre sa liberté, son identité, bref, ses chances d'avenir.

En 1987, le Parlement, dans sa très grande majorité, a soutenu la loi de programmation militaire présentée par le Gouvernement en conformité avec les orientations définies par le Président de la République.

Cet assentiment général est un acquis précieux pour notre défense. Il appartient à la Haute Assemblée, par son vote, de le confirmer.

Le consensus sur la défense n'a pas de prix, il contribue à la crédibilité internationale de notre pays, plus que tout système d'armes. Il est un des fondements les plus sûrs de l'indépendance nationale.

L'armée est au service de la nation. Elle prend sa part des difficultés du pays. Elle s'efforce d'être un outil toujours plus efficace au service de la France.

En votant ce projet de budget ambitieux et raisonnable à la fois, que je lui présente, la Haute Assemblée, j'en suis sûr, mesdames, messieurs les sénateurs, manifesteront son souci d'assurer mieux encore cet assentiment sur la défense, qui est un atout essentiel de la France dans le monde d'aujourd'hui. *(Applaudissements sur les travées socialistes, sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

M. le président. La parole est à M. Francou, rapporteur spécial.

M. Jean Francou, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (exposé d'ensemble et dépenses en capital). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au moment de procéder à l'examen du projet de budget que vous venez de présenter au Sénat, et de conseiller à nos collègues d'y apporter leur approbation ou d'en signifier leur refus, le rapporteur spécial que je suis, au nom de la com-

mission des finances, voudrait rappeler brièvement que le contexte dans lequel ce projet de budget nous est proposé est peut-être plus important que son analyse elle-même.

Ce projet de budget traduit d'abord des intentions et il est le reflet d'une volonté politique.

Nous avons été et nous demeurons très nombreux dans cette assemblée pour approuver les choix - inchangés - qui ont entraîné le vote de la loi de programmation militaire, dont ce projet de budget - quoi que imparfait qu'il puisse paraître - est la traduction.

Ce budget répond, d'abord, à trois options.

Tout d'abord, il s'agit de l'affirmation de l'option nucléaire de notre défense dans une dissuasion du faible au fort, qui doit, pour rester crédible, demeurer multiple et permettre un dernier avertissement. Vous venez, monsieur le ministre, de le rappeler.

Sur ce plan-là, les déclarations récentes du Président de la République, selon lesquelles il faudra attendre que les grands aient réduit leur arsenal nucléaire à peu près à la mesure du nôtre pour que nous songions nous-mêmes à le réduire, sont sans ambiguïté.

Ensuite, il s'agit de l'affirmation que notre effort de défense et celui de nos alliés dans les moyens classiques ne devaient pas être diminués, tant que la disproportion des forces classiques en Europe demeurera ce qu'elle est. C'est un éclairage de ce projet de budget que nous devons avoir à l'esprit. Sur ce plan également, François Mitterrand devant l'Institut des hautes études de défense nationale a été clair.

Enfin, il s'agit de l'affirmation de notre place dans l'Alliance atlantique et de notre solidarité avec nos alliés, dans le souci de mieux nous concerter et nous compléter avec nos voisins de la République fédérale d'Allemagne.

Ces trois préalables auxquels, avec la majorité du pays, nous souscrivons et qui sont l'explication et le fondement de notre effort de défense, comme ils l'ont été dans le vote de la loi de programmation, renforcent notre détermination pour donner notre approbation aux crédits de la défense.

Vous venez de nous présenter, monsieur le ministre, l'analyse de ces crédits. Après cette analyse et avant que mon ami Modeste Legouez et mes collègues de la commission de la défense présentent et commentent les différents chapitres, je me bornerai à résumer, à grands traits, l'exposé que j'ai moi-même détaillé dans mon rapport écrit.

La compression des crédits du titre III - 84 360 millions de francs - se poursuit. Leur part dans le budget de la défense passe de 48 p. 100 en 1988 à un peu plus de 46 p. 100 en 1989. Leur accroissement nominal de 1,1 p. 100 traduit une régression en termes réels.

En revanche, l'accroissement des crédits du titre V - 98 milliards de francs - soit une progression de 7,9 p. 100 en francs courants, s'inscrit dans le sens de la loi de programmation militaire, sans toutefois être conforme à celle-ci.

A l'intérieur du titre V, on constate, d'abord, le maintien de la priorité aux programmes nucléaires, qui absorbent un tiers des crédits de paiement du titre V.

En outre, la progression des crédits des programmes spatiaux se poursuit. Les contrats de recherche privilégieront, en 1989, les développements par rapport aux études amont, du fait de la nouvelle étape d'avancement de programmes importants, tel le char Leclerc, le sous-marin nucléaire lance-engins nouvelle génération et le porte-avions nucléaire.

Quant aux fabrications classiques, elles seront dotées de plus de 30 milliards de francs.

Au total, je me plais à le souligner, ce projet de budget marque la volonté de notre pays de poursuivre son effort de défense, volonté que d'autres pays européens ne traduisent malheureusement pas aussi nettement dans leur budget.

Une première réserve pourtant - elle n'est malheureusement pas nouvelle - vient tout de suite à notre esprit.

Le modèle d'armée, les objectifs fixés à nos états-majors par le conseil de défense, les moyens réclamés par nos soldats pour atteindre ces objectifs sont-ils à la mesure des crédits prévus par la loi de programmation et par ce projet de budget ?

De plus, la loi de programmation n'ayant prévu que les programmes majeurs d'armement du titre V, pourra-t-on faire face, par exemple, aux programmes qui n'étaient pas retenus, et que vous venez d'énumérer, monsieur le ministre, ou s'agissant des munitions ?

Pis, si les programmes majeurs ont été sous-évalués, ou si, dans leur mise au point et leur développement, des coûts plus importants se révèlent, comment fera-t-on pour les financer ? Faudra-t-il envisager un report des livraisons dans le temps et, en même temps, une diminution des quantités ?

N'a-t-on pas présumé de nos moyens en compressant les crédits du titre III, comme mon ami Legouez le démontrera tout à l'heure, au détriment des missions, de l'entraînement et, surtout, de la condition de vie des militaires et de leurs familles.

Le Sénat reconnaîtra que c'est là un discours que nous avons déjà tenu au moment de la précédente loi de programme, au moment de la loi de programmation de 1987 et pratiquement au moment du vote de chaque budget.

En effet, force est de constater que, dès cette année, les crédits de la défense n'atteignent pas tout à fait, pour l'équipement des forces, les objectifs fixés dans la loi de programmation.

Ainsi, plus de 4 milliards de francs manquent, pour la seule année 1989, du simple fait des distorsions entre les ressources programmées et les dotations budgétaires prévues. Notre estimation rejoint celle de la commission des finances de l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, la simple mise à jour de la programmation réclamerait, au total, entre 15 et 20 milliards de francs, compte tenu des surcoûts et des surcharges qui sont venus l'hypothéquer.

De plus, nous voyons apparaître des dérives dans des équipements majeurs qui en sont encore au stade du développement et ne seront fabriqués en série ou livrés aux armées que dans plusieurs années : c'est le cas du sous-marin nucléaire lance-engins nouvelle génération, du char Leclerc, du porte-avions *Charles-de-Gaulle*, de l'hélicoptère anti-char, hélicoptère d'appui de protection des programmes Orchidée et Hadès et de l'avion de combat tactique.

S'agissant de l'avion de combat tactique, c'est peut-être le programme qui, pour le moment, reste conforme aux estimations qui avaient été faites, si ce n'est que l'on ne voit pas très bien comment la part de développement qui devait être assurée par nos partenaires européens pourra l'être par des crédits soit du ministère de la défense, soit des industriels.

On assiste également à une surcharge due à la nécessité d'acquérir des matériels qui ne figurent pas dans la loi de programmation : le quatrième A.W.A.C.S., les frégates de surveillance, les appareils de transport de l'armée de l'air en dehors des Herculès ou ceux que l'on compte acheter à l'Espagne.

On n'y voit pas inscrit, non plus, ces crédits indispensables dans le titre V pour permettre les économies prévues dans le titre III. Et je fais allusion aux concentrations de l'armée de terre. Concentrer l'armée de terre dans le plan O.R.I.O.N. passe par un financement dudit plan dans le titre V. Ce financement serait estimé à plusieurs milliards de francs qu'il faudra bien trouver, si l'on veut un jour en faire l'économie dans le titre III.

Le projet de loi de finances rectificative, monsieur le ministre, malgré l'enregistrement des moins-values sur les carburants et une dotation assez importante de nos opérations extérieures, ne compense pas tout à fait les dérives que nous venons de constater dans le titre V. En outre, les versements à la F.I.N.U.L. pour notre participation au Liban ne sont pas comptabilisés dans votre projet de budget.

L'examen, prévu au printemps, de l'état d'avancement ou de retard de la loi de programmation nous et vous permettra une réflexion décisive à ce sujet.

Si nous constatons que les crédits ne sont pas à la hauteur du modèle d'armée issu de la réflexion des programmateurs et des états-majors, pouvons-nous, d'ores et déjà, réfléchir sur des mesures qui pourraient préparer l'échéance du printemps prochain, et ce budget la prépare-t-elle ?

Si votre budget pour 1989 enregistre des retards de crédits sur la troisième année de la programmation, si le Gouvernement n'entend pas ou ne peut pas augmenter notre effort en 1990 pour combler les retards déjà pris et faire face aux surcoûts, quelles solutions vous resteront ?

En dehors d'un effort plus important sur les crédits, existe-t-il d'autres voies et êtes-vous prêt à les prendre ?

J'en vois quatre.

Première voie : la résolution de favoriser, comme nos voisins et alliés, la concentration de nos grandes industries travaillant pour la défense, comme viennent de le faire les Britanniques et les Allemands de la République fédérale. Le mouvement s'amorce entre Thomson et Aérospatiale, mais pourquoi pas avec Electronique Serge Dassault ?

Deuxième voie : la poursuite - et en premier lieu avec nos alliés et la R.F.A. - de fabrications et de projets d'équipement en commun, comme avec le H.A.P.-H.A.C. - hélicoptère d'appui de protection-hélicoptère d'appui de combat - franco-allemand.

Troisième voie : une nouvelle structure pour le G.I.A.T. Il lui faudrait de nouvelles structures commerciales, industrielles, de recherche, pour faire face à sa mission, alors qu'il est confiné, gelé dans sa structure, son mode de travail, ses possibilités de vente, d'alliances ou de coopération, qui font supporter essentiellement ces contraintes au budget de l'équipement de l'armée de terre et, dans une moindre mesure, à celui de la marine.

N'est-ce pas la structure actuelle du G.I.A.T. qui est en grande partie responsable de la dérive des prix des chars Leclerc, comme l'a souligné M. Fillon à l'Assemblée nationale et comme, peut-être, le rapport que vous avez demandé le démontrera ?

Quatrième voie : la poursuite des réalisations d'actifs immobiliers des armées.

Mais, tout cela obtenu et réalisé, nous serons - je le crains - encore loin du compte.

Le fonctionnement, l'entraînement et la vie des armées passent d'abord par une revalorisation de la fonction militaire.

On vient de s'apercevoir, à juste titre, que la dévalorisation des rémunérations des instituteurs et des professeurs amenait d'année en année les moins performants de nos étudiants, ou seulement ceux qui ont la vocation à choisir l'enseignement comme carrière.

On a bien fait, dès 1987, de redresser la barre et on fait bien de prévoir pour l'enseignement un plan de revalorisation à moyen et à long terme de la fonction enseignante.

Or, notre défense, nos libertés garanties par notre défense sont aussi précieuses que notre enseignement. Nous ne pouvons pas continuer à exiger de nos officiers et sous-officiers, de leur femme et de leurs enfants, des sacrifices de vie et de carrière qui sont les leurs actuellement et qui pèsent de plus en plus. Un plan de revalorisation de la carrière militaire devrait tenir compte de ces contraintes.

Quant à l'équipement des forces, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous sommes arrivés à une alternative simple.

Où le conseil de défense et le Président de la République estiment que les missions données à nos armées doivent être maintenues et le Gouvernement, en tirant les conséquences, devra proposer au Parlement un budget qui puisse atteindre dès l'année prochaine 4 p. 100 de notre produit intérieur brut marchand aux conditions actuelles de son évaluation, c'est-à-dire trois à quatre milliards de francs d'augmentation pour les crédits du titre III et onze à treize milliards de francs d'augmentation pour ceux du titre V. Nous pourrions continuer notre effort et atteindre les objectifs que vous venez de décrire.

Où nous ne pourrions pas consacrer ce surplus de crédits à la défense. Dans ce cas, il faudra modifier les objectifs et réduire les missions confiées aux armées, puisque nous ne pourrions pas avoir une armée de prototypes ou d'échantillons.

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Très bien !

M. Jean Francou, rapporteur spécial. En tout état de cause, la nécessité de l'effort de défense doit être clairement expliquée à l'opinion publique.

Au moment où d'aucuns ne cessent de tenir un discours sur les « 40 milliards de francs en trop pour la défense » - discours qui ne serait que démagogique, s'il n'était aussi, hélas ! dirigé contre la vie et l'indépendance de notre pays (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*) - quelles actions envisagez-vous, monsieur le ministre, quelles actions envisage le Gouvernement pour que

cette information indispensable soit développée et traduite clairement devant la nation les priorités concernant notre défense ?

Cela dit et en attendant notre rendez-vous en 1989, la commission des finances propose au Sénat d'approuver tels que vous nous les avez présentés les crédits de la défense prévus pour l'année budgétaire 1989. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I., du R.P.R., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Legouez, rapporteur spécial.

M. Modeste Legouez, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (dépenses ordinaires). Monsieur le ministre, vous avez rappelé à diverses reprises l'importance des vertus civiques et patriotiques. Vous l'aviez déjà fait, du reste, quand vous étiez ministre de l'éducation. Ai-je besoin de vous dire que nous vous approuvons et que nous vous soutenons dans cette entreprise ? Le civisme et le patriotisme doivent s'apprendre à l'école et doivent s'affirmer au cours du service militaire.

Rapporteur du titre III, celui des personnels, c'est tout naturellement par le service militaire, point de rencontre de la nation et de son armée, que j'ouvrirai mon propos.

A diverses reprises, vous le savez, mes chers collègues, j'ai dit combien j'étais préoccupé par le fait que l'universalité du service reste plus un principe qu'une réalité. Vous nous avez fait part, monsieur le ministre, de votre volonté de revenir à l'universalité et à l'égalité devant le service. Nous en prenons acte et nous nous en réjouissons.

Nous devons toutefois constater que la diminution des effectifs appelés en 1989 ne va pas dans le sens souhaité. D'autres formes de service peuvent certes être envisagées : service dans la police, dans les sapeurs-pompiers ou dans la défense civile. Suffiront-elles à absorber chaque année quelques dizaines de milliers de jeunes ? Je suis en tout cas très réservé sur la possibilité de mettre davantage de jeunes effectuant leur service à la disposition d'associations. Celles-ci ne nous paraissent ni offrir des structures permettant un encadrement satisfaisant ni même garantir toujours la neutralité indispensable. En recherchant l'universalité, on risque ainsi de ressusciter l'inégalité.

J'exprimerai aussi un constat et un regret.

Mon constat porte sur les effets de la binationalité, c'est-à-dire sur le fait de donner à certains étrangers la nationalité française alors qu'ils conservent leur nationalité étrangère, et de leur laisser la possibilité de choisir le pays où ils feront leur service. Or, le service à l'étranger ne facilite pas l'intégration réclamée par la majorité des immigrés. Il autorise de surcroît l'ingérence d'un Etat étranger dans la société française et, dans certains cas, il implique des citoyens français dans des conflits qui ne sont pas ceux de la France.

Le regret est le suivant : certaines modifications du code du service national ont été incluses dans le projet de loi disparate portant diverses mesures d'ordre social. Elles auraient gagné à être réunies dans un projet de loi unique regroupant toutes ces modifications et faisant l'objet d'un débat d'ensemble. Je m'associe entièrement aux observations faites sur ce point par mon excellent collègue M. Chaumont.

Nous parlons de civisme. Un signe de son affaiblissement me paraît être le nombre de plus en plus important de jeunes qui négligent de se faire recenser avant l'appel au service : 15 p. 100 de la classe 1988, plus de 20 p. 100 de la classe 1989, soit presque 100 000 jeunes ont été défaillants et ont donc dû être inscrits d'office. Peut-être est-ce précisément l'inégalité devant le service - près d'un jeune sur trois y échappe - qui explique cette négligence, voire ce refus devant le recensement.

Votre intention est également de mettre à profit le temps du service pour lutter contre l'illettrisme, pour améliorer la formation professionnelle et permettre aux jeunes servant dans nos forces en République fédérale d'Allemagne de s'initier à la langue allemande. Nous souscrivons à tous ces projets qui nous paraissent judicieux. Toutefois, nous n'avons pas seulement, monsieur le ministre, à vous juger sur vos intentions, nous devons aussi vous juger sur vos capacités financières et vos moyens budgétaires.

Mon ami M. Francou vient de nous parler excellemment du titre V. J'évoquerai d'abord le niveau général des crédits du titre III.

Comme en 1988, la part du titre III est inférieure à celle du titre V. Il s'agit là d'une action délibérée, s'inscrivant dans la réalisation de la loi de programmation. La croissance en volume des crédits d'équipement se fait au prix d'une compression du titre III. Je reviendrai sur ce point.

Les crédits du titre III n'augmentent que de 1,1 p. 100. Il est vrai que leur évolution est moins défavorable que peuvent le laisser penser de simples pourcentages. En effet, environ 300 millions de francs d'économie résultent d'une diminution d'effectifs portant sur 8 000 emplois militaires et civils. Par ailleurs, un crédit de 500 millions de francs destiné à l'entretien des matériels de la marine sera transféré en 1989 du titre III au titre V. Enfin, on peut espérer que le « pouvoir d'achat » des crédits de carburant et combustibles sera amélioré par l'évolution des prix du pétrole.

Les crédits de rémunération et de charges sociales, quant à eux, s'élèvent à 59 milliards de francs. Je viens d'indiquer que 8 000 emplois seront supprimés, 3 413 emplois de civils, 2 183 d'appelés et 2 404 de militaires d'active. Vous avez cité ces chiffres tout à l'heure, monsieur le ministre.

Les diminutions d'effectifs militaires font suite à d'autres diminutions intervenues chaque année, depuis 1984.

Ces amputations successives me conduisent à penser qu'elles ne pourront plus se poursuivre sans faire peser sur le personnel des charges excessivement lourdes. En effet, les missions ne diminuent pas, bien au contraire. La modernisation des équipements crée de nouveaux besoins en personnel.

S'agissant plus particulièrement de la gendarmerie, on peut noter qu'elle n'est pas touchée par les suppressions d'emplois. Elle a connu, ces dernières années, quelques créations de postes, lesquelles ont été bien insuffisantes, puisqu'elles ne représentent même pas un gendarme par brigade, alors que l'insécurité se développe et que la gendarmerie s'est vu confier de nouvelles tâches, notamment la défense opérationnelle du territoire.

J'avais indiqué l'an dernier que l'augmentation du nombre des gendarmes d'active que permettait le budget en 1988 devait être la première étape d'un renforcement, sur plusieurs années, des effectifs de la gendarmerie. Le coût de ce renforcement ne serait-il pas compensé, et au-delà, par la diminution du coût social et pécuniaire de l'insécurité ?

Un gendarme auxiliaire, si bons soient ses services, ne remplace pas un gendarme de métier dans toutes ses missions, missions parfois très périlleuses, comme nous l'a, hélas ! rappelé le massacre des gendarmes d'Ouvéa. Je tiens à saluer leur mémoire et à assurer leurs familles de notre sympathie et de notre soutien. Qu'elles voient tous les auteurs de ces massacres et tous leurs complices jugés et condamnés à la mesure de leur forfait !

Les mesures financières prévues en faveur du personnel militaire s'élèvent à 250 millions de francs. Il s'agit notamment de l'augmentation de l'indemnité pour charges militaires, de l'augmentation des indemnités du personnel le plus soumis aux contraintes opérationnelles, y compris les appelés, ainsi que la transformation de postes dans la gendarmerie pour améliorer l'avancement.

Pour le personnel civil, il est prévu d'améliorer l'encadrement du personnel ouvrier et de revaloriser diverses indemnités.

L'effort budgétaire en faveur de la condition des personnels n'est donc pas négligeable. Je me plais à le souligner. Mais il doit être poursuivi pour compenser les astreintes propres aux militaires, pour améliorer le logement et pour faciliter leur reconversion.

J'en viens maintenant aux dépenses de la vie courante : le fonctionnement et l'alimentation.

Les dépenses d'alimentation n'appellent pas de commentaires particuliers. Elles suivent l'évolution des prix et tiennent compte, bien entendu, des diminutions d'effectifs. Les jeunes appelés perdent un peu de graisse au début de leur service, mais ils gagnent ensuite du muscle et du poids. Le développement physique doit aller de pair avec le développement moral dont j'ai souligné l'importance au début de mon propos.

Les crédits de fonctionnement - habillement, ameublement, couchage, entretien courant des immeubles, chauffage, éclairage, etc. - ne progressent, quant à eux, que de 1,2 p. 100. Ils régressent donc en termes réels. Je souhaite que le prochain

budget rattrape ce retard car ces crédits ne pourront durablement diminuer sans affecter les conditions de vie et de travail.

Dans l'immédiat, il serait sans doute possible d'utiliser davantage les compétences des jeunes appelés eux-mêmes pour entretenir leurs installations, les rendre plus propres, plus confortables et plus accueillantes, tout en assurant bien entendu la priorité à leur entraînement et à leur instruction militaire.

Les casernements sont le cadre d'une année de vie des jeunes appelés. C'est un sujet auquel j'attache beaucoup d'importance. Je m'en entretiens avec les chefs de corps à l'occasion de toutes mes visites dans les unités.

A ce propos, je veux vous remercier, monsieur le ministre, pour les facilités que vous donnez aux parlementaires lors de ces visites dans les armées. Elles présentent l'avantage inappréciable de pouvoir s'informer sur le terrain.

Il reste une dernière rubrique, particulièrement importante : les crédits à caractère opérationnel.

Le projet de budget entend préserver la capacité opérationnelle des forces. Les normes d'entraînement et d'activité doivent ainsi être maintenues : cent jours de sortie à la mer pour les bâtiments, quinze heures de vol par mois et par pilote, cent jours de sortie sur le terrain, dont cinquante avec tous les matériels. C'est là, je dois le dire, un motif décisif de satisfaction, dont l'absence aurait totalement transformé notre appréciation sur ce projet de budget.

L'évolution des crédits de carburant qui doivent permettre ces activités reposent sur des bases réalistes : 17,80 dollars le baril et 6,20 francs le dollar. Je rappelle que le baril est actuellement à environ 12 dollars et que le dollar est à 6 francs.

Il est vrai que l'instruction et l'entraînement des forces supposent aussi que le matériel soit correctement entretenu.

De ce point de vue, la situation est moins satisfaisante : les crédits d'entretien n'augmentent, en effet, que de 1 p. 100.

Certes, une partie des crédits d'entretien figure au titre V et leur progression est meilleure. De plus, les matériels neufs dont se trouvent dotées les unités nécessitent moins de travaux d'entretien que des matériels anciens. Il n'en reste pas moins que nous attendons du prochain budget un effort sur les dotations d'entretien, sans lequel la disponibilité et la fiabilité des matériels risquent d'être compromises.

Je dirai un mot, pour terminer, d'une partie de l'activité de nos armées consacrée à des missions qui ne sont pas militaires.

Les missions dites de service public consistent, en général, en des tâches d'aide et de secours lors d'accidents ou de catastrophes diverses. Pour la marine, s'y ajoutent la surveillance de la pêche et de la navigation, ainsi que des travaux d'hydrographie.

Les armées sont, évidemment, à la disposition du Gouvernement pour accomplir des tâches d'intérêt général.

Les missions sont accomplies souvent pour le compte d'autres départements ministériels et en dehors des attributions spécifiques du ministère de la défense. Elles mettent à contribution les effectifs et les matériels des armées. Elles se chiffrent par centaines de millions de francs et ne donnent lieu qu'à des remboursements de quelques dizaines de millions de francs seulement.

Elles provoquent ainsi une charge supplémentaire pour le titre III, alors que les crédits de celui-ci diminuent d'année en année.

Encore ne s'agit-il, le plus souvent, que de missions ponctuelles.

Mais voici que l'agitation sociale, les grèves à répétition, les perturbations dans la vie quotidienne de nos concitoyens obligent les armées à remplir les tâches qui incombent à des services publics défaillants.

Qui paiera les centaines de camions militaires mis à la disposition des usagers jetés à la rue ?

Au total, le projet de budget, s'il apporte des motifs de satisfaction, comporte également des zones d'ombre.

Il importe que celles-ci soient dissipées lors du débat sur l'actualisation de la loi de programmation, débat qui ne pourra ignorer les crédits de fonctionnement. L'amélioration de la condition militaire et des conditions d'exécution du service national doivent être poursuivies, la diminution des effectifs freinée, puis arrêtée. Tout cela nécessite donc des crédits de fonctionnement plus substantiels. Il faudra notamment

prendre garde à ce que l'écart ne se creuse pas davantage entre l'évolution des crédits de fonctionnement du budget militaire et celle des budgets civils.

Nous souhaitons également, monsieur le ministre, que vous nous donniez quelques précisions supplémentaires sur le collectif. Couvre-t-il le surcoût des opérations extérieures ? Poursuit-il la résorption des reports de charges ?

Sous le bénéfice de ces observations, votre rapporteur de la commission des finances vous propose l'adoption des crédits du titre III, tout en vous appelant à la vigilance et à la détermination. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et de l'union centriste. - MM. les rapporteurs applaudissent également.*)

M. le président. La parole est à M. de Villepin, rapporteur pour avis.

M. Xavier de Villepin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section commune). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je résumerai mon rapport en deux parties : l'une brève, portant sur l'examen des crédits de la section commune, l'autre, plus longue, traitant de l'examen des crédits consacrés à l'espace et aux forces nucléaires.

Les crédits de la section commune représentent une part importante des dépenses des armées puisque, avec un total de 45 milliards de francs, ils absorbent près de 25 p. 100 des crédits de la défense.

Le titre III s'élève à 18 216 millions de francs, les titres V et VI à 26 754 millions de francs.

Dans le projet de budget pour 1989, la section commune subit cependant une quasi-stagnation des crédits qui lui sont alloués et apparaît, de ce fait, particulièrement sévèrement touchée par la limitation globale de la progression des crédits militaires.

La délégation générale de l'armement est affectée par une réduction d'effectifs.

Les crédits des titres V et VI ont une tendance à la baisse et sont en nette réduction pour le missile sol-sol S 4.

Venons-en à l'espace. Nous nous félicitons, monsieur le ministre, de l'augmentation budgétaire des programmes spatiaux.

J'évoquerai d'abord le programme Syracuse et, en premier lieu, Syracuse I.

Le système Syracuse I permet l'établissement de liaisons protégées entre trois stations terrestres fixes et des stations terriennes déplaçables. La totalité des stations du programme Syracuse I ont été livrées à la fin de l'année 1987.

En second lieu, le programme Syracuse II a pour but d'assurer la continuité par Syracuse et d'offrir de nouvelles possibilités - protection et capacités accrues - à l'horizon 1992.

Le programme a fait l'objet d'une décision de lancement en 1988 et il se poursuit normalement.

Le programme de satellite militaire d'observation optique Hélios a été lancé en 1986. Un accord de coopération avec l'Italie a été signé le 25 septembre 1987. Cet accord prévoit la participation de l'Italie au programme pour 14,1 p. 100 du temps d'utilisation opérationnelle du satellite. L'association de l'Espagne, pour 7 p. 100, devrait se concrétiser par la signature d'un accord qui est prévue avant la fin de l'année 1988.

Le lancement du satellite par un lanceur Ariane IV doit intervenir en juillet 1993 pour une utilisation opérationnelle avant la fin de cette même année.

Quant aux forces nucléaires, je commencerai par l'état actuel de la menace dont vous avez parlé tout à l'heure, monsieur le ministre.

A la suite du traité de Washington de décembre 1987 sur la réduction des forces nucléaires intermédiaires en Europe, nous vivons dans une contradiction : d'une part, l'opinion publique mondiale a l'espoir de la poursuite du désarmement et de la dénucléarisation et, de l'autre, les experts s'accordent à penser qu'il n'y a aucun changement dans les dépenses militaires des grandes puissances.

La comparaison des forces armées en présence permet d'affirmer « que les Etats-Unis et surtout l'U.R.S.S. entreprennent de grands efforts pour moderniser leurs potentiels

nucléaires stratégiques. Les programmes sont plus ou moins parallèles et concernent chacun des trois volets des forces nucléaires ».

L'U.R.S.S. a mis en service de nouveaux missiles intercontinentaux, dont, en octobre 1985, le premier missile automobile du monde, le S.S. 25, et, plus récemment, le S.S. 24, équipé de dix têtes, aussi bien en silo que sur rails.

Les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont également lancé, au début des années quatre-vingts, des programmes de modernisation de leurs forces stratégiques.

Devant cette menace, quel est l'effort de la France ? Notre pays poursuit le maintien à niveau de sa capacité nucléaire de dissuasion, et les crédits de la section commune pour 1989 vont globalement et de façon limitée dans le sens de cette modernisation.

Pour le nucléaire stratégique, on constate une amélioration du programme du missile M 4 par la prochaine transformation progressive de toutes les têtes de M 4 en M 45. Cela rend acceptable le glissement dans le temps du M 5, prévu maintenant pour 2002.

Les refontes de nos sous-marins se poursuivent normalement. Ainsi *Le Triomphant* devrait entrer en activité en 1994. Il emportera des missiles M 45 dotés de la tête discrète et ce sous-marin sera extrêmement silencieux pour faire face au progrès constant de la défense anti-sous-marine soviétique.

Pour les forces préstratégiques, la mise en service du missile A.S.M.P. - air-sol moyenne portée - et de ses vecteurs aériens, le Mirage 2000 N et le Super Etendard se réalisent avec succès. La qualité de l'A.S.M.P. mérite d'être soulignée. Il s'agit d'un petit missile volant à plusieurs fois la vitesse du son, très difficile à intercepter, d'une portée de 350 kilomètres et d'une grande précision.

Pour le système Hadès, les travaux de développement suivent l'échéancier prévu. La souplesse d'emploi et la capacité de pénétration accrue des Hadès et A.S.M.P. entraînent une évolution sensible de la valeur de nos armes d'ultime avertissement.

Quel est l'avenir de notre dissuasion nucléaire ?

Grâce à la continuité de l'effort poursuivi par les gouvernements successifs, face aux progrès quantitatifs et qualitatifs réalisés dans le monde, le maintien à niveau des composantes nucléaires de la dissuasion française repose sur des réalisations tangibles.

Pour l'avenir, nous ferons les observations suivantes sur nos systèmes d'armes, compte tenu des risques de dépassement technologique du plateau d'Albion et de la composante aérienne dans la prochaine décennie.

Je commencerai par les armes stratégiques.

La modernisation de la première composante sous-marine doit être poursuivie sans retard, ce qui nous incite à rendre les sous-marins le plus silencieux possible et à les doter du missile M 5, même si la solution M 45 est temporairement acceptable.

La composante terrestre S 4 reste indispensable à notre crédibilité, et ce pour les raisons suivantes.

Un progrès technologique dans la détection sous-marine reste possible et il serait alors indispensable d'avoir une solution de rechange.

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. Très bien !

M. Xavier de Villepin, rapporteur pour avis. La France a besoin de plusieurs composantes se complétant les unes les autres. Un missile terrestre, pour être moins vulnérable, doit être d'une mobilité relative. Les négociations S.T.A.R.T. - Strategic Arms Reduction Talks - démontrent bien que les deux grandes puissances, notamment l'U.R.S.S., désirent conserver ce type d'engin et n'ont pas l'intention d'abandonner l'idée de mobilité.

La dispersion du S 4 sur des bases aériennes donnerait au chef de l'Etat une option de plus, et cela quelles que soient les hypothèses de l'avenir : continuation du désarmement ou, au contraire, tensions accrues.

Le coût du S 4 représenterait environ 2,5 p. 100 par an des crédits du titre V, si l'on suppose un étalement sur huit ans. Sa mise en service n'interviendrait qu'en 1996 alors que l'essentiel du programme des sous-marins nucléaires nouvelle génération aurait été en grande partie supporté.

La complémentarité sous-marin-missile terrestre déplaçable doit, en tout cas, être soulignée. Les moyens sol-sol du type S 4 positionnés en France auraient des capacités spécifiques de tir tendu et de réduction des délais de préavis pour l'adversaire, en raison de leur faible éloignement de leurs cibles potentielles. L'objectif serait non pas - et en aucun cas - de les faire circuler en permanence, mais de les situer de façon aléatoire sur des sites dispersés et durcis et de rendre fort peu crédible une action « préemptive » contre cet élément de notre force de dissuasion.

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. Très bien !

M. Xavier de Villepin. Le S 4 n'aurait-il pas, en outre, des vertus préstratégiques par ses qualités intrinsèques ?

Venons-en aux armes préstratégiques.

Les Hadès et l'A.S.M.P. sont des armes complémentaires et font partie de la dissuasion française. Elles élargissent les options du Président de la République. Il faut donc poursuivre les progrès engagés sur le Hadès, qui permet un aversissement très sérieux dans le cas d'une attaque conventionnelle.

Nous avons eu l'occasion de souligner les qualités de l'A.S.M.P. qui, par son mode de propulsion, crée une menace originale et différente des autres missiles.

Des progrès sont nécessaires dans le domaine de l'acquisition des objectifs. Malgré les résultats accomplis - drones de reconnaissance, radar hélicoptère Orchidée et satellite d'observation Hélios, qui sera en service en 1993 - ces moyens demeurent vulnérables. L'inter-opérabilité entre les systèmes nationaux et ceux de nos alliés devra être développée.

Nous avons essayé de dégager le plus objectivement possible les qualités et les insuffisances de notre politique de dissuasion à l'occasion du budget pour 1989. Malgré la compression des crédits de fonctionnement, parfois excessive, les crédits affectés à la section commune permettent de poursuivre l'essentiel des actions engagées. Le vrai rendez-vous sur l'avenir, monsieur le ministre, se fera au printemps à l'occasion de l'actualisation de la loi de programmation. En attendant, nous ne pouvons que regretter la réduction des crédits du titre V, en particulier ceux du programme S 4, que je considère comme étant indispensables pour notre force de dissuasion face aux menaces prévisibles à moyen terme.

La France doit se préparer à résister aux pressions qui vont s'exercer sur elle en cas d'accord S.T.A.R.T. Elle doit aussi prendre des initiatives pour se rapprocher encore de nos partenaires de la Communauté et faire progresser la construction du pilier européen de l'alliance.

Votre rapporteur, mes chers collègues, vous propose d'approuver les crédits de la section commune. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et du R.P.R.*)

M. Jacques Genton. Très bien !

3

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement la lettre suivante :

« Paris, le 7 décembre 1988.

« Monsieur le président,

« Le Gouvernement, en accord avec la commission des finances, demande que les dispositions du projet de loi de finances pour 1989 relatives aux services généraux du Premier ministre soient retirées de l'ordre du jour de demain jeudi 8 décembre et inscrites samedi 10 décembre, à dix heures trente.

« En conséquence, les dispositions du projet de loi de finances relatives à la culture et à la communication seront examinées demain, jeudi 8 décembre, à quinze heures et le soir.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma haute considération.

« Signé : Jean POPEREN. »

Acte est donné de cette communication.

En conséquence, l'ordre du jour de nos séances du jeudi 8 décembre et du samedi 10 décembre sera ainsi modifié.

A cette heure, le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux pour les reprendre à vingt-deux heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt heures, est reprise à vingt-deux heures cinq, sous la présidence de M. Étienne Dailly.*)

PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE DAILLY vice-président

M. le président. La séance est reprise.

4

LOI DE FINANCES POUR 1989

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1989, adopté par l'Assemblée nationale (nos 87 et 88, 1988-1989).

DÉFENSE (*suite*)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant la ministère de la défense.

La parole est à M. Alloncle, rapporteur pour avis.

M. Michel Alloncle, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section « Gendarmerie »). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en préambule au présent rapport et avant toute autre considération, je souhaite évoquer la mémoire des dix-sept gendarmes qui ont été victimes de leur devoir au cours de l'année 1988.

Je tiens à saluer leurs familles, qui, je ne l'ignore pas, continuent de supporter un cortège de souffrances et de difficultés.

M. le président. Monsieur le rapporteur pour avis, le Sénat voudra sans doute s'associer à l'hommage que vous rendez à la mémoire des gendarmes morts en service depuis le début de la présente année en observant une minute de silence. Je l'y invite. (*M. le ministre, Mmes et MM. les sénateurs se lèvent et observent une minute de silence.*)

Je vous remercie. Veuillez poursuivre, monsieur le rapporteur pour avis.

M. Michel Alloncle, rapporteur pour avis. C'est en ayant en permanence à l'esprit le dévouement de ces hommes et leur attachement à leur arme que j'examinerai les crédits de la section gendarmerie du budget de la défense, ainsi que la situation générale de la gendarmerie nationale à la veille de l'année 1989.

Le présent rapport, que nous avons l'honneur de vous présenter aujourd'hui, comportera quatre parties d'importance inégale : la première sera consacrée à un examen aussi systématique que possible du projet de budget pour 1989 de la section gendarmerie et des principales évolutions qu'il exprime ; la deuxième traitera de la situation prévisible, en 1989, dans le domaine de la politique du personnel ; la troisième rappellera brièvement les principales missions de la

gendarmerie ; la quatrième, enfin, dressera un tableau de la poursuite du renouvellement d'ensemble des moyens de la gendarmerie nationale.

Dans cet exposé oral, je me bornerai principalement à vous rendre compte des deux premières parties de mon rapport, vous renvoyant au document écrit pour les détails complémentaires que vous pourriez souhaiter.

D'un montant de 14 109 millions de francs en crédits du titre III, contre 13 688 millions de francs en 1988, et de 1 849 millions de francs pour le titre V, contre 1 687 millions de francs en 1988, le projet de budget pour 1989 de la section gendarmerie est marqué, d'une part, par une certaine continuité et, d'autre part, par une austérité accrue.

Ces deux constatations s'expriment par les caractéristiques suivantes : d'abord, une part relativement modeste et qui tend à décroître dans l'ensemble du budget de la défense ; ensuite, un taux de progression inférieur à celui du budget global de la défense ; par ailleurs, une importance prépondérante du titre III ; enfin, une évolution qui reste satisfaisante des crédits du titre V, qui progressent de 9,6 p. 100 contre 7,87 p. 100 pour l'ensemble du titre V du budget des armées.

Hors rémunérations et charges sociales, le taux d'évolution des crédits du titre III tombe de 1,79 p. 100 en 1988 à 1,1 p. 100 en 1989. La rigueur de la situation ainsi créée est en partie tempérée par un élément conjoncturel important. Le volume des carburants peut être considéré comme satisfaisant puisqu'il demeurera identique à celui qui a été consommé en 1987. Ce point est positif compte tenu de l'importance de ce poste pour le bon fonctionnement de la gendarmerie. Cet état de fait est cependant rendu possible par un facteur par nature aléatoire : le cours actuel du dollar. Sa pérennité, de ce fait, n'est pas assurée.

Pour le reste, les facteurs de tension s'accumulent. En effet, la situation risque d'être difficile dans le domaine du logement des gendarmes, en dépit des 23 millions de francs supplémentaires disponibles pour ce poste en 1989, compte tenu, d'une part, des augmentations de prix pratiquées - de l'ordre de 10 p. 100 par an - très supérieures au rythme de progression des crédits budgétaires, et, d'autre part, de l'augmentation du prix des loyers des casernements, dont la rénovation a été prise en charge par les collectivités locales.

Plus que jamais, la gendarmerie devra donc amplifier les actions conduites depuis plusieurs années pour rechercher des économies de gestion.

La difficulté de la situation atteinte est soulignée par l'accroissement continu de certaines missions confiées à la gendarmerie, notamment la circulation autoroutière, les transfèvements de détenus - souvent nécessaires, mais parfois abusifs - et les missions de défense opérationnelle du territoire, qui, pour être bien menées, risquent de devenir une très lourde charge pour la gendarmerie.

A ces facteurs désormais structurels de tension s'ajoutent les conséquences de la situation en Nouvelle-Calédonie.

Le niveau incompressible des économies réalisables étant généralement atteint, c'est désormais la capacité opérationnelle de la gendarmerie qui risque de se trouver affectée.

Pour 1989, le titre V du projet de budget de la gendarmerie, doté de 1 917 millions de francs, en autorisations de programmes, soit une hausse de 7,75 p. 100, permettra la continuation des travaux de rénovation des infrastructures, ainsi qu'un renouvellement des matériels, dans l'ensemble, conforme aux prévisions.

Dans le domaine des transmissions, on note la poursuite des études de développement du futur réseau Rubis. La gendarmerie assurera le financement des réseaux V.H.F. spécifiques pour les escadrons de gendarmerie mobile et les unités de recherches, réseaux baptisés respectivement Corail et Cristal, ainsi que l'achèvement du réseau Diamant.

Les crédits prévus pour 1989 permettront également de compléter le réseau Saphir avec 1 100 terminaux embarqués.

Au total, la gendarmerie disposera de 200 millions de francs de crédits de paiement pour la poursuite de la modernisation de son réseau de télécommunication.

Il apparaît que, comme ce fut le cas en 1987 et en 1988, l'ensemble des programmes d'équipement seront exécutés en conformité avec les objectifs de la loi de programmation.

Pour 1989, les autorisations de programme consacrées au renouvellement du parc automobile s'établissent au total à 460 millions de francs.

La modernisation de l'armement et de l'équipement individuel est poursuivie au rythme prévu. Dans le domaine des équipements collectifs, un effort important est réalisé en faveur des matériels de police de la circulation.

Dans le domaine de l'habillement, on retiendra la mise en place de la nouvelle tenue de service courant ; 100 millions de francs seront consacrés à ce poste.

Je vous renvoie à la troisième partie de mon rapport écrit pour l'examen détaillé de la politique de renouvellement des infrastructures, ainsi que des matériels de la gendarmerie.

Il m'est apparu important et équitable de consacrer une partie spécifique du présent rapport à la situation dans le domaine de la politique du personnel.

La politique d'optimisation des effectifs se poursuit selon des axes que votre rapporteur approuve. Il reste que les besoins dans le domaine de l'encadrement demeurent très supérieurs aux possibilités offertes par les transformations ou les créations de poste non négligeables obtenues avec une bonne continuité depuis plusieurs années.

La situation actuelle est caractérisée par une stagnation, voire une diminution des effectifs de gendarmes et de gendarmes auxiliaires, alors que les besoins sont en augmentation constante. Ceux-ci sont connus, ils ont été chiffrés et justifiés avec précision : la gendarmerie a besoin de 8 500 emplois nouveaux.

En raison du sous-effectif actuel, les contraintes professionnelles que subissent les gendarmes sont de plus en plus sévères. Il n'est pas rare que les gendarmes effectuent quelque soixant-dix heures de service par semaine. Cette situation demeure donc d'autant plus tendue que les importantes créations de postes réalisées en 1987 ont été en majeure partie absorbées par les besoins manifestés dans le domaine de la surveillance autoroutière qui, quoique encore insuffisante, a absorbé 120 postes supplémentaires en 1988. Cette situation a pour effet un net ralentissement de la création de pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie.

Certes, on doit remarquer cette année la création, apparemment importante, de 50 postes d'officiers. On doit cependant noter qu'il s'agit, en vérité, non pas de création de postes, mais de transformation de postes de sous-officier en postes d'officier. D'ailleurs, 250 postes de sous-officier ont été également créés. Mais il s'agit, là encore, de transfert de postes, et les effectifs globaux de l'armée demeurent inchangés. Il résulte de ces mesures que les effectifs de simples gendarmes se trouvent diminués à la hauteur des transferts ainsi réalisés.

Cependant, ces différentes mesures ne suffiront pas à éluder la nécessaire programmation d'une augmentation progressive et soutenue des effectifs de la gendarmerie.

Il est clair que les redéploiements, qui ont pu et qui peuvent encore résulter d'une révision des zones respectives de la compétence de la police nationale et de la gendarmerie, méritent d'être poursuivis.

Certains réaménagements du quadrillage rural pourraient également permettre de dégager certaines unités.

Une optimisation du rôle des gendarmes auxiliaires est également possible. Mais, là encore, les possibilités sont limitées et, de surcroît, subordonnées à des créations de postes d'auxiliaires.

Précisément, la très récente prise en charge, selon des modalités qui restent à déterminer, de 400 postes de gendarme auxiliaire par les sociétés autoroutières constitue un élément important dont il convient de se féliciter. Mais cette initiative est loin de combler la carence en effectif de la gendarmerie.

Le problème du sous-effectif sera d'autant plus inquiétant en cas de conflit que le rappel des réservistes ne pourra se faire par les voies traditionnelles et que cette opération devra se dérouler dans un délai où chaque heure comptera.

Comment, dans l'état actuel de sous-effectif, la gendarmerie pourra-t-elle joindre immédiatement et individuellement chaque réserviste et, en même temps, assurer la sécurité du territoire dans les zones dont elle aura la responsabilité.

En conclusion, et après examen de l'ensemble du budget de la défense, au cours de sa séance du 30 novembre, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a émis un avis favorable.

Votre rapporteur, quant à lui, avait émis un avis favorable sur le titre V, qui permet la poursuite au rythme prévu des programmes de rénovation des équipements de la gendarmerie. En revanche, il avait émis - et il émet encore - un avis défavorable sur le titre III, qu'il estime insuffisant compte tenu de l'augmentation des missions de notre gendarmerie nationale. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Chaumont, rapporteur pour avis.

M. Jacques Chaumont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section « Forces terrestres »). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mes éminents collègues Modeste Legouez et Jean Francou ont excellemment présenté les traits essentiels de ce projet de budget. Par conséquent, je limiterai mon propos à l'évocation de quatre problèmes qui ont plus particulièrement intéressé la commission des affaires étrangères et de la défense.

Ces problèmes doivent, bien entendu, s'inscrire dans un contexte général qui est celui de l'incertitude des temps.

Les relations Est-Ouest sont, en effet, caractérisées par un climat de « tension molle », avec une diminution des conflits régionaux, des accords de limitation des armements, voire de destruction de certains d'entre eux. Mais, en même temps, la puissance militaire de l'Union soviétique ne cesse de croître, avec une production mensuelle de 200 à 300 chars et un processus de modernisation des S.S. 21, d'une part, des S.S. 24 et des S.S. 25, d'autre part, qui a pour effet de renforcer considérablement l'arsenal nucléaire soviétique.

Par conséquent, il me semble que nous devons sans doute continuer à raisonner pendant encore longtemps à partir de l'hypothèse d'un déferlement, à travers les vastes plaines de l'Europe du Nord, de tous les moyens terrestres et aériens de notre principal adversaire potentiel, moyens appuyés, ou précédés, ou accompagnés par des frappes sélectives conventionnelles, nucléaires ou chimiques.

Ayant prononcé le mot « chimique », vous ne serez pas surpris, monsieur le ministre, que j'aborde ce problème, puisque la commission des affaires étrangères et de la défense, depuis de nombreuses années, s'inquiète des conditions qui seraient celles de nos forces si elles étaient amenées à combattre dans une atmosphère N.B.C. - nucléaire, biologique, chimique - hypothèse de plus en plus crédible, puisque de nombreux pays se sont dotés d'armes chimiques et que celles-ci sont devenues « la bombe atomique du pauvre ».

La loi de programmation militaire avait marqué l'intention du Gouvernement de ne pas se priver d'une arme que détendrait un de ses adversaires potentiels, tant, du moins, que n'auraient pas abouti les négociations sur un accord de désarmement chimique complet et vérifiable.

Or, dans son discours devant l'assemblée générale des Nations unies en septembre dernier, le Président de la République a semblé renoncer à doter la défense de la France d'armes de ce type. Il faut bien dire que les titres de la presse - *Libération* : « Mitterand déclare la guerre aux gaz » ; *Le Figaro* : « La France renonce à l'arme chimique » - sont plus éloquents que, sans doute, la pensée du Président de la République ou que propos devant cette même assemblée.

Le discours qu'il a prononcé devant l'Institut des hautes études de la défense nationale - I.H.E.D.N. - ne semble pas éclairer tout à fait ses intentions. Je ne pense pas, a-t-il déclaré, qu'il soit raisonnable d'arc-bouter la France sur une position intenable qui la verrait continuer de fabriquer des armes chimiques quand les autres auraient cessé. Aussi respecterons-nous scrupuleusement les termes de la convention dès que celle-ci sera entrée en vigueur ».

Faut-il en déduire que, tant que la convention n'est pas entrée en vigueur, la France peut toujours se doter d'armes chimiques ? C'est la situation actuelle. Peut-être en ce moment, peut-on en fabriquer quelque part en France.

Un autre passage du discours prononcé devant l'I.H.E.D.N. affirmant : « Nous ne nous priverons d'aucun type d'armes qui serait détenu par les autres puissances » irait dans le sens du maintien de cette possibilité. A moins que des considérations diplomatiques, qui ne sont pas niables, vis-à-vis des Nations unies, ne l'aient emporté sur des considérations plus strictement militaires. C'est une ques-

tion qui a son intérêt car, on le voit bien, les Soviétiques s'orientent, à l'heure actuelle, vers un emploi sélectif des armes chimiques sur les bases aériennes, les ports, les dépôts, les installations logistiques, ce qui leur donnerait un effet tout à fait considérable.

Par conséquent, si la France se prive des moyens de riposter par des armes de même nature à une attaque chimique, à quel type d'armes reviendrait-il de jouer le rôle de la dissuasion ?

Votre prédécesseur M. Hernu avait répondu en diverses occasions, notamment à la télévision, que la réponse appropriée pourrait être une frappe des armes nucléaires préstratégiques, éventuellement dotées de l'arme à rayonnement renforcé, autrement dit de la bombe à neutron. Avez-vous, monsieur le ministre, adopté la même position ? Construirions-nous cette bombe à neutron afin de compenser l'abandon de l'arme chimique ? D'ailleurs, on pourrait s'interroger sur la question de savoir si une menace de cette nature serait vraiment crédible : en cas d'attaque sélective sur des objectifs militaires ou civils ; une telle réponse pourrait paraître disproportionnée. Mais si l'on écarte la menace nucléaire, comment, avec des armes seulement conventionnelles, être dissuasif dans ce domaine ?

Au demeurant, la véritable menace, outre celles qui sont propres aux relations Est-Ouest, réside dans la difficulté de contrôler la possession, la fabrication et le stockage d'armes chimiques par des pays du tiers monde non signataires de la convention que nous pourrions être amenés à rencontrer à l'occasion de conflits régionaux.

Monsieur le ministre, puisqu'il s'agit peut-être au fond pour le meilleur élève de la classe d'expliquer la pensée du professeur, toutes vos explications seront les bienvenues. (*Sourires.*)

Ma deuxième question portera - cela ne vous surprendra pas - sur le char Leclerc. Le général Galvin signalait voilà quelques jours à Hambourg qu'il faudrait que l'O.T.A.N. continue à fabriquer des chars pendant dix ans après que l'Union soviétique aura cessé d'en fabriquer pour arriver à la parité conventionnelle.

Si l'on a pu discuter, même dans cette enceinte, de la nécessité du char, il est certain qu'en l'état actuel des choses sa présence sur le terrain, sa permanence, sa mobilité et sa protection en font pour de longues années encore un élément irremplaçable. Malheureusement, depuis le moment où avait été conçu dans cet esprit le char Leclerc, un surcoût du prix unitaire de l'ordre de 26 p. 100 est apparu.

Vous avez bien voulu, interrogé par le rapporteur devant la commission, indiquer que vous aviez confié à notre remarquable corps de contrôle une mission d'enquête sur ce sujet. Peut-être avez-vous déjà quelques informations à nous donner.

Cependant, le véritable problème est de savoir s'il faut prolonger l'AMX 30 B 2. Entendez-vous en commander d'autres ou maintenir les AMX 30 ? Allez-vous au contraire diminuer le nombre de chars AMX Leclerc, à due proportion du surcoût, et comment maintiendrez-vous les capacités de l'armée de terre en matière de blindés à 1 100 chars en ligne ?

Le troisième problème que j'aborderai concerne le plan O.R.I.O.N., qui a pour objectif une meilleure gestion du capital immobilier des armées, d'éventuelles économies d'effectifs et l'amélioration du logement et des conditions de vie des militaires.

Sur ce point, je voudrais vous poser trois questions.

La cession des actifs immobiliers des armées ne permettrait de couvrir que 10 p. 100 du coût de ce programme : comment entendez-vous le financer ? Sera-t-il une priorité nouvelle dans la loi de programmation militaire, une huitième priorité ?

Ma deuxième question est la suivante : en regroupant de manière cohérente nos forces à proximité des villes, dans des zones peu peuplées, ce qui présente nombre d'avantages, ne fera-t-on pas de ces installations futures des cibles idéales pour une première frappe préemptive ? En d'autres termes, en simplifiant la vie de nos unités ne simplifie-t-on pas également la tâche d'un agresseur potentiel ?

Ma troisième question, enfin, sera pour savoir si vous entendez poursuivre ou non la cession des actifs immobiliers des armées dans les grandes métropoles.

Cette politique a ses limites dans la région parisienne. En effet, quand vous aurez vendu Dupleix, comment approvisionnerez-vous les fonds de concours en apports nouveaux ? Vous avez vendu l'argenterie, il reste encore les chevaux du manège de l'Ecole militaire, mais où trouverez-vous les fonds à l'avenir ? (*Sourires.*)

Cette politique de cession n'est pas heureuse, d'autant que, d'après les éléments d'information dont je dispose, les personnels qui travaillent au ministère de la défense passent, en moyenne, deux heures par jour dans les transports en commun. On peut se demander s'il ne serait pas plus raisonnable de construire, dans Paris, des logements sur les terrains appartenant à l'armée afin d'y loger ces personnels.

M. Robert Pontillon. Il faut le dire au maire de Paris !

M. Jacques Chaumont, rapporteur pour avis. Bien entendu, monsieur Pontillon, on ne peut pas souhaiter que trop de logements soient réservés aux militaires dans la capitale, car la fréquentation d'hommes et de femmes qui ont pour idéal le service de la patrie et l'amour de la France, et qui, de surcroît, sont prêts à payer cet idéal de leur vie, pourrait être tout à fait pernicieuse pour les enfants de cette fin de siècle à qui l'on s'efforce d'inculquer le culte de Mammon, du M.A.T.I.F., de Maxwell et du béton !

Le dernier point de mon exposé concerne le service national. Vous avez marqué, monsieur le ministre, votre souci de rétablir l'universalité du service national ; vous le savez, notre commission y est profondément attachée.

Il est vrai que l'on compte actuellement 90 000 exemptés ; c'est le processus de sélection médicale qui joue le rôle de régulation entre l'offre et la demande. Or tout le monde considère que, sur ces 90 000 exemptés, environ 45 000 devraient normalement accomplir leur service national et vous souhaitez qu'ils effectuent un service civil.

Toutefois, si l'on considère que, dans les cinq années à venir, on comptera 20 000 jeunes gens de moins et, dans dix ans, 60 000, on s'aperçoit que, vers 1995, on arrivera à une adéquation à peu près parfaite entre l'offre et la demande. Comment comptez-vous procéder ? Souhaitez-vous, pendant cette période de transition, créer des structures de service civil ? Auront-elles ou non un caractère permanent ? Comment ferez-vous au-delà de 1995 ? Il serait intéressant, monsieur le ministre, de connaître avec plus de précision vos intentions dans ce domaine.

Voilà, très succinctement évoqués, quelques-uns des problèmes que soulève ce projet de budget.

En conclusion, votre commission a constaté que le titre V marquait une continuité par rapport à 1988. La progression moindre des crédits de paiement et des autorisations de programme peut, évidemment, conduire à s'interroger sur la volonté du Gouvernement de maintenir notre effort d'équipement. Seul le débat consacré, au printemps, au bilan de la loi de programmation permettra de connaître votre intention véritable et, dans cette attente, le titre V a bénéficié d'un préjugé favorable.

Il n'en est pas de même du titre III, compte tenu des conditions d'impréparation dans lesquelles a été prise une mesure de déflation tout à fait considérable. Bien entendu, cette mesure n'est ni originelle ni originale ; d'autres gouvernements en ont usé. Mais, jusqu'à présent, ces déflations étaient programmées sur une longue période alors que celle-ci vient *ex abrupto*.

Le fond du problème, c'est que, si les premières étaient peu douloureuses, les suivantes deviennent de plus en plus nuisibles et, si elles se renouvelaient, il faudrait s'interroger sur les missions de nos forces, le fonctionnement de nos services, leurs capacités opérationnelles et aussi - c'est très important - sur le fondement du service militaire.

Monsieur le ministre, vous semblez très sensible aux inquiétudes des armées ; mais il doit être clair que si votre budget, en particulier son titre III, n'est pas rejeté, c'est bien entendu parce que nous espérons un redressement en 1990. En termes militaires, il s'agit d'un « ultime avertissement ».

Sous le bénéfice de toutes ces observations, votre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, après en avoir délibéré, s'est déclarée favorable à l'adoption des crédits du budget de la défense. (*Applaudissements*)

ments sur les travées du R.P.R., de l'union centriste et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)

M. le président. La parole est à M. d'Aillières, rapporteur pour avis.

M. Michel d'Aillières, en remplacement de M. Albert Voilquin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section « Air »). Monsieur le ministre, je voudrais tout d'abord vous présenter les excuses de notre collègue M. Voilquin qui, comme nombre de Français, est victime de la grippe. Il m'a demandé de le suppléer ce soir pour vous présenter l'avis de la commission des affaires étrangères de la défense, et des forces armées sur la section « Air » de votre budget.

Ce projet de budget a été établi dans le cadre de la loi de programmation militaire que nous avons votée l'an dernier. Que s'est-il passé depuis cette date ?

Il faut noter, tout d'abord, que des décisions ponctuelles importantes ont été prises telles la commande d'un A.W.A.C.S. supplémentaire, l'avancée à 1996 de la date de livraison des premiers avions de combat tactique et la commande de dix avions de transport C.130 qui ont contribué à rendre plus efficace et plus cohérent le parc aérien de l'armée de l'air.

Il convient de noter, ensuite, un environnement international marqué par la signature du traité de Washington supprimant les euromissiles et par de beaux discours sur le désarmement conventionnel qui, malheureusement, ne se sont pas encore traduits par des mesures concrètes, bien au contraire. En effet, jamais les forces aériennes du Pacte de Varsovie n'ont été modernisées à un rythme aussi rapide que durant ces dernières années avec des appareils aux performances tout à fait comparables à celles des meilleurs appareils alliés. Je ne citerai que le Mig 29 qui a produit une très forte impression au meeting de Farnborough, voilà quelques semaines.

Dès lors, il nous faut poursuivre notre effort et donner à l'armée de l'air la capacité de défendre le pays. Elle ne pourra le faire que si elle dispose de moyens modernes, comparables à ceux qui sont déployés par nos adversaires potentiels. Or, il faut savoir, mes chers collègues, que, dans dix ans, la moitié de nos avions de combat seront devenus obsolescents.

C'est pour leur relève que l'armée de l'air doit disposer, dès 1996, de cet avion de combat tactique dont on a tant parlé voilà quelques mois, au cours d'une campagne de presse, qui fut bien malheureuse, me semble-t-il, pour notre défense, notre industrie et d'éventuels partenaires étrangers, alors que, comme l'a dit le Président de la République devant l'I.H.E.D.N. : « L'essentiel est que nos moyens de défense collent à la nature des menaces en même temps qu'à l'évolution des techniques. »

L'avion de combat tactique constituera une réponse à la hauteur des menaces de la fin de ce siècle et y répondra par ses performances, son système d'armes et ses capacités opérationnelles. Vous l'avez dit, monsieur le ministre, « c'est un défi national », un défi technique, industriel et financier, et nous sommes capables de l'assumer. Il ne dépassera pas, en proportion, l'effort qui est fait, depuis de longues années déjà, pour le maintien en ligne de quatre cent cinquante avions de combat modernes. Que tout soit fait, cependant, pour y associer des partenaires étrangers, dans la mesure du possible, pour tenir les prix et pour respecter les délais !

Dans la section « Air » de ce projet de budget pour 1989, l'effort consenti pour ce programme est conforme aux besoins exprimés. Nous tenons à vous en féliciter, monsieur le ministre, et nous veillerons à ce que cet effort soit poursuivi lors de la révision prochaine de la loi de programmation militaire.

Bien sûr, cet effort a contraint l'armée de l'air à quelques renoncements. Il a fallu limiter et étaler dans le temps des fabrications de Mirage 2000, reporter la modernisation indispensable des Jaguar et procéder à un certain échenillage des munitions et des programmes d'infrastructure. Mais l'essentiel est assuré : commande de trente-trois avions de combat, des munitions modernes, poursuite du programme A.W.A.C.S. et, vous l'avez énoncé dernièrement, lancement des commandes de l'avion espagnol, le Casa 235, qui permettra de mieux préserver le potentiel des Transall qui doivent encore voler jusqu'à la fin du siècle.

Si l'on peut donc se satisfaire des dotations du titre V, on ne peut malheureusement pas en dire autant du titre III. Je ne serai probablement pas le dernier à le souligner !

La déflation d'effectifs frappe encore une fois l'armée de l'air, comme les autres années, et ce, malgré sa discipline durant les déflations antérieures ; elle avait en effet réalisé, en 1988, à 98 p. 100 le plan de réduction la concernant. Et malgré ses besoins nouveaux, connus de tous et consécutifs à la mise en œuvre de matériels modernes, on peut se demander quand s'arrêtera cette réduction quasi permanente qui se traduit, pour les personnels, par des augmentations de charges de plus en plus lourdes et qui mettent en cause, dès maintenant, la sécurité des personnes.

Malgré certains efforts, tout à fait réels, dans le domaine des mesures catégorielles, le pouvoir d'achat des militaires diminue encore et la prime de 500 francs par an, accordée au titre des charges militaires, fait piètre figure auprès des sommes obtenues par d'autres catégories professionnelles, sans doute plus revendicatrices et plus bruyantes.

L'augmentation de 1 p. 100 des crédits alloués au fonctionnement des bases et des services ne risque pas de couvrir les dépenses ordinaires ou les besoins en produits nécessaires à la vie quotidienne des personnels.

La même augmentation, accordée à l'entretien du matériel, ne correspond pas à l'évolution des salaires des personnels de l'industrie aéronautique. Il ne sera peut-être pas toujours possible de réaliser des performances dans le domaine de la productivité pour faire face à la carence des moyens financiers mis en place. Il ne faudrait surtout pas que la capacité opérationnelle des forces se trouve engagée et peut-être même - ce qui serait plus grave - la sécurité des équipages.

Mais, monsieur le ministre, il ne suffit pas d'assurer, ce qui est important - l'activité opérationnelle des moyens - il faut aussi se préoccuper des hommes et des femmes de l'armée de l'air qui méritent notre estime pour leur dévouement. Ils doivent disposer de ressources convenables pour travailler en temps de paix à un rythme comparable à celui de tous les Français.

Aussi, l'on ne peut se satisfaire de ce titre III - je le dis à mon tour - pour lequel il faudra, dès l'an prochain, inverser la tendance à la baisse que connaissent depuis trop d'années les armées. Croyez bien, monsieur le ministre, que nous veillerons à cette évolution, qui est très importante aux yeux des membres de la commission.

Sous ces réserves, notre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées s'est déclarée favorable à l'adoption de la section « Air » du projet de budget du ministère de la défense. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Max Lejeune, rapporteur pour avis.

M. Max Lejeune, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section marine). Monsieur le ministre, avant de formuler mes observations sur le projet de budget pour 1989 de la marine nationale, il me paraît nécessaire de rappeler le déploiement de nos forces maritimes dans le monde, déploiement en temps normal, hors période de crise.

Je n'insisterai pas sur la force océanique stratégique, composante fondamentale de notre dissuasion, dont la mise en œuvre fait avec raison l'objet d'une haute priorité.

En revanche, je voudrais souligner l'importance des unités de la flotte classique aéronavale stationnées dans les théâtres d'outre-mer.

Dans la zone Antilles-Guyane, sont affectés cinq bâtiments de combat, du type aviso ou patrouilleur, et un appareil de patrouille maritime de type Atlantic.

Dans la zone du Pacifique, sont affectés six bâtiments de combat, avisos ou patrouilleurs, deux bâtiments logistiques, un bâtiment hydrographique, trois avions de recherche en mer de type Gardian pour la Polynésie.

Dans la zone de la Nouvelle-Calédonie, sont affectés quatre bâtiments de combat, un bâtiment hydrographique, deux appareils de type Gardian.

Dans la zone de l'océan Indien, sont affectés sept bâtiments de combat, trois bâtiments logistiques, dont un pétrolier, un avion de type Atlantic.

Au Tchad et au Sénégal, est affecté un Atlantic.

Ainsi, ce sont environ vingt-cinq bâtiments de la flotte, huit appareils de la flotte aéronavale et les installations à terre qui assurent avec près de 6 500 hommes, par leur présence permanente, l'affirmation de la souveraineté de la France et la protection de ses intérêts.

Si j'ai voulu, monsieur le ministre, évoquer plus particulièrement cette présence de la marine outre-mer, c'est parce que cette mission et celles qui concourent à la mise en œuvre de la force océanique, à la défense de nos approches maritimes, au service public nécessitent pour leur exécution un nombre minimum de moyens polyvalents armés par des personnels dont la qualité devra être de plus en plus élevée.

Or, le projet de budget pour 1989 de la marine me semble, à cet égard, gravement insuffisant en ce qu'il ne renferme ni les mesures propres à renouveler notre flotte classique aéronavale, dont le niveau actuel est proche de la survie, ni les dispositions suffisantes pour permettre un fonctionnement correct de l'ensemble, s'agissant du personnel et du matériel.

Je rappelle que les crédits destinés à la section marine du titre V sont de 22 572 millions de francs. Les crédits consacrés au titre III s'élèvent à 13 017 millions de francs pour un projet de budget total de 35 589 millions de francs, soit 19,51 p. 100 du projet de budget de la défense.

S'agissant du titre V, on observe, une nouvelle fois, une progression, au demeurant normale, des crédits de la Force océanique stratégique, dont une part est consacrée à la construction du *Triomphant*, premier sous-marin nucléaire lanceur d'engins nouvelle génération. Elle absorbe de 35 p. 100 des crédits du titre V de la section marine. Il faut noter que l'augmentation du devis de construction du *Triomphant* et la participation de la marine au programme du *Rafale* ont conduit à effectuer certaines ponctions sur les crédits de la flotte classique aéronavale.

Celle-ci, instrument privilégié de présence et d'intervention lointaine, se voit attribuer, une nouvelle fois, dans la section marine du titre V, des crédits inférieurs aux besoins, représentant 25 p. 100 de la part marine du titre V.

Ces crédits entraîneront par leur insuffisance le retard ou l'étalement de programmes majeurs, tels que la construction du porte-avions *Charles-de-Gaulle*, du bâtiment anti-mines et de la série des sous-marins nucléaires d'attaque.

Le programme des frégates légères, quant à lui, semble en bonne voie. Il est prévu une série de six bâtiments de ce type, dont la mission sera la présence et la protection des intérêts nationaux outre-mer. Une intéressante progression des crédits de recherche et de développement a été consentie.

Il faut signaler, enfin, que le programme des frégates de surveillance, dont la mission est d'assurer la défense maritime côtière et le service public, n'est actuellement pas financé.

L'aéronautique navale, quant à elle, voit le programme des *Atlantic 2* entrer dans la phase de construction. En revanche, le remplacement en 1993 des vingt avions intercepteurs *Crusader* n'est pas prévu.

J'appelle votre attention, monsieur le ministre, sur le fait que le *Rafale*, version marine, ne pourra vraisemblablement pas être opérationnel avant l'année 1998.

J'insiste sur le fait que la participation de la marine à ce programme prend plus l'allure d'une taxe qui lui est imposée que d'une coopération fructueuse et qu'il faut bien trouver une solution pour la période 1993-1998, permettant de maintenir à bord des porte-avions cette composante capitale de leur système d'armes que représente l'aviation d'interception embarquée.

Les crédits de la section « Marine » du titre III, qui s'élèvent à 13 017 millions de francs, sont en régression de 1,6 p. 100 par rapport au budget de 1988. Cette diminution touche les conditions de vie, d'entraînement et d'instruction des personnels, mais aussi l'entretien des bâtiments de la flotte.

L'entretien des matériels, dont, chaque année, l'insuffisance est soulignée, n'est pas mieux pris en compte dans le projet de budget pour 1989. L'entretien programmé de bâtiments est une condition essentielle de leur capacité opérationnelle. Cette vérité doit être inlassablement répétée.

Or, en raison de la complexité et du haut degré de technologie des bâtiments modernes, l'ordre de grandeur du prix des réparations et des approvisionnements en rechange

devient maintenant le même que celui des constructions neuves. Il a été décidé, dans le projet de budget pour 1989, de transférer une somme de 500 millions de francs du titre III au titre V.

En ce qui concerne les personnels, la déflation touchant la marine concerne 233 quartiers-maîtres et matelots engagés et 115 appelés. Si elle n'apparaît pas comme numériquement élevée, elle concerne une catégorie de personnel qualifié, dont a grand besoin la marine, qui estime à 800 son besoin supplémentaire en personnel pour 1995.

Certaines mesures catégorielles ont été prises. L'octroi d'une prime aux officiers marins quittant la marine avant de jouir de droits à retraite devra être suivi rapidement d'effet sous peine de causer une grande déception parmi les personnels concernés.

La sécurité de l'emploi des personnels militaires ne doit pas être remise en question, fût-ce en période d'austérité.

C'est la juste compensation de la disponibilité et de la mobilité qui leur sont demandées, ainsi que l'illustration en a été donnée récemment à l'occasion du séjour de treize mois de la flotte aéronavale française dans l'océan Indien.

Au total, près de 4 000 marins auront séjourné dans les théâtres extérieurs. Aussi, toute mesure de déflation, de retard à l'avancement, de limitations sévères dans l'admission au corps des officiers marins doit être considérée comme une atteinte à cette sécurité de l'emploi et un risque d'effritement de la motivation des personnels.

La réduction des crédits d'entretien des bâtiments de la flotte augmente très sensiblement la charge quotidienne des équipages.

Pour ces raisons, une grande attention doit être apportée aux mesures concernant un personnel dont la manière de servir reste exemplaire.

En conclusion, j'appelle votre attention, monsieur le ministre, sur le fait que la section marine du projet de budget pour 1989 montre un déséquilibre croissant entre les crédits réservés à la force océanique stratégique et ceux de la flotte classique aéronavale. S'il est à l'évidence hors de question de diminuer les premiers, il est grave de ne pas augmenter les seconds.

Le renouvellement de la flotte classique est devenu une opération vitale pour maintenir à un niveau acceptable son aptitude à exécuter les missions qui lui sont dévolues.

En 1970, la flotte française comptait 175 bâtiments de combat et de soutien. En 1988, elle en compte 125. Aucun élément ne permet, à l'heure actuelle, de penser que cette tendance pourrait s'inverser.

En commençant cet exposé, j'ai rappelé quels moyens devaient être ceux de notre marine pour tenir le rôle qui lui est confié par le Gouvernement.

L'exemple de la mission *Prométhée*, conduite dans l'océan Indien par le groupe aéronaval du *Clemenceau* pendant plus d'un an, montre combien la présence de la marine dans les théâtres maritimes lointains peut être déterminante pour la protection de nos intérêts nationaux.

Compte tenu de l'incertitude qui règne actuellement quant à la volonté du Gouvernement de prendre les mesures propres à renouveler sa flotte aéronavale, il me paraît plus que jamais nécessaire d'actualiser la loi de programmation 1987-1991 et, au cours d'un large débat, de redéfinir la politique de défense de la France.

Malgré les graves insuffisances contenues dans le projet de budget pour 1989, la commission a dans son ensemble émis un avis favorable à l'adoption des crédits de la section marine, mais elle vous demande, monsieur le ministre, quelle sera la solution que vous apporterez pour le remplacement des *Crusader* de la flotte aéronavale, entre 1993 et 1998. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères.

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous venons d'entendre les rapports d'une très grande qualité pré-

sentés par nos collègues de la commission des finances et de la commission des affaires étrangères. Ces rapports sont marqués par la compétence et le souci d'équilibre dans le jugement. Je m'efforcerai de suivre leur exemple.

Puisque tant de choses justes et nécessaires ont été dites, je limiterai mon intervention à quelques observations que m'inspirent votre projet de budget, monsieur le ministre, et la politique qu'il exprime.

Au préalable, puisque j'interviens - ce sont les hasards du calendrier - après les importantes déclarations d'intention que M. Gorbatchev a faites aujourd'hui même devant l'O.N.U., à New-York, je souhaiterais replacer notre politique de défense dans le contexte des données internationales mouvantes, souvent incertaines, qui me semblent caractériser le cours assez exceptionnel de cette année 1988.

La sécurité de la France et de l'Europe libre me paraît dépendre d'une conjonction assez contradictoire entre l'émergence de facteurs nouveaux et favorables d'une part, et la persistance de motifs de vigilance et d'inquiétude, d'autre part.

Seulement, les facteurs favorables ressortissent le plus souvent au domaine des potentialités et des espoirs, tandis que les motifs d'inquiétude continuent de ressortir, eux, au domaine des constatations concrètes et actuelles. Il nous faut donc tenter - et l'effort est difficile - de tenir les deux bouts de la chaîne pour raison garder.

Quels sont tout d'abord, les facteurs d'apaisement ?

Le premier - il apparaît avec suffisamment de répétitions pour qu'il suffise de l'évoquer d'un trait - s'attache au changement d'atmosphère en Union soviétique, que beaucoup d'observateurs estiment réel et important.

Cependant, ce mouvement existe davantage pour l'instant dans les discours que dans les faits, encore que les déclarations de ce jour de M. Gorbatchev devant l'O.N.U. appor- tent, sous réserve d'une vérification du contenu des télégrammes, un début d'attitude concrète et conforme aux premières déclarations faites par le dirigeant de l'Union soviétique sur sa politique militaire. Il convient donc de considérer ces virtualités, et de les prendre très au sérieux. Le pari - j'emploie ce terme car je ne me sens pas dans un état de certitude - le pari de les encourager mérite d'être saisi au mot par les démocraties de liberté qui vont devoir prendre l'exacte mesure des innovations de la diplomatie et de la politique militaire de l'U.R.S.S. Voilà pour le premier facteur d'apaisement.

Le second facteur d'apaisement est bien connu. Je le rappelle également d'un trait. Il s'attache au changement d'orientation que l'on constate en Union soviétique et qui a permis un déblocage des positions apparemment les plus figées dans le domaine du contrôle des armements. Il a même permis un apaisement tout relatif, mais néanmoins perceptible, des conflits dits locaux ou régionaux qui, en Afghanistan, en Afrique australe et dans le Golfe, au-delà de leur origine locale, se nourrissent largement de la rivalité Est-Ouest.

En face de ces facteurs d'apaisement que je viens de survoler, les motifs d'inquiétude demeurent et l'emportent ; ils commandent, me semble-t-il, la vigilance de la France et de ses alliés. Je souhaite vous faire part, même très rapidement, de ces motifs d'inquiétude qui l'emportent sur les espoirs d'apaisement.

Le premier motif d'inquiétude s'attache à l'ampleur du déséquilibre militaire en Europe. La diminution annoncée aujourd'hui par M. Gorbatchev, d'environ 500 000 hommes, des forces soviétiques stationnées en Europe de l'Est, doit être prise en considération. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que cette réduction, si elle est réalisée, ne représente, en ordre de grandeur, que 10 p. 100 - au maximum 15 p. 100 - des effectifs soviétiques. Le fait n'est pas négligeable, mais il convient de le mesurer avec exactitude.

Dans le domaine des armes chimiques, le déséquilibre entre l'Europe de l'Ouest et l'Union soviétique est absolu ; dans celui des armements conventionnels, même en tenant compte de l'annonce des réductions que je viens de citer, il est en moyenne de un à trois ; dans celui des armes nucléaires à courte portée, il est de un à deux et dans celui des armes nucléaires à longue portée, il se situe de un à cent.

Vous avez encore présente à l'esprit la déclaration faite hier à cette tribune par M. le ministre des affaires étrangères selon laquelle notre capacité de dissuasion nucléaire se mesu-

rait à 3 p. 100 du potentiel de menace soviétique. L'avantage global de puissance de feu des forces du pacte de Varsovie a augmenté de 25 p. 100 au cours des deux dernières années et, dans le même temps, le positionnement des forces armées soviétiques, l'amélioration constante de la portée, de la capacité d'export et de l'agilité des systèmes d'armes soviétiques, le degré de disponibilité opérationnelle, vers lequel sont en train de tendre les forces armées soviétiques sont autant d'éléments tangibles et convergents qui expriment, malgré les bonnes intentions de réduction déclarées, un effort de l'Union soviétique qui est toujours intense, global et continu pour améliorer l'aptitude de l'armée rouge à réaliser - si elle le voulait, par ordre de son gouvernement - sans préavis, des opérations aéroterrestres conventionnelles massives, rapides, décisives et très localisées sur toute la profondeur de l'Ouest européen.

Voilà rappelé, en me fondant sur les chiffres fournis par les experts, le premier grand motif d'inquiétude, malgré les orientations nouvelles que j'ai rappelées en montant à cette tribune et qui sont produites par M. Gorbatchev.

Nous avons un deuxième motif d'inquiétude. Comment ne serions-nous pas impressionnés par la façon dont la médiation des éclaircissements du climat international et des évolutions en gestation en U.R.S.S. occulte la perception par les opinions publiques occidentales de l'importance et de la pérennité de la puissance militaire soviétique ? 17 p. 100 seulement de nos concitoyens - si j'en crois les sondages d'opinion - continuent de considérer l'U.R.S.S. comme le premier pays susceptible de menacer leur sécurité, alors qu'ils étaient 60 p. 100 dans ce cas, voilà encore cinq ans. Cette évolution de l'opinion - je me permets de vous le rappeler, mes chers collègues - est plus sensible encore chez nos voisins européens. Les conséquences de ce phénomène d'opinion ne sont pas minces. Quel que soit le critère d'évaluation retenu, l'adhésion de nos concitoyens à un effort de défense jugé à tort par eux moins utile actuellement qu'autrefois - hélas ! - diminue.

Il existe un troisième motif d'inquiétude, encore qu'il soit, me semble-t-il, de moindre gravité, mais il doit être noté. Ce troisième motif d'inquiétude s'attache au fait que le rôle de défense constitué en Europe occidentale par le pacte de l'Alliance atlantique a une tendance à s'affaiblir, et nous ne devons pas nous le dissimuler.

Je relève, pour être bref, deux facteurs d'affaiblissement.

Vous vous souvenez du traité de Washington. Au-delà des aspects positifs qu'il comporte, ce traité, qui a été réalisé au-dessus de l'Europe qui n'a pas su prendre de position pour arbitrer ou pour être partie à cet accord, ce traité de Washington amorce un changement majeur des conditions de la sécurité de l'Europe occidentale. Compte tenu du caractère de plus en plus difficilement franchissable de la défense aérienne soviétique et de la nature ultime et apocalyptique des armements nucléaires stratégiques britanniques et français, le risque majeur pour l'U.R.S.S. résultait de la présence en Europe des armes à portée intermédiaire américaines. Face à une Union soviétique qui, à partir de l'Europe de l'Ouest, ne reste pratiquement plus vulnérable qu'aux forces stratégiques britannique et française, se découvre une Europe dont le retrait des SS 20 ne change pas fondamentalement les vulnérabilités qui pèsent sur elle.

En quoi consistent ces vulnérabilités ? Elles résultent de l'arsenal chimique que j'ai évoqué au début de mon propos, de l'arsenal conventionnel surabondant de l'Union soviétique même si elle restreint son dispositif dans les conditions annoncées aujourd'hui par M. Gorbatchev, des armes nucléaires et tactiques soviétiques et, enfin, des quelque 10 000 à 12 000 têtes nucléaires stratégiques soviétiques, qui peuvent sans difficulté technique être utilisées contre des cibles européennes. Nous avons été plusieurs sénateurs à cette tribune l'an dernier à insister sur cet aspect du péril.

J'ajouterai que l'accord de Washington n'exclut en rien les risques de contournement ; les infractions constatées aux accords S.A.L.T. et A.B.M. doivent inciter à la prudence.

D'autres motifs d'inquiétude existent encore ; l'un d'eux provient de la cohésion de l'Alliance atlantique qui paraît s'affaiblir. Les attermolements des Européens en matière de défense, quarante-trois ans après la capitulation hitlérienne, posent des interrogations, que nous n'avons pas le droit de dissimuler dans l'esprit des Américains. Aucun d'entre nous n'est actuellement en mesure de savoir quelles seront les initiatives que M. Bush pourra prendre à cet égard.

La distorsion grandissante entre la puissance économique européenne et la modicité relative de l'effort de défense des pays européens est de moins en moins acceptée - à tort ou à raison, mais c'est un fait - par l'opinion publique américaine. L'hostilité ou les réticences à la modernisation des armes nucléaires américaines à courte portée, qui, tout en protégeant les forces américaines en Europe, ont pour vocation de dissuader une agression contre ces forces, sont mal comprises dans les milieux américains qui se préoccupent de la sécurité du monde libre.

Le lien entre le déficit budgétaire américain, dont les Européens réclament à bon droit la résorption, et le retrait ou l'allègement du dispositif américain en Europe devient, vous le savez, mes chers collègues, un thème lancinant des débats au Sénat américain, où l'importance d'autres régions que l'Europe pour la sécurité et le rayonnement des États-Unis, notamment la région du Pacifique, sont de plus en plus souvent mises en avant.

En Europe même, des facteurs de divergence et des lignes de clivage font leur apparition : hostilité grandissante au nucléaire, attitude variable des États de la Communauté européenne à l'égard de l'Alliance atlantique, appréciations contradictoires sur l'ampleur de la menace soviétique, opposition entre les partisans de la priorité à la sécurité par un désarmement quasi unilatéral et les tenants de la sécurité par un rééquilibrage progressif et réaliste des risques encourus par les deux camps.

Malgré la fermeté et le courage de son Chancelier, c'est en République fédérale d'Allemagne que la situation peut nous paraître la plus inquiétante. L'hostilité au nucléaire y devient une donnée politique importante. La préférence pour la réunification dans la neutralisation gagne du terrain dans certains secteurs de l'opinion de ce pays. Les deux Allemagne sont deux États, mais, de plus en plus, elles redécouvrent qu'elles ne forment qu'une nation.

La situation démographique de la République fédérale d'Allemagne pèse de plus en plus sur le service militaire des jeunes Allemands, puisque la durée de celui-ci a été récemment portée à dix-huit mois, atteignant ainsi un seuil au-delà duquel un gouvernement allemand pourrait difficilement aller sans encourir de sérieuses réactions.

Tels sont les éléments qui m'apparaissent comme, d'un côté, des facteurs d'apaisement et, de l'autre côté, de graves motifs d'inquiétude, que je me suis efforcé de résumer.

En dépit de ces motifs d'inquiétude, je ne perds pas de vue l'intérêt des changements en gestation dans le climat international actuel. Toutefois - c'est l'objet principal de mon propos, ce soir, à cette tribune - je crois que, malgré l'importance que vont prendre les déclarations de M. Gorbatchev, le moment présent serait le plus mal venu pour ralentir notre effort de défense. Vous me permettrez de faire à cet égard trois séries d'observations sur votre budget et sur la politique qu'il exprime.

Ce projet de budget - c'est à la fois un compliment et une critique - est sans surprise. C'est un compliment, puisqu'il s'inscrit dans la continuité et une critique, puisque cette continuité me paraît pas fortement soutenue.

Cependant, dans l'immédiat, ce budget sauve provisoirement l'essentiel. Il est néanmoins apparu à une très grande majorité des membres de la commission que j'ai l'honneur de représenter devant vous comme révélateur de tendances inquiétantes.

Il est d'abord révélateur du fait que l'actuel gouvernement de la France ne souhaite pas tirer parti de l'amélioration de la conjoncture économique et des recettes fiscales qu'il a héritées pour soutenir plus vigoureusement les dépenses de la défense. La part de ces dépenses dans le produit intérieur brut diminue puisqu'elle passe au-dessous de la barre des 3,7 p. 100.

Mes chers collègues, le budget de la défense est le seul budget ministériel important qui augmente moins vite que le produit intérieur brut de la France. J'observe, par ailleurs, monsieur le ministre, que ce budget est révélateur de la difficulté que vous éprouvez à réaliser les programmes prévus par la loi de programmation dans le cadre de l'enveloppe budgétaire destinée au titre V.

Je note, en effet - il y a lieu de le reconnaître et de le saluer - qu'avec une croissance de 5,3 p. 100 en francs constants des dépenses d'équipement vous approchez du taux d'augmentation prévu par la loi de programmation.

Les rapporteurs spécialisés ont d'ailleurs pris soin de préciser, selon les cas, leurs approbations ou leurs inquiétudes devant les étalements de certains programmes.

Vous me permettrez cependant de regretter que vous preniez argument du surcoût du programme du sous-marin nucléaire lanceur d'engins et de la qualité du futur missile M 45 pour freiner et, peut-être à terme, pour abandonner le programme S 4.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, et M. Xavier de Villepin, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. C'est donc une question très précise que je vous pose : est-ce un freinage dû à une conjoncture budgétaire qui vous est imposée par les arbitrages budgétaires ou est-ce l'annonce de l'abandon du programme S 4 ? Comme vous le sentez bien, pour nous - plusieurs rapporteurs ont insisté sur ce point et M. de Villepin en a même fait le thème central de son rapport - c'est un sujet extrêmement grave ; vous me permettez d'en souligner l'importance par quelques questions.

Vous semble-t-il de bonne politique militaire et de défense de renoncer à un missile qui, sans glissement au regard de notre doctrine, pourrait jouer un rôle majeur dans la défense d'une Europe occidentale affaiblie par la disparition des Pershing, comme je l'ai rappelé au début de mon propos ?

Vous paraît-il opportun d'abandonner, de nous-mêmes, un programme stratégique majeur, qui peut être financé comme l'indique le rapport, alors que la pression venant de l'Est contre la mise à niveau de nos forces nucléaires sera de plus en plus forte ?

Vous semble-t-il souhaitable de nous priver d'un missile dont les performances permettraient - sans méconnaître la qualité de nos futures têtes M 45 - de valoriser singulièrement le tir de nos sous-marins lanceurs d'engins, en compliquant la tâche des défenses anti-missiles que l'U.R.S.S. continue de développer ?

N'est-il pas dangereux de se satisfaire du principe, même s'il est heureusement encore établi, de l'invulnérabilité de nos sous-marins lanceurs d'engins, lorsque l'on sait que les études sont en cours et se poursuivent intensivement dans le domaine de la détection des champs magnétiques ?

N'est-il pas révélateur que, pour ce qui les concerne, les Soviétiques attachent la plus grande importance à la pérennité et au développement des systèmes missiles mobiles ou, pour prendre une expression plus adéquate, déplaçables à positionnement aléatoire ?

A côté de cette question, que nous estimons importante, monsieur le ministre, j'évoquerai un autre aspect de votre budget, en parlant à mon tour - mais en interprétant les sentiments d'un très grand nombre de membres de la commission de la déflation du titre III.

Vous limitez la progression d'ensemble de nos dépenses de fonctionnement à 1,1 p. 100. Il n'est pas normal, à nos yeux, que nos armées continuent de fonctionner, avec des difficultés croissantes, en partie grâce à des artifices - plusieurs de mes collègues en ont cité des exemples - au demeurant précaires et conjoncturels tels que ceux qui résultent de la marge de manœuvre qu'offrent - pour combien de temps ? - des stocks de carburant ou un prix relativement favorable du baril de pétrole.

Passé un certain seuil, la limitation des dépenses de fonctionnement n'est plus révélatrice d'une bonne gestion, d'une gestion rigoureuse, elle traduit une variation politique.

Je rappelle que la diminution des dépenses de gestion a été continue depuis 1978 : elle est passée de 60 p. 100 du budget de la défense en 1978 à 47 p. 100 en 1988.

La France est le seul pays important qui consacre une si faible part de son budget militaire aux dépenses de fonctionnement.

Cette réduction trop importante des dépenses de fonctionnement montre, en tout cas, que nos armées ont fait un effort de productivité sans précédent. Il conviendrait de les en féliciter. Toutefois, après avoir procédé à toutes les auditions nécessaires, nous sommes arrivés à la conclusion que cet effort de productivité comporte des limites, qui sont d'ailleurs probablement atteintes.

Les réductions de personnels parviennent à un seuil critique dans les trois armées, particulièrement dans l'armée de terre, qui, depuis 1982, à missions constantes, a perdu 18 000 postes budgétaires, soit l'équivalent de deux divisions. De fait, les situations de sous-effectifs se multiplient.

Quant à l'entretien des matériels, qui coûte d'ailleurs de plus en plus cher, il nous apparaît sous-évalué : il en résulte une usure prématurée d'un capital qui est coûteux.

Le niveau des stocks de munitions reste insuffisant. La réduction des budgets de fonctionnement des unités multiplie les désagréments quotidiens pour les personnels, en même temps qu'elle porte une certaine atteinte à l'efficacité de notre potentiel militaire.

Cependant, nous constatons avec fierté que l'armée continue de répondre toujours présente, même quand le Gouvernement se trouve dans l'obligation de faire appel à elle pour obtenir des secours alors que les transports en commun sont défaillants.

Ma seconde série d'observations concerne la place de l'effort de défense dans la politique de la France.

Il existe, je l'ai rappelé, un déséquilibre et, à terme, un risque de vide en Europe en matière de défense. Or nous croyons - c'est par cette profession de foi que je veux m'acheminer vers le terme de mon propos - que la France doit avoir un rôle d'initiateur à jouer dans la préservation future de la sécurité et du libre arbitre de l'Europe de l'Ouest.

Ce rôle est-il compatible avec notre effort de défense actuel ? J'en doute. Monsieur le ministre, il s'agit là non pas d'un propos polémique à l'encontre de votre projet de budget, mais d'une constatation sur une très longue durée.

Trop souvent, nous nous payons d'apparence en étirant dans le temps l'application des programmes prévus, comme cela a été fait pour « l'exécution » de la loi de programmation de 1981 à 1984, avant sa révision à la baisse en 1985.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Exact !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. Nous nous payons d'apparence comme en 1983, en 1984 et en 1985 - lorsque le Gouvernement, après avoir présenté et fait voter un budget par le Parlement, annule par décret les crédits votés par ce dernier.

Nous nous payons d'apparence lorsque les crédits de fonctionnement - comme je viens de l'évoquer - sont limités de manière excessive.

Nous nous payons d'apparence en livrant à nos armées certains matériels dépourvus d'une partie des équipements prévus et annoncés à l'origine.

Nous nous payons d'apparence en diminuant de façon continue les effectifs tout en affichant pour nos armées des missions inchangées.

Si nous n'intensifions pas notre effort pour consacrer 4 p. 100 du produit intérieur brut à la défense, nous serons un jour dans l'obligation - comme l'a dit un des orateurs au nom de la commission des finances - de réviser les missions de défense de la France.

La question est donc posée : le rôle que la France veut assumer en matière de défense est-il compatible avec nos possibilités financières et économiques ? En réalité, la France consacre actuellement un peu moins de 3,7 p. 100 du produit intérieur brut à la défense, la République fédérale d'Allemagne 3 p. 100 - mais elle n'a ni force nucléaire ni force d'intervention outre-mer - la Grande-Bretagne 5 p. 100, les Etats-Unis 7 p. 100 et l'Union soviétique, qui bat tous les records, 16 p. 100.

Ces chiffres montrent que nous pouvons, je crois, faire un peu plus.

Si nous maintenons *grosso modo* notre politique de défense dans sa cohérence et ses ambitions actuelles, et, même en optimisant plus encore - si tant est que cela soit possible - les moyens, les tâches et les capacités de nos armées, il faudra bien envisager un effort de défense qui glissera, d'année en année, vers un seuil égal et parfois légèrement supérieur à 4 p. 100 du produit intérieur brut. Mais alors il faut le dire et en assumer le risque devant les Français et devant nos amis dans le monde, notamment en Afrique.

Monsieur le président, je produirai ma dernière observation en réaffirmant - mes collègues me le permettront et ils n'en seront pas surpris - la nécessaire dimension européenne de notre effort de défense.

Il me paraît illusoire et dangereux de continuer de nier l'unicité du théâtre européen. Les technologies nouvelles en matière d'armement soulignent que si par malheur un conflit devait survenir, la bataille serait, d'emblée, intense, rapide, permanente, éminemment mobile et généralisée à l'ensemble du théâtre, dans toute sa profondeur.

J'entends la réponse : la dissuasion nous dispense d'envisager cette éventualité. C'est probablement là que se situe notre différence d'analyse. Dans les conditions que je viens de rappeler, le concept de bataille de l'avant se trouve virtuellement tout aussi affecté que celui du caractère prétendument conditionnel de l'engagement de nos forces.

Dès le premier instant d'un conflit, ce seraient tous les objectifs militaires majeurs d'Europe qui seraient visés, y compris ceux dont dépendrait, sur notre territoire, l'efficacité de la mise en œuvre de nos forces armées nationales.

La mise en service de systèmes d'arme de plus en plus chers et donc de plus en plus rares - dont la portée et la mobilité seront accrues - ne posera-t-elle pas le problème de l'optimisation de leur emploi et, partant, celui d'un partage accru des tâches et des responsabilités sur le théâtre européen ? Les performances des nouveaux systèmes d'arme n'impliqueront-elles pas un accroissement de la profondeur d'un système de défense actuellement dangereusement concentré sur les avants ?

L'unicité du théâtre, la mobilité et l'intensité des combats qui résulteraient de l'emploi des technologies nouvelles en cours de développement, à l'Est comme à l'Ouest, n'impliquent-elles pas des progrès substantiels, mêmes s'ils sont difficiles, dans le domaine de l'interopérabilité, voire de la gestion concertée de certains stocks de munitions et de pièces de rechange ?

La modernisation des moyens air-sol et sol-sol soviétiques, l'importance décisive des problèmes de guerre électronique et d'acquisition des objectifs, voire d'identification ami-ennemi n'implique-t-elle pas des réponses urgentes et communes qui excèdent les possibilités technologiques et financières d'un Etat seul ? Quels sont, à cet égard, les intentions ou les efforts du Gouvernement ?

Un marché unique pourra-t-il longtemps s'accompagner de budgets militaires aussi disparates qu'ils le sont actuellement ? J'ai rappelé tout à l'heure la disproportion des efforts entre les Etats. L'objectif du marché unique n'imposera-t-il pas une certaine homogénéité en fonction des possibilités et des vocations naturelles de chaque Etat en matière de défense ?

Les fluctuations gouvernementales autour de l'avion Rafale ne sont-elles pas révélatrices - tout comme d'ailleurs celles de son concurrent européen - de la nécessaire restructuration d'un outil industriel trop éparpillé face à la concurrence américaine ? Par le coût, par la complexité, par la diversité des composants des systèmes d'armes modernes, le maintien d'une industrie de l'armement en France et en Europe ne passe-t-il pas par une coopération plus poussée et mieux organisée tant au niveau de la recherche que de la conception, voire, chaque fois que cela est possible, de la production ?

Monsieur le ministre, mes chers collègues, je conclurai en notant que la politique de défense n'est naturellement pas une fin en soi ; la politique de désarmement non plus. Les deux sont complémentaires. De fait, la politique de défense de la France doit clairement s'affirmer comme un élément d'une politique globale visant à améliorer la sécurité collective en Europe.

Or la sécurité collective n'est pas actuellement totalement assurée en Europe. Elle dépend moins d'une balance - actuellement très déséquilibrée en notre défaveur - entre les forces que d'une équité entre les risques encourus par les uns et les autres, aussi bien entre les adversaires potentiels qu'entre les Etats associés au sein d'une même alliance.

On constate pourtant une triple inégalité déstabilisatrice : inégalité d'abord entre les vulnérabilités qui pèsent depuis l'Union soviétique sur l'Europe de l'Ouest, puis entre celles qui, depuis l'Europe de l'Ouest, pourraient peser sur l'Union soviétique ; inégalité, enfin, au sein du pilier européen de

l'Alliance atlantique entre la Grande-Bretagne et la France, d'une part, et leurs autres partenaires européens, d'autre part, qui ne disposent pas du surcroît de sécurité offert par un système nucléaire central et autonome.

Plutôt qu'à des réactions françaises ponctuelles intervenant à la suite de la très active politique actuellement amorcée autant par l'Union soviétique que par les Etats-Unis, nous sommes nombreux à croire très profondément à la nécessité, pour la France, d'initier une réflexion occidentale commune sur ces difficiles problèmes.

A défaut d'un tel processus, je crains que, quel que soit le coût économique et politique de notre effort de défense, notre pays n'ait à entériner, dans les prochaines années, une sécurité diminuée en Europe, tout en apparaissant, en dépit de la suffisance minimale de ses moyens de défense, comme un cas particulier, isolé et contesté en Europe.

Monsieur le ministre, je conclurai en vous disant, comme mes collègues qui se sont exprimés au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, qu'aujourd'hui nous n'avons pu qu'introduire le débat ; nous aurons l'occasion de le reprendre, avec notre franchise mutuelle, lors de l'actualisation de la loi de programmation militaire.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Très bien !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. Notre vote, de portée politique, obéira aux préoccupations que j'ai eu l'honneur d'exposer. Pour aujourd'hui, le vote non pas de l'unanimité des membres de la commission, mais de leur majorité, sera un vote positif. Je vous prie de considérer le mien comme un vote d'attente.

Telles sont, en tout cas, portées à votre connaissance, nos craintes et nos espérances quand il s'agit de garder la France sauve et libre.

On vous dit jacobin, monsieur le ministre, on me dit trop européen.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Il y avait des jacobins en Europe !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. Au moment de descendre de cette tribune, j'ai envie de vous dire : Faisons, vous et moi, la part des mots ! Tentons, à partir des mots, de nouer un dialogue entre les Français, un dialogue qui puisse être utile à notre pays ! (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Très bien !

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du Rassemblement pour la République : 47 minutes ;

Groupe de l'union centriste : 66 minutes ;

Groupe socialiste : 35 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : 36 minutes ;

Groupe de la gauche démocratique : 28 minutes ;

Groupe communiste : 21 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe : 17 minutes.

Toutefois, M. le président de la commission des affaires étrangères venant de s'exprimer quarante-six minutes et - conformément à la décision prise lors de la conférence des présidents en date du 3 novembre - le temps de parole des présidents de commission s'imputant sur celui des groupes auxquels ils appartiennent...

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Exact !

M. le président. ... il ne reste plus aux quatre orateurs du groupe de l'Union centriste que vingt minutes sur les soixante-six minutes prévues.

Dans la même situation, M. le président du Sénat a accordé, hier, sept minutes de temps de parole aux orateurs concernés. Vous ne vous opposerez pas, je suppose, à ce que je fasse preuve de la même mansuétude ! Cela me sera d'autant plus facile que la réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, qui disposait de dix-sept minutes, n'a plus d'orateur inscrit.

La parole est à M. Simonin.

M. Jean Simonin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, s'il n'y a pas de liberté sans indépendance nationale, il n'y a pas d'indépendance nationale sans une armée forte dotée de tous les moyens pour la préserver, assurant la défense de notre pays et contribuant à celle de l'Europe.

La France doit au général de Gaulle la dissuasion nucléaire « qui a été et reste le fondement de la sécurité européenne », pour reprendre les termes mêmes du discours que vous avez prononcé, monsieur le ministre, le 22 novembre dernier, à la session européenne de l'institut des hautes études de défense nationale.

Pour assurer cette défense, des lois de programmation militaire ont été votées. La dernière l'a été, en 1987, à la quasi-unanimité du Parlement. Elle couvrira la période 1987-1991.

Nos rapporteurs ont exposé excellemment les avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur les différentes sections du budget de la défense, et le président de la commission vient d'en faire une analyse exhaustive.

Rapports importants, fouillés, d'où il ressort clairement que la loi de programmation accuse un retard dans son exécution de 6 milliards de francs et que le projet de budget est caractérisé par la reprise d'une déflation importante des effectifs : pour les personnels militaires, 6 991, dont 5 601 pour l'armée de terre, soit 3 727 militaires du contingent et 1 874 militaires d'active ; pour les personnels civils, 4 060.

Pourquoi cette déflation ? Pour permettre la poursuite de programmes découlant de la loi de programmation, en réduisant, en comprimant des dépenses de fonctionnement figurant au titre III ; essentiellement - je dirai naturellement - celles qui correspondent aux rémunérations du personnel parce qu'elles représentent, à elles seules, 70 p. 100 des crédits.

Or, de nos jours, les équipements et les armements sont de plus en plus performants et sophistiqués. Pour les servir, pour les utiliser, il faut un personnel de qualité et en nombre suffisant. C'est un impératif.

Qu'y a-t-il de commun, par exemple, entre un canon de 75 millimètres, modèle 1897, qui équipait encore les unités d'artillerie de campagne durant la dernière guerre, et un canon automouvant de 155 millimètres à grande cadence de tir relié au système Atila - automatisation des tirs et des liaisons d'artillerie ?

Sur le plan humain, sur le plan social, que vont devenir ces engagés en fin de contrat ? Ils iront pointer au chômage, percevront le revenu minimum d'insertion, deviendront tucistes ! Pour les autres militaires d'active et les personnels, des mesures de reclassement et d'incitation au départ devront être prises.

Monsieur le ministre, que comptez-vous faire pour eux ? Quel sera le coût financier de ces mesures pour la collectivité nationale au regard tant des économies déjà réalisées, soit 369 millions de francs, avec les mesures de déflation, que des conséquences, qui ne peuvent être chiffrées, sur la capacité opérationnelle de l'armée qui, entre autres besoins, devra faire face à la création inéluctable de 450 postes pour la brigade franco-allemande ?

Je reviens sur les conditions de la carrière militaire, de ceux qui ont choisi de servir notre pays sous l'uniforme, car l'armée est la grande muette, elle se tait, elle ne fait pas la grève, cette grève qu'elle connaît cependant aujourd'hui en mettant ses moyens à la disposition des populations afin de limiter les conséquences de la grève des services publics.

Après le rapporteur spécial M. Modeste Legouez, je pose la question : quel ministère, quel établissement remboursera à l'armée les dépenses, les frais - amortissements des matériels compris - qu'elle a engagés pour assurer le transport des Franciliens ?

Cependant, aujourd'hui, l'armée est inquiète, et c'est ce sentiment qu'a exprimé en premier lieu le rapporteur. Son inquiétude est fondée sur l'insuffisance du projet de budget.

Je rappelle, en effet, que les crédits du titre III sont passés de 24 520 millions de francs, en 1988, à 25 020 millions de francs, en 1989, soit une progression de 2 p. 100. Le pouvoir d'achat diminuera donc de 1 p. 100. Comment ne pas partager cette inquiétude qu'a l'armée sur son propre avenir ?

Si 312 938 personnes sont habillées en kaki, seuls 241 000 hommes sur les 296 000 que compte l'armée de terre sont directement utilisables par le chef d'état-major de l'armée de terre, encore que 15 000 d'entre eux soient stationnés outre-mer.

Est-il besoin de préciser, en effet, que, sur ces 296 000 hommes, 35 000 appelés sont en cours d'instruction, 18 000 appelés, rémunérés sur le budget de l'armée, sont affectés dans d'autres ministères, à celui de la défense, à la D.G.A. - délégation générale pour l'armement - et 6 500 sont détachés - transmissions gouvernementales, poste aux armées, bureau des archives ?

La Bundeswehr, qui compte 330 000 hommes, fait appel, elle, à plus de 50 000 civils pour occuper des emplois - cuisiniers, serveurs, etc. - tenus chez nous, malheureusement, par des appelés.

Cette situation est encore rendue plus difficile par la faiblesse de l'encadrement - 6 p. 100 d'officiers et 22 p. 100 de sous-officiers contre, respectivement, 8 p. 100 et 30 p. 100 en République fédérale d'Allemagne - alors que notre armée, comme d'ailleurs bien d'autres entreprises du secteur privé, est confrontée à une évolution, je dirai même à une révolution technologique.

Enfin, je voudrais évoquer la condition militaire.

On a parlé du métier des armes, métier étant sans doute pris au sens le plus large puisqu'il concerne toutes les techniques, qu'il exige des connaissances de plus en plus poussées et une formation continue en raison de la mise en place de nouveaux systèmes d'armes.

Mais je dirai aussi et surtout, la vocation des armes, vocation fondée sur un idéal - servir - que rappelle chaque jour le lever des couleurs, que symbolise l'étendard ou le drapeau du régiment.

Une vocation qui exige l'acceptation de servitudes : une disponibilité vingt-quatre heures sur vingt-quatre ; de longues semaines, dont la durée de travail n'est pas de trente-neuf heures ; des nuits passées hors de chez soi - cent jours de sortie par an, dont cinquante avec matériels organiques, et c'est heureux pour l'entraînement de l'armée !

A la disponibilité, à la compétence, et au dévouement, j'ajouterai l'abnégation, qui va jusqu'au sacrifice de sa vie.

Enfin, des servitudes partagées, acceptées par la famille, par l'épouse, par les enfants, avec parfois des problèmes sans solution : séparation des familles, recherche d'un logement, scolarisation des enfants.

En regard, quelle juste compensation des services assurés pour la défense du pays est offerte aux militaires, qu'ils soient engagés, gradés, sous-officiers ou officiers ?

Cette juste et équitable compensation n'est pas assurée, malgré les mesures qui ont été prises. En effet, celles-ci ne permettent pas de compenser les baisses du pouvoir d'achat. Les revalorisations restent à des niveaux trop faibles.

L'indemnité pour charges militaires a été majorée de 500 francs par an, soit 41 francs par mois. Quelle serait la réaction des employés des services publics actuellement en grève à qui serait offerte une telle majoration ?

Pour bien situer le problème des rémunérations des personnels de l'armée, il suffit de se référer aux indices des militaires publiés dans le projet de loi de finances et aux tableaux des indices et traitements publiés au *Journal officiel* du 29 novembre 1988.

Un exemple : le traitement annuel d'un sergent - indice net de départ 222 - est de 69 085 francs, soit 5 750 francs par mois. Il est sensiblement égal à celui d'un ouvrier d'exécution de E.D.F.-G.D.F. - 5 510 francs, treizième mois et avantages exclus - si l'on en croit un article paru, le 18 novembre dernier, dans un organe de presse nationale, dont le régime de travail est de trente-huit heures par semaine.

Est-il juste, est-il équitable que le traitement d'un officier, dont les compétences, les connaissances sont celles d'un cadre, d'un cadre supérieur du privé, soit nettement inférieur

à celui de son homologue ? L'armée ne peut offrir à un ingénieur, à un polytechnicien le traitement équivalent à celui qu'il recevrait dans le privé.

Or, aujourd'hui encore plus qu'hier, l'armée a besoin de professionnels, de spécialistes, de techniciens de haute valeur, d'ingénieurs, de scientifiques, de cadres pour faire face à cette révolution technologique que j'évoquais.

Monsieur le ministre, cette situation peut être grave de conséquences, car si l'armée se tait, elle n'en souffre pas moins aussi bien dans son cœur que matériellement.

Il appartient à son ministre, il appartient au Gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)*

M. le président. La parole est à M. Pontillon.

M. Robert Pontillon. Monsieur le ministre, parlant au nom du groupe socialiste, vous ne serez pas étonné que mon propos ne soit ni celui de l'attente ni celui de l'adhésion timide et certainement pas celui de la réserve formelle. Il se veut résolument positif parce que confiant en votre personne et conscient de l'effort que traduit votre budget.

Le budget de la défense pour 1989 s'inscrit en effet, à mon sens, dans une logique de cohérence et de modernité.

Cohérence, tout d'abord, entre les exigences de notre effort de défense et l'équilibre du budget de la nation. C'est ainsi que la progression des crédits réalise un juste compromis et traduit un équilibre convenable entre les contraintes de rigueur et l'exigence de modernisation.

Cohérence, ensuite, dans la continuité des programmes d'équipement qui respectent les grandes priorités de notre outil de défense.

Bref, nous préservons l'avenir dans une démarche résolument moderniste qui affecte bien sûr les matériels mais aussi les hommes grâce à un souci de rationalisation et de formation.

Je dirai quelques mots de la recherche, dont les crédits atteignent près du tiers de votre budget et la moitié des crédits publics civils. Nous nous félicitons particulièrement de ce progrès dès lors que l'effort de recherche, au même titre que celui que nous consacrons à la formation ou à l'industrie, contribue à l'ancrage des armées dans le tissu de notre société.

Bref, le projet de budget que vous nous présentez aujourd'hui, monsieur le ministre, fait que notre effort de défense participe étroitement des grandes ambitions nationales.

Ce projet de budget s'inscrit, en outre, dans la durée en respectant les objectifs de la loi de programmation, et dans la continuité de l'engagement qu'avaient pris les socialistes en votant au Parlement cette loi. Si un décalage existe par rapport à l'annuité 1989, il reste faible et il est sans doute imputable en grande partie au choix de votre prédécesseur de recourir à des fonds de concours, ces fonds de concours qu'évoquait tout à l'heure notre éminent collègue Jacques Chaumont.

L'essentiel, pour nous, est qu'aucun grand programme ne voit sa réalisation compromise.

Sans doute l'arrivée immédiate de programmes lourds et leurs dérivés de coûts - je pense au Rafale et aux AMX Leclerc mais aussi à l'hélicoptère franco-allemand et au Hadès - imposera à l'évidence des arbitrages, après une nécessaire actualisation des missions résultant d'une appréciation renouvelée de la menace conjuguée elle-même avec l'assainissement des gisements d'économie possibles. Sinon, la sécurité extérieure de la France se paiera des sacrifices de la sécurité sociale, et les socialistes ne sont pas prêts d'y consentir.

J'introduirai pour ma part à ce moment du débat une réflexion incidente sur l'industrie aéronautique. Celle-ci connaît sous votre impulsion - au moins au niveau des entreprises publiques - un début d'organisation qui nous permettra d'atteindre la masse critique requise pour demeurer présent sur le marché international.

Cet effort n'aura toutefois de sens que s'il s'insère dans un dessein plus vaste et d'abord au niveau de l'Hexagone pour qu'il devienne l'élément fédérateur de tout ce qui concerne l'aéronautique et l'espace. J'aimerais que ce soit là la contrepartie à la commande d'un deuxième rafale à la firme Dassault annoncée par le Premier ministre.

Il est temps en effet que la volonté politique puisse s'appuyer sur un outil industriel cohérent, au service du bien commun, et pas seulement d'intérêts spécifiques.

Il n'aura de sens encore, cet effort de rationalisation, que si l'entreprise s'affirme comme le levier et l'instrument d'une coopération européenne en matière d'armement sans laquelle le pilier européen de défense restera comme une formule vague et illusoire, vidée de tout contenu réel.

Nous avons déjà manqué trop de rendez-vous, et pas seulement parce que les calendriers des divers besoins ne coïncident pas toujours entre eux, mais aussi par le jeu conjugué des volontés impériales, des appétits dominateurs et des coopérations déséquilibrées. L'avion de combat futur en est hélas ! la dernière illustration.

Nous voulons dès lors espérer que la restructuration amorcée pourra nous permettre de prendre place sur le marché international, - peut-être même dans le triumvirat européen, au moins pour le radar et l'électronique embarquée.

Cette incidente refermée, j'en reviens au projet de budget.

Ambition retrouvée, disais-je, parce que ce projet de budget contribue finalement à renforcer aussi l'esprit de défense et l'adhésion consciente des opinions publiques.

Une enquête récente du service de l'information et de relations publiques des armées est venue confirmer l'appui de la majorité de nos concitoyens à la politique française de défense telle qu'elle est pratiquée par l'actuel Gouvernement.

Nous qui nous voulons, monsieur le ministre, les héritiers de la tradition jaressienne sommes naturellement sensibles à tout ce qui contribue à maintenir un lien confiant et étroit entre l'armée et la nation. L'armée nouvelle n'a rien perdu de son actualité.

Cette nécessaire compréhension par l'opinion publique des objectifs et des enjeux de notre sécurité devrait s'accompagner, dans le contexte nouveau du désarmement, d'un effort pédagogique exceptionnel destiné à faire comprendre le contenu et la portée des différents niveaux de la négociation.

Notre conception de la sécurité se fonde sur un désarmement équilibré et mutuel, ce qui exclut la dénucléarisation et refuse le neutralisme comme l'unilatéralisme. Il est important à cet égard, singulièrement sans doute envers les jeunes générations, de prévenir à la fois les effets psychologiques déstabilisateurs de la perspective de désarmement et les tentations pacifistes ou neutralistes qui pourraient en résulter. L'opinion publique a des réactions simples. Elle ne retient du processus que ses débuts prometteurs. Il conviendra, donc, d'expliquer que, pendant cette période, le niveau de sécurité doit demeurer égal, que mieux vaut un accord sain que des décisions spectaculaires, que la démocratie enfin joue à terme contre nous.

Au stade actuel du processus, la dissuasion, fondée sur le couple nucléaire - conventionnel, reste pour la France, et pour longtemps encore sans doute, la clé de voûte de sa sécurité. A supposer que les négociations politiques débouchent positivement, les processus de vérification, la mise en place des équipes d'inspection et de contrôle exigeront du temps pour se traduire en effets sensibles et en données comptables.

La dissuasion repose finalement sur le soutien de la population à son armée et l'acceptation de l'effort financier imposé par les exigences de notre défense. Ce n'est, après tout, que le prix de l'indépendance et de la liberté, et il est pour nous réconfortant de savoir que c'est ainsi qu'il est compris et accepté par nos concitoyens.

Ambition retrouvée enfin, parce que ce projet de budget réaffirme l'identité de la France, mais aussi sa solidarité avec l'environnement international, c'est-à-dire la place de notre pays dans la défense de l'Europe et dans les relations Est-Ouest.

La défense européenne - il faut bien le reconnaître - est loin d'être réalisée. Faut-il vraiment pour autant s'en inquiéter ? N'a-t-il pas fallu trente ans à Bismarck pour bâtir l'unité politique et militaire du Reich impérial sur la zone Zollverein ? Notre Zollverein européenne ne sera même pas achevée en 1992. Faut-il pour autant en conclure que la défense commune, l'un des domaines les moins avancés de la construction européenne, demeure une douce utopie ? Je ne le crois pas, même si je n'en ignore pas les obstacles.

Ces derniers sont le produit de la pluralité des histoires et des Etats et de la diversité de leurs choix. Pourtant, si l'Europe économique existe, si l'Europe politique avance, pourquoi douter de la sécurité collective ?

Les enjeux de sécurité, à l'évidence, participent de notre vision commune, imprécise encore, insuffisante sans doute, et dont la définition doit mobiliser constamment les intelligences et les énergies.

Si cette perception d'une communauté des enjeux semble encore floue, c'est sans doute parce qu'elle exige de dépasser les références traditionnelles. Les Européens sont en effet habitués à penser leur sécurité de manière dialectique, par rapport, d'une part, à un allié qui les protégerait, d'autre part, à un bloc soviétique qui les menacerait.

Or, sortir de cet antagonisme pour dessiner une Europe de la défense suppose de tracer de nouveaux contours à ce futur espace. Dès lors, s'il nous faut imaginer et bâtir cette Europe de la sécurité, quels traits voulons-nous lui donner ?

Cette Europe de la défense dispose déjà d'un cadre. C'est l'U.E.O. Celle-ci, comme la C.E.E., s'élargit et vient d'accueillir en son sein, ce dont nous nous félicitons, l'Espagne et le Portugal. Je ne suis pas sûr qu'elle dispose encore tout à fait d'une doctrine. Il faudra donc lui donner cohérence là où, trop souvent, n'apparaissent que les différences.

La Grande-Bretagne et la France disposent de l'arme nucléaire, mais seule la France en possède la décision autonome d'emploi. La République fédérale d'Allemagne, par traité, ne peut la détenir. La Grèce a d'autres préoccupations de sécurité que le Danemark. L'Irlande tient à sa neutralité. Bref, les enjeux diffèrent, tout comme les moyens que chacun consent à son effort de sécurité.

Certes, des progrès sont enregistrés pour surmonter ces disparités naturelles. Nous entretenons avec nos voisins allemands des rapports privilégiés, sans cesse renforcés. Nous pourrions, avec les Britanniques - mais je sais, monsieur le ministre, que vous êtes acquis par définition à cette idée - envisager des achats croisés et des formules de coopération plus accentuées. Nous venons de conclure avec les Italiens un accord sur un programme de missiles sol-surface-air, et avec les Italiens et les Espagnols un accord sur l'utilisation du satellite Hélios.

Comme le soulignait récemment le Président de la République : « On avance à pas lents », mais on avance tout de même un peu.

Encore faut-il, pour développer cette coopération européenne que nous appelons de nos vœux, déterminer une perception commune des besoins. C'est tout le sens et la portée que prend la planification sur trente ans suggérée par le Président de la République et dont vous nous direz peut-être, monsieur le ministre, comment vous pensez la concrétiser, en concertation avec nos partenaires.

Cette prise de conscience constitue déjà en soi un enjeu. Le Premier ministre soulignait récemment l'importance d'une « sensibilité européenne », en matière de sécurité, qui puisse forger une « culture stratégique européenne ».

Il a souhaité que soit créé à cette fin un institut européen des hautes études de sécurité, rattaché à l'U.E.O., qui jette les bases de cette cohérence des analyses. Nous jugeons, pour notre part, la suggestion excellente.

Pour autant, parvenir à des positions homogènes suppose de tenir un langage commun, de procéder à une évaluation convenable de la menace, de définir un système de défense efficace et d'associer dans une même démarche sécurité et désarmement.

L'évaluation de la menace doit, à mon sens, moins procéder d'un constat quantitatif brut, statique et figé, que d'une évaluation dynamique par théâtre.

C'est ainsi, par exemple, que, sur la plaine nord de la R.F.A., une attaque soviétique aéroterrestre conduite par surprise mobiliserait des forces et des matériels quantitativement égaux, sinon supérieurs, à ceux de Centre-Europe. Tout autant que leur implantation géographique, c'est encore la combinaison des forces qui peut le mieux guider cette évaluation.

A cet égard, la France comme la Grande-Bretagne conservent un rôle majeur dans la sécurité européenne, fondée sur la combinaison de forces classiques et nucléaires et sur la capacité à constituer cet « embryon d'une dissuasion européenne » que vous appelez récemment de vos vœux.

A ce stade de la réflexion sur la dissuasion européenne, j'introduirai une interrogation sur la validité du concept de *flexible response* de l'O.T.A.N. Pour nous Français et, je l'espère demain, pour nous Européens, le concept stratégique se fonde sur, et seulement sur, la dissuasion, c'est-à-dire le refus de la guerre, et en aucun cas sur l'acceptation anticipée de la bataille nucléaire en Europe mais au contraire sur la riposte graduée, légitime. L'épouvantable possibilité d'un combat nucléaire, fût-il limité, n'en reste pas moins inacceptable.

Par conséquent, si, comme nous le comprenons, la défense de l'Europe se fonde sur une riposte inflexible, il en résulte la nécessité de définir des systèmes d'armes efficaces et adaptés à ces concepts d'emploi.

Ces systèmes qui impliquent une réelle synergie des efforts européens doivent correspondre à des évolutions compatibles avec les progrès technologiques rendant obsolètes chars, porte-avions et chasseurs bombardiers. Sans doute faudra-t-il y réfléchir rapidement, car c'est aujourd'hui que se préparent les équipements du III^e millénaire.

Monsieur le ministre, je conclurais en évoquant le désarmement, car, compte tenu de mon temps de parole, si je me laissais aller à mon instinct naturel, je risquerais de priver les collègues de mon groupe de toute capacité d'intervenir.

Nous sommes aujourd'hui engagés dans la voie du désarmement ; c'est une route longue et semée d'embûches. Au stade actuel, nous demeurons loin du moment où nous pourrions baisser la garde ou modifier la structure de nos forces. Notre attitude doit être de veiller à améliorer notre sécurité et de corriger les asymétries qui persistent au projet du Pacte de Varsovie.

Glasnost et Perestroïka n'ont pas encore de traduction réelle en termes militaires. Nous n'avons ni la preuve d'un changement dans la politique militaire de l'U.R.S.S. ni la révélation d'une modification de la stratégie militaire soviétique par rapport à l'Europe qui demeure celle d'une attaque surprise de forces aéroterrestres. Je dis cela avec la réserve et la prudence que justifie mon ignorance des propositions que vient de faire M. Gorbatchev aux Nations unies. Cependant, j'ai cru comprendre qu'il ne fallait en négliger ni l'importance ni l'intérêt ni les effets quantitatifs.

Je terminerai par deux remarques en forme de conclusion.

D'abord, ce budget, en mettant la rigueur au service de l'ambition, permet à notre pays de maintenir l'effort de défense imposé par l'environnement international et de conserver son rang au sein des quatre premières puissances.

Ensuite, en réaffirmant avec la clarté nécessaire notre volonté pacifique et défensive fondée sur le principe de stricte suffisance, il ne compromet pas l'indispensable consensus sur les objectifs et la portée de l'effort demandé à l'ensemble de la nation pour la sauvegarde de son identité et de son indépendance.

C'est ce que je me suis efforcé de démontrer ici, et c'est pourquoi, monsieur le ministre, le groupe socialiste vous apportera, sans réserve, son soutien en votant ce projet de budget pour 1989. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Bécart.

M. Jean-Luc Bécart. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'actualité de ce jour - l'avouerai-je ? - a quelque peu bousculé non pas le contenu, mais le plan de mon intervention.

M. Gorbatchev, une fois de plus, a créé l'événement aujourd'hui même, dès son arrivée à New York. En effet, dans son discours, très attendu, devant l'assemblée générale des Nations Unies, le numéro un soviétique a annoncé une réduction de 500 000 hommes des troupes soviétiques basées en Europe de l'Est et dans la partie européenne de l'Union soviétique. Il a proposé, en outre, un cessez-le-feu en Afghanistan à partir du 1^{er} janvier 1989 - donc, dans quelques jours - avec arrêt des fournitures d'armes aux belligérants et l'envoi de « casques bleus » de l'O.N.U. pour y maintenir la paix. D'après les agences de presse, Mme Thatcher a « chaleureusement accueilli » cette mesure, estimant que c'était « un pas important vers l'équilibre des forces ».

Il s'agit là, mes chers collègues, de l'annonce d'une réduction unilatérale - la première - des armements conventionnels de l'Union soviétique et du Pacte de Varsovie.

L'Union soviétique retirerait de l'Europe de l'Est, sous deux ans, 10 000 chars, 8 500 pièces d'artillerie et 800 avions de combat.

Est-il utile de dire que les sénateurs communistes et apparentés se réjouissent de l'annonce de ces mesures qui vont et continuent d'aller dans la voie du désarmement engagé entre Américains et Soviétiques ? Je souhaite, monsieur le ministre, qu'à chaud vous puissiez informer le Sénat et, à travers lui, l'opinion publique nationale et internationale, de la position du Gouvernement français face à ces nouvelles propositions soviétiques qui en appellent d'autres. J'aimerais savoir également dans quelle mesure cette annonce pourrait infléchir votre politique, sinon votre budget.

On assiste depuis peu à des campagnes de sensibilisation sur des thèmes comme le sida ou la myopathie. De soirée exceptionnelle en téléthon, les pouvoirs publics et les médias se mobilisent pour des causes fondamentales, puisqu'elles concernent la santé des hommes, et cela nous semble excellent. En revanche, il est une cause encore plus essentielle, puisque d'elle tout dépend, à laquelle les mêmes institutions nationales ne réservent que le strict minimum. Je veux parler, bien entendu, de la paix et du cancer qui la menace : la course aux armements.

Le droit de l'homme le plus sacré, le droit à la vie, mériterait peut-être une mobilisation similaire des énergies, des talents et des ressources. Dans cet esprit, l'appel du professeur Albert Jacquard intitulé « Pour que les hommes vivent », et qu'ont signé d'honorables personnalités comme Léon Schwartzenberg, Henri Laborit, le chanteur Michel Jonasz ou Hervé Bazin, pour ne citer qu'elles, mériterait, selon nous, de recevoir un écho plus important chez nous. « Notre pays, écrivent les signataires de ce texte, peut jouer un rôle déterminant en participant aux négociations et aux décisions amorçant un processus nouveau pour un désarmement équilibré et contrôlé. »

Oui, selon nous, la Nation de Jaurès peut jouer un rôle déterminant dans le processus qui s'est engagé, à l'échelon de la planète, voilà maintenant près de deux ans. Jaurès, monsieur le ministre, vous l'avez évoqué récemment devant l'Assemblée nationale, mais en élaborant votre projet de budget, vous avez dû oublier la formule que vous citiez à l'époque : « Il faut aller à l'idéal et comprendre le réel. »

Comprendre le réel n'est-ce pas aujourd'hui, pour un pays moderne comme le nôtre, tenir compte des multiples et immenses besoins de son peuple et de son époque et y répondre ? Il s'agit, non seulement des besoins de sécurité et de défense nationale - nous en avons bien conscience - mais aussi des besoins de formation, de santé et de protection sociale.

En ce qui concerne la sécurité et la défense de la France, nous avons, nous, communistes, toujours considéré qu'elles dépendaient de notre capacité militaire à décourager toute agression. Toutefois, notre sécurité dépend aussi - et je dirais presque surtout - à l'heure où l'éclatement d'un conflit nucléaire mettrait en cause la survie même de toute l'humanité, du climat international existant et du niveau d'accumulation des armements. Dès lors, nous considérons que la sécurité de notre pays dépend tout autant des efforts et des initiatives que le Gouvernement mettra en œuvre pour encourager et améliorer un climat international qui, aujourd'hui, est nettement plus propice au désarmement.

En effet, depuis deux ans, nous sommes entrés dans une nouvelle phase des relations internationales. Le désengagement soviétique en Afghanistan, l'amélioration des rapports Etats-Unis-U.R.S.S., la tendance progressive à la baisse du budget global de la défense aux Etats-Unis, constituent les premiers actes tangibles d'une évolution dont votre budget ne semble absolument pas tenir compte.

Au contraire, la progression spectaculaire des crédits d'équipement que vous proposez pourrait laisser croire que nos frontières et notre indépendance sont, aujourd'hui plus qu'hier, menacées. Même si l'heure est à la destruction chez les deux grands, leur arsenal reste - il est vrai - autrement plus impressionnant que le nôtre. Il n'en demeure pas moins que notre force de frappe est capable aujourd'hui de déclencher une puissance destructrice supérieure à celle de 10 000 bombes d'Hiroshima. Et si cette logique n'était pas inversée d'ici à 1995, notre potentiel de destruction par feu nucléaire serait quadruplé. Comment, dans ces conditions, votre Gouvernement compte-t-il, monsieur le ministre,

« encourager les importants changements » intervenus depuis la Deuxième Guerre mondiale, dont vous parliez en novembre au Palais-Bourbon ?

Permettez-moi aussi, mes chers collègues, de vous inviter à méditer sur la façon négative dont de nombreux responsables américains apprécient les effets des énormes dépenses d'armements qui ont été consenties par leur pays. Les Etats-Unis sont rendus vulnérables par un déficit budgétaire et un déficit de leur balance commerciale sans précédent, vous le savez. Leur nouvelle attitude consiste, désormais, à limiter leurs propres dépenses d'armement sans renoncer, il est vrai, à la supériorité stratégique. Pour ce faire, ils développent une pression constante pour que leurs alliés prennent le relais du fardeau des dépenses, donc du gâchis financier.

Je le dis non sans inquiétude, les efforts français consacrés à l'édification d'une défense européenne, ainsi que l'augmentation considérable des crédits d'armement qu'envisage la loi de programmation militaire, confirmée par votre budget, répondent fondamentalement à cette exigence américaine.

Défendre les intérêts de la France, ce n'est pas simplement la doter d'une protection militaire efficace - comme nous le souhaitons - c'est aussi se donner les moyens de relever les défis de l'an 2000. Comme le montrait un excellent rapport publié lors d'un récent congrès d'enseignants, la France est au cinquième rang des puissances industrielles pour les dépenses d'armement, mais n'apparaît qu'au dix-huitième rang pour le nombre d'ingénieurs et de chercheurs. Notre pays ne consacre que 0,44 p. 100 de son produit intérieur brut à l'enseignement supérieur, contre 2,4 p. 100 aux Etats-Unis et, chaque année, le retard s'accumule.

Je vous ferai observer que ce n'est pas un hasard si le Japon et la République fédérale d'Allemagne « tiennent le haut du pavé » des pays capitalistes en matière de recherche, d'industrie, de commerce ou de monnaie. En quatre décennies, ils ont modéré relativement la part de leurs dépenses d'armement.

L'indépendance de notre pays passe, selon nous, par d'autres choix : ceux de la formation, de la recherche, de la relance de l'investissement productif. Du point de vue même de la défense nationale, ce déséquilibre accentué entre l'anémie de l'économie, de la recherche et le développement du chômage d'un côté, l'augmentation des dépenses d'armement de l'autre, porte les germes, en dépit de tous les discours optimistes, d'une vulnérabilité inquiétante.

Qui d'entre vous, ce soir, mes chers collègues, peut prétendre sérieusement que notre pays ait à faire face à de nouvelles menaces internationales ou à une troisième guerre mondiale ? Sérieusement, personne ! Alors, n'est-il pas temps d'opérer une réorientation des choix budgétaires en matière de défense ?

Pour cela, il faut réaliser des économies. Je vais, dans cet espoir, essayer de vous montrer que c'est possible dans votre propre budget. Et surtout, n'allez pas me dire, monsieur le ministre, que mes propositions cherchent - refrain connu - à remettre en cause la dissuasion nucléaire de la France, sa protection mais aussi - on l'a lu - à favoriser la réintégration de notre pays dans le dispositif militaire intégré de l'O.T.A.N. Ce ne serait pas sérieux !

Très précisément, les sénateurs communistes demandent au Gouvernement de prélever des crédits uniquement dans la part des programmes nucléaires qui, au-delà des stricts besoins de la dissuasion nationale, participent, selon nous, d'un dangereux surarmement.

Tout d'abord, lorsqu'il sera terminé - en 1992 - le programme M4 aura donné à la France 576 têtes nucléaires. Dans ces conditions, le programme M5, qui engagerait 70 millions de francs dès 1989, destiné à remplacer le M4 à l'horizon 2000, n'est pas à retenir selon nous.

L'attribution de 400 millions de francs en 1989, sur un programme total de 30 milliards de francs, au missile S4 n'est pas justifiée et signifie que le Gouvernement français renonce à toute implication dans un processus de limitation des armements à moyen terme. J'ajoute, au passage, que certains observateurs décèlent dans la mise en œuvre du S4 une volonté pernicieuse de contourner les accords de désarmement I.N.F., en remplaçant les Pershing américains par de petits frères jumeaux français.

Une autre économie est aussi possible, et pas des moindres, puisqu'il s'agit de près de 5 milliards de francs de crédits de paiement que vous prévoyez de consacrer au programme Hadès et au programme Mirage 2000 N.

Selon nous, ces programmes sont ruineux, dangereux et préfigurent une défense européenne ; en plus, ils sont contestés, comme vous le savez, par de nombreux responsables militaires. Quand on songe qu'il est urgent de combler le déficit de l'assurance maladie - 8 milliards de francs - et le déficit du régime des retraites - 9 milliards de francs - ces choix de surarmement nucléaire nous apparaissent encore plus inacceptables.

Je n'insisterai pas davantage, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, sur cette forte augmentation des dépenses d'équipement que prévoit le projet de budget de la défense nationale pour 1989. Un tiers des crédits va au nucléaire et deux tiers vont aux forces conventionnelles. Cette conception, je le répète, dessert plus notre pays qu'elle ne le protège.

En ce qui concerne les crédits de fonctionnement du titre III, je regrettais ici, l'an passé, leur diminution. La formation militaire, l'entraînement et l'entretien des matériels en ont souffert. Cette année, les crédits du titre III n'augmentent que de 1,1 p. 100.

Cette évolution se traduira par la suppression de 3 400 emplois civils, 2 400 emplois de militaires et par la réduction de 2 200 postes d'appelés. L'armée de terre sera la plus touchée par ces mesures.

Faut-il rappeler, monsieur le ministre, que l'aptitude des forces armées à remplir leurs missions tient autant à la valeur et à l'entraînement des hommes qu'aux matériels ?

Pour bien entretenir et développer une armée conventionnelle, il nous faut une conscription de qualité, seule capable, selon nous, de faire grandir, avec la participation des Français aux tâches de défense, l'esprit de responsabilité et de dévouement à la cause nationale.

Le paradoxe est, aujourd'hui, que le surarmement nucléaire, l'abus d'opérations extérieures outre-mer ont pour corollaire la situation tendue dans les forces aériennes, le vieillissement de la marine, l'insuffisance de la défense opérationnelle du territoire et des réserves.

La priorité donnée aux dépenses d'équipement aura aussi des conséquences sur les arsenaux et les établissements de l'Etat.

Ne nous cachons pas, mes chers collègues, que l'un des objectifs de l'intégration européenne dans la perspective du marché unique est la constitution d'un consortium américano-européen des fabrications. Pour chercher à atteindre cet objectif, tout est fait pour sous-employer et privatiser le secteur d'Etat.

Personnels, machines, filières technologiques porteuses font l'objet d'attaques. On assiste à une diminution des effectifs salariés et à une augmentation de la sous-traitance. Chaque fois que cela est possible, on confie, au mépris des gaspillages, les nouveaux programmes navals et terrestres aux industries privées. Cela coûte cher à la nation et aux contribuables. Je me dois aussi de faire mention des nombreux témoignages des personnels, qui font état d'une dégradation inquiétante de leurs conditions de travail.

Fait plus grave encore, le silence se fait sur les études comparatives de productivité et de coût, qui, dans la majorité des cas, donnent l'avantage aux établissements de l'Etat par rapport au secteur privé.

Vous déclariez récemment, monsieur le ministre, que nos industries nationales devaient « se tenir à la pointe du progrès technique pour répondre aux nouveaux besoins opérationnels des armées ». Elles le sont et le seront encore plus si votre projet de budget et d'autres choix, notamment en ce qui concerne les commandes, leur en donnent les moyens.

Mes chers collègues, je le répète, les sénateurs communistes ne sont pas partisans d'un désarmement unilatéral. En revanche, ils sont pour une défense nationale efficace, garantissant notre indépendance et l'intégrité de notre territoire, une défense capable de répondre à un agresseur quel qu'il soit.

Nous sommes pour la maintenance de l'arme nucléaire, assurant une dissuasion défensive tous azimuts. Ainsi, nous préconisons la fin du surarmement nucléaire, ce qui permettrait de dégager des capacités financières nouvelles pour la recherche, la formation, l'investissement productif et l'emploi.

Si la France a besoin d'une défense qui assure son indépendance et sa souveraineté, sa participation à la course aux armements est profondément dommageable aujourd'hui et demain, surtout au moment où le monde s'engage dans la voie du désarmement.

Vous comprendrez donc, monsieur le ministre, que les choix que traduit votre projet de budget vont à l'encontre des nôtres. Nous ne pouvons pas l'accepter en l'état actuel des crédits. Nous vous soumettrons des amendements tendant, pour l'essentiel, à supprimer les crédits de course aux armements, à revaloriser les crédits affectés au titre III et, grâce aux économies ainsi réalisées, à financer des priorités nationales comme la santé et la formation. *(Applaudissements sur les travées communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Cabanel.

M. Guy Cabanel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si l'on met à part les très récentes informations sur les importantes propositions, appelant à une réflexion profonde, que M. Gorbatchev a faites à l'O.N.U., à New York, le débat sur votre projet de budget ne suscite aucun suspens.

Depuis la discussion dont il a fait l'objet à l'Assemblée nationale, j'ai pu lire des expressions telles que : « budget sans surprise », « budget facile », « budget sans grand problème », « débat budgétaire sans véritable passion », « budget de continuité, pour l'essentiel », « budget de fidélité allégé » - fidélité à la loi de programmation.

Dans ces conditions, je ne vous cacherai pas que les sénateurs du groupe de l'U.R.E.I. voteront votre projet de budget.

Nous voterons ce projet de budget, non pas parce qu'il existe une sorte de consensus politique ou politique, mais parce qu'il existe un consensus entre les armées françaises et la nation. Ce consensus a été démontré par des récentes études d'opinion. Jamais l'opinion française n'a aussi bien accepté le service militaire. Jamais le principe de la dissuasion nucléaire n'a été aussi bien accepté.

Ce consensus est incontestablement satisfaisant, puisqu'il permet aux Français d'avoir une idée claire de la nécessité d'un effort militaire. L'intérêt de cet effort militaire est évident.

En 1988, nos forces ont été engagées en de nombreux points du globe : pour assurer la sécurité de nos transports maritimes dans le Golfe ; elles ont été déployées pour maintenir l'intégrité du Tchad et rétablir la paix dans cette partie de l'Afrique sub-saharienne ; nos gendarmes ont effectué leur devoir, parfois en allant jusqu'au sacrifice de leur vie, tant en métropole qu'en Nouvelle-Calédonie.

Je m'associe à l'hommage qui a été rendu tout à l'heure à toutes les forces armées, que ce soit la gendarmerie nationale ou les forces engagées loin du territoire national dans les différentes opérations.

Monsieur le ministre, cela ne veut pas dire pour autant qu'il ne faille pas examiner votre projet de budget avec attention et y chercher certains points d'insatisfaction.

Tout d'abord, notre effort de défense n'a de valeur et de signification qu'en fonction de son adéquation à la situation internationale.

Je rappelle que l'exposé des motifs du projet de loi de programmation militaire pour les années 1987-1991, s'agissant des programmes d'armement et des crédits d'équipement, était fondé sur l'important déséquilibre constaté au profit des forces conventionnelles du pacte de Varsovie, une surcapacité nucléaire persistante, une menace chimique considérable et, enfin, la multiplication des foyers de tension et de terrorisme en différentes régions du monde. Nous étions bien dans un monde instable, difficile, incertain.

En outre, cette loi s'efforçait de s'adapter à l'évolution des grandes négociations internationales, dont il était difficile de prévoir les résultats. Il était donc important qu'intervienne une actualisation. Elle avait été prévue et elle devait être mise en œuvre avant l'adoption des crédits militaires pour 1989. Pour bien des raisons, nous regrettons qu'elle soit retardée au printemps.

Si l'actualisation était intervenue à l'automne, nous aurions disposé d'un éclairage plus pertinent pour examiner votre projet de budget. Mais vous avez voulu peut-être disposer d'un temps de réflexion.

Incontestablement, il existe une nouvelle donne internationale, dont certains aspects sont bénéfiques.

La fin des combats entre l'Irak et l'Iran, tout en sachant que la fin de ce conflit ne sera pas sans incidence sur notre industrie d'armement, le retrait progressif des troupes soviétiques d'Afghanistan et la diminution de la tension entre les deux superpuissances sont des éléments à prendre en considération.

Le traité portant sur les forces nucléaires intermédiaires a abouti à un fait nouveau, considérable, la destruction d'armes atomiques, phénomène sans précédent depuis la fin de la guerre.

Pour la première fois, on ne s'est pas borné, comme lors des traités précédents, à limiter la croissance ou l'évolution des systèmes d'armes. Mais on a bel et bien programmé leur destruction et mis en place un dispositif de contrôle bilatéral.

Cette nouvelle donne a de tels retentissements sur la politique internationale qu'elle aboutit à créer un nouveau climat européen, marqué par une incertitude qui ne peut qu'encourager la République fédérale d'Allemagne vers des tendances antinucléaires et neutralistes.

La réponse de la France est nette, ce qui nous satisfait. Ainsi, la réaffirmation de la dissuasion nucléaire a été très claire dans le discours prononcé par le Président de la République à l'Institut des hautes études de défense nationale. Il en est de même pour le couplage étroit des armes nucléaires préstratégiques et des forces nucléaires stratégiques.

Le Président de la République, se référant à la bombe à neutrons, a insisté sur le fait que la France ne devait renoncer à aucun moyen de défense tant que n'interviendraient pas des accords susceptibles de rendre inutilisables ces mêmes moyens de défense.

Malheureusement, quelques semaines plus tôt, à la tribune de l'O.N.U., abordant le problème difficile des armes chimiques, il avait énoncé une condamnation de principe de celles-ci. La presse s'est empressée de souligner que la France renonçait par avance aux armes chimiques, c'est-à-dire à ce qui était prévu dans la loi de programmation, avant même la conférence internationale prévue à Paris. Sur ce point, un éclaircissement sera nécessaire. Sinon nous serons en contradiction avec la loi de programmation et, peut-être, dans une position de faiblesse lors des négociations.

Enfin, compte tenu de la situation nouvelle en Europe, une idée s'est développée d'un pilier européen de la défense occidentale. Qu'en est-il aujourd'hui ? Cette idée chemine. Elle prend une certaine force à partir du moment où les Américains sont confrontés à la nécessité d'alléger ou de combler leur déficit budgétaire et que, de ce fait, ils sont tentés de faire payer aux Européens une part de leur fardeau défensif.

Là, une certaine désillusion se fait jour. Il serait bon que vous puissiez nous éclairer.

La plate-forme élaborée par les Européens à l'Union de l'Europe occidentale constitue une démarche intéressante qui n'a pas été suivie d'effet. Malgré cette convergence verbale, qu'envisage-t-on pour élargir la coordination des pays européens en matière de sécurité ? Peu de chose ! L'effort est surtout franco-allemand.

Le Bundestag et l'Assemblée nationale ont ratifié, presque simultanément, un protocole additionnel au traité de l'Elysée. C'est un signe positif et un encouragement.

Mais il reste beaucoup à faire pour donner de la cohésion à la brigade franco-allemande de Böblingen, qui semble empêtrée dans des problèmes linguistiques ou d'intendance, et pour intensifier la coopération en matière d'armement. Il faut changer bien des états d'esprit et bien des comportements.

On est donc condamné à revenir au point fort des moyens défensifs de la France, c'est-à-dire à l'effort de la France.

Les dépenses d'équipement appellent quelques observations.

Malgré une continuité apparente, ce projet de budget est préoccupant sur certains points. Il existe un retard par rapport aux objectifs de la programmation et une insuffisance du prélèvement par rapport au produit intérieur brut marchand. Je rappelle brièvement - d'autres orateurs l'ont déjà indiqué - que ce prélèvement était de 3,75 p. 100 en 1988 et qu'il sera selon toute vraisemblance de 3,69 p. 100 en 1989. On sera loin de l'objectif de 4 p. 100 et donc au-dessous de ce qui avait été réalisé l'année dernière.

Cela dit, je ne méconnaissais pas la croissance forte de l'économie, qui aboutit à un prélèvement opéré important et traduit une volonté réelle du Gouvernement.

Cependant, si nous avions reconduit le prélèvement à son niveau de l'année dernière, le budget de la défense aurait gagné deux à trois milliards de francs. Ce sont peut-être ces quelques milliards de francs qui manquent. En effet, selon les experts, de un à dix milliards de francs seraient nécessaires pour respecter la programmation au pied de la lettre.

Plus grave encore, la progression des crédits de recherche et de développement, dont vous avez parlé et qui existe, s'essouffle.

Alors que, pendant deux années consécutives, les autorisations de programme et les crédits de paiement avaient augmenté de 30 p. 100 en moyenne, cette année l'élan est un peu plus faible. Or l'innovation technologique permanente est indispensable pour le maintien de notre capacité de défense.

Pour ce qui concerne les programmes en cours, je ne reviendrai pas sur le char Leclerc dont le dépassement d'environ 26 p. 100 a déjà été signalé. L'enquête que vous faites à ce sujet nous paraît tout à fait opportune : il est temps de mettre de l'ordre dans certains organismes qui, manifestement, sont peu capables d'établir des coûts prévisionnels et de s'y tenir.

En revanche, les solutions de remplacement envisageables sont inquiétantes. Si notre corps de blindés devait être hétérogène et comporter des chars Leclerc et un nombre encore important d'AMX 30 B 2, ce serait certainement une mauvaise solution compte tenu du fait que ces derniers blindés sont difficilement comparables aux armes adverses, beaucoup plus performantes. Par conséquent, il serait peut-être préférable de réfléchir véritablement sur le coût respectif des blindés et des armes antichars, sachant combien la miniaturisation et l'allègement de certaines armes antichars leur donnent une capacité d'utilisation beaucoup plus grande comparativement à celle des blindés, ce qui conduit à une réflexion de fond.

L'avion de combat tactique - il s'agit d'un euphémisme - n'a pas, jusqu'ici, suscité un grand enthousiasme en Europe. Toutefois, il est sans doute trop tard pour s'interroger, et ce d'autant plus que la technique du Rafale se révèle prometteuse. Mais, à l'évidence, la version marine posera problème - on l'a dit - à notre force aéronavale, singulièrement aux possibilités opérationnelles de nos porte-avions, ce qui est tout à fait regrettable au moment où nous faisons un effort méritoire avec la réalisation du premier porte-avions à propulsion nucléaire.

Monsieur le ministre, hier, dans l'opposition, vous avez voté la loi de programmation militaire. L'année dernière, vous avez refusé - me semble-t-il - de voter un budget dérivé de la loi de programmation militaire, au motif qu'il n'était pas conforme aux objectifs de cette loi. Mes collègues du groupe de l'U.R.E.I. et moi-même avons la faiblesse de croire que le budget de 1988 était meilleur ou tout au moins aussi bon que celui que vous nous soumettez aujourd'hui.

Pour notre part, nous voterons le budget de la défense pour 1989 en vous indiquant dès à présent que l'actualisation de la programmation sera pour nous l'occasion d'un réexamen vigilant et attentif. Le débat d'aujourd'hui n'est qu'un prélude. Le vrai débat sera celui du printemps et ne permettra ni faux-semblant ni illusion. Il faudra vraiment définir les armes dont la France a besoin pour sa défense et vraiment savoir si elles sont en rapport avec les capacités de l'économie du pays. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Golliet.

M. Jacques Golliet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je limiterai mon intervention à un point précis, celui de la stratégie navale. N'étant sénateur que depuis peu de temps et venant d'un pays de montagne, je n'ai pas *a priori* qualité pour le faire. Cependant, j'incline à penser que l'absence de qualification particulière m'autorise une large liberté de réflexion et me fera pardonner aujourd'hui de m'exprimer avec une certaine innocence sur le sujet délicat du nucléaire dans la guerre navale.

En effet, l'on présente volontiers à l'heure actuelle la mer comme l'ultime rempart - et le plus sûr - de la dissuasion nucléaire. Il est clair, même pour un non-initié, que notre système de dissuasion, de plus en plus menacé dans les airs, se réfugie vers et surtout sous la mer.

La priorité des priorités en termes de dissuasion nucléaire concerne les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins. C'est à eux que reviennent les missiles les plus perfectionnés : le

M 4, demain le M 45 et après-demain le M 5. Ce sont eux qui profitent des ultimes perfectionnements de la furtivité, de la balistique et de l'électronique de guerre. Ce choix est certainement justifié, mais il appelle de ma part deux questions auxquelles il n'existe peut-être pas actuellement de réponse.

Voici la première : est-on sûr que les sous-marins resteront indétectables sous l'eau, à supposer même qu'ils le soient encore ? La recherche de la furtivité n'est-elle pas une course perdue d'avance ? Si la crainte que j'exprime est fondée, en tirons-nous les conséquences ?

Deuxième question : comme le chef d'état-major de la marine l'a écrit en juillet 1987, dans la très officielle revue de la défense nationale, n'est-il pas temps de doter nos sous-marins, qu'ils soient d'attaque ou lanceurs d'engins, de munitions nucléaires tactiques utilisables dans la guerre navale contre les bâtiments ennemis afin d'assurer à notre force de dissuasion un élément supplémentaire bien nécessaire ?

D'avance je vous remercie, monsieur le ministre, d'examiner ces questions qui ont, certes, un caractère limité, mais qui sont au cœur de toute réflexion sur la stratégie navale. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. Husson.

M. Roger Husson. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention ne portera que sur les questions matérielles liées aux crédits affectés au ministère de la défense. Ces problèmes me paraissent particulièrement importants, et cela d'autant plus que nombre d'entre nous sont les élus de communes qui abritent des unités.

Chacun sait bien que, depuis déjà des années, les crédits consacrés aux dépenses ordinaires évoluent avec rigueur. Cette année, le titre III est en augmentation de 1,11 p. 100 et sa part dans l'ensemble du projet de budget s'élève à 46,25 p. 100. Cela dit, la décomposition de ce budget nous permet de cerner les secteurs sensibles, en particulier ceux qui souffrent de l'austérité.

Incontestablement, les effectifs des armées sont les plus touchés et les suppressions de postes comptent parmi les plus importantes jamais envisagées. Au total, 8 000 emplois sont concernés, et je ne vous cacherai pas que je m'interroge sur le bien-fondé de ce chiffre.

Monsieur le ministre, croyez bien que je comprends les nécessités d'une gestion rigoureuse de nos armées, mais ma compréhension s'arrête là où commence une possible dégradation de l'efficacité de notre défense.

Le raisonnement peut paraître simpliste, mais il est normal de penser que les 8 000 personnes que vous envisagez de faire partir ont une utilité dans notre système de défense et dans l'organisation de nos unités.

Par ailleurs, la ventilation des suppressions de postes est spécialement importante. En effet, il s'agit de 3 413 emplois civils, 2 183 appelés et 2 404 personnels militaires d'active.

Je commence par les appelés, car il y a matière à s'interroger sur l'impact psychologique qu'une telle mesure provoque. Notre démocratie vit sur différents principes fondamentaux, dont un, l'égalité, réclame beaucoup de vigilance dans ses applications.

Le service national est une obligation pour les jeunes Français et, sauf à modifier en profondeur la conception générale de notre défense, personne ne remet plus en cause ni son existence ni même sa durée.

Sur ce dernier point, bien que certains aient évolué récemment et rapidement, je me félicite de ce consensus. Aussi me semble-t-il nécessaire de réaffirmer solennellement l'égalité de chaque jeune face au service national.

Vos prédécesseurs au ministère de la défense, tant M. Henu que M. Giraud, se sont émus du nombre très élevé d'exemptions du service national, que certains évaluent à environ 20 p. 100. S'il est naturel que les jeunes ayant des difficultés de santé ou entrant dans les catégories prévues par la loi soient exemptés, en revanche, il est proprement stupéfiant que, pour des raisons budgétaires, l'exemption soit devenue un moyen de rationalisation de la gestion des armées.

Une fois de plus, je conteste non pas la logique budgétaire mais ses effets nocifs sur les grands principes qui nous régissent. Le service national, comme son nom l'indique, est un service que le jeune rend à son pays en lui consacrant une

année de sa vie. De plus, il est tout de même censé apprendre à défendre son pays, ce qui, chacun en convient, n'est pas chose négligeable.

Je tenais à vous faire part de ces quelques réflexions afin de mettre en garde le Gouvernement sur une trop grande inégalité de traitement entre les jeunes Français.

L'objet de ma première question est parfaitement clair : comment comptez-vous gérer la suppression de plus de 2 000 postes d'appelés, tout en conservant le niveau d'activité des unités ? Cette interrogation peut d'ailleurs s'appliquer aux militaires d'active et aux emplois civils, bien qu'un problème de fond, autrement plus grave, puisse se poser.

Je crains, en effet, que notre défense ne perde en efficacité et en crédibilité tant le mouvement des effectifs est volumineux. Voyez-vous, je suis surpris que, sur ce point, votre politique aille à l'encontre des souhaits réitérés non seulement des hauts responsables militaires mais aussi, et surtout, des commandants d'unité. Ceux-ci vivent au quotidien l'austérité et se plaignent du manque de personnels et de moyens.

Il est vrai que nos rencontres avec les autorités militaires locales, quels que soient l'arme et le régiment, tournent fréquemment autour des difficultés quotidiennes de fonctionnement, du budget trop serré, des économies draconiennes à réaliser.

L'organisation des tours de service se révèle souvent un véritable casse-tête, tout en pesant de plus en plus lourdement sur l'encadrement.

Ajoutons aux questions de personnel les problèmes résultant des économies à pratiquer pour la consommation de carburant ou l'entretien des matériels et nous aurons un tableau complet des obstacles que les militaires doivent surmonter. Pourtant, ils les surmontent, toujours avec compétence et talent, ayant constamment à l'esprit une haute idée du devoir qui est le leur, au service de la France.

Concrètement, 168 millions de francs manqueront pour les carburants. Les crédits figurant au titre III et affectés à l'entretien vont rester stables.

Si l'on peut admettre l'argument qui consiste à prendre en compte les cours du pétrole et du dollar pour le carburant, en revanche, permettez-moi de vous manifester mon inquiétude concernant les entretiens des matériels.

Prenons l'exemple de la marine nationale, car il est malheureusement révélateur. Lors de la récente visite du Président de la République à Brest, le point a été fait sur l'état de la flotte et les conclusions n'ont guère été brillantes.

Tout d'abord, je constate brièvement que le nombre de bâtiments a dangereusement chuté de 1970 à aujourd'hui, passant de 175 à 112 à l'horizon 1991. Certes, vous n'en êtes pas responsable. C'est pourquoi je me permets de saluer la poursuite des objectifs de la loi de programmation, bien que je sois sceptique quant au volume des crédits qui doivent y correspondre.

Cependant, sur le fond - j'en reviens à l'entretien - la marine rencontre de graves problèmes, à tel point que certains navires semblent se trouver dans un état déplorable. Inutile de préciser que la diminution de 13,1 p. 100 du chapitre 34-34 ne va rien changer, bien au contraire.

J'ajoute que les mêmes carences se font sentir au sein de l'armée de l'air et de l'armée de terre. C'est pourquoi je vous manifeste à nouveau mon inquiétude. En effet, de telles difficultés posent véritablement la question centrale : l'ensemble de nos forces sont-elles ou peuvent-elles être rapidement opérationnelles et dans de bonnes conditions ?

Le dernier point de mon exposé, qui s'analyse comme les précédents, concerne la suppression de 3 413 emplois de civils. Je n'y reviens que pour préciser que la compression des effectifs permettra de réaliser 300 millions de francs d'économie.

En conclusion, monsieur le ministre, j'évoquerai brièvement les motifs de satisfaction que sont, d'une part, le renforcement de l'encadrement de la gendarmerie et, d'autre part, l'ensemble des mesures prises en faveur des personnels.

Compte tenu des observations de nos rapporteurs et des faiblesses du titre III - j'ai voulu les souligner dans mon intervention - le groupe du Rassemblement pour la République s'abstiendra sur le projet de budget de la défense pour 1989. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., et de l'union centriste.)*

M. le président. La parole est à M. Longuequeue.

M. Louis Longueque. Monsieur le ministre, depuis mai 1981, vous êtes le quatrième ministre de la défense de notre pays. La confirmation que les Français, au printemps dernier, ont à deux reprises donnée à la majorité de 1981 vous procure la garantie d'une précieuse stabilité. Aussi donnez-vous le sentiment d'être bien et solidement installé dans votre fonction, sans complexe à l'égard de quiconque, n'ayant pas de leçons à recevoir ni de gages ou de preuves à fournir de votre compétence et de votre engagement. Cela est, je crois, assez nouveau et mérite d'être souligné.

Dans le passé, certains se sont plu à remercier tel ou tel de vos prédécesseurs d'avoir réconcilié, comme si c'était nécessaire, la gauche et l'armée. Le compliment était bien sûr plein d'arrière-pensées. A supposer qu'il ait jamais été mérité il est tout à fait hors de saison aujourd'hui. A plusieurs reprises, vous avez déclaré que vous ne serez le prisonnier d'aucun « corporatisme ». Vous l'avez prouvé, par exemple, en annonçant la suppression de 1 424 postes budgétaires de militaires. Cela a provoqué quelques remous, mais vous êtes passé outre. La rigueur s'impose à tous. Aucun groupe de pression, militaire ou civil, ne doit dicter sa loi en prétendant parler au nom de la sécurité et de l'intérêt national. Telle est la vraie doctrine républicaine.

J'en viens à une deuxième donnée qui me paraît caractériser votre action : la doctrine républicaine. Vous êtes également en totale conformité avec elle et avec le contenu que lui donne l'évolution de la stratégie en rappelant la suprématie du Président de la République dans le domaine de la défense nationale. Les formules décisives à ce sujet, on les trouve bien sûr dans la *Lettre à tous les Français* du printemps dernier.

On les trouve aussi, avant même cette lettre, sous une forme encore plus frappante dans les « réflexions sur la politique extérieure de la France », dont M. François Mitterrand a fait précéder le recueil de vingt-cinq de ses discours, qui a été publié en janvier 1986.

Voici quelques phrases, qui, à mon sens, méritent d'être citées à l'occasion de notre débat : « Entre le peuple souverain et celui qu'il porte, par le suffrage universel, à la magistrature suprême, existe un pacte qui s'impose d'autant plus qu'il est enraciné dans l'inconscient collectif de la nation. Ce pacte, qui touche en premier lieu à la sécurité extérieure de la France... trouve son expression dans la Constitution qui fait du chef de l'Etat le garant de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire. Le Gouvernement dispose à cette fin des forces armées, dont le Président est le chef. Responsabilité ultime, lui seul peut ordonner la mise en œuvre de la force stratégique, c'est-à-dire de nos armes nucléaires ».

Cela est vrai, évidemment, quel que soit le Président de la République et quelle que soit la majorité au pouvoir.

Vous-même, monsieur le ministre, vous avez déclaré, lors de la dernière célébration de notre fête nationale : « Notre défense n'est ni de droite, ni de gauche. Elle est nationale et républicaine ».

Ministre assuré dans ses fonctions, ministre pleinement républicain, vous offrez également l'avantage d'apparaître, en France et aux yeux des Etats étrangers, comme un ministre encore plus politique que technicien.

Il ne s'agit pas d'une critique. Ainsi qu'un parlementaire l'a remarqué récemment à l'Assemblée nationale dans son rapport budgétaire sur les crédits de l'industrie d'armement, les dirigeants politiques français ont souvent paru hésiter à prolonger sur le plan commercial nos prises de position diplomatiques. Par vocation, les ministres de la défense sont, en ce qui concerne l'industrie d'armement, attentifs à cet aspect des choses. Mais, dans les pays tiers, ils sont le plus souvent perçus comme des ministres techniciens, c'est-à-dire des ministres spécialisés, confinés dans leur domaine. Voilà bien un reproche qu'on ne saurait vous adresser car vous êtes, vous, un ministre, totalement politique.

De sens politique, qualité qui vous est unanimement reconnue, vous en avez besoin pour suivre une ligne réaliste et lucide dans la présente phase d'amélioration du climat des relations internationales.

Certes, nous sommes entrés dans une période de détente. La signature, le 7 décembre 1987 - il y a tout juste un an - d'un traité visant à l'élimination des forces nucléaires intermédiaires soviétiques et américaines a été une étape importante qui a marqué la fin de la bataille des euromissiles.

D'autres étapes devraient suivre. En 1989, à Vienne, va s'ouvrir - vous l'avez rappelé longuement, monsieur le ministre - dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, une négociation sur la stabilité des armes conventionnelles entre vingt-trois Etats membres d'alliances militaires.

Il y a beaucoup à faire : il convient de prévoir des réductions d'armement, des mesures visant à diminuer la densité des troupes et des matériels de part et d'autre de la frontière qui divise le continent européen ; il faut limiter les réserves et les stocks, veiller au maintien d'un pourcentage raisonnable des matériels militaires nationaux, d'une part, étrangers d'autre part, déployés dans un même pays. Une sécurité européenne accrue est au terme de ce processus.

Nous devons cependant rester vigilants. Certains donnent l'impression que, pour eux, le désarmement universel et général est à la portée de la main, tout de suite. Ils doivent comprendre que le désarmement, qui n'est pas un rêve, n'est encore qu'un espoir.

Beaucoup de commentaires pas toujours très bien informés, ont été prononcés sur la perestroïka. Or, comme l'a souligné le Premier ministre, M. Michel Rocard, devant l'I.H.E.D.N. - Institut des hautes études de la défense nationale - le 15 novembre 1988, la perestroïka n'a pas encore reçu de traduction militaire. Tout ce que nous savons de l'Union soviétique et de ses dirigeants nous incite encore à craindre qu'elle ne soit pas près d'en recevoir une. Engagée dans une entreprise à longue échéance de rajeunissement des structures internes civiles de son Etat, M. Gorbatchev peut-il vraiment risquer de s'aliéner les dirigeants militaires en essayant d'imposer un allègement du dispositif des forces armées ? Nous verrons dans quelques mois si ses déclarations d'aujourd'hui à l'O.N.U. se traduisent par des actes.

Nous ne pouvons tout de même pas oublier que, de 1985 à 1986, la production soviétique de chars, d'artillerie et de lance-roquettes multiples a dépassé la totalité de ces matériels en service dans les armées française et allemande. Par ailleurs, de 1986 à 1987, l'arsenal stratégique soviétique a augmenté d'un nombre de têtes équivalent à celui des systèmes stratégiques français. Le pacte de Varsovie a continué, au cours des douze derniers mois, à se renforcer, et le déséquilibre au détriment de l'O.T.A.N. en matière d'armements conventionnels reste inchangé.

Selon le dernier rapport de l'Institut international pour les études stratégiques de Londres, qui sert de référence mondiale en matière de données militaires, le pacte de Varsovie aligne en Europe 53 000 chars contre 22 200 à l'O.T.A.N. et 36 000 moyens d'artillerie contre 10 000 à l'O.T.A.N.

On comprendra dès lors aisément que la plus grande prudence s'impose, surtout que, comme vous l'avez vous-même fait remarquer lors de cette même session de l'I.H.E.D.N., monsieur le ministre, dans votre discours du 22 novembre « l'U.R.S.S. restera une superpuissance grande comme quarante-cinq fois la France, environnée de puissances montantes - le Japon, la Chine, l'Inde - affrontée aux mutations du monde musulman, ayant à faire face au réveil des nationalités au sein d'un empire multinational hétérogène, soucieuse de maintenir sur l'Europe de l'Est un contrôle qu'elle considère comme l'acquis de la Seconde Guerre mondiale. Qui peut croire que l'U.R.S.S. cessera d'être une formidable puissance nucléaire, mais aussi conventionnelle ? » Aussi, l'existence d'une capacité de défense à l'ouest de l'Europe demeure indispensable. La France, seule puissance nucléaire du continent ouest-européen, joue ici un rôle moteur.

Nous retrouvons donc là la stratégie de la dissuasion. Des esprits légers, peu nombreux, pensent que cette doctrine a fait son temps. Il n'en est rien. Elle continue de reposer sur l'idée que l'arme nucléaire change la nature d'un conflit. La dissuasion a pour objet d'empêcher la guerre, non de la gagner. Elle exclut la priorité donnée par les Etats-Unis, il y a plus de vingt ans, à l'utilisation tactique et aux « armes de théâtre » en Europe, c'est-à-dire au déclenchement de la guerre nucléaire sur le terrain de la bataille ».

Le projet de budget que vous nous proposez est un bon instrument de notre persévérance dans cette politique, puisque les dotations destinées aux forces nucléaires stratégiques progressent de 8,6 p 100 en autorisations de programme et de 4,8 p 100 en crédits de paiement.

L'une des décisions majeures du budget a été, à mon sens, de poursuivre l'effort du programme S.N.L.E. de nouvelle génération, malgré une considérable dérive financière. On

note cependant le report du programme S 4, dont l'exécution est différée. Ce problème a été soulevé cet après-midi à plusieurs reprises. Un certain nombre d'inquiétudes se sont manifestées, que l'on approuve ou que l'on critique ce report. Certains se sont demandé si ce programme S 4 constituait un outil approprié de la dissuasion et s'il n'illustrait pas, plutôt, une tentation de la riposte graduée ou de la dissuasion sélective. Je serais heureux, monsieur le ministre, que vous puissiez nous dire ce que vous pensez de cette interrogation.

En conclusion, je vous ferai part d'une dernière satisfaction : entre la modernité de la dissuasion nucléaire et la tradition du service national, vous savez tenir les deux extrêmes de la chaîne. Vous avez d'ailleurs écrit : « Je crois à l'utilité militaire et à la valeur civique du service national ».

Encore faudrait-il sur ce point moderniser les formules vieillies. En juillet dernier, vous avez annoncé que des mesures seraient prises pour « diversifier » le service national. Où en est votre réflexion à ce sujet ? Qu'en est-il de votre intention de donner, enfin, au service national de défense, créé il y a vingt ans sur le papier, une existence dont il est encore dépourvu ? Le secrétariat général de la défense nationale, à qui une tâche de proposition a été confiée, a-t-il avancé dans ses travaux ? Qu'en est-il aussi de ce « service de la formation » où vous envisagiez, au début de l'été, d'enrôler une partie du contingent ?

J'ai également remarqué que, dans un entretien avec un journaliste, publié le 14 juillet 1988, vous avez déclaré : « Il ne serait pas souhaitable que le service militaire soit réservé aux jeunes d'origine populaire tandis que ceux qui sont issus des classes privilégiées y échapperaient. Pour éviter un tel effet pervers, plusieurs formules doivent être envisagées ; comptez sur moi pour y veiller. » Nous vous faisons pleine confiance, monsieur le ministre, mais la confiance n'exclut pas le souci de s'informer. Pouvez-vous fournir quelques précisions sur les formules auxquelles vous pensez ?

Dans votre projet de budget, vous n'avez pas oublié la gendarmerie, et je vous en félicite. Je me réjouis de constater que son réseau de transmissions sera étendu, grâce à la création des nouveaux réseaux radio-électriques Diamant, Corail et Cristal. Son parc de véhicules sera modernisé. Enfin, les élus locaux apprécient tout particulièrement qu'un effort soit fait pour le logement - et ce n'est que justice - par la construction de 1 050 équivalents unité logement.

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, avec tout le groupe socialiste, je voterai ce budget. J'espère que la quasi-unanimité qui nous a réunis l'an dernier sur la loi de programmation militaire - elle a d'ailleurs été votée, ici même, par le groupe socialiste - se réalisera de nouveau, car ce budget est conforme à cette loi. J'espère que l'opposition d'aujourd'hui se montrera, à cet égard, aussi responsable que le fut celle d'hier. Je me permets d'inviter également nos collègues communistes à se joindre à ce consensus. Peuvent-ils à la fois demander le lancement de nombreux programmes, comme le Rafale, et refuser les crédits qui leur sont destinés ? (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Genton.

M. Jacques Genton. Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, même dans un grand débat qui nous conduit à évoquer les sujets les plus graves, il convient de ne pas négliger des questions parfois considérées comme secondaires, bien qu'elles soient importantes puisqu'elles concernent la vie des hommes.

C'est d'abord en qualité de président du groupe d'étude chargé des problèmes des retraités militaires que je souhaite appeler l'attention du Gouvernement sur ce que l'on désigne sous le titre de « contentieux des retraités militaires » et qui relève à la vérité autant du ministère des finances et du budget que du ministère de la défense.

Les arguments que je vais résumer pourraient figurer, comme ce fut le cas voilà quelques années, dans le rapport sur la section commune du budget de la défense puisqu'ils se rattachent au chapitre « salaires et pensions », qui figurent dans cette section.

Monsieur le ministre, je retiendrai les points principaux qui relèvent soit du pouvoir réglementaire, soit de votre intervention auprès d'autres départements ministériels ou services publics autonomes, soit encore de la loi - à condition que vous puissiez accepter un article additionnel au projet de finances, ce qui n'est pas évident, j'en ai déjà fait l'expérience.

La première question concerne la réinsertion dans la vie civile des sous-officiers arrivés en fin de contrat d'engagement ou de rengagement et qui sont radiés des cadres actifs sans pouvoir prétendre à une pension de retraite.

Par suite de la politique de déflation des effectifs militaires dans les armées menée par le Gouvernement depuis 1984 et qui doit se poursuivre, ces sous-officiers quittent l'armée après cinq, huit, dix, voire douze années de service. Une allocation leur est allouée durant un an par le département de la défense. Une provision de crédits pour paiement d'une indemnité de départ pour les militaires non officiers est inscrite dans le projet de budget de la défense pour 1989.

Il serait souhaitable que des mesures particulières soient prises pour faciliter la réinsertion de ces sous-officiers dans la vie civile, dans le cadre de la mission pour la mobilité professionnelle. Il me paraît utile de le souligner au cours de ce débat budgétaire.

La deuxième question concerne la clause contenue dans le règlement annexé à la convention du 6 juillet 1988 relative à l'assurance chômage ; les dispositions de l'article 20 laissent aux commissions paritaires de l'Assedic la faculté d'apprécier les droits d'une catégorie de personnes dans laquelle se situent presque toujours les retraités militaires dont la pension est considérée à tort comme un avantage vieillesse à caractère viager.

Il nous paraît que c'est au ministre de la défense qu'il appartient d'obtenir une application plus objective et plus généreuse des dispositions de l'article 20.

La troisième question vise la majoration de pension à caractère familial servie aux fonctionnaires civils et militaires retraités après le 1^{er} décembre 1964 qui ont élevé au moins trois enfants pendant un minimum de neuf ans jusqu'à l'âge de seize ans.

Par suite d'une modification de la réglementation, les « retraités proportionnels » civils et militaires d'avant le 1^{er} décembre 1964 sont exclus de cette majoration.

En raison du caractère pénible sur les plans familial et social que revêt cette discrimination, les retraités militaires considèrent que la solution de ce problème est prioritaire et ils ne peuvent admettre que l'application du principe de la non-rétroactivité des lois - pas toujours respecté - à cette revendication puisse être une véritable justification.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, rechercher une réponse favorable à cette demande, dont l'incidence est d'ailleurs chiffrée par le ministère de la défense à 234 millions de francs pour 19 300 ayants droit ?

La quatrième question a trait au droit à la seconde carrière des militaires, dont le Sénat a, sur la proposition de plusieurs sénateurs et le rapport que j'ai présenté en juin 1986, approuvé le principe à l'unanimité. L'Assemblée nationale n'a jamais inscrit cette proposition à son ordre du jour.

Malgré les efforts de votre prédécesseur pour demander que les conventions collectives ne pénalisent pas les militaires dégagés des cadres à un âge où ils sont obligés de travailler pour élever leur famille et survivre dignement, on constate que ce droit et celui des avantages sociaux qui en résultent ne sont pas légalement protégés.

Il n'est pas indifférent au Sénat de le constater et de demander au ministre de la défense de rechercher les moyens à mettre en œuvre pour dissiper un malaise persistant.

L'intérêt que nous portons aux retraités militaires a pour objet de contribuer à maintenir le bon esprit des armées. On ne saurait négliger le fait que le recrutement de bons éléments dépend en grande partie de la situation matérielle qui est faite aux officiers et sous-officiers d'active et de la garantie qui leur est donnée de rester des citoyens à part entière quand ils quittent le service, en raison des obligations imposées par le statut de l'armée, à un âge où ils peuvent et doivent exercer une pleine activité.

Il paraît à notre groupe d'étude qu'il n'est pas inutile de rappeler cette vérité en toutes circonstances.

Monsieur le président, avec votre permission, je poursuivrai mon propos en qualité de rapporteur de la loi de programmation militaire 1987-1991.

L'examen du budget de la défense pour 1989 nous place dans un certain embarras, on vous l'a déjà dit, monsieur le ministre. Les crédits de fonctionnement du titre III nous semblent insuffisants pour donner aux armées l'aisance indispensable à l'accomplissement de leurs missions dans de bonnes

conditions. Ce titre III - relatif au fonctionnement, je le rappelle - n'est pas pris en compte dans la loi de programmation militaire qui a été votée par le Parlement au mois de mai 1987. Des réserves ont déjà été faites d'ailleurs au moment de la discussion du budget de 1988.

Ce budget porte naturellement sur les équipements - titres V et VI - qui, eux, font l'objet de la programmation, et c'est en qualité de rapporteur de cette loi de programmation que je souhaite, par avance, expliquer mon vote sur l'ensemble du budget.

Lors de votre audition par la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, nous avons évoqué des questions importantes relatives aux incertitudes qui demeurent pour certains programmes. Ces questions ont d'ailleurs été reprises par plusieurs de nos collègues au cours de ce débat. Des réponses ont été données, mais toutes ne nous ont pas paru claires ou positives au moment où elles pouvaient être exprimées. Je ne les reprends pas.

Tenant compte de la complexité de cette programmation - qui est dans la première phase de sa réalisation - et de la qualité de sa conception, et après avoir pris connaissance de l'avis des rapporteurs de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, et des rapporteurs de la commission des finances, je pense qu'il est raisonnable d'attendre la présentation du projet de loi d'actualisation, en avril 1989, et de laisser au Gouvernement le temps de mettre en œuvre le budget de 1989.

Selon les termes de l'amendement introduit par l'Assemblée nationale en première lecture au mois de mai 1987 et qui a voté par le Parlement, le Gouvernement déposera, à l'ouverture de la première session ordinaire de 1988-1989, dans les mêmes formes, un projet de loi qui proposera, si nécessaire, de modifier les crédits de paiement qu'il est prévu d'inscrire aux titres V et VI du budget du ministère de la défense pour les années 1989, 1990, 1991, et indiquera les crédits de paiement susceptibles d'être inscrits pour les années 1992 et 1993.

Notre collègue M. Guy Cabanel a relevé les raisons pour lesquelles le Gouvernement a dû attendre la première session 1989 pour déposer ce projet de loi. La formule introduite dans la loi par l'amendement différerait un peu de la proposition du gouvernement précédent, qui prévoyait, lui, un rapport d'actualisation. Mais l'une et l'autre ont traduit un souci de souplesse en permettant une révision des orientations relatives à l'équipement. Le projet à venir peut modifier les crédits d'équipement pour 1989, 1990, 1991 et indiquer les crédits pour les années 1992 et 1993.

Le Parlement a manifesté sa volonté de rester dans les limites d'une masse budgétaire initialement attribuée et de pouvoir opérer éventuellement une répartition des crédits en fonction de la conjoncture économique. Il a voulu sauvegarder l'individualisation des années couvertes par la programmation tout en retenant une progression régulière et réaliste des moyens d'y satisfaire. Nous avons considéré, en avril 1987, que les dispositions de l'amendement du Parlement permettraient d'adapter, s'il le fallait, les programmes d'équipement aux impératifs qui pourraient s'imposer du fait des mutations, toujours possibles, de la situation politique.

Sans enfermer le programme d'équipement dans une durée fixée à l'avance, la méthode utilisée devrait permettre d'amorcer les années qui suivront, la période 1987-1991, et de prévoir la continuité ainsi que la cohérence dans la poursuite et l'actualisation des programmes. On a appelé cette formule « programmation glissante » et nous avons souligné qu'elle ne devait pas être « dérapante ».

Nous avons souhaité, par ce moyen, que puissent être évités les écueils auxquels s'est heurtée l'exécution des précédentes lois de programmation militaire.

J'ai tenu à rappeler les arguments qui ont accompagné notre vote favorable en mai 1987, mes chers collègues, sur ce point particulier concernant la loi d'actualisation, qui viendra compléter la loi de programmation actuelle. Nous souhaitons que ce projet de loi s'en inspire directement afin de permettre que la programmation militaire respecte la logique initialement prévue.

J'ajoute, mes chers collègues, que le ministre de la défense ayant répondu favorablement à la demande du président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées tendant à obtenir que le Gouvernement fasse, devant le Parlement - et non uniquement devant des instituts

très importants, comme l'Institut des hautes études de la défense nationale - une déclaration sur la politique de défense de la France, il me paraît que le Sénat peut se prononcer favorablement sur le budget de 1989 en considération des titres V et VI, qui concernent directement la programmation ; il prendra une position définitive après l'examen du prochain projet de loi, en avril 1989, qui sera, nous l'espérons, accompagné de cette déclaration du Gouvernement sur la politique de défense de la France. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le ministre, en cette heure profonde de la nuit, si vous êtes ici, comme nous, parlementaires, c'est parce que, tous, nous croyons à la défense de la France.

Elle est assumée par des hommes et des femmes qui, en cette nuit, veillent aussi : centaines de marins dans la profondeur des mers, à bord de nos sous-marins d'attaque ou lanceurs d'engins, officiers et soldats du plateau d'Albion, jeunes du deuxième corps d'armée basés en Allemagne.

Je m'adresse, monsieur le ministre, à un homme encore jeune, né à Belfort, ville héroïque dont les habitants savent ce que pèse, dans l'histoire de la France, la négligence dont, si souvent, ont fait preuve l'ensemble de notre peuple et ses dirigeants à l'égard des problèmes militaires.

Vous êtes né, monsieur le ministre, six mois après les accords de Munich et six mois avant que commence la Seconde Guerre mondiale, sous l'effet de l'attaque allemande, face à laquelle, quelques trimestres plus tard, la France cédait parce qu'elle ne s'était pas suffisamment préparée à la menace.

Monsieur le ministre, lorsqu'on médite sur notre histoire, on constate que, si elle est remplie d'heures de gloire, elle a aussi connu bien des années de souffrances tragiques parce que notre peuple, « peuple léger », dit Dieu lorsque Péguy le fait parler de nous, ne porte pas aux problèmes militaires et aux menaces qui pèsent sur le pays une attention suffisante.

Le corps législatif de Napoléon III refusa la réforme que le maréchal Niel proposait. On préféra danser au son des valses de Strauss. Puis, ce fut l'attaque de 1870, Sedan et, pour l'Alsace et la Lorraine, pendant de longues décennies, la séparation d'avec le cœur de la France ; mais elles le gardaient dans leur âme.

Il est tragique de penser que les élections d'avril 1914 se sont faites principalement sur le thème « pour ou contre le service de trois ans » et que, le 2 août 1914, l'Allemagne surarmée attaquait la France. Il faut s'en souvenir. Les élections de 1936, dont je garde confusément le souvenir - ne voyez là aucune polémique - ont été principalement faites sur le thème « pour ou contre le service de deux ans ». Là encore, sans polémique, il faut convenir que si nous nous étions mieux préparés à l'agression hitlérienne, peut-être n'aurait-elle pas eu lieu.

Vous qui avez la charge, si lourde, d'être le ministre de la défense de la France, je vous demande ardemment, si grande que soit votre générosité, si compréhensible que soit cette passion d'une fraction de la France pour le pacifisme, qu'elle croit être un instrument de la paix, et quelle que soit votre appartenance politique, je vous demande ardemment d'être un ministre qui sait que les responsabilités qu'il assume, il les assume pour la France, en jacobin qu'il est, dans un monde terriblement dangereux.

Je viens d'apprendre par des collègues que M. Gorbatchev aurait annoncé, aujourd'hui, à New York, son intention de réduire de quelque 10 000 chars, 8 500 pièces d'artillerie et de 800 avions la puissance de la force militaire soviétique.

M. Jean Garcia. C'est très heureux !

M. Emmanuel Hamel. J'admire le peuple russe, notamment pour la résistance qu'il a opposée à l'agression hitlérienne, payant de 17 500 000 morts la défense de la terre des anciens. J'aimerais que toutes les fractions de la nation française aient pour la défense de la patrie la même ardeur qu'eurent les Soviétiques face à l'agression hitlérienne !

Il est dramatique de penser que, par l'effet si efficace de la propagande soviétique, nombre d'Européens en viennent à penser que les dangers de guerre diminuent et donc que l'effort à accomplir pour la défense pourrait être moins impor-

tant, comme l'a relevé, cet après-midi, notamment, si mes souvenirs sont exacts, M. le président de la commission des affaires étrangères et de la défense, dont le discours remarquable devrait marquer l'opinion publique.

Nous vivons un temps où le peuple américain a le sentiment qu'une partie des difficultés économiques qu'il connaît, notamment le déséquilibre de sa balance des paiements, sont dues, pour une large part, au fait que, quarante-trois ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, il supporte encore une part aussi importante des dépenses de l'Europe de l'Ouest.

Qu'il soit de New York ou de San Francisco, de Detroit ou du Texas, qu'il soit républicain ou démocrate, noir ou blanc, hispanique ou venant d'Europe de l'Est, l'Américain a le sentiment qu'il n'est pas normal que l'Europe, compte tenu de sa puissance économique, n'apporte pas une contribution plus importante à sa défense.

L'Amérique, vous le savez, considère que les difficultés du dollar sont dues en partie au déficit de la balance des paiements et que ce dernier ne serait pas ce qu'il est sans les quelque cent milliards de dollars - au moins - qu'elle consacre à la défense de l'Europe de l'Ouest.

Il en résulte que nous sommes peut-être, monsieur le ministre, au début d'un mouvement profond qui conduira l'Amérique, par idéalisme ou par refus de continuer à porter un fardeau qu'elle voudrait voir mieux partagé, à relâcher progressivement son effort en faveur de la défense de l'Europe.

Dès lors, le moment est sans doute venu pour nous, peuple français, si attaché à la paix parce qu'il a tant souffert des guerres, de préparer l'opinion au devoir qu'il a de consacrer à la défense une part plus importante du produit national.

Monsieur le ministre, lequel d'entre nous ne connaît les problèmes économiques que le Gouvernement, qu'il soit de droite, de gauche ou du centre, doit affronter actuellement ? Lequel d'entre nous ne pense au poids du chômage, au devoir d'une solidarité nationale plus active, d'une justice sociale plus vraie et mieux vécue ?

Sachant que la France a un produit national de plus de 5 000 milliards de francs, est-il normal, dans le monde, aujourd'hui, alors que l'Europe connaît ce déséquilibre des forces, cette augmentation rapide de la puissance militaire soviétique, que M. le président de la commission des affaires étrangères évaluait, en Europe de l'Ouest, à 25 p. 100 de sa puissance de feu, en deux ans est-il normal, dis-je, de ne consacrer que 182 milliards de francs à la défense ?

Monsieur le ministre, si vous vous souvenez - car vous êtes un homme arrivé au faite des responsabilités, alors que je ne suis qu'un simple parlementaire - que j'ai été, pendant quelques années, votre collègue à l'Assemblée nationale, vous comprendrez qu'il n'y a dans mes propos aucun indice, aucun atome de polémique.

Bien que député de l'opposition, j'ai toujours cru devoir, entre 1981 et 1986, si insuffisant qu'il m'apparaissait, voter le budget de la défense. Cela me fortifie dans l'espoir que vous voudrez bien m'entendre encore quelques instants.

Il est de votre responsabilité, monsieur le ministre, de faire en sorte que l'opinion publique ne soit pas progressivement abusée par ce thème si facile à répandre qu'il y a dans notre budget 40 milliards de francs de crédits de surarmement...

M. Jean-Luc Bécart. C'est pourtant vrai !

M. Emmanuel Hamel. ... qui pourraient être affectés à des objectifs de politique sociale.

M. Jean Garcia. Absolument !

M. Emmanuel Hamel. C'est pour vous un devoir difficile à assumer compte tenu de la réalité de l'union de la gauche, qui n'est pas encore brisée.

Mais, c'est votre devoir - je le répète - de ministre de la défense de faire en sorte que l'opinion publique française comprenne ce qu'il y a d'abusif dans ce thème, perçoive qu'il est fondamentalement contraire aux intérêts essentiels de la France, qu'un peuple comme le nôtre se doit, parce qu'il est la France, parce qu'il a une mission à accomplir dans le monde, parce qu'il doit exercer, par son rayonnement, une influence sur ses alliés d'Europe occidentale, de consentir un effort plus important.

Monsieur le ministre, un homme comme M. Francou, dont chacun sait qu'il est un spécialiste des problèmes dont je parle sans vraiment les avoir approfondis, considère que, par rapport à ce que devrait être la réalisation de la loi de programme, il manque au minimum quinze milliards de francs sur deux ans.

M. Jean-Luc Bécart. Ben voyons !

M. Emmanuel Hamel. En commission des finances, vous l'avez entendu vous dire que non seulement il n'y a pas, actuellement, 40 milliards de francs de surarmement...

M. Jean-Luc Bécart. Si !

M. Emmanuel Hamel. ... mais que, si nous étions raisonnables - et nous en avons la capacité - ce sont presque 40 milliards de francs qu'il faudrait ajouter au budget actuel pour conjurer les risques qui naissent du déséquilibre des forces.

Pour en revenir à ce déséquilibre, ne peut-on se demander si l'opération menée aujourd'hui par M. Gorbatchev n'est pas, vis-à-vis de l'opinion publique mondiale, et notamment européenne, une tentative de réponse à l'effet que pourrait avoir, s'il était utilisé, l'inventaire chiffré des forces en présence de l'Atlantique à l'Oural, intitulé *Forces classiques en Europe* et qui vient d'être publié par le service des relations publiques de l'Alliance atlantique ?

Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense de la France, vous savez mieux que moi, qui ne suis pas un spécialiste de ces problèmes, par toutes les informations qui affluent vers vous, au sommet des responsabilités que vous assumez, que la Russie a 37 000 chars, alors que nous en avons 1 250 - disons 1 700 au maximum, mais 1 250 en ligne - qu'elle dispose de 19 000 véhicules blindés de combat d'infanterie et de 33 000 canons lourds.

D'une phrase tragique, qui devrait marquer la mémoire française, le président Lecanuet, tout à l'heure, évoquait la disproportion en matière d'armes chimiques. Nous connaissons aussi la disproportion en matière nucléaire.

Je sais bien qu'il suffit, dans la dissuasion du faible au fort, d'être crédible dans sa force de dissuasion, et nous le sommes, heureusement ! Mais la dissuasion nucléaire ne suffit pas.

Monsieur le ministre - je vous le dis sans esprit de polémique - est-il normal, dans la conjoncture internationale actuelle, même lorsque M. Gorbatchev fait ces déclarations, que, cette année, les crédits de fonctionnement n'augmentent que de 1,1 p. 100, avec les conséquences que cela aura sur l'entraînement des forces ?

Cela étant, je ne suis pas fondamentalement inquiet. En effet, M. Michel Rocard, Premier ministre de la République, a dit, devant l'Institut des hautes études de la défense nationale que la perestroïka n'avait pas encore reçu de traduction militaire. Et ce ne sont pas les déclarations d'intention qui ont été faites aujourd'hui à New York qui doivent faire oublier la vérité de ce propos !

Monsieur Chevènement, ministre de la défense, vous-même, devant ce même Institut des hautes études de la défense nationale, avez déclaré, le 22 novembre dernier : « L'U.R.S.S. n'a pas ralenti son effort militaire depuis l'arrivée de Gorbatchev. Nous sommes bien obligés de constater que, depuis l'arrivée au pouvoir de M. Gorbatchev », l'effort de défense soviétique ne s'est toujours pas ralenti. « Je ne crois pas aux intentions agressives de l'U.R.S.S. ni de Mikhaïl Gorbatchev, dites-vous. »

Mais si celle-ci veut réellement rassurer, elle doit ramener ses forces stationnées au cœur de l'Europe d'une nature offensive à la simple défense. Ce n'est pas moi, sénateur de l'opposition nationale - même si elle a la majorité sénatoriale - qui le dis, mais un homme éminent du parti socialiste, M. Hollande, à qui la commission des finances de l'Assemblée nationale confie la responsabilité de faire, en son nom, le rapport sur le budget de la défense.

Toute une partie de son exposé sur la doctrine opérationnelle soviétique fondée sur l'offensive recèle des détails qui, si nous n'étions pas un peuple courageux, prêt à affronter la mort de nouveau pour défendre notre liberté, pourraient nous empêcher de dormir.

Monsieur le ministre, quand on assume une responsabilité comme la vôtre - je crois pouvoir le dire, car pour vous avoir approché, je sais que vous êtes un homme de conscience -

on s'élève au-dessus des contingences des partis ; quand on assume pour notre patrie, la France, une telle responsabilité historique, il faut faire en sorte que l'esprit de défense se développe.

Nous sommes un peuple trop pacifique pour que le développement de l'esprit de défense puisse être considéré comme une volonté belliqueuse. Nous voulons la paix, mais nous savons, pour avoir, dans notre histoire, tant souffert des guerres, qu'il faut les écarter en étant assez fort pour dissuader.

Mais la dissuasion n'est pas simplement la dissuasion nucléaire. Elle est aussi le développement des autres moyens de nos forces, et, monsieur le ministre, il faut que vous prépariez l'opinion française à y consacrer plus de moyens.

Nous le pouvons et, si nous le pouvons, c'est encore plus notre devoir de le faire. Je serais presque tenté de dire que si nous ne le pouvions pas, nous devrions faire en sorte de le pouvoir parce que l'enjeu, c'est la paix, et que celle-ci est menacée par le déséquilibre qui, hélas ! existe actuellement en Europe entre les forces militaires de l'Europe encore libre et celles du monde soviétique.

Faites en sorte que l'esprit de défense soit répandu plus qu'il ne l'est. Vous avez des dons oratoires, vous avez l'image d'un homme politique ayant peut-être devant lui un grand avenir. Que cela, plus qu'à l'avenir de Jean-Pierre Chevènement, serve à l'avenir de la France par l'approfondissement de l'esprit de défense.

Dans les quelques mois à venir, avant que nous nous retrouvions ici pour la mise au point de la loi de programmation militaire, pesez de tout votre courage civique sur vos collègues du Gouvernement pour que, quelles que soient les difficultés économiques et monétaires, la France consacre à sa défense ce qu'elle doit y consacrer.

C'est le vœu que j'exprime, espérant que vous retiendrez de mes propos qu'ils sont l'écho d'une France qui, si elle était plus informée, aurait encore plus d'ardeur pour la défense de la patrie, s'il le fallait, et pour la fierté que, tous, nous devons avoir d'être Français. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste.)*

M. le président. La parole est à M. Matraja.

M. Pierre Matraja. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'heure avancée à laquelle je prends la parole me fait le devoir d'abréger mon propos.

Monsieur le ministre, le projet de budget de votre ministère pour 1989 est un budget satisfaisant : il l'est au regard des engagements pris par la loi de programmation militaire ; il l'est au regard du contexte global dans lequel s'inscrit notre politique de défense ; il l'est, enfin, en considération de l'effort que le pays peut et doit consacrer à sa défense dans une stratégie de dissuasion.

Faut-il le rappeler, la France est une nation éprise de paix, qui ne nourrit aucune ambition belliqueuse. De ce fait, elle n'entend se doter que des moyens nécessaires à la préservation de son indépendance, à la sauvegarde de ses intérêts et à la solidarité qu'elle doit à ses alliés. L'effort de notre pays est donc fonction des menaces auxquelles il doit faire face dans un contexte stratégique en constante évolution.

L'environnement international dans lequel s'inscrit notre effort de défense est entré depuis peu dans une nouvelle phase de son évolution.

La tension a diminué entre les superpuissances. Les négociations, naguère bloquées, puis même interrompues, ont repris. Elles ont débouché sur des accords.

Pour la première fois, en effet, Etats-Unis et Union soviétique sont convenus non de limiter la croissance de leurs arsenaux, mais de détruire intégralement une certaine catégorie d'armes nucléaires.

Pour la première fois également, ces destructions d'armes existantes ont été asymétriques. Enfin, ces engagements ont été assortis de procédures de vérification exigeantes, qui apportent de véritables garanties, ce qui est une novation.

Les négociations se poursuivent sur les autres dossiers. Des progrès sont régulièrement enregistrés, parmi lesquels on peut compter des mesures de sécurité et de confiance.

Cependant, ces évolutions, réelles et encourageantes, ne doivent pas nous faire oublier la persistance de la menace militaire à laquelle nous sommes confrontés.

Tout d'abord - tous les observateurs militaires se rejoignent sur ce point - l'Union soviétique n'a, à aucun moment, relâché son effort militaire. Elle modernise son aviation. Elle complète son parc blindé en produisant de 250 à 300 chars par mois. Enfin, elle renforce son arsenal nucléaire stratégique en déployant des SS 24 et SS 25 mobiles, dont la précision est comparable à celle des SS 20.

La situation actuelle semble autoriser certaines espérances sans désamorcer les craintes que nous nourrissons.

Alors, que doit faire notre pays ?

La France se doit, bien sûr, de saisir la chance qui lui est peut-être offerte d'un monde plus pacifique et moins armé. Elle se doit donc de participer aux actions internationales en vue du désarmement. Celui-ci a valeur de principe pour quiconque se réclame des valeurs humanistes, et du socialisme en particulier.

En outre, la France et les pays occidentaux auraient grand tort de paraître laisser à M. Gorbatchev le monopole de l'initiative en ce domaine.

Nos efforts doivent être orientés autour de trois axes.

Il s'agit tout d'abord des négociations sur les arsenaux stratégiques américains et soviétiques qui constituent, aujourd'hui, les deux principaux abcès de fixation du surarmement nucléaire, puisque chacune des deux superpuissances conserve 12 000 têtes stratégiques montées sur les missiles à portée intercontinentale. L'objectif d'une réduction symétrique de 50 p. 100 a été retenu à Reykjavik. Cette hypothèse de départ a été affinée depuis, mais de nombreux progrès restent à faire pour qu'un accord concret puisse être trouvé. La France évidemment ne prend pas partie à ces négociations. Elle peut cependant donner son avis et appuyer des efforts qui vont dans le bon sens.

Le deuxième axe d'effort est celui des armements conventionnels. C'est dans cette catégorie d'armements que règne, aujourd'hui, le plus grand déséquilibre entre les forces du Pacte de Varsovie et celles des pays de l'Alliance atlantique.

Ne nous leurrions pas. Un retour à l'équilibre supposerait des réductions drastiques et unilatérales des forces soviétiques. Dans le domaine conventionnel, la sécurité exige en effet un équilibre global des forces : les armes classiques n'étant pas des armes de dissuasion, le principe de la dissuasion du faible au fort ne saurait s'appliquer.

En ce domaine, les propositions avancées par le Président de la République énoncent les quatre objectifs qu'il faut poursuivre : réduire et déconcentrer les troupes et les matériels dans la zone où l'Ouest et l'Est se font face afin d'interdire la possibilité de toute attaque surprise, limiter les réserves et les stocks pour empêcher une guerre prolongée, plafonner les forces d'un seul pays au regard de l'ensemble dans certaines zones et élaborer des procédures de contrôle et de vérification.

Enfin, troisième axe d'effort, la prolifération des armes chimiques et la banalisation récente de leur emploi dans des conflits régionaux nous invitent à relancer d'urgence des négociations en vue de compléter le protocole de Genève de 1925.

Dans le même temps, la France ne doit pas baisser sa garde. Elle doit saisir les chances offertes par l'accélération des négociations sur le désarmement, sans pour autant abandonner toute prudence.

Le projet de budget pour 1989 traduit cette poursuite de l'effort que le pays consent à sa défense.

Avec un montant hors pensions de 182,36 milliards de francs, le budget de la défense connaîtra en 1989 une croissance de 2,1 p. 100 en volume, pratiquement équivalente à celle de la production nationale. A l'échelle européenne, l'effort français est le plus significatif : la France demeure le pays qui contribue le plus à la sécurité européenne. Ce fait mérite d'être souligné.

Satisfaisant dans son volume, le projet de budget l'est également dans ses orientations. Lors de votre venue devant la commission des affaires étrangères et de la défense, vous en avez résumé l'esprit par deux expressions, monsieur le ministre : un budget de modernisation, un budget de transition.

Budget de modernisation, le budget de 1989 le sera assurément. Avec un titre V d'un montant de 98 milliards de francs, en progression de près de 8 p. 100 par rapport à l'année der-

nière, il permettra la poursuite de l'équipement et le développement des grands programmes qui permettront à nos armées de faire face aux défis de l'avenir. Je n'entrerai pas ici dans le détail de ces programmes qu'ont, parfaitement, au demeurant, décrits les rapporteurs qui m'ont précédé à cette tribune.

Je ferai néanmoins trois remarques.

Première remarque : l'effort d'équipement financé par le projet de budget pour 1989 est conforme aux engagements de la loi de programmation. L'écart minime existant par rapport aux prévisions initiales ne saurait occulter cette constatation.

Deuxième remarque : ce résultat n'a été obtenu que grâce à un effort budgétaire plus important qu'en 1988, la part financée par le moyen des fonds de concours s'étant réduite par rapport à l'an dernier et devant encore se réduire à l'avenir.

Troisième remarque : les dérives de coût importantes survenues sur certains programmes, comme celui du char Leclerc, dont on a parlé tout à l'heure, soulignent la nécessité d'une réactualisation de la loi de programmation. A ce titre, et comme vous le souligniez, votre budget est également un budget de transition.

Je constate avec satisfaction que l'entraînement de nos forces, indispensable au maintien de leur caractère opérationnel, est préservé. Je me félicite également de l'effort substantiel consenti cette année en faveur de la condition des militaires dont le besoin se faisait sentir et qui devra être poursuivi à l'avenir.

Cependant, je m'inquiète de la nouvelle déflation des effectifs programmée pour 1989, moins grave par elle-même que parce qu'elle survient après beaucoup d'autres. Son effet cumulatif ne risque-t-il pas d'altérer le bon fonctionnement de nos forces, ou d'alourdir encore les sujétions pesant sur les personnels militaires ?

En conclusion, monsieur le ministre, le projet de budget que vous présentez au Parlement poursuit la modernisation de nos armées. Fidèle aux engagements de la loi de programmation militaire, il en souligne également les limites et la nécessaire révision. La façon dont vous abordez ces perspectives, à travers le budget de 1989, m'incite à vous accorder, comme mes collègues du groupe socialiste, toute ma confiance. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. de Catuelan.

M. Louis de Catuelan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, d'autres collègues bien plus qualifiés que moi ayant brillamment analysé ce projet de budget - je les ai écoutés avec une grande attention et c'est avec la même attention que j'écouterai votre réponse, monsieur le ministre - je n'avais pas l'intention d'intervenir dans ce débat.

Or j'ai reçu, le 3 décembre dernier, fort à propos, la réponse de vos services à une question que j'avais posée le 29 septembre concernant le renforcement des effectifs de gendarmerie dans nos zones rurales, fussent-elles suburbaines, comme le mentionne d'ailleurs la réponse.

Je sais bien que les réponses aux questions écrites sont en général - je dis bien « en général » - conçues de telle sorte qu'elles « noient un peu le poisson », mais enfin ! *(Sourires.)*

Je l'ai dit, votre réponse est arrivée à propos car les multiples démarches que j'avais entreprises depuis la fin du mois de juin auprès des responsables départementaux n'avaient pas donné lieu à des réponses me donnant satisfaction. Je ne voulais pas, monsieur le ministre, vous ennuyer avec cette question et j'ai donc usé, au préalable, de la voie habituelle. Cependant, ces réponses étaient aux antipodes de la réalité. D'ailleurs, le jour même de l'une de mes interventions, alors que tout, prétendument, « baignait dans l'huile », neuf cambriolages venaient de se produire, à quelques kilomètres les uns des autres, dans une commune voisine.

C'est pourquoi j'interviens aujourd'hui sur les crédits destinés à la gendarmerie.

Le projet de budget pour 1989 ne prévoit pas de créations d'emplois, alors que les rapporteurs, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, ont souligné la nécessité de 8 500 postes nouveaux ! On est donc loin du compte et les palliatifs mis en place ne peuvent donner entière satisfaction.

Tout le monde sait bien que, pour la répression, l'efficacité des gendarmes dépend pour beaucoup de la rapidité avec laquelle ils sont présents sur les lieux.

Pour la prévention, peut-être encore plus importante, plus utile en tout cas - la répression des délits se fait dans de tels délais qu'elle n'est plus corrective - l'efficacité des gendarmes consiste en leur présence constante sur le terrain : il faut qu'ils soient vus et qu'à tout moment on puisse les solliciter ; c'est ainsi qu'ils seront efficaces.

Monsieur le ministre, comment voulez-vous qu'il en soit ainsi ? La brigade desservant ma commune, par exemple, ne comprend que huit gendarmes pour la surveillance de quatorze communes ! Il s'agit de la région parisienne, en expansion démographique continue, avec un afflux considérable de promeneurs le week-end, la sécurité routière considérée comme prioritaire, les congés obligatoires, les repos nécessaires, etc. Tout cela est un peu ridicule !

Alors, bien sûr, le promeneur retrouve sa voiture sans roues dans le meilleur des cas, le propriétaire d'une résidence secondaire sa maison grande ouverte, ou la ménagère, partie faire ses courses, sa maison cambriolée.

Délits mineurs, ose-t-on dire ! Mais pas du tout. C'est cela l'insécurité, et c'est un poison ! Je puis vous affirmer, en tant qu' élu d'une commune rurale, que c'est le leitmotiv de la plupart de mes collègues maires.

Certes, il existe un « service volant de remplacement » - je ne connais pas le terme exact - qui supplée dans certains cas les brigades débordées. C'est bien. Mais ce service, au demeurant performant, est souvent éloigné de la brigade et son personnel n'a pas la même connaissance du terrain que les gendarmes sédentaires. C'est donc un palliatif, un complément, mais ce n'est pas suffisant.

Tel est l'objet principal de mon intervention, qui traduit les inquiétudes justifiées des élus locaux et de leurs administrés.

En conclusion, je dirai - mais peut-être est-ce une redondance - que le métier de gendarme est un métier difficile, que la gendarmerie mérite une très grande considération et que les événements tragiques qu'elle a connus tout au long de l'année n'ont pas manqué de créer un certain malaise. Il est donc nécessaire de rendre hommage à son action, de conforter son autorité. Il est souhaitable que les gendarmes soient en osmose avec la population et que leur nombre corresponde aux besoins.

Monsieur le ministre, je voterai votre projet de budget. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I. - M. Max Lejeune applaudit également.)*

M. le président. Mes chers collègues, voilà quatre heures que nous siégeons. Autant pour les services que pour nous-mêmes, une halte technique s'impose.

Je propose au Sénat d'interrompre ses travaux pendant quinze minutes.

M. Michel d'Aillières. J'aurais souhaité que l'on continuât.

M. le président. Je suis désolé, mais les services du Sénat sont à l'œuvre depuis neuf heures trente ce matin, et il convient tout de même d'avoir pour eux quelque « pitié ».

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue le jeudi 8 décembre 1988, à deux heures, est reprise à deux heures quinze.)

M. le président. La séance est reprise.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vous remercie des analyses très fouillées qui ont été développées tant dans les rapports - ils étaient remarquables - que dans les interventions orales. Elles me sont particulièrement précieuses. J'ai été sensible également au ton de vos propos. Tout cela montre que, dès qu'il s'agit de la défense de la France, votre Haute Assemblée - cela ne me surprend pas - témoigne d'une capacité spontanée à dépasser les clivages partisans.

La défense de la France est une grande affaire. Elle requiert un soin vigilant et le patriotisme qui - j'en suis persuadé - nous meut tous profondément nous permet de trouver un accord assez général.

Nous avons la chance, je le disais tout à l'heure, de vivre dans un pays préservé, dont la défense recueillie une très large unanimité, un pays qui a développé au cours des décennies un système qui lui assure, et pour longtemps je le crois, une grande sécurité, à condition naturellement que l'effort soit poursuivi sans faiblesse, avec vigilance, mais sans je ne sais quel emportement qui nous ferait oublier que, comme certains d'entre vous l'ont rappelé, notre objectif est la paix, la sécurité.

Par conséquent, il n'y a pas de contradiction entre notre volonté de moderniser notre défense, qui est bâtie sur un concept de suffisance, et notre souhait de voir réduire les armements dans le monde ou, du moins, se ralentir la course aux armements qui pèse lourdement sur les budgets des grands Etats, même le nôtre. En effet, 182,6 milliards de francs, ce n'est pas rien et pourtant - vous l'avez rappelé - cela ne représente que 3,7 p. 100 de notre produit intérieur brut. Dans le même temps, la Grande-Bretagne réserve à sa défense près de 5 p. 100 de son P.I.B., les Etats-Unis près de 7 p. 100 et l'on s'accorde à considérer que l'U.R.S.S. consacre entre 15 et 17 p. 100 de son produit intérieur brut à son effort de défense.

Par conséquent, les dépenses militaires pèsent d'un poids très lourd sur les budgets des Etats et on peut penser, en effet, qu'il serait bon d'en alléger le coût. Mais, là encore, nous devons examiner les faits. Il est vrai que certaines déclarations sont encourageantes, mais des faits doivent être compris. C'est M. Bécart qui, tout à l'heure, citait Jaurès : « Il faut aller à l'idéal et comprendre le réel ». Pour comprendre les questions de défense, il suffit d'une bonne information et de beaucoup de bon sens. Il existe une géographie des missiles et un certain équilibre des forces.

La déclaration de M. Gorbatchev cet après-midi à l'O.N.U. est, en soi, positive. Qu'il annonce le retrait de 500 000 soldats et de 10 000 chars de la partie européenne de l'U.R.S.S. me réjouit, bien que ce ne soit pas une surprise pour moi ni pour tous ceux qui connaissent l'ampleur des déséquilibres qui existent au cœur de l'Europe - l'ordre de grandeur est, me semble-t-il, de 3 à 1. Cela est facilement vérifiable pour certains types d'armes ; je pense, notamment, aux chars et aux moyens d'artillerie.

Il est clair que ces mesures étaient inévitables. Par conséquent, elles devaient être attendues. L'art de M. Gorbatchev consiste à les avoir annoncées avant même d'avoir engagé une négociation qui l'aurait contraint à prendre ces décisions. Tout le monde s'accorde à reconnaître que M. Gorbatchev est très intelligent !

La priorité est au désarmement conventionnel, comme l'a rappelé le Président de la République, à l'O.N.U. justement, le 28 septembre dernier. Pour les forces conventionnelles comme pour les SS 20, dans ce que l'on a appelé la « bataille des euromissiles », c'est une position ferme de la France et de ses alliés qui a conduit les Soviétiques à faire des gestes qui étaient indispensables au retour de la détente en Europe.

Un nouvel équilibre se met en place. La carte du monde, qui s'est figée au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, bouge à nouveau. Il faut en prendre conscience, car cette situation est riche de promesses. Mais, en même temps, elle n'est pas exempte de risques de déstabilisation. On le voit, d'ailleurs, dans l'empire soviétique, en Transcaucasie, dans les pays baltes. Peut-être le verrait-on aussi dans certains pays de l'Europe de l'Est. C'est une situation à laquelle nous devons rester attentifs. Notre tâche va consister à vérifier que les gestes annoncés se produisent et à faire en sorte qu'ils se prolongent pour parvenir à l'équilibre.

L'U.R.S.S. - vous l'avez rappelé, monsieur Hamel, et je l'ai dit devant l'I.H.E.D.N. - restera, par la force des choses, une superpuissance. L'histoire, la géographie nous accrochent à cette extrémité du cap de l'Eurasie. En raison de sa masse - quarante-cinq fois la France - de sa population, de la puissance montante de ses voisins, des problèmes qu'il a à résoudre, ce pays restera toujours une puissance militaire de première importance.

Nous qui ne voulons pas rivaliser avec les superpuissances, nous pouvons tout de même jouer un rôle positif grâce à cette dissuasion que nous avons construite, et qui est fondée sur ce concept de suffisance. Il n'y a de paix stable que s'il y a un équilibre et il n'y a d'équilibre que si on veille à faire en sorte qu'à l'ouest de l'Europe existe un rôle de dissuasion.

Les principes qui fondent notre défense - dissuasion, suffisance, solidarité - n'ont pas à être modifiés. Une France forte est nécessaire à une Europe stable et à une paix durable sur notre continent. Notre posture de défense correspond aux données permanentes de la situation européenne et mondiale. Elle est la meilleure garantie que la nouvelle détente, si elle se produit, puisse servir à une véritable entente et au rapprochement des deux parties de l'Europe qui, comme l'a dit le Président de la République, est la grande affaire de la fin du XX^e siècle et du siècle prochain.

Mais chacun comprend que c'est une affaire de longue haleine qui demandera une évolution des mentalités et des comportements ; cela ne peut pas se faire du jour au lendemain. Et c'est justement pour cette raison que nous devons savoir conserver la vigilance nécessaire sur ces questions de défense et ne pas relâcher prématurément notre effort.

Le Président de la République a eu l'occasion de réaffirmer avec beaucoup de clarté ce qu'est la doctrine de défense de la France devant l'Institut des hautes études de la défense nationale, le 11 octobre dernier. Je n'ai pas besoin d'y revenir. L'expression a été parfaitement claire ; le ministre de la défense ne peut que la réaffirmer et, le cas échéant, la développer.

Nombre d'entre vous se sont interrogés sur l'ampleur de l'effort financier de la France. Certains, comme M. Bécart, ont dit que c'était trop ; d'autres - plus nombreux je dois l'avouer - ont dit que ce n'était pas assez : 40 milliards de francs en moins, 40 milliards de francs en plus, monsieur Hamel...

M. Emmanuel Hamel. Au moins 4 p. 100 du P.I.B. !

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Regardons la situation telle qu'elle est. Le produit intérieur brut va croître en 1989, d'après les prévisions de la loi de finances, de 5,3 p. 100 ; le budget augmente de 4,5 p. 100 et celui de la défense de 4,64 p. 100. Ne croissent plus rapidement que le budget de l'éducation nationale, celui de la recherche et de la technologie, et celui du travail et de l'emploi ; tous les autres « grands » budgets augmentent moins vite.

Donc, on ne peut pas dire que la France ait relâché son effort. D'ailleurs, vous avez constaté que le titre V a été privilégié : cela correspond à une volonté. En effet, nous voulons une armée plus moderne, dotée d'équipements de haute technologie, avec des effectifs peut-être plus « resserrés », mais aussi davantage opérationnels.

Une comparaison avec les pays voisins le montre, notre effort de défense nous place au deuxième rang au sein de l'Alliance atlantique. La France est, en volume, le pays qui fait le plus pour sa défense. Si vous faites le calcul par tête d'habitant, nous venons loin derrière les Etats-Unis, mais à peu près au niveau de la Grande-Bretagne. Nous sommes derrière elle en proportion du P.I.B.

Il n'en demeure pas moins que notre effort n'est pas négligeable. L'étude des budgets de la défense des grands pays de l'Alliance atlantique - Allemagne fédérale, Grande-Bretagne, Etats-Unis - fait que je ne me considère pas si mal loti que je l'ai entendu dire, notamment par vous, monsieur Lecanuet.

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. Je maintiens !

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Il me semble que l'augmentation du titre V en particulier - 5,3 p. 100 en volume - témoigne de cette continuité que vous avez, d'ailleurs, bien voulu reconnaître.

Evitons les comparaisons rapides, par exemple avec la Bundeswehr. Il est vrai que l'Allemagne fédérale n'a pas à entretenir une marine océanique ; elle n'a pas d'accord de défense avec des pays extérieurs, ni de territoires d'outre-mer. Mais enfin, elle est en première ligne. Elle doit entretenir une armée de terre plus puissante que la nôtre par son effectif, bien que dépourvue d'arme nucléaire.

L'effort que fait la République fédérale d'Allemagne n'est que de 3,1 p. 100 de son produit intérieur brut contre 3,7 p. 100 pour la France. Il faut méditer sur ces chiffres.

La France doit faire beaucoup de choses.

Pays continental, elle doit avoir une armée de terre puissante, gage de notre fidélité à nos alliés.

Elle doit avoir une marine océanique, car elle est présente sur quatre continents. Elle doit assurer la sécurité de deux plates-formes qui intéressent l'avenir de l'Europe : le centre spatial de Kourou et le centre d'expérimentation du Pacifique.

Elle est une puissance méditerranéenne avec des intérêts en Afrique. Elle est présente au Proche et au Moyen-Orient. Elle est capable de maintenir dans le Golfe un groupe aéronaval pendant un an, dans des conditions tout à fait remarquables, pendant que, dans le même temps, cinq porte-avions américains s'y succédaient.

Nous menons de nombreuses actions, bien que l'enveloppe budgétaire soit assez étroite, grâce à la valeur, à la compétence, à l'abnégation de nos soldats, de nos marins, de nos aviateurs, de nos gendarmes, auxquels je tiens à rendre hommage. Ce sont des personnels de grande qualité, qui ne ménagent pas leurs efforts pour se montrer dignes des missions que le Gouvernement leur confie.

Je répondrai maintenant de façon précise aux intervenants.

Tout d'abord, M. Francou a posé de bonnes questions concernant, en particulier, le modèle d'armée qui « sous-tendait » l'effort que nous avions prévu. Il n'y a pas un modèle établi une fois pour toutes. Les missions doivent, au préalable, être remplies.

Notre concept de défense est fondé sur la dissuasion. Tout le reste en découle peu ou prou, même si notre pays a des engagements à l'extérieur. C'est là le cœur même de notre politique de défense.

Une certaine flexibilité est parfaitement possible dans certaines limites, étant donné que nous arrivons très vite au seuil de suffisance que j'ai évoqué devant vous, mesdames, messieurs les sénateurs, à plusieurs reprises.

Vous avez eu raison, monsieur Francou, d'insister sur l'importance des munitions. De ce point de vue, les crédits augmentent de plus de 12 p. 100 dans le projet de budget que je vous présente.

M. Legouez a évoqué le problème du service national. Vous avez manifesté la crainte qu'un service civil s'effectuant au sein d'associations ne ressuscite l'inégalité. Peut-être avez-vous raison. Ce serait le cas si l'on permettait aux jeunes d'accomplir leur service national dans des conditions qui n'aient pas été soigneusement contrôlées. Aussi bien n'ai-je évoqué cette possibilité que pour des associations de handicapés, au service desquelles le travail est très difficile, et en pensant à des jeunes gens qui, en temps ordinaire, sont exemptés. Je considère qu'en consacrant un an de leur vie à prendre soin de certains de nos concitoyens particulièrement défavorisés ils pourraient en définitive servir le pays ou, en tout cas, la collectivité.

Toutefois, sur un plan général, je partage votre sentiment : il faut que le service national, quand il revêt des formes civiles, puisse être encadré dans des conditions telles qu'il se rapproche le plus possible du service militaire lui-même. Il en est ainsi du service effectué dans des unités de protection civile, dans la police ou dans certaines unités de pompiers agréées.

En tout état de cause, il doit y avoir un contrôle et un suivi rigoureux. Ainsi, il sera précisé que la direction centrale du service national restera compétente aussi bien pour la fixation du contingent concerné que pour les affectations ou encore le suivi des conditions dans lesquelles s'effectuerait cette forme de service national.

Il me semble très important qu'une instance centrale puisse éventuellement corriger le tir, si j'ose dire, ou rectifier des évolutions qui pourraient nous entraîner vers un service national à plusieurs vitesses, ce qui ne serait pas bon. Le besoin des armées doit rester prioritaire ; j'y tiens beaucoup.

M. Legouez a également évoqué les problèmes de la binationalité. Je veux le rassurer. Certains accords, dont on peut discuter, ont été passés. En réalité, le nombre de jeunes nés sur notre territoire, ayant donc la nationalité française, qui peuvent se prévaloir de ces accords pour effectuer leur service militaire en Algérie ne dépasse pas quelques centaines, selon les informations dont je dispose : entre 200 et 300 par an, ce qui est très peu.

Il faut resituer, à mon sens, ce problème dans son contexte historique. La France et l'Algérie ont été unies par l'Histoire. L'Algérie est indépendante. Les liens tissés par l'Histoire ne se défont pas facilement. Il faut admettre qu'il y ait une période intermédiaire où certaines hésitations sont possibles,

explicables, même si la finalité qui est la nôtre doit être d'intégrer à notre peuple tous les jeunes qui naissent sur notre sol et souhaitent être intégrés. S'ils ne le désirent pas, ils sont libres de conserver une autre nationalité. Les étrangers ont des droits. Notre politique consiste à « faire des Français », vous avez raison de le rappeler.

Cela dit, vos alarmes sont, sans doute, excessives. Il est souhaitable qu'à travers une série de mesures, que je qualifierais tout à l'heure de simples et pratiques, le statut du service national soit pleinement revalorisé dans la conscience collective de la jeunesse elle-même. En fait, le service militaire n'est pas remis en cause par l'ensemble des Français. C'est beaucoup plus au sein de la jeunesse qu'il faut le revaloriser. Je souhaite en particulier que tous les jeunes ayant effectué le service national puissent trouver une forme de réinsertion. Ce n'est pas facile. Tel est l'objectif que je me suis fixé.

MM. de Villepin et Lecanuet, ont évoqué le problème du S 4. Tout d'abord, je rappellerai que le Président de la République a exclu la mobilité de ce missile et a annoncé que le plateau d'Albion serait modernisé. Je réfléchis donc aux conditions dans lesquelles il peut l'être de la manière la plus efficace.

Je ne nie pas que le S 4 puisse avoir certaines qualités, mais on peut se poser la question de savoir si une deuxième composante stratégique doit nécessairement avoir la même nature que la première, autrement dit, s'il doit être composé de missiles balistiques.

Mes services réfléchissent à ce problème. Je donnerai la réponse au printemps lors de l'examen du projet de loi d'actualisation.

MM. Alloncle, Longequeue, Matraja, de Catuelan ont évoqué les problèmes de la gendarmerie. J'ai évoqué la nécessité de la modernisation de la gendarmerie, ainsi qu'un certain nombre de mesures relatives au titre III.

Vous avez regretté, monsieur Alloncle, le défaut de création d'emplois ; mais il faut avoir présent à l'esprit la déflation qui a été supportée par les trois armées dans des proportions diverses.

Il n'y a pas eu de suppressions d'emplois dans la gendarmerie. Au contraire, le « repyramidage » a permis d'améliorer l'encadrement. Je rappelle que 400 postes de gendarmes auxiliaires seront créés pour assurer des missions de sécurité routière.

Je voudrais insister sur le fait que l'amélioration de la situation en Nouvelle-Calédonie a permis de rappeler en métropole 1 200 gendarmes, qui seront ainsi redéployés. Ces différentes mesures permettront d'améliorer les capacités d'intervention de la gendarmerie. Je peux donc dissiper vos craintes, monsieur le sénateur.

Je voudrais renouveler l'hommage que votre assemblée et le Gouvernement ont rendu tout à l'heure à cette arme d'élite, qui a montré en maintes circonstances son dévouement et son abnégation.

Les événements qui se sont produits en Nouvelle-Calédonie peuvent légitimement troubler certaines consciences. Je pense en particulier aux familles, dont je comprends la douleur et l'émoi.

La justice se rend toujours dans les conditions prévues par la loi. Si la Nouvelle-Calédonie retrouve durablement la paix, le sacrifice de ces malheureux soldats n'aura pas été entièrement vain. Pensons à ces hommes qui sont morts dans l'accomplissement de leur devoir.

M. Chaumont a évoqué le problème des armes chimiques.

La sensibilité sur ce sujet est traditionnellement grande. Certains Français ont été gazés pendant la Première Guerre mondiale. Ils savent ce que cela signifie. Des conflits récents ont ranimé ce souvenir. La menace des armes chimiques s'étend sur certaines régions du tiers monde. Nul n'a envie de revoir les horreurs que produit l'utilisation de ces armes de terreur.

Si, comme nous l'espérons, la conférence sur les armes chimiques parvient à un renouvellement et à un élargissement du protocole de Genève et si on s'achemine vers l'interdiction de la fabrication des armes chimiques, nous sommes soucieux des conditions de sécurité de tous les Etats pendant la période de transition de dix ans au cours de laquelle subsisteront des stocks, en particulier ceux dont dispose l'Union soviétique, chiffrés entre 50 000 et 300 000 tonnes.

Sans garantie convenable pour la sécurité des Etats démunis, la tentation serait forte pour certains de s'engager sur la voie de la dissémination.

C'est la raison pour laquelle le Président de la République a proposé que les usines d'armes chimiques soient fermées dès l'entrée en vigueur de la convention et placées sous contrôle international. Il en sera de même pour les stocks.

La France s'est déclarée prête à renoncer à toutes les possibilités de produire des armes chimiques à partir de l'entrée en vigueur de la future convention. Nous travaillons donc avec nos partenaires pour approfondir tous les éléments de cette sécurité collective, en sachant que se posent des problèmes très difficiles de contrôle et de vérification.

La France tient à tous ses interlocuteurs le langage de la prudence et de la raison, en les invitant à ne pas créer des situations régionales où la course aux armes chimiques deviendrait une nécessité, donc une norme.

Comment inciter à l'interdiction, si, en même temps, on commence à produire ? Il faut que les positions d'un pays comme le nôtre qui montre le chemin soient logiques.

C'est la raison pour laquelle le Président de la République a tenu à faire une déclaration à l'O.N.U. La France ne dispose pas d'armes chimiques. Cela n'exclut pas qu'elle reste vigilante. Nous n'entendons pas en fabriquer. Notre but est de parvenir à l'interdiction.

Vous avez évoqué les risques que le potentiel du Pacte de Varsovie pouvait faire courir à nos forces. Personne ne peut croire, monsieur le sénateur, que l'attaque méthodique de nos centres sensibles, de nos bases, par de telles armes ne serait pas perçue comme une frappe majeure impliquant une riposte proportionnelle par les moyens les plus appropriés. Je ne veux pas en dire davantage. Il est inutile d'entrer dans le détail de ce que seraient ces moyens. Ce débat n'a pas grand intérêt en dehors de toute réalité.

Vous m'avez également interrogé sur le char Leclerc. Compte tenu du surcoût observé, je ne peux pas exclure que le programme doive s'étaler sur quelques années supplémentaires. Toutefois, l'objectif lui-même n'est pas remis en cause.

S'agissant du plan O.R.I.O.N., dès mon arrivée au ministère de la défense, j'ai affirmé mon souci de poursuivre la politique mise en œuvre par mon prédécesseur, qui avait prévu d'accélérer la cession des actifs dont nous sommes propriétaires. Il existe là, me semble-t-il, des possibilités très intéressantes pour les collectivités locales. Dans de nombreuses communes de France, particulièrement dans les grandes villes, nombre d'emprises pourraient faire l'objet d'échanges compensés dans des conditions très satisfaisantes pour les collectivités locales elles-mêmes.

Je ne connais pas le pourcentage de 10 p. 100 que vous avez cité. Tout dépend, évidemment, de la rapidité avec laquelle on réalise ces actifs. Il va de soi qu'il faudra lancer un véritable nouveau programme pour moderniser nos casernements et accorder à notre jeunesse des conditions d'accueil satisfaisantes du point de vue des logements, des équipements sportifs et culturels. C'est aussi l'un des éléments qui sera de nature à revaloriser le service militaire.

Je ne m'étends pas sur le logement des militaires ; il s'agit d'un vaste débat. Certains me suggèrent également de déconcentrer un certain nombre d'administrations, qui pourraient trouver leur siège ailleurs qu'à Paris. C'est une voie à laquelle on peut réfléchir.

Enfin, toujours concernant le service national, vous m'avez posé la question suivante : comment la ressource sera-t-elle gérée au cours des prochaines années ? Le besoin des armées est prioritaire. Le mouvement démographique se traduira, en 1994-1995, par un creux. Ensuite, la ressource augmentera à nouveau. Il faudra également tenir compte des résultats des expérimentations auxquelles nous procéderons dans différents domaines. Toutes ces données seront gérées de manière centralisée par le ministère de la défense, dans les conditions que je rappelais tout à l'heure à M. Legouez.

M. d'Aillières a rappelé que le programme de l'avion de combat tactique était une grande affaire. Il faut savoir l'affronter. La France a affronté d'autres défis ; nous devons être capables de mener à bien celui-là. Des choix importants ont été faits sur le radar. Je vous les ai annoncés précédemment. Ce programme est tout à fait à notre portée. En tout cas, il ne devrait pas absorber une proportion trop importante du budget de l'armée de l'air. Evidemment, se posera le problème des conditions dans lesquelles nous pourrions aussi

l'exporter, compte tenu du coût croissant des matériels. J'ai attiré votre attention sur la nécessité d'allonger autant que possible les séries. C'est, à mon sens, un impératif de l'époque.

Enfin, M. Chaumont m'a aimablement menacé d'un ultime avertissement, mais je fais la distinction entre l'ultime avertissement nucléaire et une admonestation parlementaire. Je pense que chacun peut voir que cette petite semonce est encore très loin de l'ultime avertissement tel que nous le comprenons dans notre théorie, avec une efficacité militaire propre, dont je le remercie de n'avoir pas fait usage à mon encontre. (*Sourires.*)

Je reviens à M. d'Aillières qui m'a fait observer que les crédits du titre III ne progressaient pas aussi vite que nous le souhaiterions. A mon avis, tout le monde pourrait en dire autant. Si la rigueur est certaine, elle peut, je crois, être tolérée.

M. Max Lejeune a évoqué le problème de l'avenir de notre aviation embarquée. Je fais actuellement étudier un certain nombre de solutions. C'est aussi un des objets du débat sur la loi d'actualisation. Plusieurs possibilités existent telles que la rénovation des *Crusader* et d'autres encore sur lesquelles j'aurai sans doute l'occasion de m'exprimer. Il est évidemment difficile de tout faire à la fois : la F.O.S.T. et la modernisation de notre marine de surface avec le porte-avions nucléaire. Pourtant nous essayons de le faire. Jamais comme aujourd'hui la marine n'aura été au cœur de la doctrine de défense de la France.

Les crédits d'entretien programmé du matériel ont été pour partie transférés au titre V, à la demande de la marine nationale.

M. Lecanuet m'a fait part de ses motifs d'inquiétude en raison des nouvelles données internationales. Nous avons tous la responsabilité d'agir afin que l'opinion publique ne soit pas victime des entraînements dus à la facilité. Cette responsabilité est collective. Nous devons être à la fois ouverts et vigilants. C'est un équilibre qu'il faut savoir tenir.

Je ne partage peut-être pas entièrement votre point de vue, monsieur Lecanuet, sur l'analyse que vous faites de l'affaiblissement de l'O.T.A.N. Cette cohésion moins grande que vous relevez à l'intérieur de l'alliance, en tout cas de l'organisation militaire intégrée, ces attermoissements que vous décrivez viennent très largement de la crise du concept qui fonde l'organisation militaire intégrée, c'est-à-dire le concept de riposte graduée.

Une interrogation se fait jour dans l'opinion publique de certains pays - en République fédérale d'Allemagne, dans certains pays du nord de l'Europe - sur les conditions dans lesquelles un conflit éventuellement nucléaire, limité à leur sol, pourrait être déclenché par une décision extérieure. Voilà pourquoi un certain nombre de gens s'inquiètent, peut-être inutilement, peut-être à bon escient - je ne veux pas me prononcer. Si tant est que ces pays ont choisi une logique, encore faut-il qu'ils en acceptent les conséquences ou qu'ils la remettent en cause pour se rapprocher d'un concept de dissuasion proche du nôtre, qui vise à interdire la guerre. Poser le problème dans toute son ampleur revient à ouvrir le débat sur un certain concept de bataille nucléaire qui était apparent depuis longtemps, mais qui est maintenant présent sur le devant de la scène.

Vous avez bien voulu considérer que ce projet de budget s'inscrivait dans une continuité, même si vous n'avez pas ménagé certaines critiques.

Enfin, je retiens de vos propos que, selon vous, ce budget sauve l'essentiel. En effet, nous sommes allés à l'essentiel, lequel réside dans la modernisation constante, impressionnante de cette capacité de dissuasion suffisante qui fonde notre défense. Je ne crois pas qu'on puisse dire que nous ne tirons pas parti de la croissance économique. J'ai donné des chiffres tout à l'heure. Bien sûr, la proportion de notre effort de défense passe de 3,71 p. 100 à 3,69 p. 100 du P.I.B. Cela tient à ce que la croissance aura été un peu plus forte que prévu. Seul le numérateur change. Ce qui compte, c'est le volume réel, effectif, nécessaire à la poursuite de cet effort suffisant de défense qui fonde notre posture.

Je ne reviens pas sur le S4, je m'en suis expliqué. Je ne crois pas à l'idée qu'il puisse valoriser le tir des S.N.L.E. Cette théorie, à laquelle j'ai réfléchi, ne m'a pas vraiment convaincu. Le S4, me semble-t-il, a été présenté non comme un missile préstratégique mais toujours comme le fondement d'une deuxième composante. Si on suit le raisonnement qui

est celui de la loi de programmation, on ne peut à mon sens qu'être assez dubitatif sur ce rôle de deuxième composante stratégique. Pour ma part, je pense qu'il serait plus intéressant de réfléchir dans d'autres directions pour voir ce que pourrait être une deuxième composante stratégique qui, en effet, un jour, sera nécessaire.

En effet, même si on ne voit pas aujourd'hui que les sous-marins puissent être un jour très facilement détectables, même si on peut penser que, pendant une longue période encore, la lance l'emportera sur la cuirasse, on ne peut naturellement pas « mettre tous ses œufs dans le même panier » et on doit réfléchir à d'autres possibilités.

Vous avez dit, monsieur Lecanuet, que la France était le pays qui fournissait l'effort le plus faible en matière de fonctionnement. Peut-être cela tient-il au fait que notre budget est plus important que dans d'autres pays. Par exemple, c'est vrai, la Grande-Bretagne, où n'existe pas le service national, fait un effort plus important pour rémunérer ses militaires professionnels, comme l'Allemagne, qui utilise des personnels civils. Mais chacun a son concept, on ne peut comparer que des choses comparables. Il ne faut pas se payer d'apparences, je suis bien d'accord avec vous, mais je vous renvoie l'argument.

Il me semble, comme à vous, que le rôle de la France est compatible avec les ressources financières que nous pouvons consacrer à notre défense. Naturellement, cela demande une gymnastique constante, car ce n'est pas facile. Il est important de marquer avec fermeté notre souci de maintenir intacte la liberté d'action de la France. Cette démarche n'est pas contradictoire avec l'Alliance - mais peut-être me séparerai-je un peu de vous sur ce point. La France est un allié d'autant plus sûr qu'elle a le sentiment d'assumer elle-même sa propre défense. Comment ne pas le voir lorsque l'on regarde cela de l'étranger ? Dans toute l'Europe, la France est certainement le pays où le consensus sur la défense est le mieux réalisé. Pour autant, il faut aller vers une industrie européenne de la défense et nous devons concevoir ensemble la sécurité collective et la défense européenne, comme M. Pontillon l'a clairement marqué dans son intervention.

M. Simonin a cité un retard de 6 milliards de francs par rapport à la loi de programmation ; M. Hamel, plus tard, a cité le chiffre de 15 milliards de francs sur deux ans. Très franchement, je ne crois pas que ces chiffres soient très sérieux ; mais nous pouvons en rediscuter.

En revanche, la question du sort des engagés en fin de contrat, que vous avez abordée, est certainement plus sérieuse. Toutefois, elle s'est posée bien avant que je devienne ministre de la défense parce que les contrats arrivent à expiration depuis très longtemps. Les engagés, les militaires du rang, les caporaux posent un problème dont il faut se soucier.

M. Pontillon m'a apporté son soutien, ainsi que les sénateurs du groupe socialiste. Il a insisté sur l'importance d'une réorganisation de l'industrie aéronautique et m'a indiqué que le lancement d'un deuxième prototype devrait certainement impliquer un certain nombre de réorganisations. Je sais, pour avoir beaucoup « réorganisé » lorsque j'étais ministre de l'industrie, qu'il vaut mieux attendre les propositions des industriels. J'attends donc des propositions pour aller, en effet, dans le sens d'un mouvement général de toute l'industrie européenne. Vous avez évoqué justement - M. Bécart l'a fait également - le très beau livre de Jaurès *Vers l'armée nouvelle*, ouvrage très remarquable, à mon avis, et qui n'a rien perdu de son actualité.

La défense européenne doit se concevoir, en effet, en dépassant certains antagonismes auxquels nous sommes habitués. Si la défense européenne doit exister, c'est, à la fois, comme le pilier européen de l'Alliance atlantique et comme le moyen de l'équilibre en Europe, c'est-à-dire de la sécurité européenne. Ce pilier sert à soutenir plusieurs voûtes et contribue à l'équilibre d'un bel édifice qu'il nous appartient de construire, ce n'est pas facile.

Monsieur le sénateur, vous avez fort bien évoqué la crise du concept de riposte graduée ; je me suis d'ailleurs servi de vos arguments pour répondre à M. Lecanuet. En effet, la défense européenne ne peut être fondée que sur un concept de dissuasion, c'est-à-dire de riposte inflexible, comme vous l'avez dit avec justesse.

M. Bécart s'est exprimé sur un ton modéré. Il a lui aussi cité Jaurès, disant qu'il fallait aller à l'idéal et comprendre le réel. Je partage son point de vue. Notre idéal, c'est la paix.

Nous sommes des pacifiques. Mais nous ne sommes pas des pacifistes. La France n'entend agresser aucun peuple et elle souhaite que l'Europe soit un continent de paix.

Naturellement, comme nous devons comprendre le réel - je disais tout à l'heure qu'il y a une géographie des missiles - nous ne pouvons pas jeter le manche après la cognée : il faut regarder où nous mettons les pieds.

Nous sommes sur un continent dangereux, comment ne pas s'en souvenir ? M. Hamel évoquait Belfort. A Belfort, depuis deux siècles, nous avons vu cinq ou six fois l'envahisseur sous nos murailles !

L'Europe reste donc un continent où les facteurs d'instabilité sont considérables ; cela, on ne peut pas le négliger. Nous sommes des patriotes français. Nous avons en charge l'avenir de la France, la sécurité de nos enfants et de nos petits-enfants. L'effort que nous avons fait, nous n'allons pas le gâcher par un mouvement irréfléchi.

Regardons ce qu'il en est !

M. Gorbatchev a annoncé la réduction de 500 000 hommes. Si tant est qu'elle devienne effective, si les divisions qui regroupent ces 500 000 hommes sont, comme il l'a affirmé, redémembrées, si les forces concernées ne sont pas redistribuées, cette réduction va dans le bon sens. Mais cela ne représentera que 15 p. 100 du potentiel soviétique existant.

Un déséquilibre formidable persiste : chez eux, 12 000 têtes stratégiques - comme aux Etats-Unis - et, chez nous, quelques centaines, et encore !

Pourtant, c'est un arsenal assez impressionnant. Mais il est fondé sur cette notion de suffisance. J'aimerais vous convaincre. J'ai cru, un moment, y être parvenu. Je lisais, en effet, dans une déclaration commune que vous devez connaître, monsieur Bécart, puisqu'il s'agit de la déclaration commune du parti socialiste et du parti communiste, en date du 1^{er} décembre 1983 : « Tant que le désarmement nucléaire ne sera pas très sensiblement avancé de la part de l'Union soviétique et des Etats-Unis, la France devra maintenir en l'état sa force de dissuasion nationale, arme de longue guerre destinée à préserver ses intérêts vitaux. Cette force se situe au seuil de crédibilité et sa modernisation doit permettre de l'y maintenir. »

Voyez-vous, ce n'est pas moi qui ai changé et, finalement, nous avons fait preuve d'une certaine continuité. Vous aviez raison, à l'époque, de nous avoir rejoints sur cette conception saine.

Je n'écarte personne du consensus qui doit exister sur la défense. Plus les Français sont unis sur leur défense, mieux celle-ci se porte.

Par ailleurs, il ne faut pas opposer l'éducation nationale à la défense nationale. Les deux sont nécessaires à la République. L'armée de la République défend l'indépendance nationale, sans laquelle, certains orateurs l'ont dit, il n'y a pas de liberté, pas de démocratie. Quant à l'école de la République, elle forme des citoyens éclairés, instruits, sans lesquels il n'y a pas non plus de démocratie car celle-ci repose sur le citoyen. Il ne faut donc pas entrer dans un conflit simpliste, en opposant l'officier et le professeur ; ce n'est pas bon pour le pays !

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. En combattant la dissuasion nucléaire, bien que vous ayez déclaré ne pas le faire - c'est pourtant ce que j'ai vu faire à vos amis députés dans les amendements qu'ils ont déposés à l'Assemblée nationale - d'une certaine manière vous conduiriez la France, désarmée, démunie et sans moyens de se défendre par elle-même, à réintégrer l'organisation militaire intégrée de l'O.T.A.N. Ce serait la logique de la situation dans laquelle vous nous mettriez si on vous suivait. Or je ne pense pas que vous le vouliez. Heureusement, pour vous et aussi pour nous, nous ne vous suivrons pas !

Je ne m'étendrai pas longuement sur les autres arguments que vous avez évoqués, sinon pour dire qu'aucun de nos missiles ne peut être qualifié de missile intermédiaire, pas plus les S 4 que les S 3, les M 4, les M 45 ou nos futurs M 5.

Ce ne sont pas des missiles intermédiaires pour la simple raison que cette notion n'a de sens que par rapport aux deux superpuissances. Pour nous qui sommes au milieu, ce concept n'a pas de valeur ni de réalité. Nous n'adhérons pas à cet accord de sanctuarisation réciproque car notre problème, c'est de nous faire respecter et de faire valoir notre liberté.

Monsieur le sénateur, comme moi, vous voulez que les arsenaux soient à la pointe de la technologie. Je ne vois pas comment ils le resteraient si, en diminuant de 40 milliards de francs les crédits du titre V, vous supprimez les commandes.

Il faut mettre un peu de logique dans vos idées et j'espère vous y avoir au moins encouragés !

M. Cabanel a insisté sur le consensus entre les armées de la République et la nation. Je suis entièrement d'accord avec lui sur l'importance de ce consensus en ce qui concerne le service militaire et la dissuasion.

Il a également évoqué le nouveau climat européen et les inquiétudes sur l'avenir de l'Allemagne.

Nous sommes soucieux de manifester notre solidarité et notre volonté de faire que notre continent soit en paix. Nous souhaitons qu'avec le rapprochement de ces deux moitiés séparées puissent se produire un jour des réunions qui, en elles-mêmes, sont légitimes.

Monsieur le sénateur, vous m'avez par ailleurs demandé des éclaircissements sur les armes chimiques ; je vous ai répondu en répondant à M. Chaumont.

Vous avez également regretté l'apparition d'une certaine désillusion à propos de l'U.E.O. Je ne crois pas qu'on puisse le prétendre. En effet, cette union vient d'accueillir de nouveaux membres - l'Espagne et le Portugal - et il faut peut-être qu'elle reprenne un peu son souffle.

Elle sera sans doute le cadre d'initiatives très intéressantes, comme dans le domaine de l'espace, de la vérification, des études stratégiques et des échanges intellectuels. Ainsi, après une première session de l'Institut des hautes études de défense nationale européen qui s'est tenue en France, c'est la Belgique qui organisera l'année prochaine la nouvelle session.

M. Golliet m'a interrogé sur la stratégie navale. La « non-décelabilité » des sous-marins jouera pendant longtemps encore, mais, comme on ne peut naturellement jurer de rien, il faut penser à développer une deuxième composante.

Je ne suivrai pas M. Golliet sur le terrain des munitions nucléaires tactiques dont il voudrait voir nos navires armés, car, encore une fois, c'est le concept d'ultime avertissement qui gouverne notre doctrine en la matière. Aussi, cette arme qui est à la disposition du Président de la République et de lui seul ne peut pas être laissée à la discrétion du commandant d'un bâtiment. Le nucléaire est suffisamment important pour que son usage doive être maîtrisé du sommet.

M. Husson pense que les 8 000 personnes touchées par les mesures de déflation devaient bien servir à quelque chose. Sans doute ! Mais il peut penser que si j'ai accepté cette déflation, c'est qu'elle ne portait pas préjudice à la valeur opérationnelle de nos forces.

Gérer une diminution de 2 183 appelés ne doit pas être bien difficile, le contingent étant appelé en six fractions chaque année.

La défense, comme les autres administrations, doit accepter un effort de productivité. J'ai entendu beaucoup de « libéraux » évoquer la réduction du rôle de l'Etat ou l'idée qu'il ne serait pas mauvais de le faire « maigrir » quelque peu. Je n'ai jamais repris ce discours ; mais la notion de productivité existe dans de nombreux secteurs et nous devons être capables de nous soumettre à une discipline qui vaut pour tous.

Je remercie M. Longequeue qui, dans son intervention, est allé à l'essentiel.

Les questions de défense doivent être traitées avec le souci du bien public et le sens de l'intérêt national. Je n'ai pas eu la réputation d'être un ministre qui cédait facilement au corporatisme lorsque je détenais le portefeuille de l'éducation nationale. Je n'ai pas de raison de l'être en quelque charge qui me soit confiée.

Naturellement, je dois avoir le souci des personnels qui sont placés sous ma responsabilité ; mais la considération de l'intérêt national doit l'emporter sur tout le reste, et il est bien clair que c'est le Président de la République qui définit la doctrine de défense.

Monsieur Longequeue, pour vous comme pour moi, il faut que la déclaration de M. Gorbatchev se traduise dans les actes - c'est la moindre des choses ! - et que des formules de diversification du service national ne conduisent pas à un service à plusieurs vitesses.

M. Genton a parlé des retraités militaires, problème très complexe qui relève d'ailleurs au moins autant du ministre du budget que de moi-même ; mais je vais tâcher de répondre à ses questions.

Le droit au travail est indivisible ; les retraités militaires ne sauraient en être exclus. La dernière convention d'indemnisation du chômage édicte des dispositions restrictives à leur égard ; j'ai donc décidé de saisir à nouveau le département ministériel concerné et les partenaires sociaux afin qu'une retraite militaire ne fasse pas obstacle à la perception des allocations de chômage.

Monsieur le sénateur, vous avez également évoqué la réinsertion des sous-officiers dans la vie civile. J'y ai déjà pensé puisque, comme vous le savez, avant quinze ans, ils bénéficieront d'un pécule, que je m'efforcerai d'augmenter pour pouvoir prolonger certaines carrières excessivement courtes.

De même, se pose le problème de la majoration pour enfant accordée à des retraités qui ont pris leur retraite depuis déjà fort longtemps ; j'aurai le souci de faire progresser ce dossier de mon mieux.

Dans une intervention qui m'a touché, M. Hamel a évoqué une période qu'il connaît bien puisqu'il était parmi les soldats qui ont libéré ma ville natale. Je ne suis pas si jacobin que M. Lecanuet semblait le croire, lui aussi. Nous sommes tous des patriotes ; nous aimons notre pays et nous savons que, sur ces questions, un peu de jugeotte, de bon sens et l'amour intransigeant de la patrie font que l'on arrive à fixer son choix.

Cependant, comme vous l'avez rappelé à juste titre, bien des erreurs ont été commises, en particulier à partir d'un concept stratégique défectueux, celui de la fameuse ligne Maginot, dans les années qui ont précédé la Seconde Guerre mondiale.

Aujourd'hui, il me semble que nous « tenons le bon bout » - si je puis employer cette expression familière - à condition cependant de rester toujours vigilants.

Monsieur le sénateur, vous avez évoqué le « partage du fardeau » que revendiquent les Etats-Unis. Mais un pays ne peut pas demander que l'on partage les charges sans partager les responsabilités. J'en reviens donc au concept de dissuasion selon lequel les pays qui sont capables de se défendre par eux-mêmes sont aussi les pays qui acceptent de faire un effort pour leur défense.

S'ils ont le sentiment que d'autres assument cette tâche pour leur compte, il n'y a pas de plus sûr moyen de les déresponsabiliser, voire infantiliser. N'est-ce pas ce que nous voyons ?

M. Matraja a rappelé que le désarmement était une valeur socialiste, à condition, naturellement, qu'il aboutisse à plus de sécurité.

Il faut toujours savoir de quoi l'on parle ! Le désarmement, c'est bien souvent le ralentissement des flux d'armements ou leur réduction, car beaucoup d'armes deviennent obsolètes par elles-mêmes.

D'une certaine manière, dans la nouvelle conjoncture internationale, il faut saluer le ralentissement de la course aux armements. C'est une bonne chose. Nous devons tous être capables de nous en réjouir dès lors que, évidemment, cela n'aboutit pas, pour nous, à une moindre sécurité. C'est notre responsabilité d'y veiller.

Monsieur le sénateur, vous avez également eu raison d'insister sur la poursuite de l'effort en faveur de la condition militaire ; c'est un effort de longue haleine, mais il faut le mener, pour que chacun ait le sentiment d'être traité avec justice.

J'ai répondu à M. de Catuelan en ce qui concerne le problème des gendarmes.

Je voudrais conclure, mesdames, messieurs les sénateurs, en insistant sur le fait qu'au-delà des systèmes d'armes, qui doivent être naturellement modernisés, il y a les hommes : d'abord ceux qui les servent, puis notre peuple, les citoyennes et les citoyens français.

Il importe de les convaincre de la nécessité, si l'on veut que notre pays reste libre, si l'on veut assurer son avenir au sein de l'Europe et celui de l'Europe avec le sien, de maintenir ce consensus sur la défense que, croyez-le, beaucoup, à l'extérieur, nous envient.

Ce consensus, vous le manifesterez, j'espère, par le vote positif que beaucoup d'entre vous ont déjà annoncé. Je les remercie de leur soutien, qui sera important pour affirmer

encore la posture de défense de la France. (*Applaudissements sur les travéys socialistes, ainsi que sur certaines travéys de la gauche démocratique, de l'union centriste, de l'U.R.E.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de la défense et figurant aux articles 33 et 34.

Article 33

M. le président. « Art. 33. - I. - Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1989, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 5 568 500 000 de francs et applicables au titre III "Moyens des armes et services". »

« II. - Pour 1989, les mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires applicables au titre III "Moyens des armes et services" s'élèvent au total à la somme de 849 690 599 de francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 33.

(*L'article 33 est adopté.*)

Article 34

M. le président. « Art. 34. - I. - Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1989, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

« Titre V. - Equipement	111 573 200 000 F.
« Titre VI. - Subventions d'investissement accordées par l'Etat	346 800 000 F.
« Total.....	111 920 000 000 F.

« II. - Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1989, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

« Titre V. - Equipement	29 247 466 000 F.
« Titre VI. - Subventions d'investissement accordées par l'Etat	231 800 000 F.
« Total.....	29 479 266 000 F. »

Par amendement n° II-37, MM. Bécart, Garcia et Minetti, Mmes Bidard-Reydet et Fost, les membres du groupe communiste et apparenté proposent :

J. - De réduire les autorisations de programme figurant au titre V de l'article 34 de 300 millions de francs ;

J. - De réduire les crédits de paiement figurant au titre V de l'article 34 de 300 millions de francs.

La parole est à M. Bécart.

M. Jean-Luc Bécart. Faut-il redire ici le caractère particulièrement inacceptable de l'armement chimique ? Monsieur le ministre, je ne pense d'ailleurs pas que la revendication de l'armement chimique faisait partie de l'accord parti communiste - parti socialiste que vous avez bien voulu rappeler tout à l'heure. Sur ce point-là, je pense que nous n'avons pas changé.

Rien ne justifie que notre pays ait un armement si dangereux et tellement lourd de symboles du passé. Selon nous, la France dispose déjà, avec sa force de frappe nucléaire, du moyen de dissuader une attaque chimique d'envergure contre elle. En ajoutant à cette force de frappe une panoplie chimique, elle s'écarter de la doctrine de dissuasion, participe à la course aux armements.

Que l'on ne nous oppose pas que la France se contente de se placer en situation de pouvoir concevoir et produire des composés chimiques aboutissant à l'existence d'armes opérationnelles et qu'à ce jour aucune fabrication en série ne serait intervenue.

Comme la presse vient de le révéler, un annuaire trilingue des industries françaises de défense désigne les principales entreprises impliquées actuellement dans la fabrication d'armes chimiques. Parmi celles-ci se trouve notamment une société nationale, la S.N.P.E., dont un laboratoire jouxte, dans l'Essonne, celui de la délégation générale de l'armement, spécialisé dans les applications militaires de la chimie et de la biologie.

La France est donc bien engagée dans la production d'armes chimiques, leur stockage et leur vente à l'étranger. Elle est peut-être même engagée dans l'exportation de technologies dans ce domaine puisque l'annuaire trilingue indique qu'une filiale de la S.N.P.E. se charge également de la formation des personnels étrangers aux techniques et procédés. La France aurait-elle une responsabilité - nous espérons bien que non - dans l'utilisation des armes chimiques contre l'Iran ?

En tout cas, le fait de supprimer aujourd'hui les crédits destinés à l'arme chimique, quelques semaines avant la conférence internationale qui doit se réunir à Paris, attesterait selon nous de la volonté réelle de la France de contribuer à l'élimination de cette catégorie d'armes.

Depuis plusieurs années, Américains et Soviétiques ont entrepris de mettre au point des procédures de vérification, complexes certes, dans la perspective d'un accord interdisant définitivement la fabrication des armes chimiques et bactériologiques. Troisième puissance militaire, détentrice, virtuelle ou réelle, d'armes chimiques, la France doit, selon nous, contribuer à l'établissement d'un climat de confiance et de transparence indispensable à la conclusion d'un accord.

En 1987, au contraire, notre pays a cherché à casser le processus en officialisant cette décision de produire des munitions chimiques de nouvelle génération.

Ainsi, la France propose des armes chimiques dans ses catalogues. Dans un ouvrage de 700 pages figure cette stupéfiante révélation : l'annuaire des industries françaises de défense, tiré à 5 000 exemplaires, traduit en anglais et en arabe, fait état, dans la nomenclature « Groupe 10. - Armement », d'une classe 1 040 « Armes chimiques et équipement ».

Monsieur le ministre, je souhaite que nous n'apprenions pas un jour que l'armée irakienne aurait bénéficié de tels services ou de tels prolongements d'inscription dans un catalogue pour se doter d'armes chimiques et les utiliser dans sa guerre contre l'Iran et contre les Kurdes.

Quoi qu'il en soit, cet annuaire confirme que la France posséderait bien un important potentiel de production d'armes chimiques que la loi de programmation militaire a encore étendu. Par conséquent, nous sommes fondés à demander au Sénat d'adopter notre proposition de suppression des crédits dits « d'études » des armements chimiques. Ces crédits sont « modestes », selon votre expression, monsieur le ministre. *Quid* de la portée de notre amendement à la veille de la conférence internationale qui doit se tenir sur ce sujet à Paris ?

Quant au Président de la République, nous accepterions volontiers qu'il nous rattrape sur ce sujet en joignant ses actes à sa parole !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Francou, rapporteur spécial. La commission a émis un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Il est lassant, monsieur le président, de devoir répondre à un procès d'intention permanent dirigé contre son pays et contre les plus hautes autorités, en l'occurrence contre le Président de la République lui-même, qui a dit que la France ne fabriquait pas d'armes chimiques.

J'ai déjà eu l'occasion, à l'Assemblée nationale, de répondre à cette supputation absurde selon laquelle la France vendrait des armes chimiques.

Les équipements qui sont mentionnés dans le catalogue auquel faisait allusion M. Bécart sont des équipements de protection, des gaz lacrymogènes ou fumigènes, qui n'ont rien à voir avec les armes chimiques.

Quant aux crédits visés par cet amendement, ils ne les concernent pas non plus.

Le Gouvernement est donc défavorable à cet amendement.

M. le président. Je vais mettre aux voix l'amendement n° II-37.

M. Emmanuel Hamel. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Le groupe du R.P.R. votera contre tous les amendements communistes ayant pour objet de réduire les crédits de la défense.

M. Michel d'Aillières. Le groupe des républicains et des indépendants également, monsieur le président.

M. Xavier de Villepin. Même position pour le groupe de l'union centriste !

M. Max Lejeune. Même position pour le groupe de la gauche démocratique !

M. Robert Pontillon. Le groupe socialiste, lui aussi, votera contre les amendements déposés par le groupe communiste.

M. le président. Voilà qui simplifiera le travail des secrétaires ! (*Sourires.*)

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-37, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe communiste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 72 :

Nombre des votants	317
Nombre des suffrages exprimés	317
Majorité absolue des suffrages exprimés	159
Pour l'adoption	15
Contre	302

Le Sénat n'a pas adopté.

Par amendement n° II-38, MM. Bécart, Garcia et Minetti, Mmes Bidard-Reydet et Fost, les membres du groupe communiste et apparenté proposent :

I. - De réduire les autorisations de programme figurant au titre V de l'article 34 de 4 millions de francs ;

II. - De réduire les crédits de paiement figurant au titre V de l'article 34 de 4 millions de francs.

La parole est à M. Bécart.

M. Jean-Luc Bécart. Les crédits du titre V de la section commune, concernent les études, les essais, le développement et la fabrication des têtes nucléaires à usage stratégique dont dépendent l'augmentation de la puissance des charges nucléaires, la multiplication et la miniaturisation des têtes nucléaires prévues par la loi de programmation militaire.

Ce sont ces crédits qui financent, en particulier, les essais de Mururoa et les études nécessaires à la mise au point de la nouvelle tête nucléaire TN 75 pour la nouvelle version du missile M 4, le M 45 devant équiper le sous-marin nucléaire lanceur d'engins nouvelle génération dès 1994.

S'il est nécessaire que la France dispose des moyens d'entretenir la crédibilité de son dispositif de dissuasion, sa sécurité et le processus de désarmement en cours lui font un devoir de renoncer à des dépenses qui ne visent, encore une fois, qu'au surarmement. On peut aujourd'hui tuer, avec notre force de dissuasion, entre 250 millions et 300 millions d'individus.

Dans le titre V, ce sont les armes nucléaires et stratégiques qui se taillent la part du lion des crédits du budget de la défense. Réduire de plusieurs dizaines de milliards de francs le titre V de votre budget, monsieur le ministre, ne porterait atteinte ni à la défense nationale de la France, ni à sa sécurité, ni à l'emploi dans les industries d'armement et industries annexes.

Faut-il rappeler que nous n'avons jamais préconisé et que nous ne préconiserons jamais un désarmement unilatéral de la France ? Nous demandons que les moyens militaires soient limités à la défense de notre pays et soient entièrement maîtrisés par la France dans leur fabrication.

On nous oppose souvent l'argument des arsenaux. Or, monsieur le ministre, vous savez bien que, actuellement, plus de 80 p. 100 des armes sont fabriquées en dehors des arse-

naux. Nous nous opposons à la liquidation des arsenaux d'Etat au profit des entreprises privées, surtout lorsqu'il s'agit d'entreprises privées étrangères.

C'est pourquoi nous avons effectivement exigé la production du Rafale, avion français, car nous défendons le développement de l'aéronautique française.

Certains feignent de voir dans notre attitude une contradiction. A ceux-là, nous répondons que notre position est claire : nous préconisons - faut-il le répéter - une défense nationale s'inscrivant dans une politique de paix et de désarmement.

Or, le budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, s'inscrit dans la continuité des budgets précédents, avec une aggravation des inflexions budgétaires en faveur de la fabrication des armements et au détriment du fonctionnement des armées.

Nous souhaitons, par conséquent, une réorientation des crédits de défense au service d'une armée démocratique, disposant des matériels modernes dont elle a besoin et s'appuyant sur un secteur industriel dans lequel les établissements de l'Etat tiendront toute leur place.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Francou, rapporteur spécial. La commission s'est prononcée contre.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. L'avis du Gouvernement est celui qu'exprimait Georges Marchais dans une interview au journal *Le Monde*, le 22 novembre 1983 : « La possibilité de moderniser la force de frappe, de l'adapter en tenant compte des progrès techniques est nécessaire. Les deux grands disposent aujourd'hui d'une écrasante supériorité qui leur interdit de nous demander de réduire si peu que ce soit notre force. »

Le Gouvernement est donc contre l'amendement.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-38, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je suis maintenant saisi de trois amendements qui peuvent faire l'objet d'une discussion commune.

Par amendement n° II-39, MM. Bécart, Garcia et Minetti, Mmes Bidard-Reydet et Fost, les membres du groupe communiste et apparenté proposent :

I. - De réduire les autorisations de programme figurant au titre V, de l'article 34 de 910 millions de francs ;

II. - De réduire les crédits de paiement figurant au titre V de l'article 34 de 882 millions de francs.

Par amendement n° II-43 rectifié, MM. Bécart, Garcia et Minetti, Mmes Bidard-Reydet et Fost, les membres du groupe communiste et apparenté proposent :

I. - De réduire les autorisations de programme figurant au titre V de l'article 34 de 2 550 millions de francs ;

II. - De réduire les crédits de paiement figurant au titre V de l'article 34 de 2 743 millions de francs.

Par amendement n° II-45, MM. Bécart, Garcia et Minetti, Mmes Bidard-Reydet et Fost, les membres du groupe communiste et apparenté proposent :

I. - De réduire les autorisations de programme figurant au titre V de l'article 34 de 2 165 millions de francs ;

II. - De réduire les crédits de paiement figurant au titre V de l'article 34 de 2 960 millions de francs.

La parole est à M. Garcia, pour défendre ces trois amendements.

M. Jean Garcia. Nous proposons, par ces amendements, de supprimer les crédits consacrés aux nouveaux armements nucléaires tactiques.

Nous visons ainsi les crédits des programmes complémentaires des missiles A.S.M.P., Hadès et du programme de Mirage nucléaires, qui doivent être équipés, précisément, des fameux missiles air-sol moyenne portée.

Confirmer la mise en œuvre de ces différents vecteurs stratégiques pour la fin des années 1990 et le début du prochain millénaire alors que la question du désarmement nucléaire et même conventionnel est posée en Europe aujourd'hui traduirait la volonté de la France de s'opposer au processus de désarmement en cours.

Le maintien de ces programmes, dont certains, que je viens de citer, sont présentés comme préfigurant les moyens d'une défense européenne, pourrait même être compris, dans le cas du missile S 4, comme traduisant la volonté de contourner les accords intervenus entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

Vous nous dites, monsieur le ministre, que notre proposition vise à priver la France des moyens de sa défense et de son indépendance nationale. Nous avons montré, dans nos interventions précédentes, que c'est, en fait, votre budget, en son titre III, notamment, qui prive notre pays de ses moyens de défense.

Si votre seul but, comme vous le proclamez, « c'est l'équilibre », « c'est la stabilité », - vous venez de le dire - « c'est la paix sur notre continent », si vous souhaitez, comme nous, « une paix durable qui permettra des rapprochements que nous souhaitons », vous devez, monsieur le ministre, soutenir nos propositions.

« La géographie des missiles », pour reprendre votre propre concept, monsieur le ministre, évolue ; nous vous demandons d'en tenir compte. C'est dans cet esprit que nous proposons ces amendements.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Francou, rapporteur spécial. La commission s'est prononcée contre ces amendements.

Je fais remarquer à notre collègue M. Garcia que les chapitres 51-89 et 51-71 qu'il vise sont précisément ceux au moyen desquels le Gouvernement achètera et paiera le développement du Rafale ! (*Sourires.*)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat. Même avis que précédemment, monsieur le président.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-39, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-43 rectifié, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-45, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Par amendement n° II-40, MM. Bécart, Garcia et Minetti, Mmes Bidard-Reydet et Fost, les membres du groupe communiste et apparenté proposent :

I. - De réduire les autorisations de programme figurant au titre V de l'article 34 de 500 millions de francs ;

II. - De réduire les crédits de paiement figurant au titre V de l'article 34 de 500 millions de francs.

La parole est à M. Bécart.

M. Jean-Luc Bécart. Cet amendement tend à supprimer les crédits consacrés par le projet de budget pour 1989 à l'arme neutronique, arme neutronique qui, me semble-t-il, n'était pas non plus prévue dans les discussions et accords de 1983 entre le parti communiste et le parti socialiste.

A cette heure matinale, je ne ferai qu'un commentaire : pour ce qui est de la maintenance de l'arme nucléaire de dissuasion défensive, nous sommes toujours d'accord, nous l'avons toujours été. Si la moderniser, c'est la rendre la plus efficace possible, nous sommes encore d'accord. Mais l'arme à neutrons, les armes chimiques et d'autres choses que nous avons citées tout à l'heure vont au-delà de la maintenance des armes nucléaires de dissuasion et, là, nous ne sommes plus d'accord.

Veuillez m'excuser de répéter ces propos, mais il semblait que M. le ministre, tout à l'heure, n'avait pas tout à fait bien compris la position du groupe communiste.

Si l'heure n'est pas au désarmement unilatéral - nous ne l'avons d'ailleurs jamais demandé pour la France - elle n'est certes pas à la mise au point d'armes ultrasophistiquées de destruction.

Nous préconisons donc de mettre fin à l'arme neutronique comme au surarmement nucléaire, pour dégager des capacités nouvelles en faveur de la recherche, de la formation, de l'investissement productif et de l'emploi.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Francou, rapporteur spécial. Contre.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Le Gouvernement est contre.

Mais je ne résiste pas au plaisir de vous lire cette phrase de M. le sénateur Garcia : « Nous admettons la nécessité d'une veille technologique qui inclut notamment des recherches et des essais sur la bombe à neutrons. » (*Sourires.*)

J'ai trouvé cette phrase dans le n° 39 de *Correspondance Armée-Nation* du mois de septembre 1983.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-40, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Par amendement n° II-41, MM. Bécart, Garcia et Minetti, Mmes Bidard-Reydet et Fost, les membres du groupe communiste et apparenté proposent :

I. - De réduire les autorisations de programme figurant au titre V de l'article 34 de 65 millions de francs ;

II. - De réduire les crédits de paiement figurant au titre V de l'article 34 de 69 millions de francs.

La parole est à M. Bécart.

M. Jean-Luc Bécart. Approuvant l'objectif d'atteindre par étapes le seuil nucléaire zéro à l'an 2000, les sénateurs communistes et apparenté formulent un ensemble de propositions qui se traduisent dans l'immédiat par une économie de 40 milliards de francs.

Ces propositions sont contenues dans la série d'amendements que nous avons déposés sur le titre V de l'article 34 et que nous examinons en ce moment.

Il s'agit, selon nous, de renoncer à la fabrication des missiles M 5, dont devraient être dotés les sous-marins nucléaires lance-engins, et d'arrêter la fabrication de nouveaux sous-marins nucléaires, dont l'utilisation est envisagée au-delà de l'an 2000. Il s'agit également de renoncer à la réalisation du missile S 4, mobile ou non, qui, dans un premier temps, devrait remplacer les missiles S 3 implantés sur le plateau d'Albion et devenus obsolètes.

Il s'agit de renoncer définitivement à l'utilisation de missiles tactiques ou préstratégiques, c'est-à-dire considérés comme une arme nucléaire du champ de bataille ou comme l'ultime coup de semonce nucléaire avant l'utilisation des armes stratégiques. Cela signifie que les Hades, d'une portée de 450 kilomètres, contre lesquels les Allemands de l'Ouest ont manifesté récemment, et les A.S.M.P., missiles air-sol moyenne portée, emportés par les avions situés sur terre ou sur porte-avions, devraient être supprimés.

Il s'agit aussi d'arrêter tous les essais nucléaires à Mururoa et dans tout autre lieu du Pacifique ou d'ailleurs.

Il s'agit de ne pas fabriquer et donc de ne pas stocker d'armes chimiques. Nous en avons parlé tout à l'heure.

Certains prétendent que ces propositions visent en fait à « désarmer la France ». Rien n'est plus faux puisqu'elles visent essentiellement tout ce qui contribue à son surarmement. En se prononçant pour la construction du Rafale, les communistes font la preuve qu'ils ont conscience au plus haut point de la nécessité de la défense véritable de leur pays. Renoncer au Rafale, comme le demandent certains, c'est soit s'en remettre à l'aviation américaine - F 18 ou autre - soit participer à la réalisation de l'avion de combat européen à laquelle des firmes aéronautiques américaines seront associées.

La sécurité de la France n'a rien à gagner, bien au contraire, à l'installation d'un dispositif qui fait obstacle à la réduction des arsenaux nucléaires et des tensions en Europe.

Nous ne voulons nullement laisser la France complètement démunie face aux autres pays.

Ce que nous refusons, c'est le surarmement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Francou, rapporteur spécial. La commission des finances s'est prononcée contre.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Le Gouvernement est contre.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-41, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Par amendement n° II-42, MM. Bécart, Garcia et Minetti, Mmes Bidard-Reydet et Fost, les membres du groupe communiste et apparenté proposent :

I. - De réduire les autorisations de programme figurant au titre V de l'article 34 de 100 millions de francs ;

II. - De réduire les crédits de paiement figurant au titre V de l'article 34 de 415 millions de francs.

La parole est à M. Bécart.

M. Jean-Luc Bécart. M. Garcia a défendu cet amendement tout à l'heure en présentant l'amendement n° II-39.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Francou, rapporteur spécial. La commission s'est prononcée contre.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Le Gouvernement est contre.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-42, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Par amendement n° II-44, MM. Bécart, Garcia et Minetti, Mmes Bidard-Reydet et Fost, les membres du groupe communiste et apparenté proposent :

I. - De réduire les autorisations de programme figurant au titre V de l'article 34 de 1 493 millions de francs ;

II. - De réduire les crédits de paiement figurant au titre V de l'article 34 de 1 495 millions de francs.

La parole est à M. Bécart.

M. Jean-Luc Bécart. La France poursuit ses expérimentations nucléaires dans le Pacifique Sud sans manifester la moindre intention de s'associer aux efforts déployés par l'Union soviétique et les Etats-Unis pour rendre possible la conclusion d'un traité d'interdiction. Faut-il rappeler au passage que les Polynésiens n'ont jamais été consultés sur la décision prise voilà vingt-cinq ans d'installer le centre d'expérimentation à Mururoa ?

Grâce aux initiatives prises par l'Union soviétique, des perspectives prometteuses existent désormais. Des experts américains ont pu se rendre sur un site soviétique d'expérimentation et vérifier *in situ* que les technologies actuelles permettraient de garantir le respect d'un traité.

De la même manière, quarante-cinq spécialistes soviétiques ont assistés, le 16 août dernier, à un essai nucléaire sur le site du Nevada.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, nous ne demandons pas que la France interrompe unilatéralement ses essais, mais, en tant que troisième puissance nucléaire mondiale, n'aurait-elle pas dû proposer d'emblée de s'associer au processus que je viens de décrire ?

La nécessité de moderniser la force de dissuasion pour lui conserver son efficacité disparaîtrait en cas de signature d'un accord interdisant les expérimentations, puisque tous les Etats détenteurs d'un arsenal nucléaire se retrouveraient bloqués au même stade de perfectionnement. Il faut croire que c'est précisément ce que ne veut pas le Gouvernement de M. Rocard, pas plus que ne le voulait le précédent, celui de M. Chirac.

Inoffensifs, les essais nucléaires ? « Ils ne font subir à l'environnement aucun dommage critique », affirmait le ministre de la recherche, M. Hubert Curien, au cours d'un voyage en Australie, en octobre dernier.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, pourquoi la France s'est-elle opposée à un projet de résolution du Parlement européen prévoyant l'envoi d'une mission d'études sur les conséquences écologiques et médicales des essais nucléaires ?

Ce projet de résolution demandait qu'« une équipe indépendante de scientifiques, comprenant notamment du personnel qualifié en médecine, en biologie et en mécanique des fluides géothermiques, reçoive mission de se rendre en Polynésie française pour y étudier les effets sanitaires et écologiques des essais nucléaires français dans la région. »

Le gouvernement territorial de Polynésie française a aussi publié, fin octobre, un communiqué dans lequel il déplorait « le manque total d'information objective et incontestable. »

Pourquoi ces refus successifs, monsieur le ministre ?

Nous vous demandons d'expliquer devant le Sénat pourquoi le Gouvernement a exercé d'énormes pressions sur le Parlement européen afin que le projet de résolution que j'ai cité soit retiré de l'ordre du jour, ce qui a d'ailleurs été obtenu. Le Sénat tout entier, j'en suis certain, attend votre réponse, monsieur le ministre.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Francou, rapporteur spécial. Contre !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. La France a accueilli, sur ses sites d'expérimentation, trois missions scientifiques : la mission Tazieff, la mission australienne Atkinson et, récemment, la mission du commandant Cousteau.

Je suggère aux sénateurs communistes de méditer cette parole de Jaurès : « Un peu d'internationalisme éloigne de la patrie, beaucoup y ramène », et je leur propose de demander à l'Union soviétique de bien vouloir ouvrir ses sites du Kazakhstan, d'Asie centrale...

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. ... à des missions scientifiques étrangères qui puissent procéder aux mêmes études et aux mêmes mesures que celles que nous avons autorisées à Mururoa. (Applaudissements.)

M. Emmanuel Hamel. Bravo ! Excellente réponse !

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-44, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Par amendement n° II-46, MM. Bécart, Garcia et Minetti, Mmes Bidard-Reydet et Fost, les membres du groupe communiste et apparenté proposent :

I. - De réduire les autorisations de programme figurant au titre V de l'article 34 de 8 150 millions de francs.

II. - De réduire les crédits de paiement figurant au titre V de l'article 34 de 4 921 millions de francs.

La parole est à M. Garcia.

M. Jean Garcia. La réduction des crédits de surarmement que nous proposons par cet amendement n° II-46, s'ajoutant aux propositions que nous avons défendues jusqu'à présent, permettrait de réaliser des économies pouvant être utilisées au profit de l'emploi, de la formation et de la recherche.

Notre pays ne consacre-t-il pas seulement 0,44 p. 100 de son produit intérieur brut à l'enseignement supérieur, contre 2,4 p. 100 aux Etats-Unis ? Quant au budget de la recherche scientifique civile, il est nettement inférieur à celui de la recherche scientifique militaire.

En effet, l'avenir de l'Europe, monsieur le ministre, n'est pas dans un affrontement permanent entre l'O.T.A.N. et les forces du pacte de Varsovie, matérialisé par la mise au point d'armes, y compris conventionnelles, toujours plus modernes et sophistiquées, absorbant une part toujours plus importante du produit intérieur brut et mettant en danger le devenir de l'humanité.

Chacun sait ici que les droits du Parlement sont considérablement restreints par la Constitution, concernant le débat budgétaire notamment, puisque députés et sénateurs peuvent réduire les dépenses des ministères mais n'ont pas la possibilité d'affecter les réductions proposées, le Gouvernement ayant seul cette initiative. Cette procédure, combinée au trop fameux article 40 de la Constitution, ne laisse guère de marge de manœuvre aux parlementaires que nous sommes !

Mais, je tiens à dire, mes chers collègues, comment nous affecterions les crédits économisés sur le surarmement.

Cet amendement tend à une réduction de crédits de plus de 8 milliards de francs en autorisations de programme et de près de 5 milliards de francs en crédits de paiement.

Nous pourrions ainsi porter à 200 millions de francs le crédit pour les bourses de recrutement au C.A.P.E.S., alors qu'existe actuellement une crise de recrutement aux niveaux du C.A.P.E.S. et de l'agrégation. Nous proposerions en outre de revenir au système des I.P.E.S. - instituts de préparation aux enseignements de second degré - supprimé en 1978.

Nous proposerions d'inscrire au chapitre 37-93 une provision pour l'amélioration de la situation des personnels enseignants, première étape d'un plan de revalorisation sur trois ans des salaires des enseignants à compter du 1^{er} janvier 1989. Le coût de cette mesure serait de 12 milliards de francs.

Cet amendement, comme les précédents, permettrait donc de financer la revalorisation réelle du métier d'enseignant. La commission des finances de l'Assemblée nationale a fixé à 25 p. 100 la revalorisation nécessaire. Comment y parvenir, monsieur le ministre, sans prélever des crédits sur le budget du surarmement ? Dans le cas contraire, il ne sera pas possible de faire face aux besoins de recrutement. Nous proposons d'engager, dès 1989, une politique résolue de revalorisation du métier d'enseignant.

Enfin, de 1984 à 1988, pour les 315 000 élèves supplémentaires arrivés au lycée dans notre pays, il n'y a eu que 37 établissements créés, soit un lycée pour 8 250 élèves. Le retard est considérable, particulièrement en Ile-de-France.

La dotation pour les constructions de lycées - la dotation régionale d'équipements scolaires - doit bénéficier d'un accroissement, dès ce budget, de 2 milliards de francs. Compte tenu des besoins, la dotation devrait être maintenue à ce montant dans les cinq ans qui viennent.

Pour faire face aux défis que connaît notre système éducatif, pour répondre au nécessaire effort de recherche scientifique civil, pour donner aux jeunes de notre pays la formation qui leur permettra d'affronter l'avenir, il faut dégager les moyens financiers.

Tel est l'objet de cet amendement que je demande au Sénat d'adopter par scrutin public.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Francou, rapporteur spécial. La commission s'est prononcée contre cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Contre.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-46, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe communiste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 73 :

Nombre des votants	317
Nombre des suffrages exprimés	317
Majorité absolue des suffrages exprimés	159
Pour l'adoption	15
Contre	302

Le Sénat n'a pas adopté.

Par amendement n° II-47, MM. Bécart, Garcia et Minetti, Mmes Bidard-Reydet et Fost, les membres du groupe communiste et apparenté proposent :

I. - De réduire les autorisations de programme figurant au titre V de l'article 34 de 1 790 millions de francs ;

II. - De réduire les crédits de paiement figurant au titre V de l'article 34 de 1 072 millions de francs.

La parole est à M. Bécart.

M. Jean-Luc Bécart. La France doit, certes, disposer pour sa défense d'une marine océanique équilibrée et moderne avec son soutien aérien, mais le choix opéré avec le porte-avions nucléaire ne répond pas à ce besoin.

Alors que la flotte française souffre d'une grande vétusté, des sommes exorbitantes seront investies dans un bâtiment dont tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il est une force vulnérable et dont les missions d'intimidation ne pourraient avoir que de très lointains rapports avec une politique navale au service de la défense nationale.

J'ajoute, sur ce dernier point, que l'absence, dans la loi de programmation, de dépenses pour les aéronaves qui seront embarqués et pour les nécessaires bâtiments d'accompagnement et de soutien logistique, absence que l'on comprend étant donné le coût du porte-avions, confirme que cette force aéronavale est moins destinée à défendre l'indépendance de la France qu'à œuvrer dans un dispositif intégré dont la récente expédition dans le golfe Persique aux côtés des Etats-Unis a pu fournir une préfiguration.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Francou, rapporteur spécial. La commission s'est prononcée contre l'amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Contre !

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-47, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Par amendement n° II-48, MM. Bécart, Garcia et Minetti, Mmes Bidard-Reydet et Fost, les membres du groupe communiste et apparenté proposent :

I. - De réduire les autorisations de programme figurant au titre V de l'activité 34 de 720 millions de francs.

II. - De réduire les crédits de paiement figurant au titre V de l'article 34 de 1 638 000 francs.

La parole est à M. Garcia.

M. Jean Garcia. Par cet amendement, nous proposons la suppression des crédits consacrés à la refonte M 4 des sous-marins nucléaires lance-engins, pour les raisons que nous avons déjà évoquées. Le gel de ces crédits permettrait de lancer complètement le programme Rafale.

Certains voient une contradiction entre notre volonté de voir aboutir le programme A.C.T. et les critiques que nous adressons à ce budget en proposant, par nos amendements, de transférer progressivement 40 milliards de francs à l'éducation nationale et à la recherche.

Notre position est simple : le programme Rafale participe de l'effort de défense et contribue à la sauvegarde de notre indépendance, tandis que la loi de programmation militaire - ce que nous avons expliqué tout au long de la soirée - obéit à un souci de surarmement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Francou, rapporteur spécial. Contre.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Contre.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-48, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement figurant au titre V.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement figurant au titre VI.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 34 tel qu'il résulte des votes du Sénat.

(L'article 34 est adopté.)

M. le président. L'appelle les crédits du ministère de la défense inscrits à l'état D.

ETAT D

M. le président. « Titre III. - Section air, 15 000 000 francs ;

« Section forces terrestres, 66 000 000 francs ;

« Section marine, 110 000 000 francs ;

« Section gendarmerie, 35 000 000 francs. » - (Adopté.)

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère de la défense.

5

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Etienne Dailly un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur la proposition de résolution de MM. Etienne Dailly, Pierre-Christian Taittinger, Jean Chérioux et Michel Dreyfus-Schmidt tendant à modifier l'article 103 du règlement du Sénat (n° 110, 1988-1989).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 116 et distribué.

J'ai reçu de M. Marcel Rudloff un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles (n° 32, 1988-1989).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 117 et distribué.

J'ai reçu de M. Bernard Hugo un rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, complétant la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux (n° 100, 1988-1989).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 118 et distribué.

6

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à ce jour, jeudi 8 décembre 1988, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1989, adopté par l'Assemblée nationale (n° s 87 et 88, 1988-1989).

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie : moyens des services et dispositions spéciales :

Culture et communication :

Culture et chapitre 35-20 de l'état D annexé à l'article 35 :

M. Raymond Bourguin, rapporteur spécial (rapport n° 88, annexe n° 5) ; M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 89, tome I) ; M. Jacques Carat, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (cinéma, théâtre dramatique, avis n° 89, tome II).

Communication (ainsi que l'information dont les crédits sont inscrits aux services généraux du Premier ministre).

Articles 52, 52 bis et lignes 50 et 51 de l'état E annexé à l'article 48.

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial (rapport n° 88, annexe n° 6) ; M. Adrien Gouteyron, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 89, tome X).

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1989

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1989 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à quatre heures dix.)

Le Directeur adjoint
du service du compte rendu sténographique,
JACQUES CASSIN

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT

(Application des articles 76 et 78 du Règlement)

*Mesures pour lutter contre l'insécurité
et la délinquance dans le Val-d'Oise*

47. - 7 décembre 1988. - **Mme Marie-Claude Beaudou** attire l'attention de **M. le ministre de l'Intérieur** sur l'insécurité et la délinquance qui se développent dans certaines cités des grandes villes du Val-d'Oise. Elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelles mesures il envisage pour faire reculer l'insécurité et la délinquance. Elle lui demande également comme première mesure la création de deux postes d'agents ilotiers supplémentaires par tranche de 500 logements dans toute cité comprenant au moins 500 logements.

*Développement de l'aérodrome de Roissy-en-France
et de toute sa région*

48. - 7 décembre 1988. - **Mme Marie-Claude Beaudou** attire l'attention de **M. le ministre de l'Industrie et de l'aménagement du territoire** sur le développement de l'aérodrome de Roissy-en-France (Val-d'Oise), de toute une région encore agricole mais appelée à un essor prodigieux. Elle lui demande quelles mesures il envisage pour faire bénéficier globalement cette région des mutations engagées par un développement de productions industrielles, d'activités commerciales, de constructions de logements, d'organisations de voies de circulation, de préservation de l'environnement et des conditions de vie de la population, avec comme seul objectif de servir l'intérêt national et celui de la région. Elle lui demande également si le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France ne constitue pas un obstacle à lever très rapidement. Elle lui demande enfin comment il envisage d'associer l'ensemble des collectivités territoriales, dont celles du Val-d'Oise, à l'étude de ce développement et aux décisions à prendre rapidement.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

de la séance

du mercredi 7 décembre 1988

SCRUTIN (N° 71)

sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1989
(budget des anciens combattants)

Nombre de votants	318
Nombre des suffrages exprimés	305
Majorité absolue des suffrages exprimés	153
Pour l'adoption	88
Contre	217

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour

MM.

François Abadie
Guy Allouche
François Autain
Germain Authié
Gilbert Baumet
Jean-Pierre Bayle
Gilbert Belin
Jacques Bellanger
Roland Bernard
Jacques Bialski
Marc Bœuf
Stéphane Bonduel
Charles Bonifay
Marcel Bony
André Boyer (Lot)
Eugène Boyer
(Haute-Garonne)
Louis Brives
Jacques Carat
William Chervy
Félix Ciccolini
Yvon Collin
Marcel Costes
Raymond Courrière
Roland Courteau
Etienne Dailly
Michel Darras
Marcel Debarge
André Delelis
Gérard Delfau
Jacques Descours
Desacres

Rodolphe Désiré
Emile Didier
Michel Dreyfus-
Schmidt
Léon Eeckhoutte
Claude Estier
Jules Faigt
Gérard Gaud
François Giacobbi
Roland Grimaldi
Robert Guillaume
Emmanuel Hamel
Marcel Henry
Pierre Jeambrun
Philippe Labeyrie
Tony Larue
Robert Laucournet
Bastien Leccia
Bernard Legrand
(Loire-Atlantique)
Edouard Le Jeune
(Finistère)
Max Lejeune (Somme)
Charles-Edmond
Lenglet
François Lesein
Louis Longueueu
Paul Loridant
François Louisy
Roland du Luart
Philippe Madrelle
Michel Manet

Jean-Pierre Masseret
Pierre Matraja
Jean-Luc Mélenchon
Josy Moinet
Michel Moreigne
Albert Pen
Guy Penne
Daniel Percheron
Louis Perrein
Hubert Peyou
Jean Peyrafitte
Maurice Pic
Robert Pontillon
Claude Pradille
Roger Quilliot
Albert Ramassamy
Mlle Irma Rapuzzi
René Régnault
Michel Rigou
Jean Roger
Roger Roudier
Gérard Roujas
André Rouvière
Abel Sempé
Franck Sérusclat
René-Pierre Signé
Pierre-Christian
Taittinger
Raymond Tarcy
Fernand Tardy
Marcel Vidal

Ont voté contre

MM.

Paul Alduy
Michel Alloncle
Jean Amelin
Hubert d'Andigné
Maurice Arreckx
Jean Arthuis
Alphonse Arzel
José Balarello
René Ballayer
Henri Bangou
Bernard Barbier
Jean Barras
Jean-Paul Bataille
Mme Marie-Claude
Beaudeau
Jean-Luc Bécart
Henri Belcour
Jean Bénard
Mousseaux
Jacques Bérard
André Bettencourt

Mme Danielle
Bidard Reydet
Jean-Pierre Blanc
Maurice Blin
André Bohl
Roger Boileau
Christian Bonnet
Amédée Bouquerel
Yvon Bourges
Raymond Bourguine
Philippe de Bourgoing
Jean-Eric Bousch
Raymond Bouvier
Jean Boyer (Isère)
Louis Boyer (Loiret)
Jacques Boyer-Andrivet
Jacques Braconnier
Pierre Brantus
Raymond Brun
Guy Cabanel
Michel Caldagues
Robert Calmejane

Jean-Pierre Cantegrit
Paul Caron
Pierre Carous
Marc Castex
Louis de Catuelan
Jean Cauchon
Joseph Caupt
Auguste Cazalet
Jean Chamant
Jean-Paul Chambriard
Jacques Chaumont
Michel Chauty
Jean Chérioux
Roger Chinaud
Auguste Chapin
Jean Clouet
Jean Cluzel
Henri Collette
Francisque Collomb
Charles-Henri
de Cossé-Brissac

Maurice Couve
de Murville
Pierre Croze
Michel Crucis
Charles de Cuttoli
André Daugnac
Marcel Daunay
Désiré Debavelaere
Luc Dejoie
Jean Delaneau
François Delga
Jacques Delong
Charles Descours
André Diligent
Franz Dubosq
Alain Dufaut
Pierre Dumas
Jean Dumont
Jean Faure
Louis de La Forest
Marcel Fortier
André Fosset
Mme Paulette Fost
Jean-Pierre Fourcade
Philippe François
Jean Francou
Mme Jacqueline
Frayssé-Cazalis
Jean Garcia
Philippe de Gaulle
Jacques Genton
Alain Gérard
Charles Ginesy
Jean-Marie Girault
(Calvados)
Paul Girod (Aisne)
Henri Goetschy
Jacques Golliet
Yves Goussebaire-
Dupin
Adrien Gouteyron
Paul Graziani
Georges Gruillot
Hubert Hænel
Mme Nicole
de Hauteclouque
Rémi Herment
Daniel Hœffel
Jean Huchon
Bernard Hugo
Claude Huriet
Roger Husson
André Jarrot
Charles Jolibois
Louis Jung
Paul Kauss
Pierre Lacour
Christian
de La Malène

MM.

Michel d'Aillières
Georges Berchet
Guy Besse
Jacques Bimbenet
Ernest Cartigny

Lucien Lanier
Jacques Larché
Gérard Larcher
Bernard Laurent
René-Georges Laurin
Marc Lauriol
Guy de La Verpillière
Louis Lazuech
Henri Le Breton
Jean Lecanuet
Yves Le Cozannet
Charles Lederman
Modeste Legouez
Jean-François
Le Grand (Manche)
Bernard Lemarié
Roger Lise
Georges Lombard
(Finistère)
Maurice Lombard
(Côte-d'Or)
Pierre Louvot
Mme Hélène Luc
Marcel Lucotte
Jacques Machet
Jean Madelain
Paul Malassagne
Kléber Malécot
Hubert Martin
Christian Masson
(Ardennes)
Paul Masson (Loiret)
François Mathieu
(Loire)
Serge Mathieu
(Rhône)
Michel Maurice-
Bokanowski
Louis Mercier
Daniel Millaud
Louis Minetti
Michel Miroudot
Mme Hélène Missoffe
Louis Moinard
René Monory
Claude Mont
Geoffroy
de Montalembert
Paul Moreau
Jacques Mossion
Arthur Moulin
Jacques Moutet
Jean Natali
Lucien Neuwirth
Henri Olivier
Charles Ornano
Paul d'Ornano
Jacques Oudin
Dominique Pado

Se sont abstenus

Henri Collard
Jean François-Poncet
Jacques Habert
Pierre Laffitte
Georges Mouly

Robert Pagès
Sosefo Makapé
Papilio
Charles Pasqua
Bernard Pellarin
Jean-François Pintat
Alain Pluchet
Raymond Poirier
Christian Poncelet
Henri Portier
Roger Poudonson
Richard Pouille
Jean Pourchet
André Pourny
Claude Prouvovoyeur
Jean Puech
André Rabineau
Henri de Raincourt
Ivan Renar
Guy Robert
(Vienne)
Jean-Jacques Robert
(Essonne)
Mme Nelly Rodi
Josselin de Rohan
Roger Romani
Olivier Roux
Marcel Rudloff
Roland Ruet
Michel Rufin
Pierre Salvi
Pierre Schiélé
Maurice Schumann
Paul Séramy
Pierre Sicard
Jean Simonin
Michel Sordel
Paul Souffrin
Michel Souplet
Louis Souvet
Jacques Thyraud
Jean-Pierre Tizon
Henri Torre
René Travert
René Trégouët
Georges Treille
François Trucy
Dick Ukeiwé
Pierre Vallon
Albert Vecten
Xavier de Villepin
Louis Virapoullé
Hector Viron
Robert Vizet
Albert Voilquin
André-Georges Voisin

N'a pas pris part au vote

M. Alain Poher, président du Sénat, qui présidait la séance.

A délégué son droit de vote

(Art. 63 et 64 du règlement.)

M. André Pourny à M. Bernard Barbier.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 72)

sur l'amendement n° II-37, présenté par M. Jean-Luc Bécart et les membres du groupe communiste et apparenté, tendant à réduire les crédits du titre V, du ministère de la défense, inscrits à l'article 34 du projet de loi de finances pour 1989

Nombre de votants 317

Nombre des suffrages exprimés 317

Majorité absolue des suffrages exprimés 159

Pour l'adoption 15

Contre 302

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour

MM.		
Henri Bangou	Mme Paulette Fost	Louis Minetti
Mme Marie-Claude	Mme Jacqueline	Robert Pagès
Beaudeau	Frayse-Cazalis	Ivan Renar
Jean-Luc Bécart	Jean Garcia	Paul Souffrin
Mme Danielle	Charles Lederman	Hector Viron
Bidard Reydet	Mme Hélène Luc	Robert Vizet

Ont voté contre

MM.		
François Abadie	Amédée Bouquerel	Henri Collard
Michel d'Aillières	Yvon Bourges	Henri Collette
Paul Alduy	Raymond Bourguine	Yvon Collin
Michel Alloncle	Philippe de Bourgoing	Francisque Collomb
Guy Allouche	Jean-Eric Bousch	Charles-Henri
Jean Amelin	Raymond Bouvier	de Cossé-Brissac
Hubert d'Andigné	André Boyer (Lot)	Marcel Costes
Maurice Arreckx	Eugène Boyer	Raymond Courrière
Jean Arthuis	(Haute-Garonne)	Roland Courteau
Alphonse Arzel	Jean Boyer (Isère)	Maurice Couve
François Autain	Louis Boyer (Loiret)	de Murville
Germain Authié	Jacques Boyer-Andrivet	Pierre Croze
José Balarelo	Jacques Braconnier	Michel Crucis
René Ballayer	Pierre Brantus	Charles de Cuttoli
Bernard Barbier	Louis Brives	Michel Darras
Jean Barras	Raymond Brun	André Dagnac
Jean-Paul Bataille	Guy Cabanel	Marcel Daunay
Gilbert Baumet	Michel Caldaguès	Marcel Debarge
Jean-Pierre Bayle	Robert Calmejan	Désiré Debavelaere
Henri Belcour	Jean-Pierre Cantegrit	Luc Dejoie
Gilbert Belin	Jacques Carat	Jean Delaneau
Jacques Bellanger	Paul Caron	André Delelis
Jean Bénard	Pierre Carous	Gérard Delfau
Mousseaux	Ernest Cartigny	François Delga
Jacques Bérard	Marc Castex	Jacques Delong
Georges Berchet	Louis de Catuelan	Charles Descours
Roland Bernard	Jean Cauchon	Jacques Descours
Guy Besse	Joseph Caupert	Desacres
André Bettencourt	Auguste Cazalet	Rodolphe Désiré
Jacques Bialschi	Jean Chamant	Emile Didier
Jacques Bimbenet	Jean-Paul Chambriard	André Diligent
Jean-Pierre Blanc	Jacques Chaumont	Michel Dreyfus-
Maurice Blin	Michel Chauty	Schmidt
Marc Bœuf	Jean Chérioux	Franz Duboscq
André Bohl	William Chervy	Alain Dufaut
Roger Boileau	Roger Chinaud	Pierre Dumas
Stéphane Bonduel	Auguste Chupin	Jean Dumont
Charles Bonifay	Félix Ciccolini	Léon Eeckhoutte
Christian Bonnet	Jean Clouet	Claude Estier
Marcel Bony	Jean Cluzel	Jules Faigt
		Jean Faure

Louis de La Forest
Marcel Fortier
André Fosset
Jean-Pierre Fourcade
Philippe François
Jean François-Poncet
Jean Francou
Gérard Gaud
Philippe de Gaulle
Jacques Genton
Alain Gérard
François Giacobbi
Charles Ginesy
Jean-Marie Girault
(Calvados)
Paul Girod (Aisne)
Henri Goetschy
Jacques Golliet
Yves Goussebaire-Dupin
Adrien Gouteyron
Paul Graziani
Roland Grimaldi
Georges Gruillot
Robert Guillaume
Jacques Habert
Hubert Hanel
Emmanuel Hamel
Mme Nicole
de Hauteclouque
Marcel Henry
Rémi Herment
Daniel Heffel
Jean Huchon
Bernard Hugo
Claude Huriet
Roger Husson
André Jarrot
Pierre Jeambrun
Charles Jolibois
Louis Jung
Paul Kauss
Philippe Labeyrie
Pierre Lacour
Pierre Laffitte
Christian
de La Malène
Lucien Lanier
Jacques Larché
Gérard Larcher
Tony Larue
Robert Laucournet
Bernard Laurent
René-Georges Laurin
Marc Lauriol
Guy de La Verpillière
Louis Lazuech
Henri Le Breton
Jean Lecanuet
Bastien Leccia
Yves Le Cozannet
Modeste Legouez
Bernard Legrand
(Loire-Atlantique)
Jean-François
Le Grand (Manche)
Edouard Le Jeune
(Finistère)
Max Lejeune (Somme)

Bernard Lemarié
Charles-Edmond
Lenglet
François Lesein
Roger Lise
Georges Lombard
(Finistère)
Maurice Lombard
(Côte-d'Or)
Louis Longueue
Paul Lorient
François Louisy
Pierre Louvot
Roland du Luart
Marcel Lucotte
Jacques Machet
Jean Madelain
Philippe Madrelle
Paul Malassagne
Kléber Malécot
Michel Manet
Hubert Martin
Jean-Pierre Masseret
Christian Masson
(Ardenne)
Paul Masson (Loiret)
François Mathieu
(Loire)
Serge Mathieu
(Rhône)
Pierre Matraja
Michel Maurice-Bokanowski
Jean-Luc Mélenchon
Louis Mercier
Daniel Millaud
Michel Miroudot
Mme Hélène Missoffe
Louis Moineard
Josy Moine
René Monory
Claude Mont
Geoffroy
de Montalembert
Paul Moreau
Michel Moreigne
Jacques Mossion
Arthur Moulin
Georges Mouly
Jacques Moutet
Jean Natali
Lucien Neuwirth
Henri Olivier
Charles Ornano
Paul d'Ornano
Jacques Oudin
Dominique Pado
Sosefo Makapé
Papilio
Charles Pasqua
Bernard Pellarin
Albert Pen
Guy Penne
Daniel Percheron
Louis Perrein
Hubert Peyou
Jean Peyrafitte
Maurice Pic
Jean-François Pintat

Alain Pluchet
Alain Poher
Raymond Poirier
Christian Poncet
Robert Pontillon
Henri Portier
Roger Poudonson
Richard Pouille
Jean Pourchet
André Pourny
Claude Pradille
Claude Prouvoeur
Jean Puech
Roger Quilliot
André Rabineau
Henri de Raincourt
Albert Ramassamy
Mlle Irma Rapuzzi
Joseph Raybaud
René Régnauld
Michel Rigou
Guy Robert
(Vienne)
Jean-Jacques Robert
(Essonne)
Paul Robert
(Cantal)
Mme Nelly Rodi
Jean Roger
Josselin de Rohan
Roger Romani
Roger Roudier
Gérard Roujas
André Rouvière
Olivier Roux
Marcel Rudloff
Roland Ruet
Michel Rufin
Pierre Salvi
Pierre Schiélé
Maurice Schumann
Abel Sempé
Paul Séramy
Franck Sérusclat
Pierre Sicard
René-Pierre Signé
Jean Simonin
Michel Sordel
Raymond Soucat
Michel Souplet
Louis Souvet
Pierre-Christian
Taittinger
Raymond Tarcy
Fernand Tardy
Jacques Thyraud
Jean-Pierre Tizon
Henri Torre
René Travert
René Trégouët
Georges Treille
François Trucy
Dick Ukeiwé
Pierre Vallon
Albert Vecten
Marcel Vidal
Xavier de Villepin
Louis Virapoullé
Albert Voilquin
André-Georges Voisin

N'ont pas pris part au vote

MM. Alain Poher, président du Sénat, et Etienne Dailly, qui présidait la séance.

A délégué son droit de vote

(Art. 63 et 64 du règlement.)

M. André Pourny à M. Bernard Barbier.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 73)

sur l'amendement n° II-46, présenté par M. Jean-Luc Bécart et les membres du groupe communiste et apparenté, tendant à réduire les crédits du titre V, du ministère de la défense, inscrits à l'article 34 du projet de loi de finances pour 1989

Nombre de votants	317
Nombre des suffrages exprimés	317
Majorité absolue des suffrages exprimés	159
Pour l'adoption	15
Contre	302

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour

MM.

Henri Bangou
Mme Marie-Claude
Beaudeau
Jean-Luc Bécart
Mme Danielle
Bidard Reydet

Mme Paulette Fost
Mme Jacqueline
Frayse-Cazalis
Jean Garcia
Charles Lederman
Mme Hélène Luc

Louis Minetti
Robert Pagès
Ivan Renar
Paul Souffrin
Hector Viron
Robert Vizet

Ont voté contre

MM.

François Abadie
Michel d'Aillières
Paul Alduy
Michel Alloncle
Guy Allouche
Jean Amelin
Hubert d'Andigné
Maurice Arreckx
Jean Arthuis
Alphonse Arzel
François Autain
Germain Authié
José Balarello
René Ballayer
Bernard Barbier
Jean Barras
Jean-Paul Bataille
Gilbert Baumet
Jean-Pierre Bayle
Henri Belcour
Gilbert Belin
Jacques Bellanger
Jean Bénard
Mousseaux
Jacques Bérard
Georges Berchet
Roland Bernard
Guy Besse
André Bettencourt
Jacques Bialski
Jacques Bimbenet
Jean-Pierre Blanc
Maurice Blin
Marc Bœuf
André Bohl
Roger Boileau
Stéphane Bonduel
Charles Bonifay
Christian Bonnet
Marcel Bony
Amédée Bouquerel
Yvon Bourges
Raymond Bourguine
Philippe de Bourgoing

Jean-Eric Bousch
Raymond Bouvier
André Boyer (Lot)
Eugène Boyer
(Haute-Garonne)
Jean Boyer (Isère)
Louis Boyer (Loiret)
Jacques Boyer-Andrivet
Jacques Braconnier
Pierre Brantus
Louis Brives
Raymond Brun
Guy Cabanel
André Caldaguès
Robert Calmejan
Jean-Pierre Cantegrit
Jacques Carat
Paul Caron
Pierre Carous
Ernest Cartigny
Marc Castex
Louis de Catuelan
Jean Cauchon
Joseph Caupert
Auguste Cazalet
Jean Chamant
Jean-Paul Chambriard
Jacques Chaumont
Michel Chauty
Jean Chérioux
William Chervy
Roger Chinaud
Auguste Chupin
Félix Ciccolini
Jean Clouet
Jean Cluzel
Henri Collard
Henri Collette
Yvon Collin
Francisque Collomb
Charles-Henri
de Cossé-Brissac
Marcel Costes
Raymond Courrière

Roland Courteau
Maurice Couve
de Murville
Pierre Croze
Michel Crucis
Charles de Cuttoli
Michel Darras
André Dagnac
Marcel Daunay
Marcel Debarge
Désiré Debavelaere
Luc-Dejoie
Jean Delaneau
Alain Dufaut
Gérard Delfau
François Delga
Jacques Delong
Charles Descours
Jacques Descours
Desacres
Rodolphe Désiré
Emile Didier
André Diligent
Michel Dreyfus-
Schmidt
Franz Dubosq
Alain Dufaut
Pierre Dumas
Jean Dumont
Léon Eeckhoutte
Claude Estier
Jules Faigt
Jean Faure
Louis de La Forest
Marcel Fortier
André Fosset
Jean-Pierre Fourcade
Philippe François
Jean François-Poncet
Jean Francou
Gérard Gaud
Philippe de Gaulle
Jacques Genton
Alain Gérard

François Giacobbi
Charles Ginesy
Jean-Marie Girault
(Calvados)
Paul Girod (Aisne)
Henri Gotschy
Jacques Golliet
Yves Goussebaire-
Dupin
Adrien Gouteyron
Paul Graziani
Roland Grimaldi
Georges Gruillot
Robert Guillaume
Jacques Habert
Hubert Hanel
Emmanuel Hamel
Mme Nicole
de Hauteclouque
Marcel Henry
Rémi Herment
Daniel Hœffel
Jean Huchon
Bernard Hugo
Claude Huriet
Roger Husson
André Jarrot
Pierre Jeambrun
Charles Jolibois
Louis Jung
Paul Kauss
Philippe Labeyrie
Pierre Lacour
Pierre Laffitte
Christian
de La Malène
Lucien Lanier
Jacques Larché
Gérard Larcher
Tony Larue
Robert Laucournet
Bernard Laurent
René-Georges Laurin
Marc Lauriol
Guy de La Verpillière
Louis Lazuech
Henri Le Breton
Jean Lecanuet
Bastien Leccia
Yves Le Cozannet
Modeste Legouez
Bernard Legrand
(Loire-Atlantique)
Jean-François
Le Grand (Manche)
Edouard Le Jeune
(Finistère)
Max Lejeune (Somme)
Bernard Lemarié
Charles-Edmond
Lenglet
François Lesein
Roger Lise
Georges Lombard
(Finistère)

Maurice Lombard
(Côte-d'Or)
Louis Longueue
Paul Lorient
François Louisy
Pierre Louvot
Roland du Luart
Marcel Lucotte
Jacques Machet
Jean Madelain
Philippe Madrelle
Paul Malassagne
Kléber Malécot
Michel Manet
Hubert Martin
Jean-Pierre Masseret
Christian Masson
(Ardennes)
Paul Masson (Loiret)
François Mathieu
(Loire)
Serge Mathieu
(Rhône)
Pierre Matraja
Michel Maurice-
Bokanowski
Jean-Luc Mélenchon
Louis Mercier
Daniel Millaud
Michel Miroudot
Mme Hélène Missoffe
Louis Moinard
Josy Moinet
René Monory
Claude Mont
Geoffroy
de Montalembert
Paul Moreau
Michel Moreigne
Jacques Mossion
Arthur Moulin
Georges Mouly
Jacques Moutet
Jean Natali
Lucien Neuwirth
Henri Olivier
Charles Ornano
Paul d'Ornano
Jacques Oudin
Dominique Pado
Sosefo Makapé
Papilio
Charles Pasqua
Bernard Pellarin
Albert Pen
Guy Penne
Daniel Percheron
Louis Perrein
Hubert Peyou
Jean Peyrafitte
Maurice Pic
Jean-François Pintat
Alain Pluchet
Raymond Poirier
Christian Poncelet
Robert Pontillon

Henri Portier
Roger Poudonson
Richard Pouille
Jean Pourchet
André Pourny
Claude Pradille
Claude Prouveteur
Jean Puech
Roger Quilliot
André Rabineau
Henri de Raincourt
Albert Ramassamy
Mlle Irma Rapuzzi
Joseph Raybaud
René Régnault
Michel Rigou
Guy Robert
(Vienne)
Jean-Jacques Robert
(Essonne)
Paul Robert
(Cantal)
Mme Nelly Rodi
Jean Roger
Josselin de Rohan
Roger Romani
Roger Roudier
Gérard Roujas
André Rouvière
Olivier Roux
Marcel Rudloff
Roland Ruet
Michel Rufin
Pierre Salvi
Pierre Schiellé
Maurice Schumann
Abel Sempé
Paul Séramy
Franck Sérusclat
Pierre Sicard
René-Pierre Signé
Jean Simonin
Michel Sordel
Raymond Soucarat
Michel Souplet
Louis Souvet
Pierre-Christian
Taittinger
Raymond Tarcy
Fernand Tardy
Jacques Thyraud
Jean-Pierre Tizon
Henri Torre
René Traveret
René Trégouët
Georges Treille
François Trucy
Dick Ukeiwé
Pierre Vallon
Albert Vecten
Marcel Vidal
Xavier de Villepin
Louis Virapoullé
Albert Voilquin
André-Georges Voisin

N'ont pas pris part au vote

MM. Alain Poher, président du Sénat, et Etienne Dailly, qui présidait la séance.

A délégué son droit de vote

(Art. 63 et 64 du règlement.)

M. André Pourny à M. Bernard Barbier.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.